Ontario

Documents budgétaires
2003

Budget de l'Ontario

LES BONS CHOIX
pour assurer notre avenir

L'honorable Janet Ecker
Ministre des Finances

103-04161/

Budget de l'Ontario 2003

Les bons choix pour assurer notre avenir

Documents budgétaires

L'honorable Janet Ecker
Ministre des Finances

Pour de plus amples renseignements concernant le
Budget de l'Ontario 2003 – Documents budgétaires,
prière de s'adresser au :
Centre d'information du ministère des Finances
Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

On peut prendre connaissance du présent document en consultant
notre site Web, à l'adresse suivante : http//www.gov.on.ca/FIN/hmpage.html

On peut aussi se procurer des exemplaires gratuits du présent document à :
Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.publications.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003
ISBN 0-7794-4505-8

This document is available in English under the title:
2003 Ontario Budget: Budget Papers

Table des matières

A – Maintien d'une forte croissance : Perspectives économiques et aperçu des recettes de l'Ontario 1
Annexe 26

B – Plan financier de l'Ontario 29
Annexe : Tableaux et diagrammes financiers 63

C – Choisir la prospérité, la compétitivité et la création d'emplois 81

D – Plan de financement de l'Ontario 109
Annexe : Tableaux financiers 121

E – Création d'emplois et prospérité par des réductions stratégiques d'impôt à long terme 151

F – Partenariat : Gage de progrès – Le financement de base pluriannuel en Ontario 175

Document A

Maintien d'une forte croissance : Perspectives économiques et aperçu des recettes de l'Ontario

Aperçu : Le plan de l'Ontario en matière d'emplois et de croissance

En 1995, le gouvernement de l'Ontario a fixé l'objectif de créer 725 000 emplois nets en cinq ans.

Cet objectif avait été dépassé en juillet 2000.

En 2002, l'économie de l'Ontario comptait plus de un million de nouveaux emplois et la province était en voie de réaliser le deuxième objectif établi en 1999, la création de 825 000 emplois additionnels.

Le plan de l'Ontario a posé les jalons nécessaires au maintien du rythme de création d'emplois et de la croissance économique.

L'économie de la province a connu un rebond prononcé en 2002 et une croissance évaluée à 3,8 %, soit plus que deux fois et demie le taux de croissance enregistré l'année précédente. Toutefois, le rythme de la croissance a ralenti vers la fin de l'année dernière, à cause d'un ralentissement marqué de l'économie américaine, de la hausse des prix du pétrole et de l'incertitude qu'engendre le conflit avec l'Iraq. Néanmoins, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que l'économie de l'Ontario continue à croître. Aux fins de notre planification, nous prévoyons une croissance du PIB réel de 3,0 % en 2003 et de 3,6 % en 2004.

Les incertitudes politiques et économiques sur la scène mondiale demeurent les plus grands facteurs qui risquent d'assombrir les perspectives de l'Ontario. Si le conflit militaire se prolongeait ou si les prix du pétrole restaient élevés pendant une période prolongée, l'économie de la province subirait des effets négatifs. Toutefois, des politiques économiques et financières judicieuses, la polyvalence de la main-d'oeuvre et la résilience du monde des affaires nous aideront à faire face à la conjoncture internationale défavorable. Les réductions d'impôt et les politiques financières responsables mises en oeuvre depuis 1995 ont renforcé les excellents facteurs économiques fondamentaux et ont encouragé les investissements et la création d'emplois. Ces mesures ont aidé l'Ontario à maintenir sa croissance économique en période d'incertitude, comme en témoigne la situation que nous avons connue en 2001, année où l'économie de l'Ontario a connu une croissance de 1,5 %, même si les États-Unis sont entrés dans une période de récession.

Dans ce contexte, on prévoit que les recettes augmenteront à 71 566 millions de dollars en 2003-2004.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

30 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 3N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Aperçu des hypothèses concernant l'économie de l'Ontario
(moyenne annuelle)

	2001	2002	2003	2004
Croissance du PIB réel (%)	1,5	3,8	3,0	3,6
Croissance du PIB nominal (%)	2,4	5,1	5,2	5,5
Emplois (en milliers)	5 963	6 068	jusqu'à 6 280	jusqu'à 6 500
Taux de chômage (%)	6,3	7,1	6,3 - 6,5	5,5 - 6,0
Inflation de l'IPC (%)	3,1	2,0	3,0	2,0

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Conformément à la politique de prudence de l'Ontario, les prévisions budgétaires servant à la planification économique sont inférieures aux prévisions actuelles du secteur privé établies par consensus.

Hypothèses concernant la croissance économique
(en pourcentage)

	2003	2004
Croissance du PIB réel de l'Ontario		
Moyenne - Enquête menée auprès du secteur privé	3,1	3,8
Prévisions de l'Ontario	3,0	3,6

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du secteur privé (mars 2003) du ministère des Finances de l'Ontario.

Maintien de la croissance au 4e trimestre 2002

Comptes économiques de l'Ontario – Points saillants, 4e trimestre 2002

- L'économie de l'Ontario a achevé l'année 2002 avec un taux de croissance annualisé de 1,3 % au quatrième trimestre, après avoir atteint 5,2 % en moyenne au cours des trois premiers trimestres.
- Pour l'année 2002 dans son ensemble, la croissance économique de l'Ontario s'est accélérée pour atteindre un taux de 3,8 %, comparativement à 1,5 % en 2001. L'économie de l'Ontario affiche maintenant un taux de croissance plus rapide que l'ensemble du pays depuis les six dernières années.
- Selon les derniers résultats consignés, la demande intérieure a appuyé la croissance au quatrième trimestre en augmentant à un taux annuel de 4,7 %. Les dépenses de consommation en Ontario ont particulièrement fait preuve de résilience et ont augmenté de près de 5,8 %. Les exportations nettes de l'Ontario ont quelque peu diminué au quatrième trimestre, la demande américaine ayant été notablement moindre.
- Le PIB nominal de l'Ontario a augmenté à un taux annualisé de 5,5 % au quatrième trimestre de 2002, tandis que le déflateur des prix du PIB dans son ensemble a progressé de 4,2 %.

Croissance économique en 2002

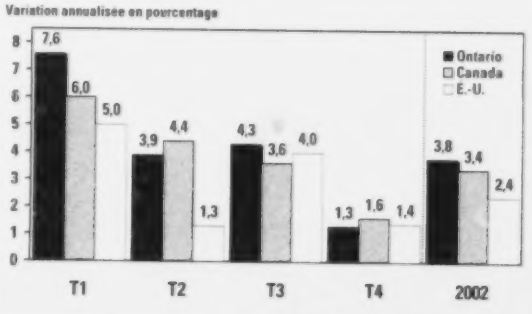

Sources : ministère des Finances de l'Ontario, Statistique Canada et U.S. Department of Commerce.

Comptes économiques de l'Ontario : Points saillants
(variation en pourcentage par rapport à la période précédente - taux annualisé)

	2001	2002	1er trim. 2002	2e trim. 2002	3e trim. 2002	4e trim. 2002
PIB réel ($ de 1997)	1,5	3,8	7,6	3,9	4,3	1,3
PIB nominal ($ actuels)	2,4	5,1	10,5	9,8	5,8	5,5
Déflateur des prix du PIB	0,9	1,3	2,7	5,7	1,5	4,2

Aperçu des hypothèses concernant l'économie de l'Ontario
(moyenne annuelle)

	2001	2002	2003	2004
Croissance du PIB réel (%)	1,5	3,8	3,0	3,6
Croissance du PIB nominal (%)	2,4	5,1	5,2	5,5
Emplois (en milliers)	5 963	6 068	jusqu'à 6 280	jusqu'à 6 500
Taux de chômage (%)	6,3	7,1	6,3 - 6,5	5,5 - 6,0
Inflation de l'IPC (%)	3,1	2,0	3,0	2,0

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Conformément à la politique de prudence de l'Ontario, les prévisions budgétaires servant à la planification économique sont inférieures aux prévisions actuelles du secteur privé établies par consensus.

Hypothèses concernant la croissance économique
(en pourcentage)

	2003	2004
Croissance du PIB réel de l'Ontario		
Moyenne - Enquête menée auprès du secteur privé	3,1	3,8
Prévisions de l'Ontario	3,0	3,6

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du secteur privé (mars 2003) du ministère des Finances de l'Ontario.

Maintien de la croissance au 4e trimestre 2002

Comptes économiques de l'Ontario – Points saillants, 4e trimestre 2002

- L'économie de l'Ontario a achevé l'année 2002 avec un taux de croissance annualisé de 1,3 % au quatrième trimestre, après avoir atteint 5,2 % en moyenne au cours des trois premiers trimestres.
- Pour l'année 2002 dans son ensemble, la croissance économique de l'Ontario s'est accélérée pour atteindre un taux de 3,8 %, comparativement à 1,5 % en 2001. L'économie de l'Ontario affiche maintenant un taux de croissance plus rapide que l'ensemble du pays depuis les six dernières années.
- Selon les derniers résultats consignés, la demande intérieure a appuyé la croissance au quatrième trimestre en augmentant à un taux annuel de 4,7 %. Les dépenses de consommation en Ontario ont particulièrement fait preuve de résilience et ont augmenté de près de 5,8 %. Les exportations nettes de l'Ontario ont quelque peu diminué au quatrième trimestre, la demande américaine ayant été notablement moindre.
- Le PIB nominal de l'Ontario a augmenté à un taux annualisé de 5,5 % au quatrième trimestre de 2002, tandis que le déflateur des prix du PIB dans son ensemble a progressé de 4,2 %.

Croissance économique en 2002

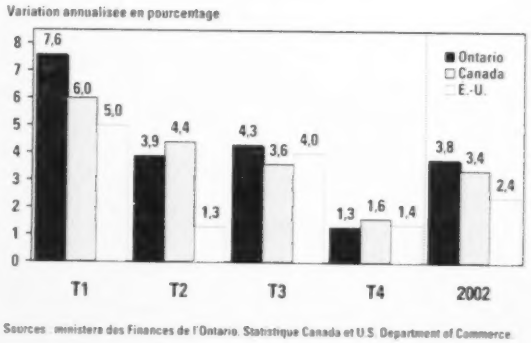

Sources : ministère des Finances de l'Ontario, Statistique Canada et U.S. Department of Commerce

Comptes économiques de l'Ontario : Points saillants
(variation en pourcentage par rapport à la période précédente - taux annualisé)

	2001	2002	1er trim. 2002	2e trim. 2002	3e trim. 2002	4e trim. 2002
PIB réel ($ de 1997)	1,5	3,8	7,6	3,9	4,3	1,3
PIB nominal ($ actuels)	2,4	5,1	10,5	9,8	5,8	5,5
Déflateur des prix du PIB	0,9	1,3	2,7	5,7	1,5	4,2

Le plan de l'Ontario crée plus de un million d'emplois

La création de nombreux emplois découle d'une saine économie, et les résultats de l'Ontario ont été particulièrement reluisants à cet égard. Depuis septembre 1995, 1 088 400 emplois nets au total ont été créés, et il s'agit d'emplois à temps plein dans plus de 80 % des cas. Plus de la moitié des emplois créés dans le secteur privé au Canada pendant cette période l'ont été en Ontario. La croissance de l'emploi rehausse le revenu des particuliers, accroît la confiance et stimule les dépenses de consommation. C'est le phénomène qui se poursuit en Ontario depuis 1995.

- Le rythme de la création d'emplois en Ontario s'est accéléré en 2003, avec un gain de près de 54 000 emplois au cours des deux premiers mois de l'année.
- Au cours des 12 derniers mois, il s'est créé 228 000 emplois dans la province. Ces emplois ont été créés dans plusieurs secteurs, en majeure partie dans les secteurs des finances, des assurances, de l'immobilier, de la santé et des services sociaux, des métiers, des services professionnels, scientifiques et techniques et le secteur manufacturier.
- Les emplois créés en Ontario depuis 1995 ont surtout été des emplois à temps plein, au sein d'industries offrant des salaires élevés, et ce sont des personnes ayant fait des études postsecondaires qui les ont obtenus dans près de 90 % des cas.

Marché de l'emploi en Ontario* : 1997-2004

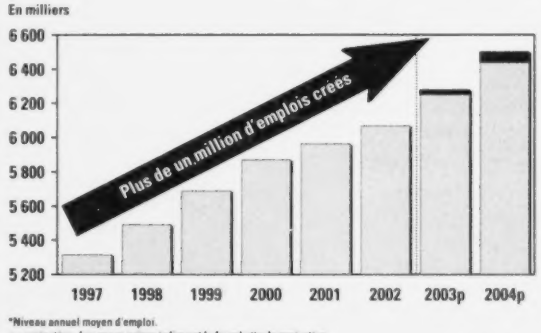

*Niveau annuel moyen d'emploi.
p = projection. Les zones noires indiquent la fourchette de projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

- On s'attend à ce que le nombre d'emplois en Ontario augmente de 3,0 % à 3,5 % chaque année en 2003 et en 2004.
- Les excellents résultats de la province au chapitre de la création d'emplois ont attiré un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens sur le marché du travail. Le taux de participation, c'est-à-dire la proportion de la population adulte qui se trouve sur le marché du travail, a augmenté régulièrement depuis septembre 1995 et le taux de participation actuel a atteint 68,6 %, le niveau le plus élevé en 11 ans. Cela témoigne de la confiance de la population à l'égard des emplois.
- Même avec la hausse de la participation sur le marché du travail, il est prévu que le taux de chômage annuel diminuera, pour passer de 7,1 % en 2002 à seulement 6,3 % en 2003 et 5,5 % en 2004.

Le plan de l'Ontario réduit la dépendance à l'égard de l'aide sociale

La capacité de l'Ontario à diminuer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale depuis 1995 contraste grandement avec la situation constatée dans les années 1980, puisque le nombre de bénéficiaires ne cessait d'augmenter même s'il y avait création d'emplois et réduction du chômage. Entre juin 1985 et juin 1990, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale s'est accru de près de 200 000. En juin 1995, plus de 1,3 million d'adultes et d'enfants dépendaient de l'aide sociale.

Augmentation de la dépendance à l'égard de l'aide sociale, 1985-1995*

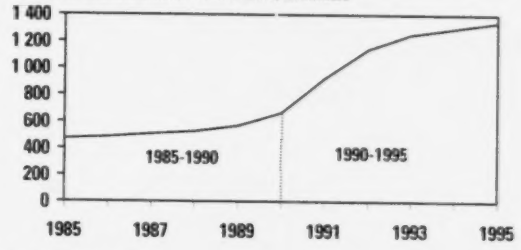

*De juin 1985 à juin 1995.
Source : ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario.

La croissance soutenue de l'emploi et les réformes de l'aide sociale ont permis à l'Ontario de réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale chaque année depuis 1995. Grâce aux excellents résultats que l'Ontario obtient au chapitre de la création d'emplois depuis 1995, tous bénéficient de meilleures perspectives d'emploi, y compris les bénéficiaires de l'aide sociale. En décembre 2002, 627 000 adultes et enfants n'étaient plus bénéficiaires de l'aide sociale.

Les réformes de l'aide sociale ont contribué à l'autonomie en éliminant les obstacles qui causaient la dépendance. Dans le cadre d'Ontario au travail, le programme de travail obligatoire de la province, les bénéficiaires sont tenus de parfaire leur éducation, de suivre des programmes de formation professionnelle et d'acquérir une expérience de travail précieuse. Par ailleurs, le système d'aide sociale demeure un filet de sécurité pour les personnes qui en ont réellement besoin.

Nombre de personnes ayant quitté les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale en Ontario, 1995-2002

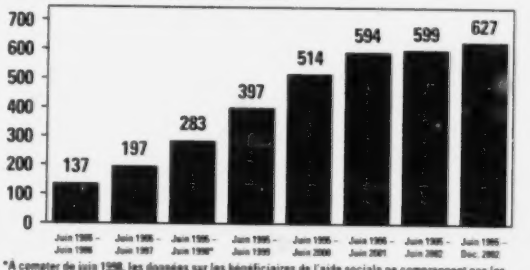

*À compter de juin 1998, les données sur les bénéficiaires de l'aide sociale ne comprennent pas les personnes handicapées.
Source : ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario.

Le plan de l'Ontario favorise une croissance équilibrée de l'emploi au sein du secteur privé

Les politiques de l'Ontario contribuent à établir un climat des affaires qui stimule les nouveaux investissements et la création d'emplois au sein des entreprises de toutes tailles. Les mesures prises par le gouvernement de l'Ontario ont contribué à la reprise accélérée de l'économie à la suite du ralentissement de 2001 et à la forte croissance affichée en 2002. Les réductions d'impôt, le soutien de l'innovation, la réforme de la réglementation et des investissements stratégiques ont encouragé les entreprises du secteur privé à maintenir un bon rythme de création d'emplois.

- Les industries de l'ensemble du secteur privé ont considérablement contribué à la croissance de l'emploi en Ontario au cours de la période de 1996 à 2002. Sont comprises les industries axées sur les entreprises, dont les services professionnels et le commerce de gros (+317 000 emplois); les industries axées sur les consommateurs, dont les services de vente au détail et les services personnels (+318 000 emplois); et les industries manufacturières (+241 000).
- Les entreprises de toutes tailles ont contribué à la création d'emplois. Les petites et moyennes entreprises (comptant moins de 500 employés, incluant les travailleurs autonomes) ont mené le bal en créant 478 000 emplois au cours de la période de 1996 à 2002 – soit plus de la moitié des emplois créés dans le secteur privé. Les grandes entreprises (500 employés ou plus) ont créé 398 000 emplois nets au cours de la période.

Le rendement du secteur manufacturier de l'Ontario continue à surpasser celui de ses concurrents des autres territoires; il s'est créé 241 000 emplois nets dans ce secteur au cours de la période de 1996 à 2002 – plus que dans toute autre province canadienne ou tout État américain.

Croissance accrue de l'emploi dans le secteur privé de l'Ontario

Variation cumulative du nombre de nouveaux emplois nets dans le secteur privé en Ontario (en milliers)

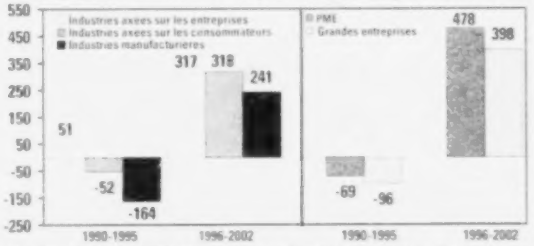

Les industries axées sur les entreprises comprennent les services financiers, professionnels, de gestion et autres services commerciaux, les communications, le transport, la vente en gros, les services publics et les ressources. Les industries axées sur les consommateurs comprennent le commerce au détail, les services personnels, les divertissements et la construction. On entend par PME les entreprises comptant moins de 500 employés et les travailleurs autonomes. On entend par grandes entreprises les entreprises comptant 500 employés ou plus.
Données moyennes annuelles.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario au premier rang de la croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier en Amérique du Nord

Variation en pourcentage

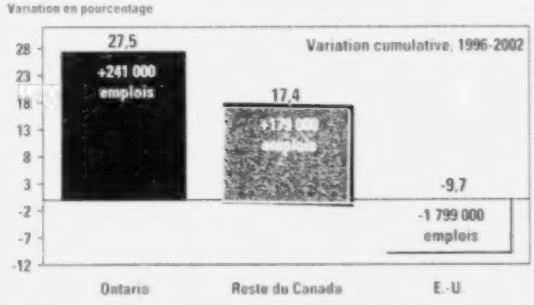

Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Labor Statistics et ministère des Finances de l'Ontario.

Le plan de l'Ontario favorise une croissance équilibrée de l'emploi au sein du secteur privé

Les politiques de l'Ontario contribuent à établir un climat des affaires qui stimule les nouveaux investissements et la création d'emplois au sein des entreprises de toutes tailles. Les mesures prises par le gouvernement de l'Ontario ont contribué à la reprise accélérée de l'économie à la suite du ralentissement de 2001 et à la forte croissance affichée en 2002. Les réductions d'impôt, le soutien de l'innovation, la réforme de la réglementation et des investissements stratégiques ont encouragé les entreprises du secteur privé à maintenir un bon rythme de création d'emplois.

- Les industries de l'ensemble du secteur privé ont considérablement contribué à la croissance de l'emploi en Ontario au cours de la période de 1996 à 2002. Sont comprises les industries axées sur les entreprises, dont les services professionnels et le commerce de gros (+317 000 emplois); les industries axées sur les consommateurs, dont les services de vente au détail et les services personnels (+318 000 emplois); et les industries manufacturières (+241 000).
- Les entreprises de toutes tailles ont contribué à la création d'emplois. Les petites et moyennes entreprises (comptant moins de 500 employés, incluant les travailleurs autonomes) ont mené le bal en créant 478 000 emplois au cours de la période de 1996 à 2002 – soit plus de la moitié des emplois créés dans le secteur privé. Les grandes entreprises (500 employés ou plus) ont créé 398 000 emplois nets au cours de la période.

Le rendement du secteur manufacturier de l'Ontario continue à surpasser celui de ses concurrents des autres territoires; il s'est créé 241 000 emplois nets dans ce secteur au cours de la période de 1996 à 2002 – plus que dans toute autre province canadienne ou tout État américain.

Croissance accrue de l'emploi dans le secteur privé de l'Ontario

Variation cumulative du nombre de nouveaux emplois nets dans le secteur privé en Ontario (en milliers)

Les industries axées sur les entreprises comprennent les services financiers, professionnels, de gestion et autres services commerciaux, les communications, le transport, la vente en gros, les services publics et les ressources. Les industries axées sur les consommateurs comprennent le commerce au détail, les services personnels, les divertissements et la construction. On entend par PME les entreprises comptant moins de 500 employés et les travailleurs autonomes. On entend par grandes entreprises les entreprises comptant 500 employés ou plus. Données moyennes annuelles.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario au premier rang de la croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier en Amérique du Nord

Variation en pourcentage

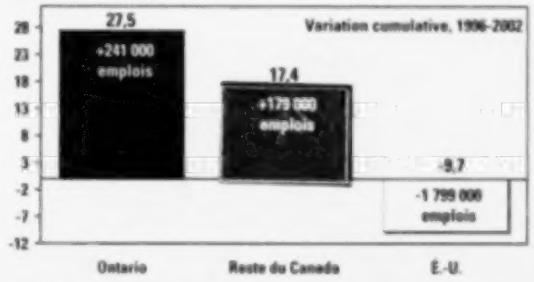

Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Labor Statistics et ministère des Finances de l'Ontario.

- Par comparaison, tous les pays du G-7, sauf le Canada et la France, ont perdu des emplois dans le secteur manufacturier au cours de la période allant de 1996 à 2001.
- L'Ontario possède un secteur manufacturier très concurrentiel et diversifié. La croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier au cours de la période de 1996 à 2002 a été largement répartie entre les diverses industries, dont les suivantes : pièces d'automobiles (+51 000 emplois); ordinateurs et matériel électronique (+29 000); machinerie (+24 000); ameublement (+22 000); articles en caoutchouc et en plastique (+22 000); et produits métalliques ouvrés (+21 000).

L'Ontario dépasse les pays du G-7 pour la croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier

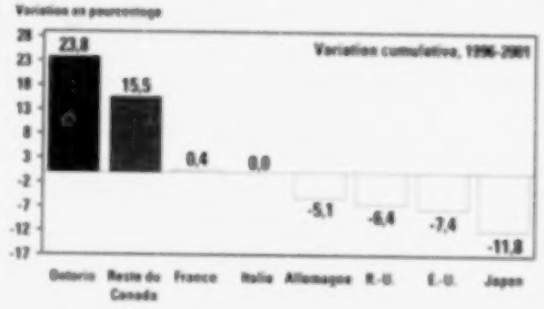

Sources : Statistique Canada, OCDE et ministère des Finances de l'Ontario.

- En 2002, le secteur manufacturier de l'Ontario a continué à afficher de meilleurs résultats que les autres provinces canadiennes et les États américains, en créant 32 000 emplois nets – 30 % de la croissance totale de l'emploi en Ontario.

Le plan de l'Ontario entraîne la croissance de l'emploi dans toute la province

Depuis septembre 1995, toutes les régions de l'Ontario bénéficient de la forte croissance de l'emploi dans la province.

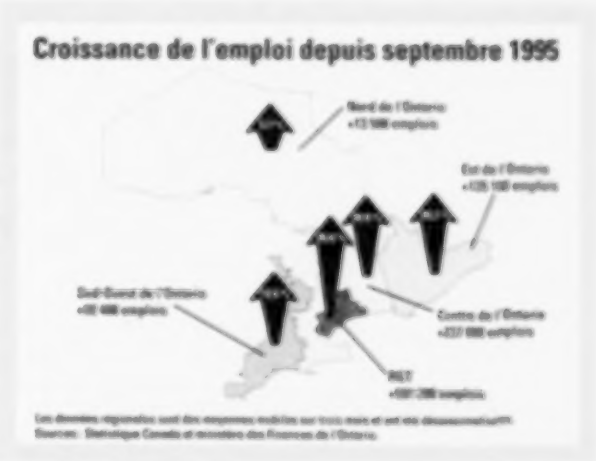

- Au cours des 12 derniers mois seulement, on a observé une hausse du nombre d'emplois nets : 93 800 emplois dans la RGT, 60 400 dans le Centre de l'Ontario, 23 400 dans l'Est, 20 700 dans le Sud-Ouest et 11 500 dans le Nord.
- La forte croissance de l'emploi a réduit les taux de chômage dans toutes les régions de la province. De septembre 1995 à février 2003, les taux de chômage ont diminué, passant de 10,9 % à 7,1 % dans le Nord de l'Ontario, de 10,7 % à 7,4 % dans l'Est de l'Ontario, de 8,4 % à 6,0 % dans le Centre de l'Ontario, de 8,6 % à 7,1 % dans la RGT et de 7,4 % à 6,7 % dans le Sud-Ouest de l'Ontario.

Le plan de l'Ontario construit des assises solides pour la croissance économique

Le gouvernement de l'Ontario a créé un climat propice à la croissance économique. Les réductions d'impôt, l'équilibre budgétaire, la diminution de la dette provinciale, la promotion de marchés des capitaux équitables et efficients, les investissements stratégiques, l'accent placé sur l'innovation et l'amélioration de la réglementation afin d'éliminer les obstacles à la croissance, voilà autant de facteurs qui contribuent à une saine croissance économique et à la hausse des niveaux de vie.

Une productivité accrue est le seul moyen durable de rehausser le niveau de vie. La mesure la plus globale de la productivité est le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant. Depuis 1995, le taux de croissance du PIB réel par habitant de l'Ontario dépasse celui du reste du Canada, des États-Unis et de la moyenne des pays industrialisés. Cette productivité et le nombre impressionnant d'emplois créés au cours de cette période démontrent les avantages qu'on peut retirer en diminuant les impôts et en favorisant les investissements.

Des politiques judicieuses favorisent une forte croissance de la productivité

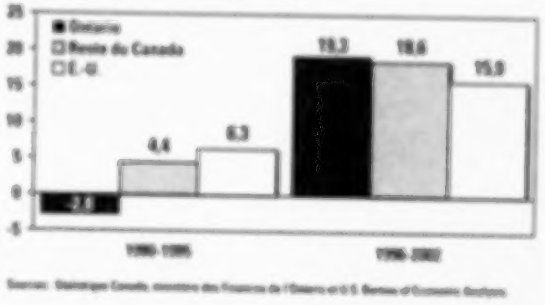

Les politiques économiques de l'Ontario, en particulier les réductions d'impôt, ont stimulé les dépenses de consommation, les investissements et la compétitivité du secteur commercial sur la scène internationale. Près de 85 % de la croissance du PIB réel de la province au cours des six dernières années est attribuable aux dépenses intérieures de l'Ontario. Le fait que les Ontariennes et Ontariens ont plus d'argent à dépenser et à investir réduit la vulnérabilité de l'économie aux fluctuations de la demande étrangère et accroît la capacité de l'économie de maintenir la croissance, comme on a pu le constater pendant le récent ralentissement économique mondial. En 2001, lorsque la croissance enregistrée dans les pays du G-7 a diminué pour atteindre 0,7 %, l'Ontario a pu afficher un gain de 1,5 % en production réelle ainsi que la création de 91 000 emplois.

La croissance économique et la productivité bénéficient aussi d'un climat propice aux affaires, qui fait de l'Ontario un endroit attrayant pour les investisseurs. De nos jours, les capitaux sont extrêmement mobiles sur la scène mondiale et ils sont investis aux endroits les plus favorables. Le maintien de la confiance des investisseurs à l'égard des perspectives économiques positives de l'Ontario demeure un objectif important, compte tenu de l'incertitude géopolitique et de l'ébranlement de la confiance causé par l'effondrement de la société Enron et d'autres événements survenus sur le marché boursier.

Le gouvernement provincial encourage les investissements en rehaussant la confiance des investisseurs à l'égard de l'équité et de l'efficience des marchés des capitaux en Ontario. Le gouvernement va de l'avant avec des mesures destinées à assurer des normes élevées de protection des investisseurs, tout en favorisant l'efficience des marchés des capitaux grâce à la diminution des coûts liés à la réglementation et à l'amélioration de l'accès aux capitaux. Ces mesures importantes renforcent la capacité des marchés des capitaux de la province de stimuler la croissance en attirant les capitaux internationaux, en finançant les investissements et en protégeant les économies des consommateurs.

L'Ontario rehausse la confiance des investisseurs à l'égard de l'équité et de l'efficience des marchés des capitaux

Les mesures contenues dans la *Loi de 2002 sur le respect de l'engagement d'assurer la croissance et la prospérité (budget de 2002)* prendront effet le 7 avril 2002. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Nouveaux pouvoirs de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) : passer en revue l'information fournie aux investisseurs par les sociétés ouvertes; tenir les directeurs généraux et les directeurs financiers responsables des états financiers de leur société; établir des règles pour veiller à ce que les comités de vérification des conseils d'administration jouent un rôle approprié relativement à la surveillance de l'intégrité des états financiers; imposer des amendes en cas de violation des règles s'appliquant aux valeurs mobilières et ordonner que les contrevenants redonnent les gains mal acquis.
- Moyens de dissuasion plus énergiques pour prévenir les méfaits : l'amende maximale pour les infractions générales passera de 1 million de dollars à 5 millions de dollars et la période maximale d'emprisonnement passera de deux ans à cinq ans moins un jour.
- Le gouvernement entend proposer des modifications de forme mineures et adoptera ensuite le reste des initiatives annoncées à l'automne 2002 afin de rehausser la confiance des investisseurs, notamment l'élargissement du droit de poursuite pour les investisseurs sur les marchés secondaires, ce qui constituerait un bon moyen de prévenir les mauvaises pratiques en matière d'information financière.

Le gouvernement déterminera s'il est nécessaire d'établir des normes de gérance pour les fiducies cotées en bourse.

- Le gouvernement proposera également des modifications législatives de forme afin de clarifier que les investisseurs dans des fiducies cotées en bourse ne seraient pas responsables des activités des fiducies.

Le gouvernement soumettra à l'étude d'un comité législatif le rapport final du Comité consultatif d'examen de la législation sur les valeurs mobilières, un comité quinquennal établi par le ministre des Finances. Il souhaite donner rapidement suite aux recommandations formulées.

Il est essentiel de poursuivre une action concertée pour établir une réglementation nationale sur les valeurs mobilières si nous voulons que les marchés financiers du Canada conservent leur compétitivité et leur efficience à l'échelle internationale. L'Ontario joue un rôle de premier plan, avec ses homologues des gouvernements provinciaux et fédéral, dans la recherche de formules qui permettront au Canada de réaliser de véritables progrès en allant dans cette direction.

En assurant le maintien de normes élevées de protection des investisseurs, l'Ontario réduit les coûts de la réglementation et améliore l'accès aux capitaux. Le gouvernement recherche sans cesse des moyens qui permettront aux entreprises ontariennes de recueillir plus facilement les capitaux dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion et créer des emplois.

- Le gouvernement a approuvé le nouveau barème de droits de la CVMO qui rationalise et réduit les droits pour qu'ils correspondent davantage aux coûts de la réglementation. Grâce à ces nouveaux droits, qui entreront en vigueur le 1er avril 2003, aux deux réductions générales de 10 % des droits appliqués en 1999 et 2000 et à l'élimination des droits applicables au marché secondaire en 1997, l'industrie des valeurs mobilières pourra économiser plus de 40 millions de dollars par année.
- En 2001, le gouvernement a annoncé que le cadre réglementaire de la CVMO serait simplifié pour les placements privés. Selon une nouvelle étude de la CVMO, cette initiative a aidé les petites entreprises à recueillir 1,1 milliard de dollars, soit le triple du montant recueilli les années précédentes.
- Grâce aux améliorations que le gouvernement propose d'apporter aux fonds d'investissement des travailleurs et aux fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises, les PME auraient un meilleur accès aux capitaux.

L'Ontario rehausse la confiance des investisseurs à l'égard de l'équité et de l'efficience des marchés des capitaux

Les mesures contenues dans la *Loi de 2002 sur le respect de l'engagement d'assurer la croissance et la prospérité (budget de 2002)* prendront effet le 7 avril 2003. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Nouveaux pouvoirs de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) : passer en revue l'information fournie aux investisseurs par les sociétés ouvertes; tenir les directeurs généraux et les directeurs financiers responsables des états financiers de leur société; établir des règles pour veiller à ce que les comités de vérification des conseils d'administration jouent un rôle approprié relativement à la surveillance de l'intégrité des états financiers; imposer des amendes en cas de violation des règles s'appliquant aux valeurs mobilières et ordonner que les contrevenants redonnent les gains mal acquis.
- Moyens de dissuasion plus énergiques pour prévenir les méfaits : l'amende maximale pour les infractions générales passera de 1 million de dollars à 5 millions de dollars et la période maximale d'emprisonnement passera de deux ans à cinq ans moins un jour.
- Le gouvernement entend proposer des modifications de forme mineures et adoptera ensuite le reste des initiatives annoncées à l'automne 2002 afin de rehausser la confiance des investisseurs, notamment l'élargissement du droit de poursuite pour les investisseurs sur les marchés secondaires, ce qui constituerait un bon moyen de prévenir les mauvaises pratiques en matière d'information financière.

Le gouvernement déterminera s'il est nécessaire d'établir des normes de gérance pour les fiducies cotées en bourse.

- Le gouvernement proposera également des modifications législatives de forme afin de clarifier que les investisseurs dans des fiducies cotées en bourse ne seraient pas responsables des activités des fiducies.

Le gouvernement soumettra à l'étude d'un comité législatif le rapport final du Comité consultatif d'examen de la législation sur les valeurs mobilières, un comité quinquennal établi par le ministre des Finances. Il souhaite donner rapidement suite aux recommandations formulées.

Il est essentiel de poursuivre une action concertée pour établir une réglementation nationale sur les valeurs mobilières si nous voulons que les marchés financiers du Canada conservent leur compétitivité et leur efficience à l'échelle internationale. L'Ontario joue un rôle de premier plan, avec ses homologues des gouvernements provinciaux et fédéral, dans la recherche de formules qui permettront au Canada de réaliser de véritables progrès en allant dans cette direction.

En assurant le maintien de normes élevées de protection des investisseurs, l'Ontario réduit les coûts de la réglementation et améliore l'accès aux capitaux. Le gouvernement recherche sans cesse des moyens qui permettront aux entreprises ontariennes de recueillir plus facilement les capitaux dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion et créer des emplois.

- Le gouvernement a approuvé le nouveau barème de droits de la CVMO qui rationalise et réduit les droits pour qu'ils correspondent davantage aux coûts de la réglementation. Grâce à ces nouveaux droits, qui entreront en vigueur le 1er avril 2003, aux deux réductions générales de 10 % des droits appliquées en 1999 et 2000 et à l'élimination des droits applicables au marché secondaire en 1997, l'industrie des valeurs mobilières pourra économiser plus de 40 millions de dollars par année.
- En 2001, le gouvernement a annoncé que le cadre réglementaire de la CVMO serait simplifié pour les placements privés. Selon une nouvelle étude de la CVMO, cette initiative a aidé les petites entreprises à recueillir 1,1 milliard de dollars, soit le triple du montant recueilli les années précédentes.
- Grâce aux améliorations que le gouvernement propose d'apporter aux fonds d'investissement des travailleurs et aux fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises, les PME auraient un meilleur accès aux capitaux.

Des taux d'intérêt peu élevés et une inflation modérée appuient la croissance

Dans un contexte économique caractérisé par une inflation modérée et stable, les taux d'intérêt peuvent demeurer faibles. La Banque du Canada a augmenté les taux d'intérêt à raison d'un point de pourcentage depuis avril 2002, afin d'éviter la surchauffe de l'économie. De plus, la Banque a indiqué que des augmentations supplémentaires des taux d'intérêt seront nécessaires pour maintenir l'inflation proche de la médiane de la fourchette de 1 % à 3 % à moyen terme qu'elle a fixée comme objectif. Le rythme et le moment des hausses des taux d'intérêt dépendront des conditions de la demande au Canada et de l'évolution de la situation en Iraq. On s'attend toutefois à ce que les taux d'intérêt demeurent faibles par rapport aux taux observés par le passé, ce qui contribue à soutenir la croissance économique.

Taux des obligations de 10 ans du gouvernement canadien

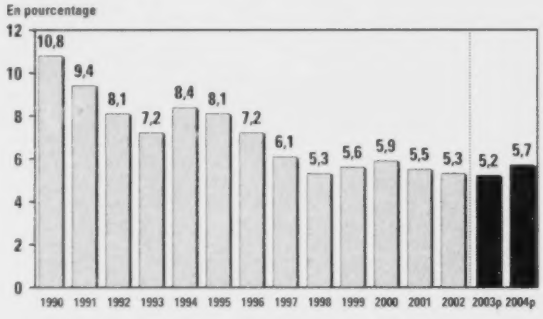

p = projection.
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que le taux d'inflation en Ontario s'établira en moyenne à 3,0 % en 2003 et à 2,0 % en 2004. L'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario a augmenté de 4,4 % en février 2003 par rapport à l'année précédente, en raison de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel. Grâce à la baisse des prix de l'énergie à laquelle on s'attend plus tard cette année, l'inflation devrait être ramenée en dessous du taux moyen annuel de 3,0 % prévu pour l'ensemble de l'année.

- Depuis la fin de 2001, les prix du pétrole et du gaz naturel ont augmenté considérablement. Les prix du brut (en utilisant le West Texas Intermediate comme point de repère) sont passés de 19 $US le baril en décembre 2001 à un sommet récent de plus de 37 $US à la mi-mars 2003. Des tensions accrues en Iraq et des perturbations de l'approvisionnement au Venezuela ont contribué à la hausse du cours du pétrole. Les prix ont baissé de façon prononcée au moment de l'attaque de l'Iraq et seront sans doute instables. Tout bien pesé, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que les prix du pétrole aient tendance à diminuer à près de 25 $US d'ici le début de 2004.
- Les prix du gaz naturel (en utilisant le prix de référence de l'Alberta) sont passés de 2,71 $ le gigajoule en février 2002 à près de 7 $ en mars 2003, mais on prévoit qu'ils diminueront à un niveau allant de 4 $ à 5 $ le gigajoule en 2004.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Le tableau suivant illustre les hypothèses concernant les taux d'intérêt sur lesquelles nous fondons les projections aux fins de planification et d'établissement des frais d'intérêt sur la dette publique.

Hypothèses concernant les taux d'intérêt
(moyenne en pourcentage)

	2002	janv.-mars 2003	avril-déc. 2003	2004
Bons du Trésor de 3 mois du gouvernement du Canada	2,6	2,9	3,5	4,6
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada	5,3	5,0	5,3	5,7

Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Des taux d'intérêt faibles contribuent à une saine croissance économique grâce à leurs effets positifs sur les finances des ménages et des entreprises, et ils stimulent les investissements des sociétés, la demande de logements et les dépenses pour des biens durables comme les véhicules et les appareils électroménagers.

Le tableau suivant illustre les hypothèses concernant les taux d'intérêt sur lesquelles nous fondons les projections aux fins de planification et d'établissement des frais d'intérêt sur la dette publique.

Hypothèses concernant les taux d'intérêt
(moyenne en pourcentage)

	2002	janv.-mars 2003	avril-déc. 2003	2004
Bons du Trésor de 3 mois du gouvernement du Canada	2,6	2,9	3,5	4,6
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada	5,3	5,0	5,3	5,7

Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Des taux d'intérêt faibles contribuent à une saine croissance économique grâce à leurs effets positifs sur les finances des ménages et des entreprises, et ils stimulent les investissements des sociétés, la demande de logements et les dépenses pour des biens durables comme les véhicules et les appareils électroménagers.

Le plan de l'Ontario appuie la vigueur des dépenses de consommation

La croissance économique des deux dernières années a été stimulée par des dépenses de consommation élevées. Ces dépenses ont été soutenues par des impôts moindres et de faibles taux d'intérêt, grâce auxquels les frais de service de la dette des ménages sont restés modérés. La création d'emplois et la hausse du revenu après impôt devraient contribuer à favoriser les dépenses de consommation au cours de 2003 et de 2004.

- À partir du deuxième trimestre de 1996, lorsque le gouvernement de l'Ontario a commencé à réduire l'impôt sur le revenu, le revenu disponible réel a augmenté de 22,8 % en Ontario, ce qui est supérieur à la hausse de 18,7 % affichée dans le reste du pays.
- Au cours de la même période, la consommation réelle en Ontario a augmenté de 28,2 %, ce qui est supérieur à la hausse de 22,1 % enregistrée ailleurs au Canada.
- La consommation réelle a augmenté de 3,3 % en 2002 en raison principalement des fortes ventes de meubles, d'appareils électroménagers et d'automobiles.
- On prévoit que les dépenses de consommation réelles augmenteront pour passer à 3,4 % en 2003 et à 3,5 % en 2004, car elles seront soutenues par une hausse du revenu disponible réel de 3,5 % en 2003 et de 4,5 % en 2004.

Hausse plus rapide des dépenses et des revenus en Ontario

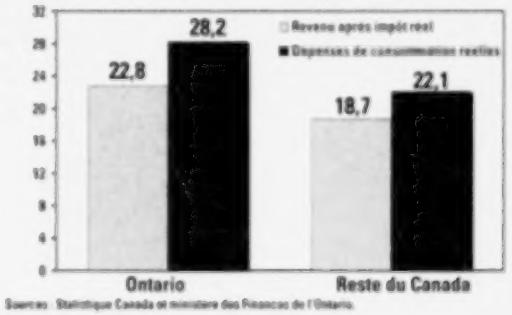

Les réductions d'impôt entraînent une hausse du salaire net réel

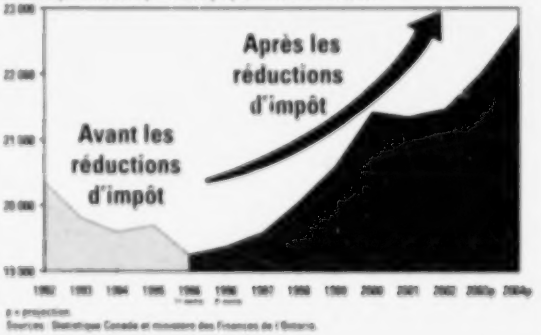

La situation financière saine des familles ontariennes soutiendra la croissance des dépenses de consommation. Grâce aux réductions de l'impôt et à la croissance de l'économie, le revenu familial moyen augmente de façon remarquable. Entre 1995 et 2000, le revenu réel moyen après impôt des familles biparentales de l'Ontario est passé de 57 600 $ à 68 700 $, une hausse de 19 %. Le revenu réel moyen après impôt des familles monoparentales a augmenté de 33 %, passant de 26 500 $ en 1995 à 35 200 $ en 2000.

On prévoit une hausse modérée des taux d'intérêt, mais les coûts du service de la dette en tant que proportion du revenu devraient rester à un niveau faible par rapport aux taux observés dans le passé. Au Canada, les coûts du service de la dette, en tant que proportion du revenu après impôt, se situaient à 7,8 % en 2002, ce qui est considérablement moindre que le sommet de 9,4 % atteint au début des années 1990.

Le plan de l'Ontario encourage l'accession à la propriété

On s'attend à ce que le marché du logement en Ontario conserve son dynamisme. Les conditions qui soutiennent la demande de logements sont très favorables, ce qui s'explique par une forte croissance démographique et la hausse des revenus. Les gains au chapitre du revenu après impôt et les taux d'intérêt modérés contribuent à maintenir l'abordabilité du logement pour la population grandissante de l'Ontario.

En 2001, 2,9 millions de ménages ontariens, soit près de 68 %, étaient propriétaires de leur logement. Depuis 1996, environ 340 000 ménages de plus ont pu acheter leur propre logement. Au cours de la période de 1996 à 2001, la hausse du taux d'accession à la propriété en Ontario a été considérablement plus forte que dans toutes les autres provinces et a atteint 3,5 points de pourcentage. Cela témoigne de la vigueur relative de l'économie de l'Ontario.

La remise des droits de cession immobilière de l'Ontario, instaurée en 1996 par le premier ministre, Ernie Eves, lorsqu'il était ministre des Finances, encourage l'accession à la propriété par l'achat d'un logement neuf. Depuis son lancement, cette remise a aidé plus de 124 000 Ontariennes et Ontariens à acheter leur premier logement. La construction résidentielle constitue un facteur appréciable de création d'emplois. On évalue que chaque nouveau logement équivaut à 2,8 années-personnes de travail. Par conséquent, la remise a contribué à créer près de 350 000 années-personnes d'emploi.

En Ontario, le nombre de mises en chantier de logements a atteint 83 600 en 2002, le niveau le plus élevé en 13 ans. On prévoit 160 000 mises en chantier supplémentaires au cours des deux prochaines années.

- Une proportion grandissante de familles ontariennes peut se permettre de posséder un logement. En 2002, le coût de possession d'un logement moyen se situait à 1 119 $ par mois, ce qui représente une diminution de 25 % par rapport au sommet de 1 489 $ atteint en 1990. Même s'il est fort probable que les taux hypothécaires montent légèrement, et même si on peut s'attendre à ce que le coût des logements augmente encore, le logement demeurera abordable.

Mises en chantier de logements en Ontario

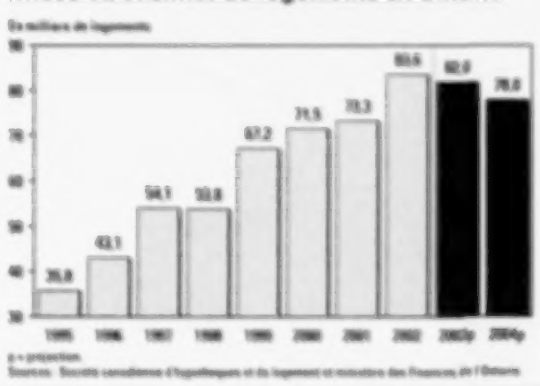

- Le coût de possession d'un logement en proportion du revenu après impôt d'un ménage moyen a diminué considérablement et il est passé de 35 % en 1990 à 22 % en 2002. On peut s'attendre à ce que le coût de possession d'un logement par rapport au revenu disponible reste proche de ce niveau en 2004, ce qui favorisera le maintien de la vigueur du marché du logement.

- À la mi-mars, les taux hypothécaires affichés pour cinq ans étaient de 6,6 %. Selon les prévisionnistes, les taux hypothécaires pour cinq ans pourraient augmenter légèrement et atteindre un taux moyen annuel de 7,7 % en 2004.

Lorsque le gouvernement fédéral fournira des précisions sur sa décision récente d'ajouter 320 millions de dollars au montant qu'il fournit dans le cadre des ententes fédérales-provinciales pour le logement abordable, l'Ontario envisagera des moyens qui contribueront à maximiser la construction de logements neufs abordables en Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario a amélioré son programme de supplément au loyer, en fonction des consultations tenues avec les municipalités et les organismes communautaires, et s'est engagé à prolonger le programme jusqu'en 2023. En 2003-2004, le programme aura une nouvelle appellation, *Programme de supplément au loyer Nouveau départ*. Un montant annuel de 50 millions de dollars aidera environ 8 000 ménages à obtenir un logement abordable. Bien que le supplément moyen s'élève à environ 6 000 $, les suppléments accordés aux ménages particuliers varient selon divers facteurs, tels le lieu de résidence et le revenu.

Le plan de l'Ontario stimule la croissance des investissements

Lorsque des entreprises investissent, elles rehaussent la productivité et elles créent des emplois. Des niveaux d'investissements élevés sont essentiels au maintien d'une forte croissance économique et d'une prospérité accrue. Si les risques géopolitiques actuels s'estompent et que les entreprises envisagent avec plus de confiance les perspectives de croissance sur la scène mondiale, l'Ontario sera bien placé pour profiter d'une accélération des investissements. Les politiques économiques de l'Ontario favorisent un climat propice aux affaires. Une main-d'oeuvre fortement instruite fournit des bases solides pour les industries de la province. Le gouvernement de l'Ontario a réduit les impôts des particuliers et des sociétés et éliminé les obstacles qui nuisaient aux investissements. En outre, l'emplacement géographique central de l'Ontario et son infrastructure bien adaptée répondent aux besoins du monde des affaires dans l'économie d'aujourd'hui.

Entre 1995 et 2002, la valeur des investissements réels des entreprises ontariennes dans le matériel et l'outillage a augmenté de près de 83 % et ce n'est pas une coïncidence que cela se soit accompagné de la création de plus de un million d'emplois en Ontario. La valeur des investissements réels dans la construction commerciale et industrielle s'est accrue de 31 % au cours de la même période. On s'attend à ce que les investissements continuent à croître à un bon rythme en 2003 et en 2004.

- La hausse des bénéfices stimulera les investissements des entreprises. Les bénéfices des sociétés ont recommencé à progresser en 2002 et devraient augmenter de 7,7 % en 2003 et d'encore 12,5 % en 2004.
- Les investissements réels des entreprises dans le matériel et l'outillage devraient se raffermir et augmenter de 4,0 % en 2003 et de 6,5 % en 2004, après une hausse de 2,9 % en 2002.
- Le ralentissement de la croissance de l'économie a causé une baisse des dépenses affectées à la construction commerciale et industrielle depuis 2000. Au fur et à mesure que la demande internationale et intérieure s'intensifiera, les sociétés devront accroître leur capacité de production. Les entreprises devraient donc recommencer à dépenser pour la construction non résidentielle et ce type d'investissement devrait augmenter de 1,2 % en 2003 et de 3,1 % en 2004.

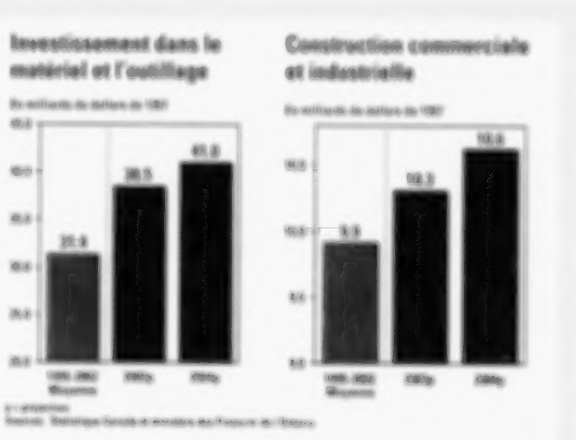

- Le gouvernement affectera un montant supplémentaire de 625 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin de permettre l'expansion et l'amélioration des programmes de recherche-développement et des fonds de formation actuels en vue d'appuyer les investissements à grande échelle dans les secteurs stratégiques, tels que le secteur de l'automobile, qui créent des emplois à valeur élevée et soutiennent l'innovation et la recherche-développement. Cette affectation renforcera la réputation de l'Ontario en tant qu'endroit privilégié où investir.

Les excellents résultats de l'Ontario sur le plan des investissements aident les exportateurs à conserver leur avantage concurrentiel.

Le plan de l'Ontario appuie la compétitivité des exportateurs

Les exportateurs ontariens sont concurrentiels sur le marché mondial et ils profiteront de la reprise de la croissance économique internationale.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la valeur du dollar canadien poursuive son ascension progressive. Les entreprises de l'Ontario conserveront leur compétitivité internationale. De meilleures perspectives économiques, les excédents actuels des comptes courants et la réduction continuelle de la dette du gouvernement en tant que proportion du PIB soutiendront la hausse de la valeur du dollar canadien. L'augmentation de la valeur du dollar aidera à tempérer l'inflation, les taux d'intérêt ainsi que le coût du matériel et de l'outillage importés.

- L'économie américaine a progressé de 2,4 % en 2002, en grande partie grâce aux ventes de véhicules. Cette situation a contribué à la forte croissance de l'industrie de l'automobile de l'Ontario, dont la production réelle a augmenté de 9,3 % en 2002. Le secteur de l'automobile de l'Ontario représente environ 47 % des exportations de marchandises de la province à l'échelle internationale.

Échanges commerciaux réels de l'Ontario

p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

- Les prévisionnistes du secteur privé pensent que la reprise américaine prendra du tonus et que le PIB réel des États-Unis croîtra de 2,4 % en 2003 et de 3,7 % en 2004. La hausse de la demande américaine de matériel et d'outillage fabriqués en Ontario contribuera à l'expansion de nos exportations. Le secteur du matériel et de l'outillage représente environ 21 % des exportations totales de marchandises de l'Ontario.
- On s'attend à ce que les importations de l'Ontario augmentent davantage que les exportations en 2003, car la demande intérieure demeure plus ferme qu'aux États-Unis. Lorsque l'économie américaine se sera redressée en 2004, les exportations et les importations devraient croître plus ou moins au même rythme.

Le tourisme constitue un élément clé des exportations de l'Ontario dans le domaine des services. L'industrie touristique est une source importante de création d'emplois et elle génère des recettes fiscales ainsi que des dollars d'exportations.

Pour soutenir les initiatives de marketing de l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario est prêt à verser des fonds de contrepartie à l'égard des montants que l'industrie investit pour faire connaître les destinations de choix.

Le plan de l'Ontario entraîne la croissance des recettes

La forte croissance de l'économie de l'Ontario a entraîné une hausse appréciable des recettes du gouvernement provincial. On s'attend à ce qu'en 2003-2004, les recettes fiscales soient de 16 milliards de dollars plus élevées que ce qu'elles étaient avant que notre gouvernement commence à réduire les impôts.

La croissance de l'économie de l'Ontario a été plus forte que prévu et elle a permis au gouvernement de percevoir des recettes supplémentaires en 2002-2003. On s'attend à ce que les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés, des droits de cession immobilière, de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants soient plus élevées que ce qu'on avait prévu au moment du dépôt du budget de 2002, ce qui est directement attribuable à l'économie plus florissante. Les excellents résultats de l'Ontario au chapitre de la création d'emplois ont entraîné une augmentation des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) et de l'impôt-santé des employeurs (ISE), mais ces deux sources de recettes ont subi les effets négatifs causés par d'autres facteurs tels que la faiblesse des marchés des capitaux. Les recettes provenant de la taxe de vente au détail (TVD) ont été soutenues par une saine croissance des dépenses de consommation, mais les dépenses réduites des entreprises ont ralenti la croissance des recettes.

La forte croissance de l'économie de l'Ontario en 2003 se traduira par des augmentations continues des recettes. Puisqu'un plus grand nombre de personnes occupent un emploi, la province perçoit plus de recettes qui lui permettent d'assumer les coûts de la santé, de l'éducation et des autres priorités. On s'attend à ce que dans l'ensemble, les recettes fiscales de l'Ontario s'accroissent de 4,9 % en 2003-2004 à la faveur de l'économie croissante. Même si les taux d'imposition sont plus faibles, l'Ontario recueillera encore une fois des recettes fiscales accrues.

Le plan de l'Ontario entraînera la croissance des recettes. On s'attend à ce que les recettes tirées de l'IRP et de l'ISE soient les recettes fiscales qui augmenteront le plus, c'est-à-dire de 5,9 % et de 6,0 % respectivement en 2003-2004. Les résultats remarquables de l'Ontario en matière de création d'emplois signifient qu'un plus grand nombre de contribuables participent à l'économie et gagnent des salaires plus élevés, ce qui permet une hausse des recettes provenant de l'IRP et de l'ISE. Les revenus accrus continueront à soutenir les dépenses de consommation. Grâce à la vigueur du secteur de la consommation et au rebond prévu dans les dépenses des entreprises, les recettes provenant de la TVD devraient augmenter de 5,6 % en 2003-2004.

Des indices récents donnent à penser que les bénéfices des entreprises rebondiront, ce qui permettra une hausse des recettes tirées de l'impôt sur les sociétés. On prévoit que les recettes de l'impôt sur les sociétés de l'Ontario augmenteront de 5,0 % en 2003-2004. Les facteurs qui, ces dernières années, ont réduit les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés, par exemple les reports rétrospectifs de pertes et la réalisation des pertes en capital, ne devraient pas freiner considérablement la croissance des recettes en 2003-2004.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

La croissance de l'économie de l'Ontario stimulera la demande d'essence et, par conséquent, les recettes issues de la taxe sur l'essence augmenteront de 2,8 %. La forte croissance des exportations du secteur manufacturier stimulera la demande de carburant diesel, ce qui devrait se traduire par une hausse de 3,6 % des recettes provenant de la taxe sur les carburants.

Recettes
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	19 097	18 800	19 905
Taxe de vente au détail	13 803	14 090	14 885
Impôt sur les sociétés	6 646	6 520	6 845
Total des autres recettes	8 092	8 991	9 120
Total des recettes fiscales	47 638	48 401	50 755
Gouvernement du Canada	7 754	9 694	10 177
Recettes des entreprises publiques	3 345	3 889	4 416
Autres recettes	5 149	4 407	6 218
Total des recettes	**63 886**	**66 391**	**71 566**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Pour obtenir des précisions sur l'aperçu des recettes pour 2003-2004, se reporter au *Document B – Plan financier de l'Ontario*.

La croissance de l'économie de l'Ontario stimulera la demande d'essence et, par conséquent, les recettes issues de la taxe sur l'essence augmenteront de 2,8 %. La forte croissance des exportations du secteur manufacturier stimulera la demande de carburant diesel, ce qui devrait se traduire par une hausse de 3,6 % des recettes provenant de la taxe sur les carburants.

Recettes
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	19 097	18 800	19 905
Taxe de vente au détail	13 803	14 090	14 885
Impôt sur les sociétés	6 646	6 520	6 845
Total des autres recettes	8 092	8 991	9 120
Total des recettes fiscales	47 638	48 401	50 755
Gouvernement du Canada	7 754	9 694	10 177
Recettes des entreprises publiques	3 345	3 889	4 416
Autres recettes	5 149	4 407	6 218
Total des recettes	**63 886**	**66 391**	**71 566**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Pour obtenir des précisions sur l'aperçu des recettes pour 2003-2004, se reporter au *Document B – Plan financier de l'Ontario*.

Conclusion

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent, en moyenne, à ce que l'économie de l'Ontario affiche une croissance de 3,1 % en 2003 et de 3,8 % en 2004, des taux supérieurs à tous les autres pays du G-7 pour la même période.

L'Ontario au premier rang de la croissance

Croissance du PIB réel (en pourcentage)

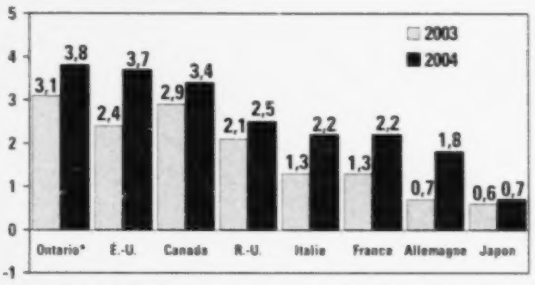

Sources : enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario* (mars 2003) et prévisions établies par consensus (mars 2003).

L'Ontario est un chef de file en ce qui a trait à la réduction de l'impôt et à l'élimination des obstacles qui freinent la croissance et la création d'emplois. Les mesures que le gouvernement de l'Ontario a mises de l'avant ont contribué aux excellents résultats affichés par la province. Depuis 1996, le taux de croissance réelle de l'économie de l'Ontario a dépassé en moyenne de plus d'un point de pourcentage celui du reste du Canada. Les prévisionnistes du secteur privé sont d'avis que cette tendance se maintiendra pour les deux prochaines années.

Les assises de l'économie ontarienne sont solides. Nos entreprises sont plus concurrentielles que jamais, l'inflation est maîtrisée, les taux d'intérêt sont faibles et les revenus après impôt augmentent. Des politiques judicieuses continueront à renforcer ces principaux fondements. Des budgets équilibrés, des réductions d'impôt et des conditions propices aux affaires ont créé un climat qui favorise la croissance économique et la hausse des niveaux de vie. Une économie vigoureuse soutient l'augmentation des recettes provinciales qui permettent de financer les services de santé, les coûts de l'éducation, un environnement sain et les autres services collectifs qui sont essentiels à notre qualité de vie.

Document A

Annexe

27-26

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Détails des hypothèses relatives à l'économie de l'Ontario

Le tableau suivant donne des précisions sur les projections du ministère des Finances de l'Ontario quant à l'économie.

Économie de l'Ontario, de 2001 à 2004
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projections	
	2001	2002	2003	2004
Produit intérieur brut réel	**1,5**	**3,8**	**3,0**	**3,6**
Consommation des particuliers	2,3	3,3	3,4	3,5
Construction résidentielle	2,4	11,8	2,3	2,5
Construction non résidentielle	-1,2	-3,2	1,2	3,1
Matériel et outillage	-3,1	2,9	4,0	6,5
Exportations	-3,3	2,9	3,1	5,5
Importations	-5,3	4,0	4,5	5,6
Produit intérieur brut nominal	**2,4**	**5,1**	**5,2**	**5,5**
Autres indicateurs économiques				
Ventes au détail	2,6	5,5	5,5	5,0
Mises en chantier de logements (en milliers)	73,3	83,6	82,0	78,0
Revenu des particuliers	3,8	2,9	5,5	5,6
Bénéfices des entreprises	-15,6	4,4	7,7	12,5
Indice des prix à la consommation	3,1	2,0	3,0	2,0
Marché du travail				
Emploi	1,5	1,8	3,0-3,5	3,0-3,5
Taux de chômage (en pourcentage)	6,3	7,1	6,3-6,5	5,5-6,0

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Détails des hypothèses relatives à l'économie de l'Ontario

Le tableau suivant donne des précisions sur les projections du ministère des Finances de l'Ontario quant à l'économie.

Économie de l'Ontario, de 2001 à 2004
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projections	
	2001	2002	2003	2004
Produit intérieur brut réel	**1,5**	**3,8**	**3,0**	**3,6**
Consommation des particuliers	2,3	3,3	3,4	3,5
Construction résidentielle	2,4	11,8	2,3	2,5
Construction non résidentielle	-1,2	-3,2	1,2	3,1
Matériel et outillage	-3,1	2,9	4,0	6,5
Exportations	-3,3	2,9	3,1	5,5
Importations	-5,3	4,0	4,5	5,6
Produit intérieur brut nominal	**2,4**	**5,1**	**5,2**	**5,5**
Autres indicateurs économiques				
Ventes au détail	2,6	5,5	5,5	5,0
Mises en chantier de logements (en milliers)	73,3	83,6	82,0	78,0
Revenu des particuliers	3,8	2,9	5,5	5,6
Bénéfices des entreprises	-15,6	4,4	7,7	12,5
Indice des prix à la consommation	3,1	2,0	3,0	2,0
Marché du travail				
Emploi	1,5	1,8	3,0-3,5	3,0-3,5
Taux de chômage (en pourcentage)	6,3	7,1	6,3-6,5	5,5-6,0

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le tableau suivant illustre la sensibilité de l'équilibre budgétaire aux répercussions directes de la baisse des taux d'intérêt sur l'intérêt sur la dette publique et aux effets d'une croissance économique plus vigoureuse sur les recettes et les dépenses.

Incidence de la modification des hypothèses économiques sur l'excédent de l'Ontario
(en millions de dollars)

	Année complète 2003-2004
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt canadiens	70
Augmentation de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel	620

Nota : Ces réponses sont des moyennes et pourraient varier considérablement selon la nature du changement dans les recettes et les dépenses.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le tableau suivant illustre la sensibilité de l'équilibre budgétaire aux répercussions directes de la baisse des taux d'intérêt sur l'intérêt sur la dette publique et aux effets d'une croissance économique plus vigoureuse sur les recettes et les dépenses.

Incidence de la modification des hypothèses économiques sur l'excédent de l'Ontario
(en millions de dollars)

	Année complète 2003-2004
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt canadiens	70
Augmentation de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel	620

Nota : Ces réponses sont des moyennes et pourraient varier considérablement selon la nature du changement dans les recettes et les dépenses.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Document B

Plan financier de l'Ontario

Introduction

L'Ontario a équilibré le budget pour 2002-2003. Grâce aux politiques économiques et financières du gouvernement, la province a atteint ou dépassé ses objectifs en matière de finances et de réduction de la dette pendant huit exercices consécutifs et elle équilibre son budget depuis 1999-2000.

Avec les solides assises propices à la croissance économique qui ont été jetées pour 2003 et à moyen terme, l'Ontario prévoit équilibrer son budget en 2003-2004, conformément aux exigences de la *Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire*. Le maintien de la croissance économique a permis au gouvernement d'effectuer les investissements nécessaires dans les secteurs prioritaires tels que la santé, les écoles, l'éducation postsecondaire et l'environnement, tout en veillant à équilibrer le budget.

Le présent document comprend ce qui suit :

Section I : Résultats provisoires de 2002-2003

Section II : Plan financier de l'Ontario pour 2003-2004

Section III : Investissements dans les immobilisations de l'Ontario

Section IV : Renforcement de nos partenariats

Section V : Perspectives à moyen terme

32, 34

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Section I : Résultats provisoires de 2002-2003

L'Ontario a équilibré son budget pour le quatrième exercice consécutif en 2002-2003. Les résultats provisoires de 2002-2003 indiquent un excédent de 524 millions de dollars, ce qui concrétise l'engagement de la province à l'égard d'un équilibre budgétaire permanent.

Résultats financiers de l'exercice 2002-2003
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Recettes	66 544	66 391	(153)
Dépenses			
Programmes	54 384	55 271	887
Dépenses en immobilisations brutes	2 713	2 467	(246)
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	634	576	(58)
Intérêt sur la dette publique			
Province	8 550	8 225	(325)
Secteur de l'électricité	520	520	-
Total des dépenses	65 533	65 907	374
Moins : Réserve	1 000	-	(1 000)
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	(11)	40	51
Excédent/(Déficit)	**0**	**524**	**524**

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que les recettes seront de 153 millions de dollars inférieures au montant prévu dans le plan budgétaire de 2002, ce qui est en grande partie attribuable à des recettes moindres que prévu provenant des ventes et des locations. Cette baisse sera compensée en partie par les recettes supérieures au montant prévu provenant du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), incluant le supplément ponctuel au titre du TCSPS.

Section I : Résultats provisoires de 2002-2003

L'Ontario a équilibré son budget pour le quatrième exercice consécutif en 2002-2003. Les résultats provisoires de 2002-2003 indiquent un excédent de 524 millions de dollars, ce qui concrétise l'engagement de la province à l'égard d'un équilibre budgétaire permanent.

Résultats financiers de l'exercice 2002-2003
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Recettes	66 544	66 391	(153)
Dépenses			
Programmes	54 384	55 271	887
Dépenses en immobilisations brutes	2 713	2 467	(246)
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	634	576	(58)
Intérêt sur la dette publique			
Province	8 550	8 225	(325)
Secteur de l'électricité	520	520	-
Total des dépenses	65 533	65 907	374
Moins : Réserve	1 000	-	(1 000)
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	(11)	40	51
Excédent/(Déficit)	**0**	**524**	**524**

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- On prévoit que les recettes seront de 153 millions de dollars inférieures au montant prévu dans le plan budgétaire de 2002, ce qui est en grande partie attribuable à des recettes moindres que prévu provenant des ventes et des locations. Cette baisse sera compensée en partie par les recettes supérieures au montant prévu provenant du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), incluant le supplément ponctuel au titre du TCSPS.

- Le total des dépenses dépassait de 374 millions de dollars le montant prévu dans le plan budgétaire de 2002-2003, en raison surtout de la hausse du financement des hôpitaux en cours d'exercice et des affectations supplémentaires accordées aux conseils scolaires découlant de l'adoption rapide par la province des recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation. Cette hausse a été contrebalancée en partie par la baisse des frais d'intérêt sur la dette publique.
- Le plan budgétaire de l'Ontario de 2002-2003 comprenait une réserve de 1 milliard de dollars afin de protéger le budget équilibré contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Compte tenu du rôle de la réserve dans une démarche budgétaire prudente, la réserve a été utilisée pour veiller à ce que l'objectif d'équilibre budgétaire soit atteint en 2002-2003 et pour réduire la dette provinciale.
- Avec l'excédent de 524 millions de dollars en 2002-2003, la province a réalisé son objectif de réduire la dette provinciale d'un montant de 5 milliards de dollars par rapport à la dette de 1998-1999.

Recettes de 2002-2003

Les recettes de 2002-2003 devraient totaliser un montant estimatif de 66 391 millions de dollars, soit 153 millions de dollars de moins que le montant prévu dans le budget de 2002. Les recettes fiscales seront vraisemblablement supérieures de 41 millions de dollars au montant prévu. On estime que les paiements du gouvernement du Canada dépasseront de 1 504 millions de dollars le montant prévu. Les recettes tirées des entreprises publiques devraient être supérieures de 146 millions de dollars aux prévisions, et les autres recettes devraient être inférieures de 1 844 millions de dollars aux prévisions du budget de 2002.

Sommaire de l'évolution des recettes au cours de l'exercice 2002-2003
(en millions de dollars)

		Chiffres provisoires 2002-2003
Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu des particuliers	(285)	
Taxe de vente au détail	(140)	
Impôt sur les sociétés	370	
Impôt-santé des employeurs	(105)	
Taxes sur l'essence et les carburants	70	
Taxe sur le tabac	(110)	
Droits de cession immobilière	90	
Total des autres recettes	151	
		41
Gouvernement du Canada		
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) (excluant les suppléments)	578	
Nouveaux suppléments du TCSPS	967	
Infrastructure	(107)	
Total des autres recettes	66	
		1 504
Recettes des entreprises publiques		
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	170	
Total des autres recettes	(24)	
		146
Autres recettes		(1 844)
Total de l'évolution des recettes au cours de l'exercice		**(153)**

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Recettes de 2002-2003

Les recettes de 2002-2003 devraient totaliser un montant estimatif de 66 391 millions de dollars, soit 153 millions de dollars de moins que le montant prévu dans le budget de 2002. Les recettes fiscales seront vraisemblablement supérieures de 41 millions de dollars au montant prévu. On estime que les paiements du gouvernement du Canada dépasseront de 1 504 millions de dollars le montant prévu. Les recettes tirées des entreprises publiques devraient être supérieures de 146 millions de dollars aux prévisions, et les autres recettes devraient être inférieures de 1 844 millions de dollars aux prévisions du budget de 2002.

Sommaire de l'évolution des recettes au cours de l'exercice 2002-2003
(en millions de dollars)

		Chiffres provisoires 2002-2003
Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu des particuliers	(285)	
Taxe de vente au détail	(140)	
Impôt sur les sociétés	370	
Impôt-santé des employeurs	(105)	
Taxes sur l'essence et les carburants	70	
Taxe sur le tabac	(110)	
Droits de cession immobilière	90	
Total des autres recettes	151	
		41
Gouvernement du Canada		
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) (excluant les suppléments)	578	
Nouveaux suppléments du TCSPS	967	
Infrastructure	(107)	
Total des autres recettes	66	
		1 504
Recettes des entreprises publiques		
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	170	
Total des autres recettes	(24)	
		146
Autres recettes		(1 844)
Total de l'évolution des recettes au cours de l'exercice		**(153)**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- On estime que les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) seront inférieures de 285 millions de dollars aux prévisions budgétaires de 2002. Même si la vigoureuse création d'emplois et l'augmentation des salaires en Ontario en 2002 ont haussé les recettes tirées de l'IRP, ces facteurs ont été plus que largement contrebalancés par l'assiette de l'IRP en 2001 moins élevée que celle qui avait été prévue dans les *Comptes publics* de 2001-2002, par les effets de la faiblesse des marchés des capitaux sur les gains en capital et le rendement des placements.
- On prévoit que les recettes tirées de la taxe de vente au détail seront de 140 millions de dollars inférieures aux prévisions. Les dépenses de consommation ont été élevées en 2002, mais les dépenses des entreprises pour les biens et les services non liés directement au processus de production ont été réduites à cause de l'accent mis sur le contrôle des coûts.
- Les recettes de l'impôt sur les sociétés devraient dépasser de 370 millions de dollars les prévisions du budget de 2002, étant donné que la hausse des bénéfices avant impôt des entreprises en 2002 a été plus marquée que prévu et que les remboursements relatifs à 2001-2002 ont été moindres que prévu.
- On prévoit que les recettes tirées de l'impôt-santé des employeurs (ISE) seront de 105 millions de dollars inférieures aux prévisions. La faiblesse inhabituelle des bonus et options d'achat d'actions des sociétés ont contribué à la baisse des recettes tirées de l'ISE en 2002-2003. Des remboursements inhabituellement élevés relatifs à des exercices précédents ont également comprimé les recettes au titre de l'ISE en 2002-2003. Les remboursements plus élevés pour les exercices précédents sont en partie attribuables aux initiatives annoncées dans le budget de 2000, en vertu desquelles l'ISE ne s'applique plus aux avantages que les employés retirent d'options d'achat d'actions offertes par les entreprises de recherche-développement admissibles. Les remboursements de l'ISE ont également augmenté à cause de la révision du traitement fiscal des organismes religieux et de bienfaisance ayant des emplacements multiples.
- Au total, les recettes des taxes sur l'essence et les carburants devraient être supérieures de 70 millions de dollars aux prévisions du budget de 2002. La forte croissance de l'économie de l'Ontario et les excellentes ventes d'automobiles en 2002 ont accru la demande d'essence et, par conséquent, les recettes tirées de la taxe sur l'essence. L'accroissement des exportations de produits manufacturés a entraîné une augmentation de la demande de diesel et donc, des recettes tirées de la taxe sur les carburants.
- Les recettes tirées de la taxe sur le tabac devraient être de 110 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 2002. La diminution des recettes s'explique par une baisse plus forte que prévu de la consommation de cigarettes.
- Les recettes tirées des droits de cession immobilière devraient dépasser de 90 millions de dollars le montant prévu. En 2002, le marché du logement de l'Ontario a été vigoureux et a affiché un nombre sans précédent de ventes ainsi qu'une augmentation marquée des prix à la revente, ce qui a entraîné une hausse importante des recettes tirées des droits de cession immobilière par rapport aux prévisions.
- Les autres recettes fiscales devraient augmenter de 151 millions de dollars au total par rapport aux prévisions. Cela est surtout attribuable aux recettes plus élevées provenant de l'impôt sur les dividendes privilégiés des corporations et de l'impôt sur les barrages hydroélectriques. Les recettes tirées de l'impôt sur les dividendes privilégiés des corporations seront supérieures de 110 millions de dollars aux prévisions du budget de 2002, en raison principalement du versement tardif des recettes de l'année d'imposition 2000, qui n'ont été traitées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada qu'en 2002. Les recettes tirées de l'impôt sur les barrages hydroélectriques devraient être supérieures

de 50 millions de dollars aux prévisions du budget de 2002 en raison de l'inclusion de 13 centrales électriques de l'Ontario aux fins de l'impôt et de la prise en compte cette année des recettes perçues sur l'impôt à payer depuis janvier 2001.

- Les paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) devraient être supérieurs de 578 millions de dollars aux prévisions du budget de 2002. De ce montant accru, une tranche de 482 millions de dollars est attribuable à des rajustements pour les périodes précédentes qui ont été effectués du fait que l'Ontario a représenté une part moindre que prévu de l'assiette estimative de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble du Canada en 2001. Il en résulte que la province touche en 2002-2003 un rajustement correspondant à sa part plus élevée que prévu du montant fixe versé au titre du TCSPS en 2000-2001 et en 2001-2002.
- Les paiements du supplément du TCSPS du gouvernement fédéral sont de 967 millions de dollars supérieurs aux prévisions. En 2002-2003, l'Ontario a tenu compte de sa part du supplément de 2,5 milliards de dollars du TCSPS que le gouvernement fédéral a annoncé en février 2003. L'inclusion de la part de l'Ontario du supplément du TCSPS dans les recettes de 2002-2003 est conforme à l'annonce faite par le gouvernement fédéral selon laquelle « 2,5 milliards seront versés immédiatement sous forme de supplément au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux afin d'atténuer les pressions actuelles ».
- On estime que les paiements du gouvernement fédéral au titre de l'infrastructure seront de 107 millions de dollars inférieurs aux prévisions. Les retards liés à la réalisation des ententes contractuelles et à l'administration des projets ont réduit les paiements fédéraux d'un montant de 169 millions de dollars, montant qui a été compensé partiellement par la nouvelle affectation fédérale de 62 millions de dollars à la Commission de transport de Toronto.
- On estime que les autres paiements du gouvernement fédéral seront supérieurs de 66 millions de dollars aux prévisions. Cette hausse s'explique surtout par les contributions du gouvernement fédéral aux paiements versés aux agriculteurs de l'Ontario au cours des exercices antérieurs et au soutien du gouvernement fédéral à l'égard des services de santé primaires provinciaux.
- On estime que les recettes combinées de Hydro One Inc. et de Ontario Power Generation Inc. (OPG) seront de 170 millions de dollars supérieures aux prévisions, surtout en raison des recettes nettes plus élevées de OPG. Les recettes plus élevées de OPG tirées de la vente d'électricité, les gains réalisés grâce à la vente de titres de créance à long terme ainsi que la diminution des frais d'exploitation ont plus que compensé les dépenses supérieures engagées par OPG pour la réfection et la remise en service de la centrale nucléaire A de Pickering, ce qui a entraîné des recettes nettes supérieures pour OPG.
- On estime que les recettes combinées de toutes les autres entreprises publiques seront inférieures de 24 millions de dollars aux prévisions, ce qui est en grande partie attribuable à la baisse des recettes nettes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, qui devraient être inférieures de 25 millions de dollars aux prévisions du budget de 2002.
- Les autres recettes ont été inférieures de 1 844 millions de dollars aux prévisions, ce qui s'explique principalement par la diminution des recettes provenant de la commercialisation des entreprises publiques par rapport au montant prévu dans le budget de 2002.

37-43

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN COURS DE L'EXERCICE 2002-2003

En 2002-2003, les dépenses de fonctionnement, qui se chiffraient à 64 016 millions de dollars, ont été supérieures de 562 millions de dollars au montant de 63 454 millions de dollars prévu dans le budget de 2002. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation en cours d'exercice du financement des hôpitaux, des conseils scolaires, des programmes de médicaments et des services de bien-être de l'enfance, qui a été compensée en partie par les économies réalisées en frais d'intérêt sur la dette publique.

Sommaire de l'évolution des dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice 2002-2003
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2002-2003
Évolution des dépenses de programmes :	
Hôpitaux – amélioration des soins aux malades	350
Conseils scolaires – adoption rapide des recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation	349
Programmes de médicaments – utilisation accrue	158
Bien-être de l'enfance – hausse du financement des sociétés d'aide à l'enfance	102
Dépenses au titre des régimes et prestations de retraite	58
Soutien du secteur agricole – financement de transition pour les agriculteurs (net)	53
Autres dépenses (nettes)	(183)
Total de l'évolution des dépenses de programmes	**887**
Intérêt sur la dette publique	**(325)**
Total de l'évolution des dépenses de fonctionnement en cours d'exercice	**562**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les subventions de fonctionnement aux hôpitaux ont été accrues de 350 millions de dollars au cours de l'exercice afin d'améliorer les soins aux malades, de contribuer à stabiliser le budget des hôpitaux et d'appuyer l'innovation et le rendement financier positif dans les hôpitaux.
- Les fonds accordés aux conseils scolaires ont été augmentés de 349 millions de dollars au cours de l'exercice pour permettre la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation qui ont été définies comme prioritaires. Cette hausse visait à répondre aux impératifs financiers découlant de l'ensemble de mesures d'une valeur de 610 millions de dollars qui ont été annoncées en décembre 2002, qui prévoyaient un soutien accru à l'éducation de l'enfance en difficulté et des ressources supplémentaires pour la négociation collective.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN COURS DE L'EXERCICE 2002-2003

En 2002-2003, les dépenses de fonctionnement, qui se chiffraient à 64 016 millions de dollars, ont été supérieures de 562 millions de dollars au montant de 63 454 millions de dollars prévu dans le budget de 2002. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation en cours d'exercice du financement des hôpitaux, des conseils scolaires, des programmes de médicaments et des services de bien-être de l'enfance, qui a été compensée en partie par les économies réalisées en frais d'intérêt sur la dette publique.

Sommaire de l'évolution des dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice 2002-2003
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2002-2003
Évolution des dépenses de programmes :	
Hôpitaux – amélioration des soins aux malades	350
Conseils scolaires – adoption rapide des recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation	349
Programmes de médicaments – utilisation accrue	158
Bien-être de l'enfance – hausse du financement des sociétés d'aide à l'enfance	102
Dépenses au titre des régimes et prestations de retraite	58
Soutien du secteur agricole – financement de transition pour les agriculteurs (net)	53
Autres dépenses (nettes)	(183)
Total de l'évolution des dépenses de programmes	**887**
Intérêt sur la dette publique	**(325)**
Total de l'évolution des dépenses de fonctionnement en cours d'exercice	**562**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les subventions de fonctionnement aux hôpitaux ont été accrues de 350 millions de dollars au cours de l'exercice afin d'améliorer les soins aux malades, de contribuer à stabiliser le budget des hôpitaux et d'appuyer l'innovation et le rendement financier positif dans les hôpitaux.
- Les fonds accordés aux conseils scolaires ont été augmentés de 349 millions de dollars au cours de l'exercice pour permettre la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation qui ont été définies comme prioritaires. Cette hausse visait à répondre aux impératifs financiers découlant de l'ensemble de mesures d'une valeur de 610 millions de dollars qui ont été annoncées en décembre 2002, qui prévoyaient un soutien accru à l'éducation de l'enfance en difficulté et des ressources supplémentaires pour la négociation collective.

- Un montant supplémentaire de 158 millions de dollars a été affecté au cours de l'exercice en raison d'une utilisation plus forte que prévu des programmes de médicaments du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, pour veiller à ce que tous les bénéficiaires des programmes de médicaments, principalement les personnes âgées et les prestataires de l'aide sociale, aient accès aux médicaments d'ordonnance essentiels qui leur sont prescrits pour le traitement de maladies et le maintien d'une bonne santé.
- Les dépenses au titre des services de bien-être de l'enfance ont augmenté de 102 millions de dollars au cours de l'exercice pour assurer que les sociétés d'aide à l'enfance disposent des ressources nécessaires pour fournir des services de protection aux enfants qui risquent de souffrir de négligence et de mauvais traitements.
- Les dépenses au titre des régimes et des prestations de retraite ont augmenté de 58 millions de dollars au cours de l'exercice. Cette hausse découle principalement de la valeur plus faible que prévu des marchés financiers internationaux, ce qui a eu une incidence sur les actifs du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants, de la Fiducie du régime de retraite du SEFPO et du Régime de retraite des fonctionnaires, ainsi que du coût des hausses des prestations. Cette hausse des dépenses a été contrebalancée en partie par les économies uniques au titre des prestations de retraite découlant des modifications issues de la dernière ronde de négociations collectives.
- La part de l'Ontario du programme fédéral-provincial de transition à l'intention des agriculteurs ontariens a augmenté de 73 millions de dollars au cours de l'exercice, ce qui a été compensé en partie par un montant de 20 millions de dollars provenant du Fonds de prévoyance. Les fonds supplémentaires versés représentent la part de l'Ontario pour le premier exercice dans le cadre de l'initiative de financement provisoire fédéral-provincial d'une durée de deux exercices visant à aider le secteur agricole à adopter une approche à plus long terme concernant la gestion des risques d'exploitation.
- Les frais d'intérêt sur la dette publique ont diminué de 325 millions de dollars comparativement au montant de 9 070 millions de dollars qu'avait prévu le plan budgétaire de 2002, ce qui s'explique par des taux d'intérêt moindres et une gestion efficiente de la dette.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2002-2003

En 2002-2003, les dépenses en immobilisations nettes ont été de 1 891 millions de dollars, soit 188 millions de dollars de moins que ce qu'avait prévu le plan budgétaire de 2002-2003. Cette diminution est surtout attribuable aux dépenses inférieures engagées dans le cadre d'initiatives de partenariat avec les municipalités et dans d'autres secteurs. Elle a été contrebalancée en partie par la hausse de dépenses au titre de l'aide aux transports en commun à Toronto.

Sommaire de l'évolution des dépenses en immobilisations au cours de l'exercice 2002-2003
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2002-2003
Commission de transport de Toronto – aide aux transports en commun	111
Programmes de biotechnologie et de technologie de l'information – dépenses inférieures aux prévisions	(20)
Initiatives de partenariat avec les municipalités – dépenses inférieures aux prévisions	(286)
Autres (nettes)	7
Total de l'évolution des dépenses en immobilisations en cours d'exercice	**(188)**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- La province a accordé à la Ville de Toronto un montant supplémentaire de 111 millions de dollars à l'intention de la Commission de transport de Toronto (TTC), montant partiellement contrebalancé par les recettes de 62 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral. Ces fonds ont été fournis à la TTC pour des projets de renouvellement et de remise en état des immobilisations dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Ontario et du Plan ontarien d'investissement dans les transports en commun.
- Les investissements du ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation dans des programmes de biotechnologie et de technologie de l'information ont été inférieurs de 20 millions de dollars aux prévisions de 2002-2003 en raison des retards d'élaboration et de démarrage des projets de divers programmes technologiques dont L'Ontario branché et le Medical and Related Sciences Discovery District (MaRS).
- Les dépenses affectées aux initiatives de partenariat avec les municipalités (volet Partenariats du millénaire, Revitalisation du secteur riverain de Toronto, Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, et volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme) ont été inférieures de 286 millions de dollars aux prévisions du budget de 2002 en raison de retards liés à la préparation des contrats avec de multiples paliers administratifs et à la conclusion des contrats pour les projets d'infrastructure municipaux.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2002-2003

En 2002-2003, les dépenses en immobilisations nettes ont été de 1 891 millions de dollars, soit 188 millions de dollars de moins que ce qu'avait prévu le plan budgétaire de 2002-2003. Cette diminution est surtout attribuable aux dépenses inférieures engagées dans le cadre d'initiatives de partenariat avec les municipalités et dans d'autres secteurs. Elle a été contrebalancée en partie par la hausse de dépenses au titre de l'aide aux transports en commun à Toronto.

Sommaire de l'évolution des dépenses en immobilisations au cours de l'exercice 2002-2003
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2002-2003
Commission de transport de Toronto – aide aux transports en commun	111
Programmes de biotechnologie et de technologie de l'information – dépenses inférieures aux prévisions	(20)
Initiatives de partenariat avec les municipalités – dépenses inférieures aux prévisions	(286)
Autres (nettes)	7
Total de l'évolution des dépenses en immobilisations en cours d'exercice	**(188)**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- La province a accordé à la Ville de Toronto un montant supplémentaire de 111 millions de dollars à l'intention de la Commission de transport de Toronto (TTC), montant partiellement contrebalancé par les recettes de 62 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral. Ces fonds ont été fournis à la TTC pour des projets de renouvellement et de remise en état des immobilisations dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Ontario et du Plan ontarien d'investissement dans les transports en commun.
- Les investissements du ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation dans des programmes de biotechnologie et de technologie de l'information ont été inférieurs de 20 millions de dollars aux prévisions de 2002-2003 en raison des retards d'élaboration et de démarrage des projets de divers programmes technologiques dont L'Ontario branché et le Medical and Related Sciences Discovery District (MaRS).
- Les dépenses affectées aux initiatives de partenariat avec les municipalités (volet Partenariats du millénaire, Revitalisation du secteur riverain de Toronto, Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, et volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme) ont été inférieures de 286 millions de dollars aux prévisions du budget de 2002 en raison de retards liés à la préparation des contrats avec de multiples paliers administratifs et à la conclusion des contrats pour les projets d'infrastructure municipaux.

SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Résultats provisoires de 2002-2003

On s'attend à ce que les recettes nettes combinées de Hydro One Inc. (HOI) et de Ontario Power Generation Inc. (OPG) soient de 170 millions de dollars supérieures au montant prévu, ce qui est principalement attribuable aux recettes nettes plus élevées de OPG. Les recettes plus élevées de OPG tirées de la vente d'électricité, les gains réalisés lors de la vente de titres de créance à long terme ainsi que les frais d'exploitation moindres que prévu ont plus que compensé les dépenses engagées par OPG pour la réfection et la remise en service de la centrale nucléaire A de Pickering, ce qui a entraîné des recettes nettes supérieures pour OPG.

Les recettes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) ont été de 40 millions de dollars supérieures à ses dépenses, ce qui constitue une amélioration de 51 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le budget de 2002. Cela est principalement attribuable au gain réalisé lors de la vente de billets de Hydro One Inc., au montant plus élevé que prévu des recettes provenant de la provision pour le secteur de l'électricité en raison des recettes nettes plus élevées de OPG et aux coûts de financement moindres que prévu.

Le gouvernement estime que le fonds utilisé pour geler le prix de l'électricité à 4,3 cents le kWh s'équilibrera au cours de la durée de son plan d'action en matière d'électricité.

Section II : Plan financier de l'Ontario pour 2003-2004

L'Ontario est en voie d'afficher un budget équilibré en 2003-2004. Ce sera donc la cinquième année consécutive que le budget est équilibré depuis 1999-2000.

Plan financier de 2003-2004
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004	Variation en millions de dollars	Variation en pourcentage
Recettes	66 391	71 566	5 175	7,8
Dépenses				
Programmes	55 271	59 390	4 119	7,5
Dépenses en immobilisations brutes	2 467	3 170	703	28,5
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	576	702	126	21,9
Intérêt sur la dette publique				
Province	8 225	8 188	(37)	(0,4)
Secteur de l'électricité	520	520	-	-
Total des dépenses	65 907	70 566	4 659	7,1
Moins : Réserve	-	1 000	1 000	-
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	40	-	(40)	-
Excédent/(Déficit)	**524**	**0**	**(524)**	-

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que le total des recettes en 2003-2004 sera de 71 566 millions de dollars, soit 5 175 millions de dollars de plus que le montant provisoire de 66 391 millions de dollars établi en 2002-2003. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des recettes fiscales entraînée par la vigueur de l'économie ontarienne.

Section II : Plan financier de l'Ontario pour 2003-2004

L'Ontario est en voie d'afficher un budget équilibré en 2003-2004. Ce sera donc la cinquième année consécutive que le budget est équilibré depuis 1999-2000.

Plan financier de 2003-2004
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004	Variation en millions de dollars	Variation en pourcentage
Recettes	66 391	71 566	5 175	7,8
Dépenses				
Programmes	55 271	59 390	4 119	7,5
Dépenses en immobilisations brutes	2 467	3 170	703	28,5
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	576	702	126	21,9
Intérêt sur la dette publique				
Province	8 225	8 188	(37)	(0,4)
Secteur de l'électricité	520	520	-	-
Total des dépenses	65 907	70 566	4 659	7,1
Moins : Réserve	-	1 000	1 000	-
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	40	-	(40)	-
Excédent/(Déficit)	524	0	(524)	-

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que le total des recettes en 2003-2004 sera de 71 566 millions de dollars, soit 5 175 millions de dollars de plus que le montant provisoire de 66 391 millions de dollars établi en 2002-2003. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des recettes fiscales entraînée par la vigueur de l'économie ontarienne.

- On prévoit que le total des dépenses en 2003-2004 sera de 70 566 millions de dollars, soit 4 659 millions de dollars de plus que les dépenses provisoires de 65 907 millions de dollars enregistrées en 2002-2003. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des dépenses dans des secteurs prioritaires comme la santé, les écoles et l'éducation postsecondaire.
- Le plan financier de 2003-2004 comprend une réserve de 1 milliard de dollars afin de protéger l'équilibre budgétaire contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Si elle n'est pas utilisée, la réserve pourra être affectée à la réduction de la dette.

APERÇU DES RECETTES POUR 2003-2004

On prévoit que, en 2003-2004, les recettes seront de 71 566 millions de dollars, soit 5 175 millions de dollars ou 7,8 % de plus que le montant provisoire affiché en 2002-2003.

Recettes
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	19 097	18 800	19 905
Taxe de vente au détail	13 803	14 090	14 885
Impôt sur les sociétés	6 646	6 520	6 845
Autres recettes fiscales	8 092	8 991	9 120
Total des recettes fiscales	47 638	48 401	50 755
Gouvernement du Canada	7 754	9 694	10 177
Recettes des entreprises publiques	3 345	3 889	4 416
Autres recettes	5 149	4 407	6 218
Total des recettes	**63 886**	**66 391**	**71 566**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- On prévoit que les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) augmenteront à 19 905 millions de dollars en 2003-2004. Cette hausse s'explique par la forte croissance prévue de l'emploi et des salaires en Ontario au cours de 2003-2004.
- On prévoit que les recettes tirées de la taxe de vente au détail (TVD) augmenteront à 14 885 millions de dollars en 2003-2004. Pour arriver à ce chiffre, on suppose que les dépenses de consommation continueront à croître de façon marquée et que les dépenses des entreprises pour des biens et services frappés de TVD augmenteront.
- On prévoit que les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés augmenteront à 6 845 millions de dollars en 2003-2004, en raison de la croissance prévue des bénéfices des sociétés pour 2003.
- On prévoit que les recettes tirées de l'impôt-santé des employeurs augmenteront à 3 805 millions de dollars en 2003-2004 en raison de la forte croissance de l'emploi et des salaires prévue pour l'Ontario au cours de 2003-2004.
- On prévoit que les recettes tirées des taxes sur l'essence et les carburants augmenteront respectivement à 2 365 millions de dollars et à 710 millions de dollars en 2003-2004, une hausse attribuable à la croissance de l'économie de l'Ontario et aux augmentations correspondantes de la consommation d'essence et de carburant diesel.

APERÇU DES RECETTES POUR 2003-2004

On prévoit que, en 2003-2004, les recettes seront de 71 566 millions de dollars, soit 5 175 millions de dollars ou 7,8 % de plus que le montant provisoire affiché en 2002-2003.

Recettes
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	19 097	18 800	19 905
Taxe de vente au détail	13 803	14 090	14 885
Impôt sur les sociétés	6 646	6 520	6 845
Autres recettes fiscales	8 092	8 991	9 120
Total des recettes fiscales	47 638	48 401	50 755
Gouvernement du Canada	7 754	9 694	10 177
Recettes des entreprises publiques	3 345	3 889	4 416
Autres recettes	5 149	4 407	6 218
Total des recettes	**63 886**	**66 391**	**71 566**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- On prévoit que les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) augmenteront à 19 905 millions de dollars en 2003-2004. Cette hausse s'explique par la forte croissance prévue de l'emploi et des salaires en Ontario au cours de 2003-2004.
- On prévoit que les recettes tirées de la taxe de vente au détail (TVD) augmenteront à 14 885 millions de dollars en 2003-2004. Pour arriver à ce chiffre, on suppose que les dépenses de consommation continueront à croître de façon marquée et que les dépenses des entreprises pour des biens et services frappés de TVD augmenteront.
- On prévoit que les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés augmenteront à 6 845 millions de dollars en 2003-2004, en raison de la croissance prévue des bénéfices des sociétés pour 2003.
- On prévoit que les recettes tirées de l'impôt-santé des employeurs augmenteront à 3 805 millions de dollars en 2003-2004 en raison de la forte croissance de l'emploi et des salaires prévue pour l'Ontario au cours de 2003-2004.
- On prévoit que les recettes tirées des taxes sur l'essence et les carburants augmenteront respectivement à 2 365 millions de dollars et à 710 millions de dollars en 2003-2004, une hausse attribuable à la croissance de l'économie de l'Ontario et aux augmentations correspondantes de la consommation d'essence et de carburant diesel.

- On prévoit que les recettes issues de la taxe sur le tabac augmenteront à 1 260 millions de dollars en 2003-2004 en raison de l'incidence, sur une année complète, de la majoration de la taxe annoncée en juin 2002. Cette prévision tient compte du fait que la consommation de cigarettes diminuera sous l'effet des taxes accrues et de la régression du tabagisme, une tendance à long terme.
- Les recettes provenant des droits de cession immobilière devraient diminuer à 785 millions de dollars en 2003-2004. Pour arriver à ce chiffre, on suppose que le volume des ventes sur le marché du logement en Ontario diminuera légèrement après avoir été exceptionnellement élevé en 2002.
- On prévoit que toutes les autres recettes fiscales diminueront à 195 millions de dollars. Cela s'explique principalement par l'inclusion en 2002-2003 des recettes ponctuelles provenant de l'impôt sur les dividendes privilégiés des corporations et de l'impôt sur les barrages hydroélectriques, par des réductions continues de l'impôt sur les bénéfices miniers et par l'élimination de la taxe sur les recettes brutes.
- On prévoit que les paiements du gouvernement fédéral dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) diminueront à 7 146 millions de dollars en 2003-2004, ce qui s'explique principalement par des recettes ponctuelles provenant de rajustements pour les exercices précédents qui ont été incluses dans les prévisions des recettes pour 2002-2003.
- On prévoit que les paiements du gouvernement fédéral au titre du supplément du TCSPS seront de 771 millions de dollars en 2003-2004. L'Ontario intègre à ses prévisions le montant entier de sa part par habitant du supplément de 2 milliards de dollars que le gouvernement fédéral devrait verser en 2003-2004.
- Les paiements du gouvernement fédéral dans le cadre du fonds pour la réforme de la santé (386 millions de dollars) et du fonds pour l'équipement diagnostique et médical (193 millions de dollars), qui viennent d'être annoncés, sont déterminés selon la part par habitant de l'Ontario des fonds totaux disponibles pour 2003-2004.
- Les paiements du gouvernement fédéral au titre du logement social devraient augmenter à 643 millions de dollars en 2003-2004, ce qui est principalement attribuable à la hausse du soutien fédéral aux investissements d'immobilisations dans le cadre du nouveau Programme Canada-Ontario de logement abordable.
- Les paiements du gouvernement fédéral au titre de l'infrastructure devraient augmenter à 285 millions de dollars en 2003-2004. Ce montant représente la contribution fédérale à un certain nombre de projets d'immobilisations de la province et des municipalités.
- Tous les autres paiements du gouvernement fédéral devraient augmenter à 753 millions de dollars en 2003-2004. Il s'agit du résultat net d'un certain nombre de modifications qui devraient être apportées à des ententes et à des programmes fédéraux-provinciaux permanents, incluant le soutien accru au secteur agricole de la province ainsi que des initiatives dans le domaine des soins de santé primaires.
- On prévoit que les recettes nettes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario augmenteront à 2 406 millions de dollars en 2003-2004. Cette hausse est attribuable à la croissance continue prévue des recettes nettes tirées des hippodromes, des casinos de bienfaisance et des loteries. Elle sera vraisemblablement amoindrie par la baisse des recettes des casinos commerciaux, qui subissent une concurrence de plus en plus forte de la part des casinos américains.

- Il est prévu que les recettes réunies de Ontario Power Generation Inc. et de Hydro One Inc. augmenteront à 884 millions de dollars en 2003-2004.
- On s'attend à ce que les recettes de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) augmentent à 1 123 millions de dollars en 2003-2004. La forte croissance de l'économie de l'Ontario devrait stimuler les ventes et les recettes nettes de la LCBO en 2003-2004. La décision de convertir les droits de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) sur la bière ontarienne vendue dans les magasins de la LCBO en une majoration de la Régie haussera les recettes nettes de cette dernière en 2003-2004. Cette décision, qui n'aura aucune incidence sur les prix à la consommation, entraînera un transfert de recettes du poste des recettes tirées des permis d'alcool à celui des recettes nettes de la LCBO.
- Les recettes provenant des ventes et des locations devraient s'accroître de 1 886 millions de dollars pour atteindre 2 207 millions de dollars en 2003-2004, ce qui est surtout attribuable aux recettes que l'on prévoit obtenir grâce à la commercialisation d'entreprises publiques en 2003-2004.
- On prévoit que les recettes tirées des permis d'alcool diminueront à 477 millions de dollars en 2003-2004. La décision de convertir les droits de la CAJO perçus sur la bière ontarienne vendue dans les magasins de la LCBO en une majoration de la Régie réduira les recettes tirées des permis d'alcool.

46

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

APERÇU DES DÉPENSES POUR 2003-2004

Le plan de dépenses du gouvernement pour 2003-2004 continue d'être axé sur les secteurs prioritaires, notamment les services de santé, les écoles et l'éducation postsecondaire, tout en améliorant l'efficience et l'efficacité de la prestation des services gouvernementaux.

- En 2003-2004, le financement total des services de santé, y compris les dépenses des programmes et les dépenses en immobilisations, s'élèvera à 28,1 milliards de dollars, une hausse de 1,9 milliard de dollars par rapport au total de 2002-2003 qui s'établissait à 26,2 milliards de dollars.
- Les dépenses provinciales au chapitre des écoles et de l'éducation postsecondaire se chiffreront à 14,1 milliards de dollars en 2003-2004. Ce total comprend 9,3 milliards de dollars au titre des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires, la composante provinciale du financement des conseils scolaires; 2,9 milliards de dollars en subventions de fonctionnement et d'immobilisations aux collèges et aux universités; 1,9 milliard de dollars pour d'autres programmes, dont les programmes de formation et l'aide aux étudiantes et étudiants du palier postsecondaire; ainsi que les dépenses provinciales touchant le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants.

Appui aux programmes prioritaires en 2003-2004
Total des dépenses : 70,6 milliards de dollars

En milliards de dollars

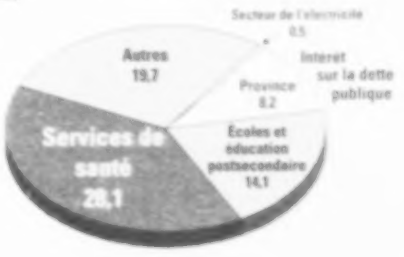

Source : ministère des Finances de l'Ontario

- Les paiements de transfert aux organismes du secteur parapublic, notamment les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités, ainsi que les transferts à des particuliers, constituent plus de 80 % des dépenses provinciales, abstraction faite des frais d'intérêt sur la dette publique.
- À l'exception des dépenses pour les services de santé, l'enseignement, y compris l'éducation postsecondaire, et l'environnement, les dépenses provinciales par personne ont diminué d'environ 30 % depuis 1995-1996, compte tenu de l'inflation.
- Des précisions sur les dépenses de programmes et d'immobilisations des ministères pour l'exercice 2003-2004 et les exercices précédents se trouvent dans les tableaux et les diagrammes financiers à la fin du présent document.

APERÇU DES DÉPENSES POUR 2003-2004

Le plan de dépenses du gouvernement pour 2003-2004 continue d'être axé sur les secteurs prioritaires, notamment les services de santé, les écoles et l'éducation postsecondaire, tout en améliorant l'efficience et l'efficacité de la prestation des services gouvernementaux.

- En 2003-2004, le financement total des services de santé, y compris les dépenses des programmes et les dépenses en immobilisations, s'élèvera à 28,1 milliards de dollars, une hausse de 1,9 milliard de dollars par rapport au total de 2002-2003 qui s'établissait à 26,2 milliards de dollars.
- Les dépenses provinciales au chapitre des écoles et de l'éducation postsecondaire se chiffreront à 14,1 milliards de dollars en 2003-2004. Ce total comprend 9,3 milliards de dollars au titre des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires, la composante provinciale du financement des conseils scolaires; 2,9 milliards de dollars en subventions de fonctionnement et d'immobilisations aux collèges et aux universités; 1,9 milliard de dollars pour d'autres programmes, dont les programmes de formation et l'aide aux étudiantes et étudiants du palier postsecondaire; ainsi que les dépenses provinciales touchant le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants.
- Les paiements de transfert aux organismes du secteur parapublic, notamment les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités, ainsi que les transferts à des particuliers, constituent plus de 80 % des dépenses provinciales, abstraction faite des frais d'intérêt sur la dette publique.
- À l'exception des dépenses pour les services de santé, l'enseignement, y compris l'éducation postsecondaire, et l'environnement, les dépenses provinciales par personne ont diminué d'environ 30 % depuis 1995-1996, compte tenu de l'inflation.
- Des précisions sur les dépenses de programmes et d'immobilisations des ministères pour l'exercice 2003-2004 et les exercices précédents se trouvent dans les tableaux et les diagrammes financiers à la fin du présent document.

ENGAGEMENT PERMANENT DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE SANTÉ

Depuis son arrivée au pouvoir au cours de l'exercice 1995-1996, le gouvernement a augmenté chaque année les dépenses de fonctionnement de base dans le domaine de la santé. Cette année, un montant supplémentaire de 1,7 milliard de dollars sera affecté aux services de santé, portant les dépenses de fonctionnement à un total de 27,6 milliards de dollars en 2003-2004.

- En 1999, le gouvernement s'est engagé à investir 22,7 milliards de dollars dans les services de santé d'ici l'exercice 2003-2004. En affectant régulièrement des ressources à ce secteur clé, le gouvernement avait porté à 23,7 milliards de dollars les dépenses pour les services de santé dès l'exercice 2001-2002, dépassant de 1 milliard de dollars l'objectif fixé et devançant de deux ans son échéancier.
- Le gouvernement demeure résolu à assurer des services de santé de haute qualité pour toute la population de l'Ontario. Toutefois, le financement des services de santé est un défi à long terme qui prend de plus en plus d'ampleur.

Augmentation des dépenses de fonctionnement de base de santé*

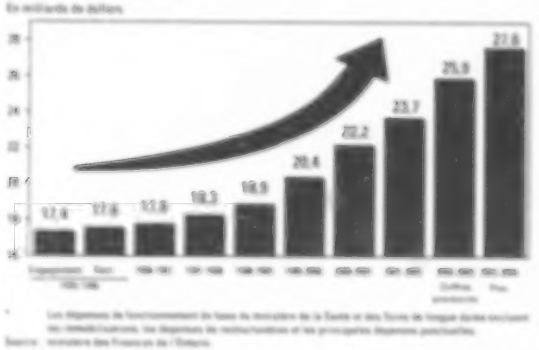

* Les dépenses de fonctionnement de base du ministère de la Santé et des Soins de longue durée excluent les remèdes inattendus, les dépenses de restructuration et les principales dépenses ponctuelles.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Comme les dépenses pour les services de santé ne permettent pas d'évaluer véritablement les avantages dont bénéficient les contribuables grâce au système de santé, il faut déployer d'autres efforts pour évaluer la qualité des services de santé en termes d'extrants et de résultats obtenus. Le gouvernement collabore avec les fournisseurs de services de santé afin d'améliorer les données sur les résultats obtenus au sein du système de santé qui sont mises à la disposition du public. Grâce à des données plus précises, le gouvernement et les fournisseurs de services de santé pourront mieux rendre compte à la population de l'Ontario de la façon dont le budget de la santé est dépensé.

47-52

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

FONDS ACCRUS AFFECTÉS AUX SERVICES DE SANTÉ SUPÉRIEURS À L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'Ontario, les autres provinces et les territoires ont demandé au gouvernement fédéral de former avec lui un partenariat paritaire pour le maintien de services de santé de qualité en rétablissant le financement versé par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). À l'occasion de la conférence des premiers ministres qui a eu lieu en février 2003, le gouvernement fédéral a annoncé de légères améliorations sur le plan de la réforme des soins de santé et de la durabilité du financement dans ce domaine, bien qu'il n'ait pas répondu en entier aux besoins déterminés par toutes les provinces et par les territoires.

Dépenses du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour certaines années
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1994-1995	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004	Variation par rapport aux chiffres provisoires
Dépenses de fonctionnement	17 599	25 888	27 595	1 707
Dépenses en immobilisations brutes	249	335	504	169
Total	17 848	26 223	28 099	1 876
Augmentation des dépenses totales depuis 1994-1995			**10 251**	

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Depuis 1994-1995, les dépenses totales de l'Ontario pour les services de santé (dépenses de fonctionnement et en immobilisations) ont augmenté de 10,3 milliards de dollars. Par contre, on prévoit que, d'ici 2003-2004, les fonds que le gouvernement fédéral accordera à l'Ontario dans le cadre du TCSPS ne seront que de 1,3 milliard de dollars de plus qu'en 1994-1995.
- À la suite de la conférence des premiers ministres en février, le budget fédéral de 2003 a confirmé de nouvelles affectations aux services de santé, dont un supplément au titre du TCSPS de 2,5 milliards de dollars pour répondre à des besoins immédiats. La part de l'Ontario de 967 millions de dollars de ce supplément a été ajoutée aux recettes de 2002-2003 afin de parer aux besoins immédiats du système de santé de la province.
- La part de l'Ontario des fonds supplémentaires que versera le gouvernement fédéral en 2003-2004 comprend : 386 millions de dollars provenant du fonds pour la réforme de la santé qui seront affectés aux services de santé primaires, aux soins à domicile et à la couverture des médicaments onéreux; 193 millions de dollars provenant du fonds de trois ans pour l'équipement diagnostique et médical et la formation connexe; et 771 millions de dollars pour un supplément ponctuel au titre du TCSPS. On prévoit que les transferts fédéraux au titre du TCSPS, ainsi que les nouveaux fonds pour la réforme de la santé et pour l'équipement diagnostique et médical, augmenteront de 143 millions de dollars en 2003-2004. Les dépenses totales de l'Ontario pour la santé augmenteront de 1,9 milliard de dollars au cours de l'exercice.

FONDS ACCRUS AFFECTÉS AUX SERVICES DE SANTÉ SUPÉRIEURS À L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'Ontario, les autres provinces et les territoires ont demandé au gouvernement fédéral de former avec lui un partenariat paritaire pour le maintien de services de santé de qualité en rétablissant le financement versé par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). À l'occasion de la conférence des premiers ministres qui a eu lieu en février 2003, le gouvernement fédéral a annoncé de légères améliorations sur le plan de la réforme des soins de santé et de la durabilité du financement dans ce domaine, bien qu'il n'ait pas répondu en entier aux besoins déterminés par toutes les provinces et par les territoires.

Dépenses du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour certaines années
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1994-1995	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004	Variation par rapport aux chiffres provisoires
Dépenses de fonctionnement	17 599	25 888	27 595	1 707
Dépenses en immobilisations brutes	249	335	504	169
Total	17 848	26 223	28 099	1 876
Augmentation des dépenses totales depuis 1994-1995			**10 251**	

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Depuis 1994-1995, les dépenses totales de l'Ontario pour les services de santé (dépenses de fonctionnement et en immobilisations) ont augmenté de 10,3 milliards de dollars. Par contre, on prévoit que, d'ici 2003-2004, les fonds que le gouvernement fédéral accordera à l'Ontario dans le cadre du TCSPS ne seront que de 1,3 milliard de dollars de plus qu'en 1994-1995.
- À la suite de la conférence des premiers ministres en février, le budget fédéral de 2003 a confirmé de nouvelles affectations aux services de santé, dont un supplément au titre du TCSPS de 2,5 milliards de dollars pour répondre à des besoins immédiats. La part de l'Ontario de 967 millions de dollars de ce supplément a été ajoutée aux recettes de 2002-2003 afin de parer aux besoins immédiats du système de santé de la province.
- La part de l'Ontario des fonds supplémentaires que versera le gouvernement fédéral en 2003-2004 comprend : 386 millions de dollars provenant du fonds pour la réforme de la santé qui seront affectés aux services de santé primaires, aux soins à domicile et à la couverture des médicaments onéreux; 193 millions de dollars provenant du fonds de trois ans pour l'équipement diagnostique et médical et la formation connexe; et 771 millions de dollars pour un supplément ponctuel au titre du TCSPS. On prévoit que les transferts fédéraux au titre du TCSPS, ainsi que les nouveaux fonds pour la réforme de la santé et pour l'équipement diagnostique et médical, augmenteront de 143 millions de dollars en 2003-2004. Les dépenses totales de l'Ontario pour la santé augmenteront de 1,9 milliard de dollars au cours de l'exercice.

INSUFFISANCE DU FINANCEMENT FÉDÉRAL

Le financement fédéral des services de santé en Ontario dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) a été réduit de plus de 3 milliards de dollars après 1994-1995. Le manque à gagner à l'égard du financement fédéral pour les services de santé n'a pas été corrigé par les hausses récentes des paiements du TCSPS.

Insuffisance du financement dans le cadre du TCSPS

- À partir de 1994-1995, les paiements versés à l'Ontario dans le cadre du TCSPS ont diminué régulièrement pour atteindre un plancher de 3,6 milliards de dollars en 1998-1999, ce qui représente une baisse de plus de 3 milliards de dollars par rapport au montant de 6,6 milliards de dollars en 1994-1995.

Changements dans les paiements du TCSPS et les dépenses en santé de l'Ontario depuis 1994-1995

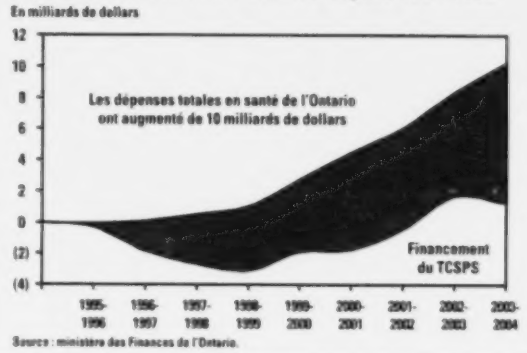

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les recettes provenant du TCSPS en 2002-2003 s'élèvent à 8,4 milliards de dollars, ce qui comprend la portion de l'Ontario de 967 millions de dollars du supplément du TCSPS annoncé récemment, ainsi que 482 millions de dollars pour un rajustement des montants totaux du TCSPS qui ont été comptabilisés lors d'exercices précédents. Ces rajustements sont principalement attribuables au fait que l'Ontario a représenté une part moindre que prévu des assiettes estimées de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés à l'échelle du Canada en 2001, de sorte que la province a fait l'objet d'un redressement en 2002-2003 pour avoir touché une part plus élevée que prévu du montant fixe de financement fédéral dans le cadre du TCSPS pour 2000-2001 et 2001-2002.
- Le fait d'inclure la part de l'Ontario du Supplément du TCSPS dans les recettes de 2002-2003 est conforme à l'annonce faite par le gouvernement fédéral en février selon laquelle « 2,5 milliards seront versés immédiatement sous forme de supplément au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux afin d'atténuer les pressions actuelles ».
- Les transferts fédéraux ont été partiellement rétablis au cours des dernières années, mais ils n'ont pas suivi la hausse du coût des services de santé. En 2003-2004, les paiements versés à l'Ontario dans le cadre du TCSPS pour les services de santé, l'éducation postsecondaire et les services sociaux ne seront supérieurs que de 1,3 milliard de dollars au montant versé en 1994-1995, tandis que les dépenses en services de santé ont augmenté de 10,3 milliards de dollars.

Soutien aux services de santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités

Le produit des activités de jeu qui revient au gouvernement de l'Ontario continue d'être utilisé pour soutenir les priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, les organismes de bienfaisance, les collectivités et le secteur agricole.

Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance et aux programmes d'aide aux joueurs compulsifs
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Recettes générées par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes		
Fonctionnement des hôpitaux	1 466	1 634
Fondation Trillium de l'Ontario	100	100
Programmes d'aide aux joueurs compulsifs et programmes connexes	29	36
Recettes générées par les casinos commerciaux		
Priorités générales du gouvernement	680	636
Total	**2 275**	**2 406**

Sources : ministère du Procureur général et ministère des Finances.

Recettes des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les recettes provinciales nettes générées par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes doivent être utilisées pour soutenir des services tels que le fonctionnement des hôpitaux, les programmes d'aide aux joueurs compulsifs et les programmes connexes, ainsi que le financement d'organismes de bienfaisance par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario.

- En 2003-2004, on estime que des recettes nettes de 1 634 millions de dollars provenant des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes seront affectées au fonctionnement des hôpitaux.
- La Fondation Trillium de l'Ontario est devenue l'une des plus importantes fondations subventionnaires du Canada. En 2003-2004, elle recevra 100 millions de dollars pour aider à bâtir des collectivités saines et solides en versant des contributions aux oeuvres de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif.
- Deux pour cent des recettes brutes générées par les machines à sous, évaluées à 36 millions de dollars en 2003-2004, sont affectées à des programmes de recherche, de prévention et de traitement touchant le jeu compulsif et à des programmes connexes.

Profits des casinos commerciaux

- En 2003-2004, les recettes provinciales nettes tirées des casinos commerciaux, estimées à 636 millions de dollars, seront utilisées pour répondre aux priorités générales du gouvernement, notamment les services de santé, l'éducation, la justice et les programmes sociaux.
- Depuis que les casinos commerciaux sont en activité, ils ont permis la création de 27 000 emplois directs et indirects en Ontario. On estime que les activités des casinos commerciaux et l'accroissement du tourisme qui en découle ont des retombées annuelles de 2,4 milliards de dollars pour l'économie de l'Ontario.

Soutien au secteur agricole et aux municipalités
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Secteur agricole	299	320
Municipalités	73	78
Total	**372**	**398**

Source : ministère du Procureur général.

- Vingt pour cent des recettes brutes des machines à sous dans les hippodromes sont utilisées pour favoriser la croissance économique de l'industrie des courses de chevaux. Depuis 1998, cette initiative a permis de conserver et d'améliorer 45 000 emplois dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario, fournissant plus de 840 millions de dollars à cet élément clé du secteur agricole de la province. Pour 2003-2004, cette aide est estimée à 320 millions de dollars.
- Une partie des recettes brutes tirées des machines à sous et estimée à 78 millions de dollars en 2003-2004 sera également versée aux municipalités où l'on retrouve des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes, notamment pour compenser les coûts additionnels liés à l'infrastructure locale et aux services.

Soutien aux services de santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités

Le produit des activités de jeu qui revient au gouvernement de l'Ontario continue d'être utilisé pour soutenir les priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, les organismes de bienfaisance, les collectivités et le secteur agricole.

Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance et aux programmes d'aide aux joueurs compulsifs
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Recettes générées par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes		
Fonctionnement des hôpitaux	1 466	1 634
Fondation Trillium de l'Ontario	100	100
Programmes d'aide aux joueurs compulsifs et programmes connexes	29	36
Recettes générées par les casinos commerciaux		
Priorités générales du gouvernement	680	636
Total	**2 275**	**2 406**

Sources : ministère du Procureur général et ministère des Finances.

Recettes des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les recettes provinciales nettes générées par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes doivent être utilisées pour soutenir des services tels que le fonctionnement des hôpitaux, les programmes d'aide aux joueurs compulsifs et les programmes connexes, ainsi que le financement d'organismes de bienfaisance par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario.

- En 2003-2004, on estime que des recettes nettes de 1 634 millions de dollars provenant des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes seront affectées au fonctionnement des hôpitaux.
- La Fondation Trillium de l'Ontario est devenue l'une des plus importantes fondations subventionnaires du Canada. En 2003-2004, elle recevra 100 millions de dollars pour aider à bâtir des collectivités saines et solides en versant des contributions aux oeuvres de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif.
- Deux pour cent des recettes brutes générées par les machines à sous, évaluées à 36 millions de dollars en 2003-2004, sont affectées à des programmes de recherche, de prévention et de traitement touchant le jeu compulsif et à des programmes connexes.

Profits des casinos commerciaux

- En 2003-2004, les recettes provinciales nettes tirées des casinos commerciaux, estimées à 636 millions de dollars, seront utilisées pour répondre aux priorités générales du gouvernement, notamment les services de santé, l'éducation, la justice et les programmes sociaux.
- Depuis que les casinos commerciaux sont en activité, ils ont permis la création de 27 000 emplois directs et indirects en Ontario. On estime que les activités des casinos commerciaux et l'accroissement du tourisme qui en découle ont des retombées annuelles de 2,4 milliards de dollars pour l'économie de l'Ontario.

Soutien au secteur agricole et aux municipalités
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Secteur agricole	299	320
Municipalités	73	78
Total	**372**	**398**

Source : ministère du Procureur général.

- Vingt pour cent des recettes brutes des machines à sous dans les hippodromes sont utilisées pour favoriser la croissance économique de l'industrie des courses de chevaux. Depuis 1998, cette initiative a permis de conserver et d'améliorer 45 000 emplois dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario, fournissant plus de 840 millions de dollars à cet élément clé du secteur agricole de la province. Pour 2003-2004, cette aide est estimée à 320 millions de dollars.
- Une partie des recettes brutes tirées des machines à sous et estimée à 78 millions de dollars en 2003-2004 sera également versée aux municipalités où l'on retrouve des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes, notamment pour compenser les coûts additionnels liés à l'infrastructure locale et aux services.

Section III : Investissements dans les immobilisations de l'Ontario

Plan d'investissement dans les immobilisations de la Société ontarienne SuperCroissance pour 2003-2004

La Société ontarienne SuperCroissance est chargée de la gestion stratégique du plan gouvernemental d'investissement dans les immobilisations, notamment de l'investissement de la province dans ses propres éléments d'actif et des transferts pour immobilisations aux hôpitaux, aux municipalités et aux établissements d'éducation postsecondaire. En 2003-2004, la Société SuperCroissance investira environ 3,2 milliards de dollars dans l'infrastructure ontarienne.

Le budget de 2002 annonçait que, à compter de l'exercice 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) seraient comptabilisées selon la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Cette modification a été recommandée par la Commission ontarienne de révision des pratiques financières et le vérificateur provincial. Il s'agit d'une démarche utilisée par les entreprises pour le traitement des immobilisations corporelles importantes. Elle est conforme aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). L'adoption de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations ayant trait aux immobilisations a entraîné un redressement aux postes de l'investissement net dans les immobilisations et des dépenses totales en immobilisations.

Dépenses en immobilisations brutes
(en millions de dollars)

		Plan 2003-2004
Transports		1 499
Routes	1 055	
Transports en commun	359	
Autres services de transport	85	
Santé et soins de longue durée		504
Éducation postsecondaire		97
Environnement et ressources naturelles		116
Justice		88
Infrastructure municipale et locale		608
Autres (nets)		258
Total des dépenses en immobilisations brutes		**3 170**

Nota : Le total des dépenses en immobilisations brutes comprend des transferts de 429 millions de dollars : 128 millions de dollars pour les transports, 1 million de dollars pour l'environnement et les ressources naturelles et 302 millions de dollars pour l'infrastructure municipale et locale. Les dépenses en immobilisations brutes de la Société SuperCroissance, compte non tenu des fonds versés par le gouvernement fédéral, s'élèvent à 2,7 milliards de dollars.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Section III : Investissements dans les immobilisations de l'Ontario

Plan d'investissement dans les immobilisations de la Société ontarienne SuperCroissance pour 2003-2004

La Société ontarienne SuperCroissance est chargée de la gestion stratégique du plan gouvernemental d'investissement dans les immobilisations, notamment de l'investissement de la province dans ses propres éléments d'actif et des transferts pour immobilisations aux hôpitaux, aux municipalités et aux établissements d'éducation postsecondaire. En 2003-2004, la Société SuperCroissance investira environ 3,2 milliards de dollars dans l'infrastructure ontarienne.

Le budget de 2002 annonçait que, à compter de l'exercice 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) seraient comptabilisées selon la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Cette modification a été recommandée par la Commission ontarienne de révision des pratiques financières et le vérificateur provincial. Il s'agit d'une démarche utilisée par les entreprises pour le traitement des immobilisations corporelles importantes. Elle est conforme aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). L'adoption de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations ayant trait aux immobilisations a entraîné un redressement aux postes de l'investissement net dans les immobilisations et des dépenses totales en immobilisations.

Dépenses en immobilisations brutes
(en millions de dollars)

		Plan 2003-2004
Transports		1 499
Routes	1 055	
Transports en commun	359	
Autres services de transport	85	
Santé et soins de longue durée		1324
Éducation postsecondaire		97
Environnement et ressources naturelles		116
Justice		69
Infrastructure municipale et locale		608
Autres (nets)		258
Total des dépenses en immobilisations brutes		**3 170**

Note : Le total des dépenses en immobilisations brutes comprend des transferts de 429 millions de dollars : 126 millions de dollars pour les transports, 1 million de dollars pour l'environnement et les ressources naturelles et 302 millions de dollars pour l'infrastructure municipale et locale. Les dépenses en immobilisations brutes de la Société SuperCroissance, compte non tenu des fonds versés par le gouvernement fédéral, s'élèvent à 2,7 milliards de dollars.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Par l'entremise du ministère des Transports et du ministère du Développement du Nord et des Mines, la province investira 1 055 millions de dollars dans la planification, l'expansion et la réfection du réseau routier en 2003-2004. Elle fournira également 359 millions de dollars en guise d'aide aux transports en commun dans le cadre du Plan d'investissement dans les transports en commun. Ce plan touche notamment le Réseau GO, le transport interrégional, par l'entremise du programme Partenariats pour l'investissement dans les transports en commun de la région du Golden Horseshoe (PITCG) et du programme Partenariats pour l'investissement dans les transports en commun (PITC), et le renouvellement des systèmes municipaux de transport en commun, dans le cadre du Programme ontarien de renouvellement des véhicules de transport en commun. Un montant supplémentaire de 85 millions de dollars appuiera d'autres initiatives de transport telles que le programme des routes de raccordement, ainsi que l'amélioration des traversiers et des aéroports en régions éloignées.
- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée investira 504 millions de dollars dans les hôpitaux et diverses initiatives touchant la santé communautaire et les immobilisations pour les soins de longue durée en 2003-2004. Cet investissement permettra aux hôpitaux et aux autres fournisseurs de soins de santé de continuer à moderniser, à améliorer et à agrandir leur infrastructure et leurs services en Ontario.
- La province investit 97 millions de dollars dans les immobilisations du secteur de l'éducation postsecondaire cette année. Cet investissement comprend 20 millions de dollars dans le cadre du Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage et du Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges afin d'aider les collèges à mettre à jour leur matériel et leurs ressources pédagogiques. Il comprend également 18 millions de dollars dans le cadre de l'engagement de 33 millions de dollars sur trois ans pris par le gouvernement en vue de fonder l'école de médecine du Nord de l'Ontario, qui comptera des campus à Sudbury et à Thunder Bay.
- L'investissement dans l'environnement atteindra 116 millions de dollars en 2003-2004. Il comprendra 45 millions de dollars pour moderniser les systèmes d'eau potable et d'autres éléments d'infrastructure des parcs provinciaux et 15 millions de dollars pour des projets d'assainissement de l'environnement. La province investira également 15 millions de dollars pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie Patrimoine vital de l'Ontario, 7 millions de dollars pour la protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants et 5 millions de dollars pour améliorer les barrages des offices de protection de la nature.
- La province investit 88 millions de dollars en 2003-2004 afin de terminer la construction et l'agrandissement de tribunaux et d'établissements correctionnels et de réaliser divers projets de réparation et de réhabilitation de faible envergure. Enfin, on poursuivra l'expansion du Collège de police de l'Ontario.
- Le plan d'immobilisations comprend d'autres initiatives totalisant 258 millions de dollars, y compris des services de développement, des programmes de biotechnologie, les études technologiques et d'autres programmes d'immobilisations.

Affectation de 608 millions de dollars pour les municipalités et l'infrastructure

La Société SuperCroissance continue d'investir dans les initiatives de partenariat avec les municipalités. Sur les 3,2 milliards de dollars qu'elle prévoit investir en 2003-2004, 608 millions de dollars seront affectés à l'infrastructure municipale et locale, notamment au Plan de revitalisation du secteur riverain de Toronto; aux investissements stratégiques effectués dans les grands centres urbains dans le cadre du volet Partenariats du millénaire; à l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario (volet des immobilisations); au volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme (PSCT); au Programme de logement abordable; et à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. Ces fonds comprennent un montant de 302 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral.

Section IV : Renforcement de nos partenariats

Les paiements de transfert versés aux hôpitaux, aux conseils scolaires, aux collèges et aux universités représentent environ 40 % de toutes les dépenses de programmes du gouvernement provincial. Pour s'assurer que ces fonds sont utilisés de façon efficace et efficiente, il faut renforcer les partenariats productifs réunissant le gouvernement et les établissements qui fournissent les services importants auxquels le public se fie.

Dans le Discours du Trône et le budget de 2002, le gouvernement a déclaré qu'il entendait élaborer un modèle de financement de base pluriannuel pour les conseils scolaires, les hôpitaux, les collèges et les universités qui garantirait l'accessibilité et améliorerait la reddition de comptes. Le gouvernement souhaite fournir un financement stable à ces organismes afin qu'ils puissent mieux planifier leurs activités et fournir de meilleurs services.

Dans le présent budget, le gouvernement annonce deux mesures importantes en vue de l'adoption de ce modèle :

- Il prend des engagements de financement pour 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.
- Il présente un cadre stratégique pour l'élaboration d'un modèle de financement de base pluriannuel (voir le *Document F – Partenariat : Gage de progrès*).

Ce modèle a pour but de tenir compte du coût à payer pour maintenir les services de base à la lumière des projections actuelles concernant le volume des services et des autres décisions de financement. Les objectifs de base sont un élément important pour fournir un financement fiable et assurer la stabilité des services. Selon ces objectifs, qui tiennent compte des engagements actuels du gouvernement, les conseils scolaires, les collèges, les universités et les hôpitaux peuvent s'attendre à recevoir au moins les fonds annoncés dans le présent budget.

Aux fins du modèle de financement de base pluriannuel, on a recours à des engagements de financement non seulement par souci de prudence, mais également pour suivre une démarche qui pourra s'adapter à l'évolution de la situation économique et des priorités. L'augmentation du financement découlant de l'élaboration du modèle doit s'accompagner d'une meilleure compréhension des résultats obtenus grâce à ces fonds et d'une reddition de comptes accrue à l'endroit des contribuables de la part des organismes du secteur public. Le gouvernement est déterminé à élaborer et à améliorer les mesures et les mécanismes qui permettront de faire la preuve du rendement des secteurs visés.

Par ailleurs, le gouvernement invitera les municipalités à discuter d'un nouveau modèle de financement pluriannuel. Il a jeté des assises solides pour ces discussions en s'engageant à accroître les fonds qu'il versera aux municipalités au cours des trois prochaines années.

CONSEILS SCOLAIRES

Le gouvernement s'est engagé à soutenir un système d'enseignement primaire et secondaire solide financé par les deniers publics. Depuis l'adoption de la formule de financement axé sur les besoins des élèves en 1998-1999, les fonds versés chaque année aux conseils scolaires sous forme de transferts directs à partir des recettes de la province et de l'impôt scolaire ont augmenté de plus de 1,7 milliard de dollars pour atteindre 14,8 milliards de dollars en 2002-2003.

Toujours en 2002-2003, le gouvernement a établi le Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation et en a confié la direction à Mordecai Rozanski, avec le mandat de revoir la formule de financement pour s'assurer qu'elle répond toujours aux besoins des élèves en Ontario. En décembre 2002, le gouvernement a annoncé 610 millions de dollars, sur une année scolaire, pour appuyer la mise en oeuvre des recommandations jugées prioritaires par le Groupe d'étude. Exprimée sur un exercice, cette affectation rapide a haussé les fonds versés aux conseils scolaires de 349 millions de dollars au cours de l'exercice, portant les transferts directs de la province aux conseils scolaires à 8,7 milliards de dollars en 2002-2003.

- Pour l'année scolaire 2003-2004, les fonds versés aux conseils scolaires, y compris les recettes provenant de l'impôt foncier, atteindront 15,3 milliards de dollars. Pour l'année scolaire 2005-2006, l'objectif de base est de 16,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 14 % par rapport au niveau du plan de 2002-2003.

Financement de l'éducation (par année scolaire)
Modèle de financement de base pluriannuel

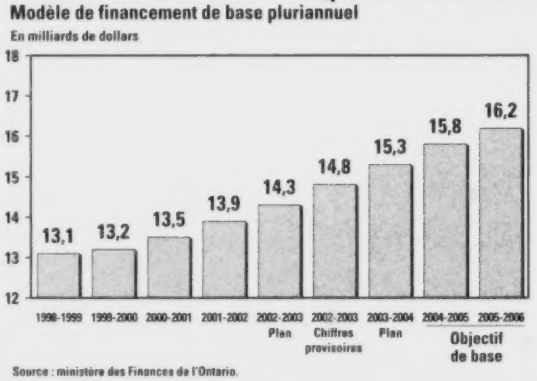

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les engagements de financement de 2003-2004 et les fonds prévus pour 2004-2005 et 2005-2006 tiennent compte du nombre prévu d'inscriptions aux paliers élémentaire et secondaire pour ces années et des fonds supplémentaires nécessaires pour mettre en oeuvre les autres recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, notamment la hausse des coûts repères de la formule de financement axé sur les besoins des élèves. On trouvera plus de détails sur le financement pluriannuel dans le *Document F – Partenariat : Gage de progrès*.
- Comme on prévoit une croissance modeste de l'impôt scolaire, ces améliorations seront financées principalement par une augmentation des transferts directs versés par la province. Exprimées sur un exercice, la Subvention provinciale de fonctionnement aux conseils scolaires devrait passer de 9,3 milliards de dollars en 2003-2004 à 10,1 milliards de dollars d'ici 2005-2006.
- Les dépenses globales en éducation augmenteront à moyen terme même si on prévoit que le nombre d'élèves passera de 2,0 millions en 2002-2003 à 1,9 million d'ici 2005-2006.

COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Il y a actuellement une hausse sans précédent des effectifs dans le secteur de l'éducation postsecondaire. Cette hausse découle de la réforme de l'enseignement au palier secondaire, de la croissance démographique et de l'augmentation de la demande à l'égard de l'éducation postsecondaire. En réponse à cette situation, le gouvernement fait fond sur les mesures mises en oeuvre précédemment en vue de s'assurer que le secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario demeure accessible pour tous les élèves ontariens qualifiés et motivés.

Pour 2003-2004, le gouvernement fera passer à 2,8 milliards de dollars les subventions de fonctionnement accordées aux collèges et aux universités. Cette hausse permettra de faire face à l'augmentation générale des inscriptions, en plus de fournir des fonds de transition et de fonctionnement pour la création de l'école de médecine du Nord de l'Ontario. En tenant compte du financement des programmes, les subventions de fonctionnement versées aux collèges et aux universités s'élèveront à 3,1 milliards de dollars en 2002-2003.

- Dans le budget de 2001, le gouvernement s'est engagé à augmenter le financement de l'éducation postsecondaire sur une base pluriannuelle afin de faire face à l'accroissement prévu des effectifs découlant de la réforme de l'enseignement secondaire et des changements démographiques. Avec les améliorations supplémentaires annoncées dans les budgets de 2002 et de 2003, les subventions de fonctionnement accordées aux collèges et aux universités en 2003-2004 dépasseront de 443 millions de dollars le montant versé en 2000-2001. Cette somme représente 75 millions de dollars de plus que le montant qui avait été annoncé pour 2003-2004 dans le budget de 2002.

Subventions de fonctionnement aux collèges et universités
Modèle de financement de base pluriannuel

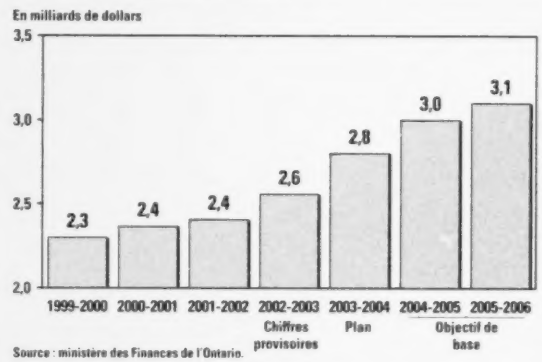

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Le gouvernement prolonge également son engagement de verser des subventions de fonctionnement et fixe des niveaux de financement de base pour les collèges et les universités en 2004-2005 et 2005-2006. Pour 2005-2006, le financement prévu est de 3,1 milliards de dollars, soit plus de 500 millions de dollars, ou 21 %, de plus que le niveau du plan de 2002-2003. On trouvera plus de renseignements sur le financement pluriannuel dans le *Document F – Partenariat : Gage de progrès*.

- Pour effectuer les investissements qui hausseront la qualité de l'éducation au cours de la période de la double cohorte, l'Ontario met sur pied des Fonds pour l'assurance de la qualité pour chacun des secteurs d'éducation postsecondaire. Le gouvernement versera 60 millions de dollars au fonds des collèges en 2003-2004. Ce montant augmentera chaque année pour atteindre 100 millions de dollars en 2006-2007. Il accordera 75 millions de dollars au fonds des universités en 2003-2004, montant qui augmentera chaque année pour atteindre 200 millions de dollars en 2006-2007. Le gouvernement provincial collaborera avec les établissements d'éducation postsecondaire, les corps professoraux et les étudiants afin d'élaborer un cadre de mesure de la performance qui régira les fonds.
- Le gouvernement continue de soutenir l'établissement d'une école de médecine dans le Nord de l'Ontario en fournissant des fonds de transition et de fonctionnement s'élevant à 19 millions de dollars en 2003-2004. Par l'entremise de l'initiative SuperCroissance, le gouvernement verse également 33 millions de dollars sur trois ans pour l'établissement des deux campus, un à Sudbury et l'autre à Thunder Bay.

HÔPITAUX

Depuis 1998-1999, les subventions de fonctionnement que la province verse aux hôpitaux ont augmenté de 50 %. Le gouvernement et le secteur hospitalier continuent de travailler en collaboration pour mieux faire face à l'évolution et à la hausse des coûts des soins aux patients.

- En 2003-2004, les subventions de fonctionnement de base versées aux hôpitaux s'élèveront à 10,3 milliards de dollars, en hausse de 5 % par rapport au niveau provisoire de 2002-2003 et de 10,4 % par rapport au montant indiqué dans le budget de 2002. Les subventions totales versées aux hôpitaux, y compris un montant supplémentaire ponctuel de 130 millions de dollars pour l'équipement médical et diagnostique, s'élèveront à 10,4 milliards de dollars, une augmentation de 6,3 % par rapport aux chiffres provisoires de 2002-2003.

Financement du fonctionnement des hôpitaux

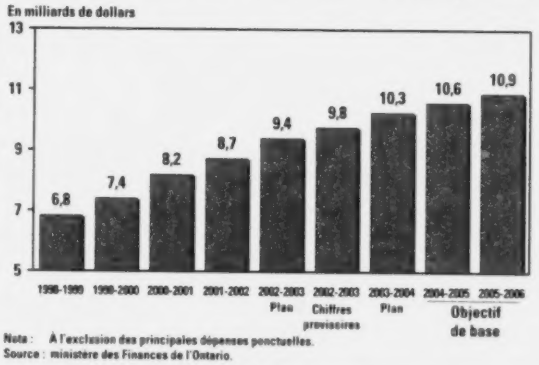

Note : À l'exclusion des principales dépenses ponctuelles.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Les objectifs de base de financement passeront à 10,6 milliards de dollars en 2004-2005 et à 10,9 milliards de dollars en 2005-2006, soit une augmentation de 16 % par rapport au niveau de financement annoncé pour 2002-2003 dans le budget de 2002, avant l'examen de la situation financière du secteur hospitalier par une tierce partie. Ces objectifs tiennent compte d'une augmentation annuelle de 3 % qui sera accordée en raison de l'accroissement de la demande de services attribuable aux changements démographiques et de l'amélioration de ces services. On trouvera plus de renseignements sur le financement pluriannuel dans le *Document F – Partenariat : Gage de progrès*.
- Cette prévision de croissance démographique correspond aux estimations que l'Ontario Hospital Association a faites dans son document *Stability and Sustainability: A Multi-Year Funding Policy Framework for Ontario Hospitals* publié en 2002.
- Le défi pour le secteur hospitalier consiste à accroître la satisfaction des patients au cours des trois prochaines années et à prévoir avec plus de certitude les services requis au cours des prochaines années. En vertu du cadre stratégique de financement de base pluriannuel proposé, les normes de reddition de comptes exigeraient que tous les hôpitaux démontrent que la hausse du financement entraînera une amélioration des services.

60

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Section V : Perspectives à moyen terme

D'après les prévisions à moyen terme, le budget de 2004-2005 sera équilibré conformément aux exigences de la *Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire*.

Perspectives financières à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004	Prévisions 2004-2005
Recettes	63,9	66,4	71,6	73,4
Dépenses				
Programmes	52,5	55,3	59,4	61,2
Dépenses en immobilisations brutes	1,9	2,5	3,2	3,2
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	-	0,6	0,7	0,7
Intérêt sur la dette publique				
Province	8,5	8,2	8,2	8,2
Secteur de l'électricité	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des dépenses	63,4	65,9	70,6	72,4
Moins : Réserve	-	-	1,0	1,0
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	(0,1)	-	-	-
Excédent/(Déficit)	**0,4**	**0,5**	**0,0**	**0,0**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Le budget équilibré prévu pour 2004-2005 comprend une réserve de 1 milliard de dollars pour protéger le plan financier contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Si elle n'est pas utilisée, la réserve servira à réduire la dette.

Section V : Perspectives à moyen terme

D'après les prévisions à moyen terme, le budget de 2004-2005 sera équilibré conformément aux exigences de la *Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire*.

Perspectives financières à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004	Prévisions 2004-2005
Recettes	63,9	66,4	71,6	73,4
Dépenses				
Programmes	52,5	55,3	59,4	61,2
Dépenses en immobilisations brutes	1,9	2,5	3,2	3,2
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	-	0,6	0,7	0,7
Intérêt sur la dette publique				
Province	8,5	8,2	8,2	8,2
Secteur de l'électricité	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des dépenses	63,4	65,9	70,6	72,4
Moins : Réserve	-	-	1,0	1,0
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	(0,1)	-	-	-
Excédent/(Déficit)	**0,4**	**0,5**	**0,0**	**0,0**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs et non des contribuables.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le budget équilibré prévu pour 2004-2005 comprend une réserve de 1 milliard de dollars pour protéger le plan financier contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Si elle n'est pas utilisée, la réserve servira à réduire la dette.

Conclusion

En 2002-2003, l'Ontario a équilibré son budget pour le quatrième exercice consécutif. La province est en voie d'équilibrer à nouveau son budget en 2003-2004.

Grâce à la reprise vigoureuse enregistrée en 2002 et aux assises solides qui ont été jetées pour la croissance en 2003 et à moyen terme, l'Ontario est en mesure de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins dans les secteurs clés tels que la santé, l'éducation, y compris l'enseignement postsecondaire, et l'environnement sans perdre de vue son engagement de continuer d'équilibrer le budget.

LISTE DES TABLEAUX ET DIAGRAMMES FINANCIERS

Tableaux financiers — Numéros des tableaux

État des opérations financières B1

Recettes B2

Dépenses de fonctionnement B3

Dépenses en immobilisations brutes B4

État de l'investissement net dans les immobilisations B5

Transferts aux fins d'immobilisations (inclus dans les dépenses en immobilisations brutes) B6

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices B7

Diagrammes

Le dollar budgétaire : recettes en 2003-2004

Le dollar budgétaire : dépenses totales en 2003-2004

Le dollar budgétaire : dépenses des programmes en 2003-2004

Sources de recettes par catégorie : pourcentage du total de 1999-2000 à 2003-2004

Dépenses de fonctionnement par catégorie : pourcentage du total de 1999-2000 à 2003-2004

Dépenses des programmes par catégorie : pourcentage du total de 1999-2000 à 2003-2004

Dépenses en immobilisations brutes par catégorie : pourcentage du total de 1999-2000 à 2003-2004

Dépenses de fonctionnement par catégorie en 2003-2004

Dépenses en immobilisations brutes par catégorie en 2003-2004

64 70

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

État des opérations financières **Tableau B1**
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Recettes	62 931	63 824	63 886	66 391	71 566
Dépenses					
Programmes	47 525	50 401	52 523	55 271	59 390
Dépenses en immobilisations brutes	4 887	2 123	1 890	2 467	3 170
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	-	-	-	576	702
Intérêt sur la dette publique					
Province	8 977	8 896	8 509	8 225	8 188
Secteur de l'électricité	520	520	520	520	520
Total des dépenses	61 909	61 940	63 442	65 907	70 566
Moins : Réserve	-	-	-	-	1 000
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	(354)	18	(69)	40	0
Excédent/(Déficit)*	**668**	**1 902**	**375**	**524**	**0**
Dette provinciale nette après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables†	113 715	112 480	112 036	98 352	98 352
Modifications comptables (incluses dans la dette provinciale nette ci-dessus)					
Redress. prov. effectué en raison de l'erreur de l'ADRC		(2 043)	(2 043)	(2 043)	
Prestations de retraite		197	197	197	
Immobilisations corporelles‡				13 200	
Impact net des modifications comptables		(1 846)	(1 846)	11 354	11 354
Dette provinciale nette avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables	**113 715**	**110 634**	**110 190**	**109 706**	**109 706**

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs et non des contribuables.

*** Comprend le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, la modification des conventions comptables applicables aux prestations de retraite conformément aux nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et le redressement lié à la diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs.

† À compter de 2002-2003, la dette provinciale nette a été redressée et comprend l'investissement net dans les immobilisations. Pour tous les autres exercices, la dette provinciale nette équivaut à la différence entre le total des éléments de passif et les actifs financiers.

‡ Valeur comptable nette estimative au 1er avril 2002.

Recettes Tableau B2
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Recettes fiscales					
Impôt sur le revenu des particuliers	17 617	17 911	19 097	18 800	19 905
Taxe de vente au détail	12 879	13 735	13 803	14 090	14 885
Impôt sur les sociétés	8 095	9 200	6 646	6 520	6 845
Impôt-santé des employeurs	3 118	3 424	3 502	3 590	3 805
Taxe sur l'essence	2 154	2 172	2 192	2 300	2 365
Taxe sur les carburants	665	648	659	685	710
Taxe sur le tabac	481	504	703	1 215	1 260
Droits de cession immobilière	565	642	665	825	785
Autres recettes fiscales	307	333	371	376	195
	45 881	**48 569**	**47 638**	**48 401**	**50 755**
Gouvernement du Canada					
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	4 722	4 895	6 211	7 386	7 146
Nouveaux suppléments au titre du TCSPS	-	-	-	967	771
Logement social	466	541	524	526	643
Fonds pour la réforme de la santé	-	-	-	-	386
Infrastructure	19	2	-	118	285
Fonds pour l'équipement diagnostique et médical	-	190	190	-	193
Autres	678	501	829	697	753
	5 885	**6 129**	**7 754**	**9 694**	**10 177**
Recettes des entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 924	2 181	2 255	2 275	2 406
Régie des alcools de l'Ontario	845	877	904	953	1 123
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	903	783	179	650	884
Autres	36	14	7	11	3
	3 708	**3 855**	**3 345**	**3 889**	**4 416**
Autres recettes					
Ventes et locations	2 133	637	303	321	2 207
Droits de permis et d'immatriculation des véhicules	911	929	941	963	952
Remaniement des services locaux - remboursement des dépenses	1 678	1 407	1 116	707	711
Autres droits et permis	667	660	627	671	677
Remboursements	264	402	476	470	503
Recettes tirées des permis d'alcool	539	525	530	528	477
Redevances	345	235	224	237	225
Société ind. de gestion du marché de l'électricité	314	344	384	171	153
Autres recettes diverses	606	132	548	339	313
	7 457	**5 271**	**5 149**	**4 407**	**6 218**
Total des recettes	**62 931**	**63 824**	**63 886**	**66 391**	**71 566**

État des opérations financières **Tableau B1**
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Recettes	62 931	63 824	63 886	66 391	71 566
Dépenses					
Programmes	47 525	50 401	52 523	55 271	59 390
Dépenses en immobilisations brutes	4 887	2 123	1 890	2 467	3 170
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	-	-	-	576	702
Intérêt sur la dette publique					
Province	8 977	8 896	8 509	8 225	8 188
Secteur de l'électricité	520	520	520	520	520
Total des dépenses	61 909	61 940	63 442	65 907	70 566
Moins : Réserve	-	-	-	-	1 000
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité (à recouvrer des consommateurs)**	(354)	18	(69)	40	0
Excédent/(Déficit)* **	**668**	**1 902**	**375**	**524**	**0**
Dette provinciale nette après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables†	113 715	112 480	112 036	98 352	98 352
Modifications comptables (incluses dans la dette provinciale nette ci-dessus)					
Redress. prov. effectué en raison de l'erreur de l'ADRC		(2 043)	(2 043)	(2 043)	
Prestations de retraite		197	197	197	
Immobilisations corporelles‡				13 200	
Impact net des modifications comptables		(1 846)	(1 846)	11 354	11 354
Dette provinciale nette avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables	**113 715**	**110 634**	**110 190**	**109 706**	**109 706**

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs et non des contribuables.

*** Comprend le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, la modification des conventions comptables applicables aux prestations de retraite conformément aux nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et le redressement lié à la diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs.

† À compter de 2002-2003, la dette provinciale nette a été redressée et comprend l'investissement net dans les immobilisations. Pour tous les autres exercices, la dette provinciale nette équivaut à la différence entre le total des éléments de passif et les actifs financiers.

‡ Valeur comptable nette estimative au 1er avril 2002.

Recettes Tableau B2
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Recettes fiscales					
Impôt sur le revenu des particuliers	17 617	17 911	19 097	18 800	19 905
Taxe de vente au détail	12 879	13 735	13 803	14 090	14 885
Impôt sur les sociétés	8 095	9 200	6 646	6 520	6 845
Impôt-santé des employeurs	3 118	3 424	3 502	3 590	3 805
Taxe sur l'essence	2 154	2 172	2 192	2 300	2 365
Taxe sur les carburants	665	648	659	685	710
Taxe sur le tabac	481	504	703	1 215	1 260
Droits de cession immobilière	565	642	665	825	785
Autres recettes fiscales	307	333	371	376	195
	45 881	**48 569**	**47 638**	**48 401**	**50 755**
Gouvernement du Canada					
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	4 722	4 895	6 211	7 386	7 146
Nouveaux suppléments au titre du TCSPS	-	-	-	967	771
Logement social	466	541	524	526	643
Fonds pour la réforme de la santé	-	-	-	-	386
Infrastructure	19	2	-	118	285
Fonds pour l'équipement diagnostique et médical	-	190	190	-	193
Autres	678	501	829	697	753
	5 885	**6 129**	**7 754**	**9 694**	**10 177**
Recettes des entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 924	2 181	2 255	2 275	2 406
Régie des alcools de l'Ontario	845	877	904	953	1 123
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	903	783	179	650	884
Autres	36	14	7	11	3
	3 708	**3 855**	**3 345**	**3 889**	**4 416**
Autres recettes					
Ventes et locations	2 133	637	303	321	2 207
Droits de permis et d'immatriculation des véhicules	911	929	941	963	952
Remaniement des services locaux - remboursement des dépenses	1 678	1 407	1 116	707	711
Autres droits et permis	667	660	627	671	677
Remboursements	264	402	476	470	503
Recettes tirées des permis d'alcool	539	525	530	528	477
Redevances	345	235	224	237	225
Société ind. de gestion du marché de l'électricité	314	344	384	171	153
Autres recettes diverses	606	132	548	339	313
	7 457	**5 271**	**5 149**	**4 407**	**6 218**
Total des recettes	**62 931**	**63 824**	**63 886**	**66 391**	**71 566**

Dépenses de fonctionnement **Tableau B3**
(en millions de dollars)

Ministère	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Agriculture et Alimentation	347	401	456	602	622
Dépenses ponctuelles et extraordinaires	-	233	319	28	-
Procureur général	846	957	983	1 030	1 024
Commission de régie interne	154	116	124	138	129
Affaires civiques	95	77	71	72	76
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	7 512	7 620	7 742	7 969	8 281
Services aux consommateurs et aux entreprises	134	155	172	179	179
Culture	214	236	279	263	269
Éducation	7 704	7 961	8 354	9 058	9 716
Financement graduel	268	-	-	-	-
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	(363)	(402)	42	296	306
Énergie	329	344	367	120	127
Entreprise, Débouchés et Innovation	192	201	222	231	309
Environnement	174	190	265	250	266
Bureaux du corps exécutif	19	21	19	21	20
Finances – à ses propres fins	270	558	576	500	612
Intérêt sur la dette publique					
Province	8 977	8 896	8 509	8 225	8 188
Secteur de l'électricité	520	520	520	520	520
Soutien aux enfants et aux personnes âgées	278	284	326	282	674
Fonds de réinvestissement communautaire	521	561	557	624	649
Provision pour le secteur de l'électricité	383	263	-	130	23
Santé et Soins de longue durée	20 373	22 184	23 713	25 888	27 595
Principaux coûts uniques pour la santé	286	487	190	-	-
Affaires intergouvernementales	4	4	4	4	5
Travail	101	104	110	118	120
Secrétariat du Conseil de gestion	147	145	263	223	336
Prestations de retraite	(165)	(33)	63	(131)	218
Fonds de prévoyance	-	-	-	-	762
Indemn. de cessation d'emploi - empl. de la FPO (net)	88	-	(17)	-	-
Affaires municipales et Logement	1 665	1 792	1 135	646	688
Secrétariat des affaires autochtones	15	16	13	17	15
Richesses naturelles	460	417	438	464	450
Développement du Nord et Mines	67	69	75	76	77
Office des affaires francophones	3	4	5	3	4
Sûreté et Sécurité publique	1 379	1 500	1 601	1 782	1 601
Tourisme et Loisirs	153	124	144	140	147
Formation, Collèges et Universités	3 285	3 219	3 248	3 451	3 994
Transports	587	593	664	797	796
Examen et évaluation des programmes	-	-	-	-	(500)
Économies en fin d'exercice	-	-	-	-	(200)
Total des dépenses de fonctionnement	**57 022**	**59 817**	**61 552**	**64 016**	**68 098**

Dépenses en immobilisations brutes Tableau B4
(en millions de dollars)

Ministère	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Agriculture et Alimentation	1	1	29	67	1
Procureur général	62	42	46	51	35
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	20	14	31	24	13
Services aux consommateurs et aux entreprises	-	-	-	1	1
Culture	72	18	14	49	106
Éducation	52	4	17	10	16
Énergie	156	86	50	40	30
Entreprise, Débouchés et Innovation	500	-	19	25	46
Environnement	1	5	19	14	14
Fonds de protection des eaux	160	17	1	1	1
Finances – à ses propres fins	7	7	11	8	6
Initiative SuperCroissance – volet Partenariats du millénaire	-	4	-	4	52
Fonds de prévoyance	-	-	-	-	200
Santé et Soins de longue durée	338	182	205	335	504
Principales dépenses ponctuelles en immobilisations	1 004	140	-	-	-
Secrétariat du Conseil de gestion	13	24	28	44	15
Affaires municipales et Logement	(10)	-	12	26	304
Secrétariat des affaires autochtones	7	5	3	3	3
Richesses naturelles	96	65	70	78	91
Développement du Nord et Mines	267	356	371	391	347
Sûreté et Sécurité publique	124	99	88	67	53
Tourisme et Loisirs	159	14	9	58	50
Formation, Collèges et Universités	1 028	204	49	74	98
Transports	830	836	818	1 097	1 284
Économies en fin d'exercice	-	-	-	-	(100)
Total des dépenses en immobilisations brutes*	**4 887**	**2 123**	**1 890**	**2 467**	**3 170**
Moins : Investissement net dans les immobilisations**	-	-	-	576	702
Dépenses en immobilisations nettes	4 887	2 123	1 890	1 891	2 468

* Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction d'immobilisations corporelles importantes appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et les autres immobilisations corporelles, ii) réparation et entretien et iii) transferts aux fins d'immobilisations. Le total des dépenses en immobilisations brutes en 2003-2004 comprend des transferts de 429 millions de dollars. Les dépenses en immobilisations brutes, à l'exclusion des transferts, s'élèvent à 2,7 milliards de dollars.

** À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

Dépenses de fonctionnement **Tableau B3**
(en millions de dollars)

Ministère	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Agriculture et Alimentation	347	401	456	602	622
Dépenses ponctuelles et extraordinaires	-	233	319	28	-
Procureur général	846	957	983	1 030	1 024
Commission de régie interne	154	116	124	138	129
Affaires civiques	95	77	71	72	76
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	7 512	7 620	7 742	7 969	8 281
Services aux consommateurs et aux entreprises	134	155	172	179	179
Culture	214	236	279	263	269
Éducation	7 704	7 961	8 354	9 058	9 716
Financement graduel	268	-	-	-	-
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	(363)	(402)	42	296	306
Énergie	329	344	367	120	127
Entreprise, Débouchés et Innovation	192	201	222	231	309
Environnement	174	190	265	250	266
Bureaux du corps exécutif	19	21	19	21	20
Finances – à ses propres fins	270	558	576	500	612
Intérêt sur la dette publique					
Province	8 977	8 896	8 509	8 225	8 188
Secteur de l'électricité	520	520	520	520	520
Soutien aux enfants et aux personnes âgées	278	284	326	282	674
Fonds de réinvestissement communautaire	521	561	557	624	649
Provision pour le secteur de l'électricité	383	263	-	130	23
Santé et Soins de longue durée	20 373	22 184	23 713	25 888	27 595
Principaux coûts uniques pour la santé	286	487	190	-	-
Affaires intergouvernementales	4	4	4	4	5
Travail	101	104	110	118	120
Secrétariat du Conseil de gestion	147	145	263	223	336
Prestations de retraite	(165)	(33)	63	(131)	218
Fonds de prévoyance	-	-	-	-	762
Indemn. de cessation d'emploi - empl. de la FPO (net)	88	-	(17)	-	-
Affaires municipales et Logement	1 665	1 792	1 135	646	688
Secrétariat des affaires autochtones	15	16	13	17	15
Richesses naturelles	460	417	438	464	450
Développement du Nord et Mines	67	69	75	76	77
Office des affaires francophones	3	4	5	3	4
Sûreté et Sécurité publique	1 379	1 500	1 601	1 782	1 601
Tourisme et Loisirs	153	124	144	140	147
Formation, Collèges et Universités	3 285	3 219	3 248	3 451	3 994
Transports	587	593	664	797	796
Examen et évaluation des programmes	-	-	-	-	(500)
Économies en fin d'exercice	-	-	-	-	(200)
Total des dépenses de fonctionnement	**57 022**	**59 817**	**61 552**	**64 016**	**68 098**

Dépenses en immobilisations brutes **Tableau B4**
(en millions de dollars)

Ministère	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
Agriculture et Alimentation	1	1	29	67	1
Procureur général	62	42	46	51	35
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	20	14	31	24	13
Services aux consommateurs et aux entreprises	-	-	-	1	1
Culture	72	18	14	49	106
Éducation	52	4	17	10	16
Énergie	156	86	50	40	30
Entreprise, Débouchés et Innovation	500	-	19	25	46
Environnement	1	5	19	14	14
Fonds de protection des eaux	160	17	1	1	1
Finances – à ses propres fins	7	7	11	8	6
Initiative SuperCroissance – volet Partenariats du millénaire	-	4	-	4	52
Fonds de prévoyance	-	-	-	-	200
Santé et Soins de longue durée	338	182	205	335	504
Principales dépenses ponctuelles en immobilisations	1 004	140	-	-	-
Secrétariat du Conseil de gestion	13	24	28	44	15
Affaires municipales et Logement	(10)	-	12	26	304
Secrétariat des affaires autochtones	7	5	3	3	3
Richesses naturelles	96	65	70	78	91
Développement du Nord et Mines	267	356	371	391	347
Sûreté et Sécurité publique	124	99	88	67	53
Tourisme et Loisirs	159	14	9	58	50
Formation, Collèges et Universités	1 028	204	49	74	98
Transports	830	836	818	1 097	1 284
Économies en fin d'exercice	-	-	-	-	(100)
Total des dépenses en immobilisations brutes*	**4 887**	**2 123**	**1 890**	**2 467**	**3 170**
Moins : Investissement net dans les immobilisations**	-	-	-	576	702
Dépenses en immobilisations nettes	4 887	2 123	1 890	1 891	2 468

* Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction d'immobilisations corporelles importantes appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et les autres immobilisations corporelles, ii) réparation et entretien et iii) transferts aux fins d'immobilisations. Le total des dépenses en immobilisations brutes en 2003-2004 comprend des transferts de 429 millions de dollars. Les dépenses en immobilisations brutes, à l'exclusion des transferts, s'élèvent à 2,7 milliards de dollars.

** À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

État de l'investissement net dans les immobilisations **Tableau B5**
(en millions de dollars)

	Plan 2003-2004			
	Terrains et immeubles	Infrastructure de transport	Immobilisations des organismes gouvernementaux	Total
Acquisition/Construction d'immobilisations corporelles importantes	133	1 042	346	1 521
Amortissement d'immobilisations corporelles importantes appartenant à la province	(110)	(546)	(163)	(819)
Investissement net dans les immobilisations*	**23**	**496**	**183**	**702**

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

Transferts aux fins d'immobilisations (inclus dans les dépenses en immobilisations brutes) Tableau B6
(en millions de dollars)

Ministère	Plan 2003-2004
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	13
Culture	61
Éducation	10
Entreprise, Débouchés et Innovation	46
Environnement	11
Fonds de protection des eaux	1
Finances – à ses propres fins	-
Initiative SuperCroissance – volet Partenariats du millénaire	52
Santé et Soins de longue durée	479
Affaires municipales et Logement	302
Secrétariat des affaires autochtones	3
Richesses naturelles	5
Développement du Nord et Mines	105
Tourisme et Loisirs	46
Formation, Collèges et Universités	97
Transports	197
Total des transferts aux fins d'immobilisations	**1 418**

État de l'investissement net dans les immobilisations **Tableau B5**
(en millions de dollars)

	Plan 2003-2004			
	Terrains et immeubles	Infrastructure de transport	Immobilisations des organismes gouvernementaux	Total
Acquisition/Construction d'immobilisations corporelles importantes	133	1 042	346	1 521
Amortissement d'immobilisations corporelles importantes appartenant à la province	(110)	(546)	(163)	(819)
Investissement net dans les immobilisations*	**23**	**496**	**183**	**702**

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

Transferts aux fins d'immobilisations (inclus dans les dépenses en immobilisations brutes)

Tableau B6

(en millions de dollars)

Ministère	Plan 2003-2004
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	13
Culture	61
Éducation	10
Entreprise, Débouchés et Innovation	46
Environnement	11
Fonds de protection des eaux	1
Finances – à ses propres fins	–
Initiative SuperCroissance – volet Partenariats du millénaire	52
Santé et Soins de longue durée	479
Affaires municipales et Logement	202
Secrétariat des affaires autochtones	3
Richesses naturelles	5
Développement du Nord et Mines	125
Tourisme et Loisirs	46
Formation, Collèges et Universités	97
Transports	187
Total des transferts aux fins d'immobilisations	**1 418**

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices
(en millions de dollars)

	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Opérations financières			
Recettes	46 039	49 473	49 450
Dépenses			
Programmes	44 505	46 163	45 136
Dépenses en immobilisations brutes	3 831	3 635	2 612
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	-	-	-
Intérêt sur la dette publique			
Province	7 832	8 475	8 607
Secteur de l'électricité	-	-	-
Total des dépenses	56 168	58 273	56 355
Moins : Réserve	-	-	-
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmont. découlant de la restruct. du secteur de l'électr. (à recouvrer des consommateurs)**	-	-	-
Excédent/(Déficit)* **	(10 129)	(8 800)	(6 905)
Dette provinciale nette après le redressement prov. effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables†	90 728	101 864	108 769
Modif. comptables (incluses dans la dette provinciale nette ci-dessus)			
Redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC			
Prestations de retraite			
Immobilisations corporelles‡			
Impact net des modifications comptables			
Dette provinciale nette avant le redressement prov. effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables	**90 728**	**101 864**	**108 769**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	311 096	329 317	338 173
Revenu des particuliers	260 671	271 397	276 303
Population en juillet (en milliers)	10 828	10 965	11 101
Dette provinciale nette par habitant (en dollars)	8 379	9 290	9 798
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	24 074	24 751	24 890
Total des dépenses en pourcentage du PIB	18,1	17,7	16,7
Intérêt sur la dette publique en pourcentage des recettes	17,0	17,1	17,4
Dette provinciale nette en pourcentage du PIB	29,2	30,9	32,2

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs et non des contribuables.

*** Comprend le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, la modification des conventions comptables applicables aux prestations de retraite conformément aux nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et le redressement lié à la diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs.

† À compter de 2002-2003, la dette provinciale nette a été redressée afin d'inclure l'investissement net dans les immobilisations. Pour tous les autres exercices, la dette provinciale nette équivaut à la différence entre le total des éléments de passif et les actifs financiers.

‡ Valeur comptable nette estimative au 1er avril 2002.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Tableau B7

1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
52 518	55 786	62 931	63 824	63 886	66 391	71 566
45 304	46 557	47 525	50 401	52 523	55 271	59 390
2 451	2 215	4 887	2 123	1 890	2 467	3 170
-	-	-	-	-	576	702
8 729	9 016	8 977	8 896	8 509	8 225	8 188
-	-	520	520	520	520	520
56 484	57 788	61 909	61 940	63 442	65 907	70 566
-	-	-	-	-	-	1 000
-	-	(354)	18	(69)	40	-
(3 966)	**(2 002)**	**668**	**1 902**	**375**	**524**	**0**
112 735	114 737	113 715	112 480	112 036	98 352	98 352
			(2 043)	(2 043)	(2 043)	
			197	197	197	
					13 200	
			(1 846)	(1 846)	11 354	11 354
112 735	**114 737**	**113 715**	**110 634**	**110 190**	**109 706**	**109 706**
359 353	377 897	409 099	433 446	443 852	466 651	491 098
289 537	304 652	322 549	346 738	359 927	370 522	391 075
11 249	11 387	11 528	11 698	11 895	12 068	12 226
10 022	10 076	9 864	9 615	9 419	8 150	8 044
25 739	26 754	27 980	29 641	30 259	30 703	31 987
15,7	15,3	15,1	14,3	14,3	14,1	14,4
16,6	16,2	15,1	14,8	14,1	13,2	12,2
31,4	30,4	27,8	26,0	25,2	21,1	20,0

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices
(en millions de dollars)

	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Opérations financières			
Recettes	46 039	49 473	49 450
Dépenses			
Programmes	44 505	46 163	45 136
Dépenses en immobilisations brutes	3 831	3 635	2 612
Moins : Investissement net dans les immobilisations*	-	-	-
Intérêt sur la dette publique			
Province	7 832	8 475	8 607
Secteur de l'électricité	-	-	-
Total des dépenses	56 168	58 273	56 355
Moins : Réserve	-	-	-
Plus : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmont. découlant de la restruct. du secteur de l'électr. (à recouvrer des consommateurs)**	-	-	-
Excédent/(Déficit)* **	**(10 129)**	**(8 800)**	**(6 905)**
Dette provinciale nette après le redressement prov. effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables†	90 728	101 864	108 769
Modif. comptables (incluses dans la dette provinciale nette ci-dessus)			
Redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC			
Prestations de retraite			
Immobilisations corporelles‡			
Impact net des modifications comptables			
Dette provinciale nette avant le redressement prov. effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables	**90 728**	**101 864**	**108 769**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	311 096	329 317	338 173
Revenu des particuliers	260 671	271 397	276 303
Population en juillet (en milliers)	10 828	10 965	11 101
Dette provinciale nette par habitant (en dollars)	8 379	9 290	9 798
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	24 074	24 751	24 890
Total des dépenses en pourcentage du PIB	18,1	17,7	16,7
Intérêt sur la dette publique en pourcentage des recettes	17,0	17,1	17,4
Dette provinciale nette en pourcentage du PIB	29,2	30,9	32,2

* À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de dépenses au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes gouvernementaux consolidés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

** Montant excédentaire estimatif des recettes par rapport aux dépenses de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, la dette de la SFIEO doit être recouvrée des consommateurs et non des contribuables.

*** Comprend le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, la modification des conventions comptables applicables aux prestations de retraite conformément aux nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et le redressement lié à la diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs.

† À compter de 2002-2003, la dette provinciale nette a été redressée afin d'inclure l'investissement net dans les immobilisations. Pour tous les autres exercices, la dette provinciale nette équivaut à la différence entre le total des éléments de passif et les actifs financiers.

‡ Valeur comptable nette estimative au 1er avril 2002.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Tableau B7

1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004
52 518	55 786	62 931	63 824	63 886	66 391	71 566
45 304	46 557	47 525	50 401	52 523	55 271	59 390
2 451	2 215	4 887	2 123	1 890	2 467	3 170
-	-	-	-	-	576	702
8 729	9 016	8 977	8 896	8 509	8 225	8 188
-	-	520	520	520	520	520
56 484	57 788	61 909	61 940	63 442	65 907	70 566
-	-	-	-	-	-	1 000
-	-	(354)	18	(69)	40	-
(3 966)	**(2 002)**	**668**	**1 902**	**375**	**524**	**0**
112 735	114 737	113 715	112 480	112 036	98 352	98 352
			(2 043)	(2 043)	(2 043)	
			197	197	197	
					13 200	
			(1 846)	(1 846)	11 354	11 354
112 735	**114 737**	**113 715**	**110 634**	**110 190**	**109 706**	**109 706**
359 353	377 897	409 099	433 446	443 852	466 651	491 098
289 537	304 652	322 549	346 738	359 927	370 522	391 075
11 249	11 387	11 528	11 698	11 895	12 068	12 226
10 022	10 076	9 864	9 615	9 419	8 150	8 044
25 739	26 754	27 980	29 641	30 259	30 703	31 987
15,7	15,3	15,1	14,3	14,3	14,1	14,4
16,6	16,2	15,1	14,8	14,1	13,2	12,2
31,4	30,4	27,8	26,0	25,2	21,1	20,0

Le dollar budgétaire : recettes en 2003-2004

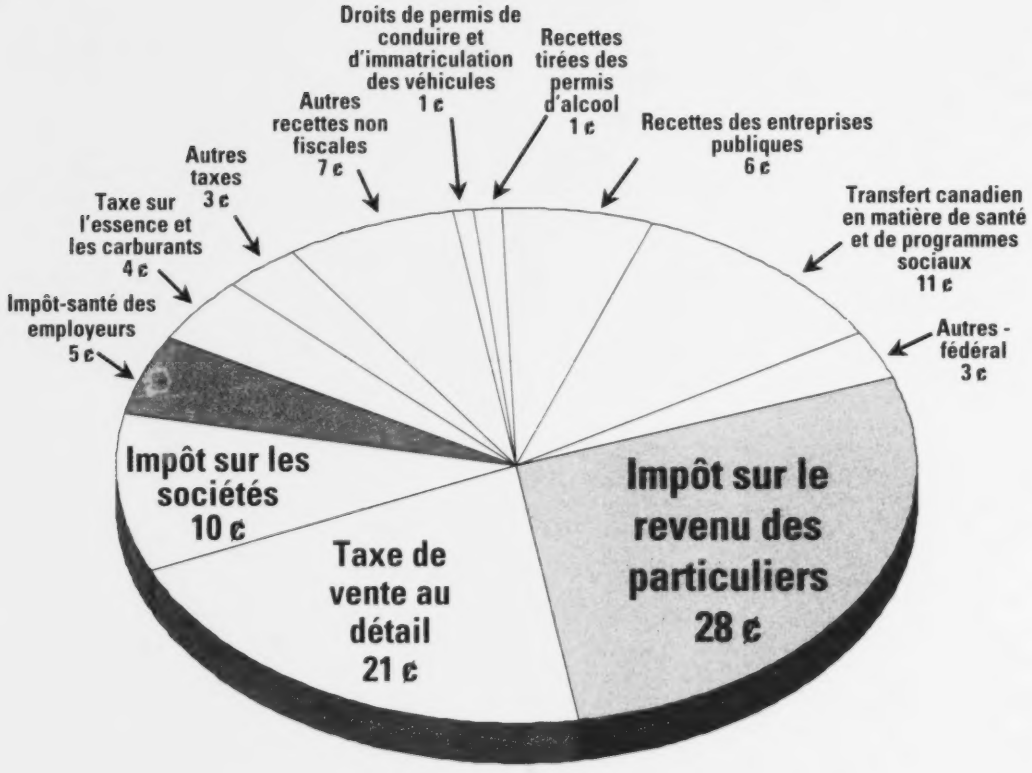

Le dollar budgétaire : dépenses totales en 2003-2004

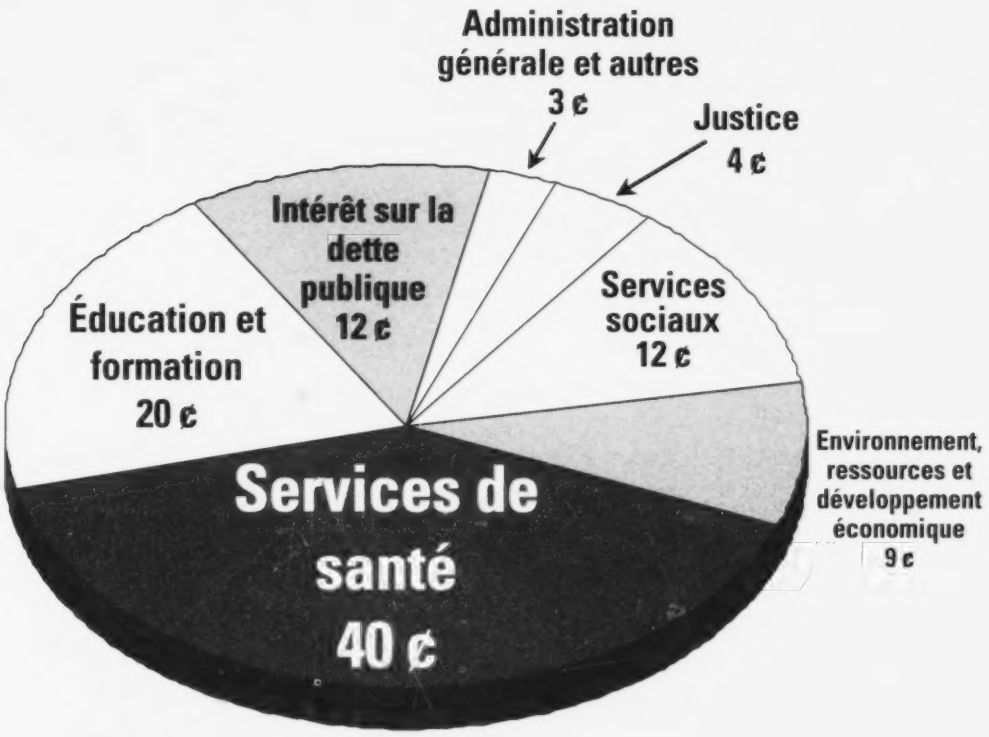

Le dollar budgétaire : dépenses des programmes en 2003-2004

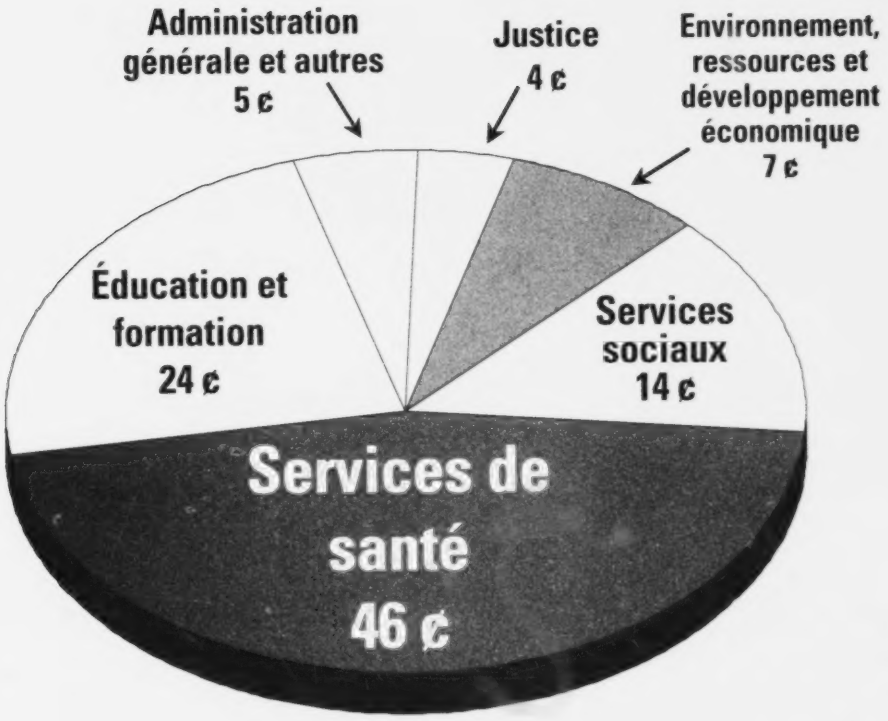

Sources de recettes par catégorie : pourcentage du total de 1999-2000 à 2003-2004

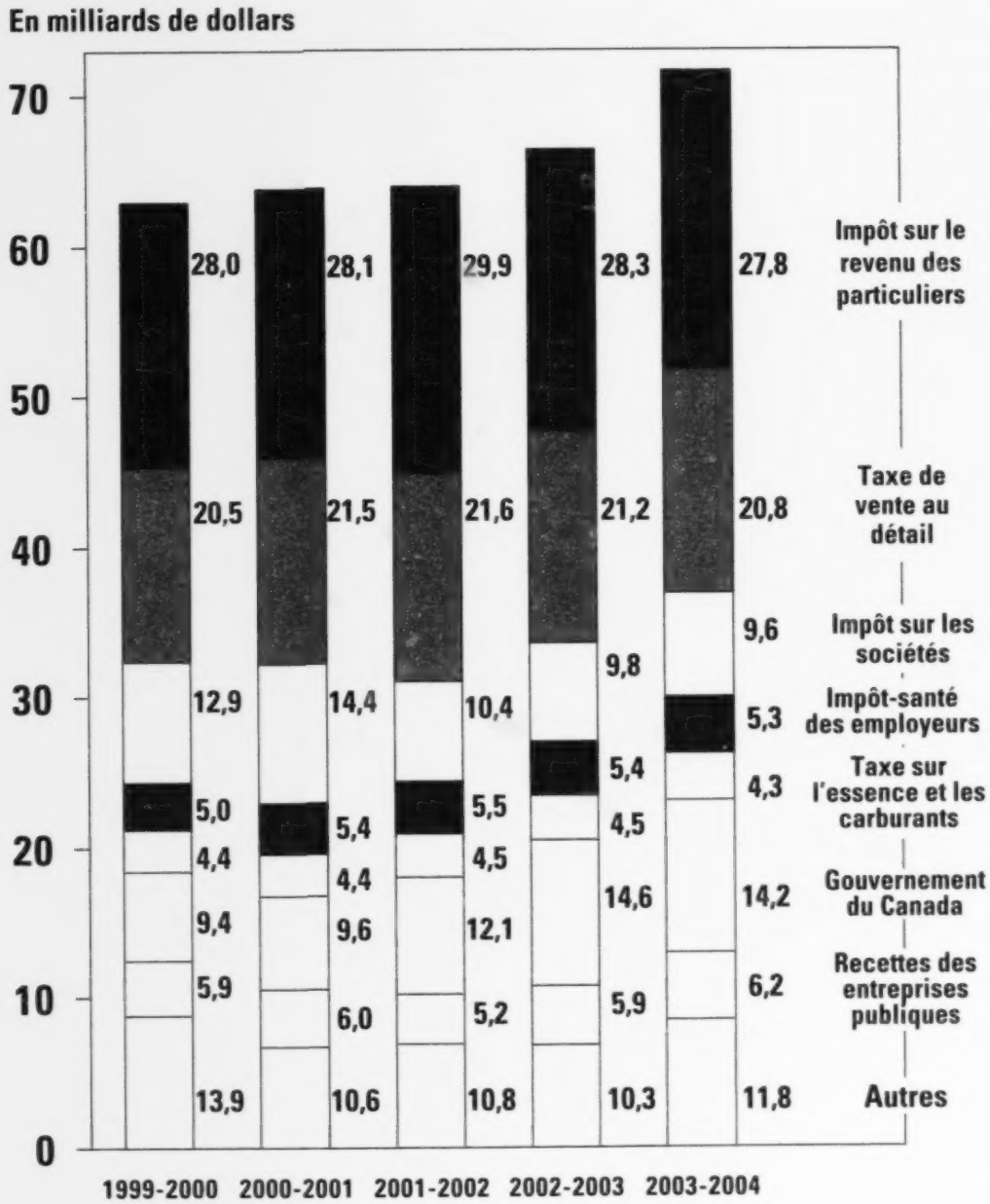

Dépenses de fonctionnement par catégorie : pourcentage du total de 1999-2000 à 2003-2004

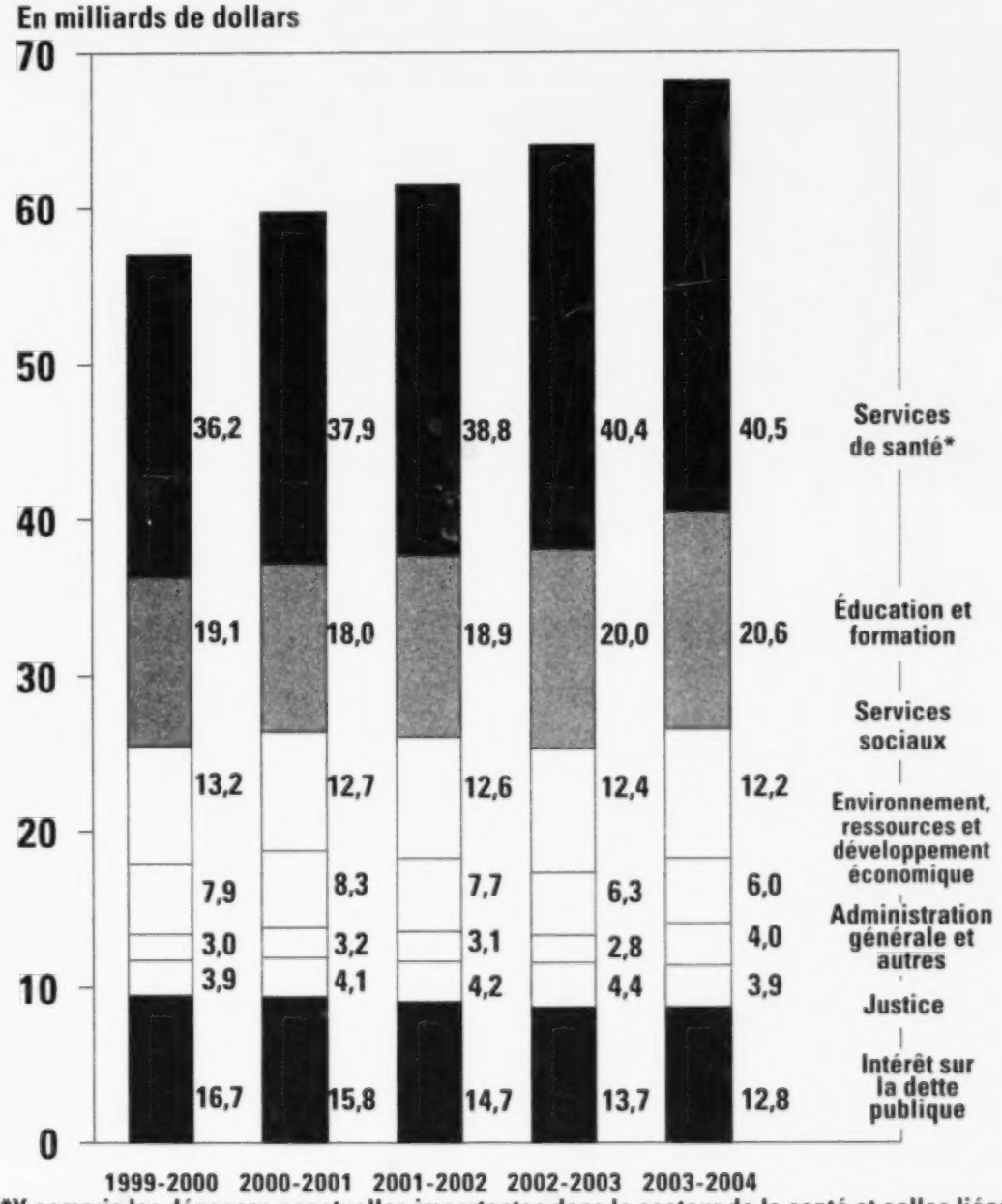

*Y compris les dépenses ponctuelles importantes dans le secteur de la santé et celles liées à la restructuration des services de santé

Dépenses des programmes par catégorie : pourcentage du total de 1999-2000 à 2003-2004

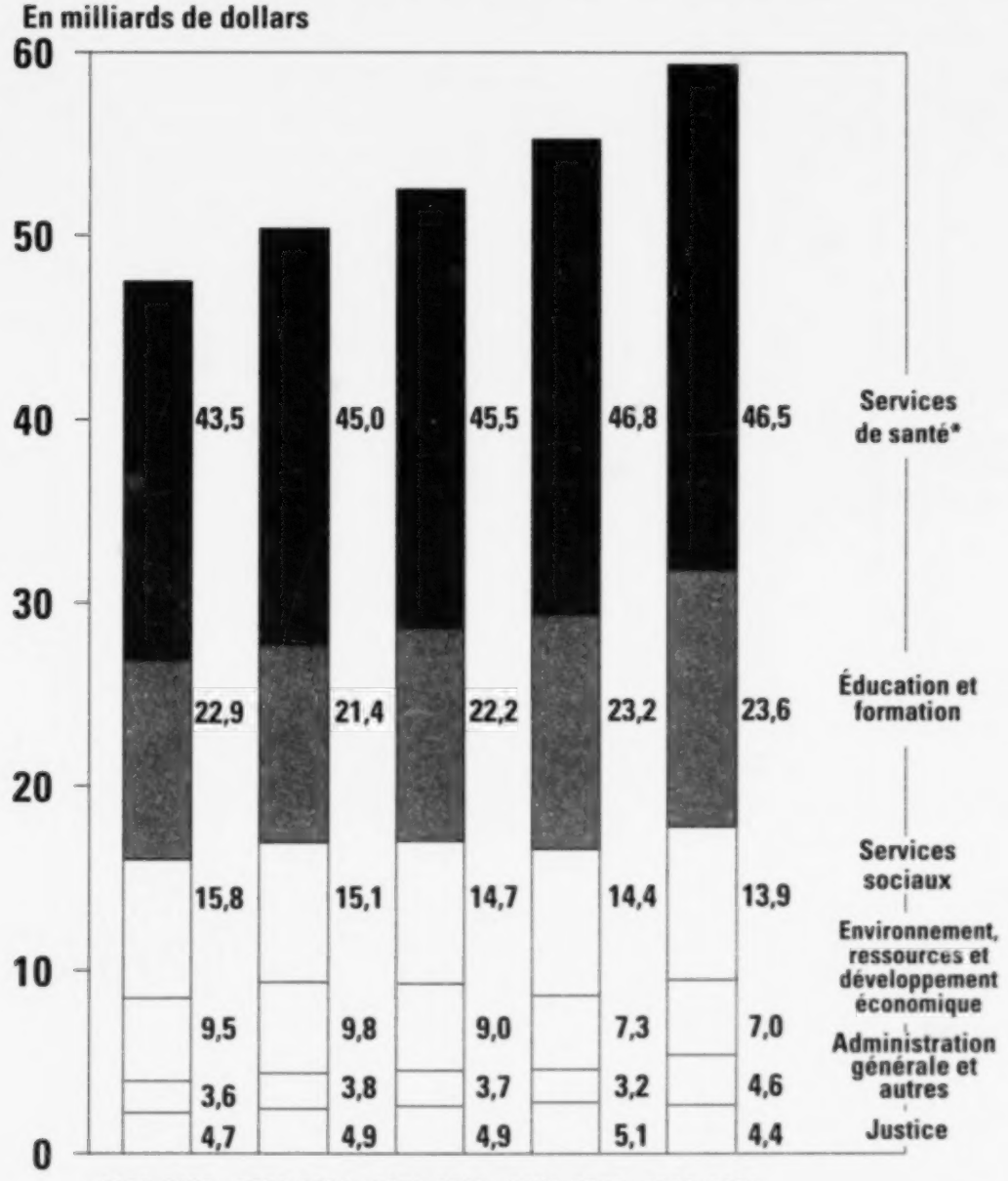

*Y compris les dépenses ponctuelles importantes dans le secteur de la santé et celles liées à la restructuration des services de santé.

Dépenses en immobilisations brutes par catégorie : pourcentage du total de 1999-2000 à 2003-2004

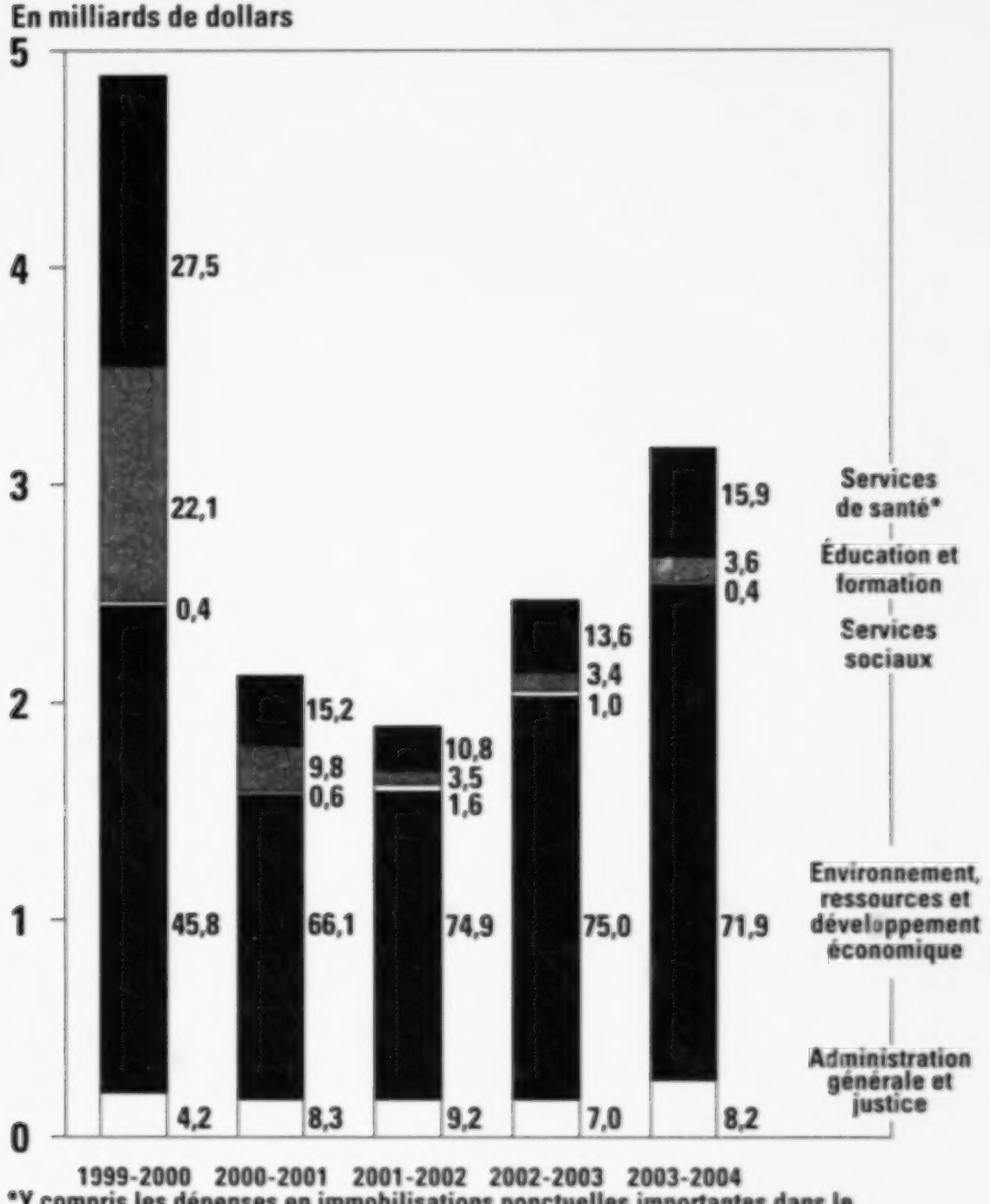

*Y compris les dépenses en immobilisations ponctuelles importantes dans le secteur de la santé.

Dépenses de fonctionnement par catégorie en 2003-2004
(en milliards de dollars)

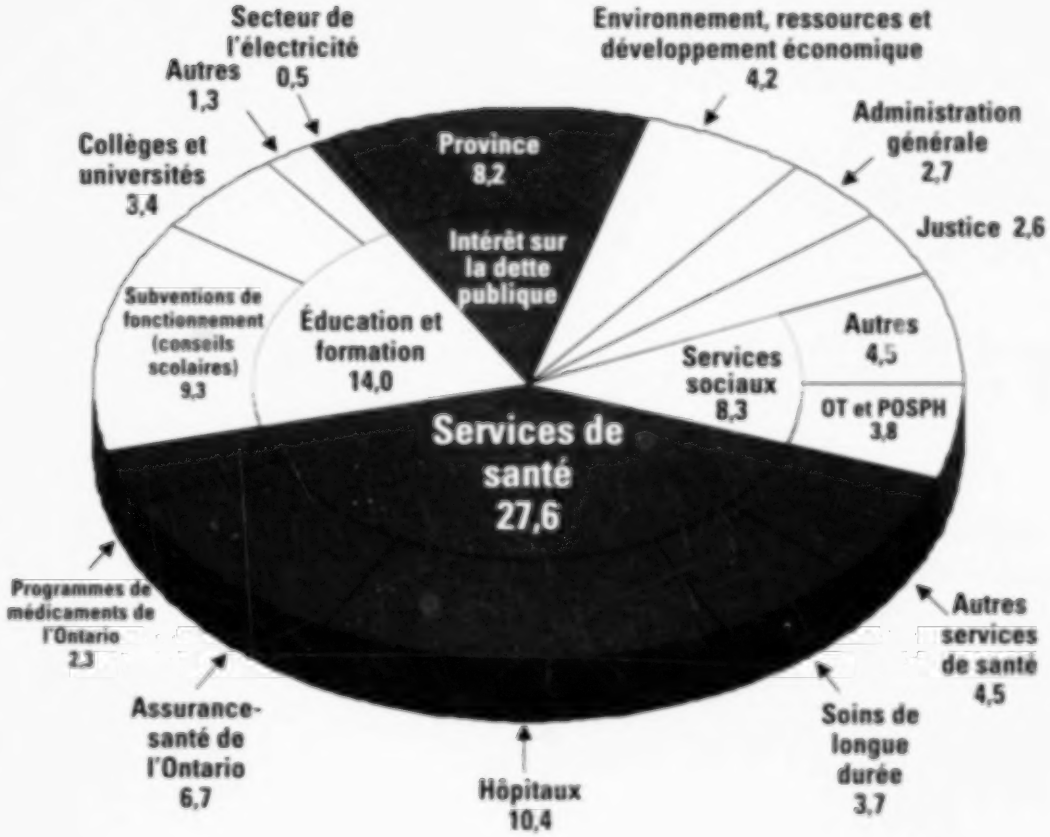

Dépenses en immobilisations brutes par catégorie en 2003-2004
(en milliards de dollars)

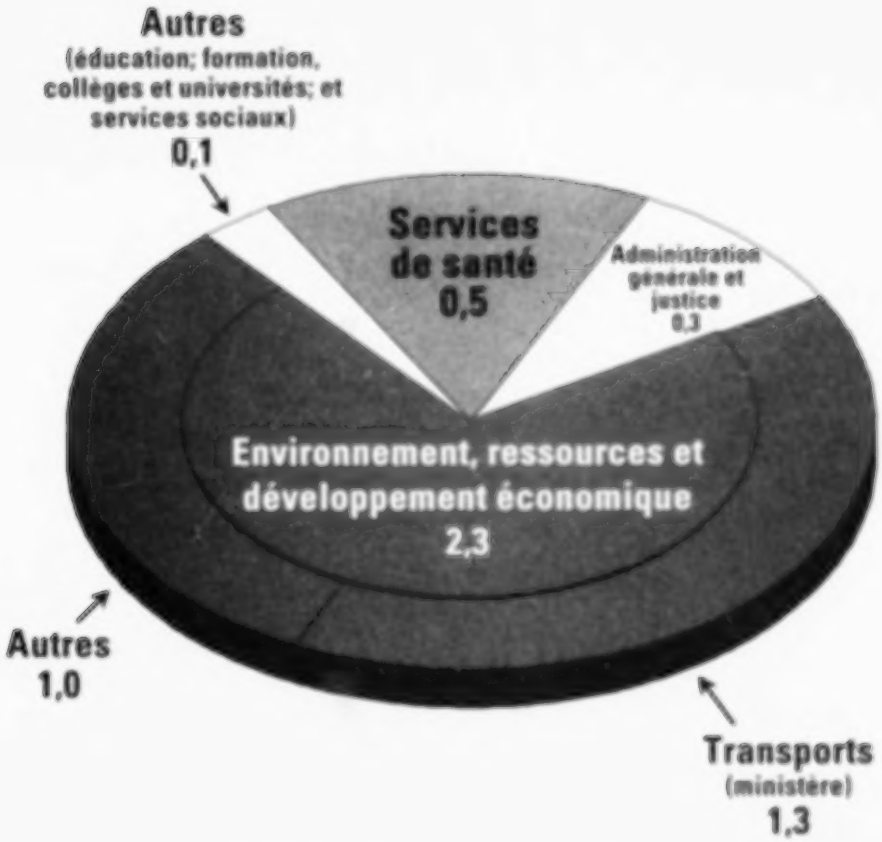

Document C

Choisir la prospérité, la compétitivité et la création d'emplois

Choisir la prospérité, la compétitivité et la création d'emplois

Les nombreuses réductions d'impôt auxquelles le gouvernement de l'Ontario a procédé ont relancé l'économie de la province. Les consommateurs, les travailleurs, les entrepreneurs et les investisseurs ont réagi avec enthousiasme et saisi les occasions offertes par ces réductions.

Les réductions d'impôt du gouvernement permettraient aux particuliers et aux entreprises de la province de conserver 16 milliards de dollars de leur argent en 2003-2004. Les contribuables ont investi ou utilisé cet argent pour répondre à leurs besoins personnels, créer des emplois et stimuler la croissance de l'économie, ce qui, en retour, a haussé considérablement les recettes de tous les paliers de gouvernement.

Le rendement de l'Ontario, qui était un des pires parmi les pays industrialisés, est maintenant un des meilleurs. Au cours des dernières années, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel par habitant, qui joue un rôle clé dans la hausse du niveau de vie, a été plus forte en Ontario que dans le reste du Canada, qu'aux États-Unis et que la moyenne des pays industrialisés.

Nous avons réalisé des progrès considérables, mais notre tâche est loin d'être terminée. Les effets des politiques d'imposition et de dépenses excessives, adoptées à la fin des années 1980 et au début des années 1990, se font toujours sentir. En effet, le niveau de vie des Ontariennes et des Ontariens demeure inférieur à celui des Américains. Le gouvernement de l'Ontario estime que, si nous adoptons des politiques adéquates, le niveau de vie en Ontario peut être plus élevé que celui aux États-Unis.

Il faut accroître les investissements de capitaux

Il faut accroître les investissements de capitaux pour créer plus d'emplois bien rémunérés et hausser le niveau de vie en Ontario. Les investissements dans le matériel et l'outillage sont particulièrement importants, car la plupart des progrès technologiques prennent la forme de nouveau matériel.

Dans presque toutes les industries manufacturières, les investissements de capitaux sont beaucoup plus élevés aux États-Unis qu'en Ontario. En moyenne, les industries manufacturières des États-Unis ont 1,5 fois plus de matériel et d'outillage par travailleur que celles de la province. Les travailleurs de ces industries aux États-Unis sont plus productifs et leurs employeurs peuvent leur verser des salaires plus élevés.

Le retard du Canada sur le plan de la productivité et ses impôts plus élevés ont abaissé la valeur du dollar canadien. Pour demeurer compétitives, les entreprises canadiennes ont dû en réalité « réduire » leurs salaires. Cela rend les importations plus coûteuses pour les consommateurs canadiens et, par conséquent, abaisse le niveau de vie.

Investissements élevés et croissance vigoureuse de l'emploi vont de pair. Pour créer et conserver de bons emplois qui permettent aux travailleurs ontariens d'utiliser pleinement leurs compétences, il faut une augmentation constante des investissements de capitaux. Un régime fiscal concurrentiel est un des facteurs clés qui attirera les investissements d'entreprises dont l'Ontario a besoin, et ce, en nombre suffisant.

LA RÉDUCTION DES TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS STIMULE LES INVESTISSEMENTS

Un grand nombre de facteurs influent sur le choix d'un territoire aux fins d'investissement, notamment la qualité de la main-d'oeuvre, l'infrastructure et l'environnement. Toutefois, les taux d'imposition demeurent un des facteurs les plus importants. Des études économiques ont démontré que les taux d'imposition ont une incidence considérable sur ce choix. Par exemple, lors d'une étude portant sur les investissements effectués par des entreprises étrangères aux États-Unis, on a constaté qu'une différence de 1 % du taux d'imposition des sociétés fixé par un État entraînait une différence de 9 % à 11 % au chapitre des investissements de capitaux (James Hines, *American Economic Review*, 1996, n° 5).

Les pays constatent de plus en plus que leurs taux d'imposition des sociétés doivent être compétitifs pour attirer de nouveaux investissements. En 2000, dix pays ont réduit leur taux d'imposition des sociétés et aucun pays ne l'a augmenté. En 2001, 12 pays ont réduit leur taux d'imposition des sociétés et aucun pays ne l'a augmenté. Au début de 2002, le taux moyen des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) était de 31,4 %, alors qu'il était de 35,3 % en 2000. D'après les tendances les plus récentes, le taux moyen à l'échelle internationale sera sans doute nettement inférieur à 31,4 % d'ici 2006.

Une autre étude portant sur les investissements de capitaux effectués par 500 grandes entreprises américaines dans 60 pays a confirmé que le taux d'imposition des sociétés était un facteur important. Un taux d'imposition inférieur qui se traduit par une hausse de 1 % du revenu du capital après impôt entraîne une augmentation d'environ 3 % des investissements réels (Grubert et Mutti, *National Tax Journal*, décembre 2000).

LA RÉDUCTION DES TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS EST BÉNÉFIQUE AUX TRAVAILLEURS

Les taux d'imposition des sociétés de tous les pays scandinaves sont nettement inférieurs à ceux de l'Ontario. Ces pays ont un fardeau fiscal plus lourd, mais ils ont décidé de réduire leurs taux d'imposition des sociétés, car ils savent que les travailleurs sont les principaux bénéficiaires de ces réductions.

« La politique économique ne devrait pas être fondée sur les hausses d'impôt [...] Un niveau élevé d'imposition entraîne des coûts sociaux tels qu'une diminution de la main-d'oeuvre. Dans un monde de plus en plus axé sur l'intégration, il est très difficile de maintenir un taux d'imposition qui s'éloigne de celui d'autres pays. »

Ministère des finances de la Norvège, rapport n° 29 au parlement (2000-2001), directives applicables à la politique économique

Les économistes estiment presque tous que, au bout du compte, la réduction des taux d'imposition des sociétés profite davantage aux travailleurs qu'aux propriétaires des capitaux. Il y a une très grande mobilité des capitaux à l'échelle internationale et les investisseurs s'attendent à obtenir le même taux de rendement après impôt en Ontario que dans les autres territoires.

Si le taux d'imposition des sociétés est supérieur en Ontario, il faut le contrebalancer par un taux de rendement avant impôt plus élevé. Cela signifie que seuls les investissements les plus rentables sont effectués en Ontario. Un nombre moins élevé de projets d'investissement et de nouvelles usines se traduit par une demande moins importante de travailleurs et, par conséquent, par une réduction du salaire réel dans la province. Les personnes à revenu élevé ne sont pas les principaux bénéficiaires des réductions de l'impôt sur les sociétés.

Les réductions d'impôt entraînent une hausse des investissements de capitaux en Ontario

On constate déjà que les réductions d'impôt de l'Ontario ont une incidence positive sur les investissements de capitaux. Ces investissements sont cycliques et, en général, ils diminuent considérablement en période de ralentissement économique. Chaque fois que l'économie américaine a ralenti, les investissements de capitaux ont baissé beaucoup plus en Ontario qu'aux États-Unis.

Remarquablement, au cours des deux dernières années, les investissements dans le matériel et l'outillage effectués en Ontario sont demeurés vigoureux, alors qu'ils ont baissé considérablement aux États-Unis et ailleurs au Canada. Selon les données disponibles, qui remontent jusqu'en 1961, les investissements dans le matériel et l'outillage exprimés en pourcentage du PIB de l'Ontario ont atteint récemment un nouveau sommet.

L'Ontario en tête de la croissance des investissements dans le matériel et l'outillage

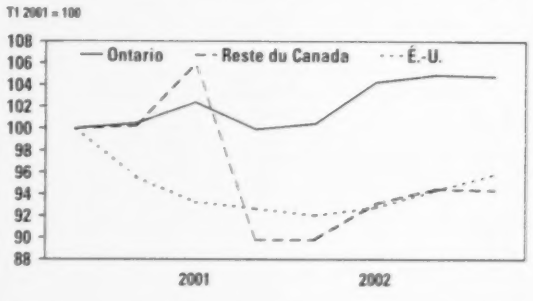

Sources : ministère des Finances de l'Ontario, Statistique Canada et Bureau of Economic Analysis.

Le gouvernement de l'Ontario a pris des mesures importantes en vue d'encourager les investissements de capitaux. L'assainissement de la situation économique, notamment grâce à l'équilibre budgétaire, à l'amélioration de la réglementation et à la réduction des taux d'imposition des particuliers, favorise la hausse des investissements. La réduction des taux d'imposition des sociétés est une autre mesure essentielle pour accroître la vigueur de l'économie.

LES RÉDUCTIONS DES IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS DOIVENT SE POURSUIVRE

Les impôts ontariens sur les sociétés doivent être structurés de façon à accroître la compétitivité afin d'attirer les investissements qui sont essentiels à la croissance de l'économie et à la création d'emplois, ce qui, en retour, haussera les recettes qui pourront être affectées aux services publics.

Comme il doit livrer concurrence à d'autres territoires sur la scène internationale pour attirer des investissements de capitaux, l'Ontario ne peut laisser des impôts sur les sociétés non compétitifs éroder les nombreux avantages dont il jouit sur le plan de la compétitivité.

Taux effectif marginal moyen d'imposition du capital

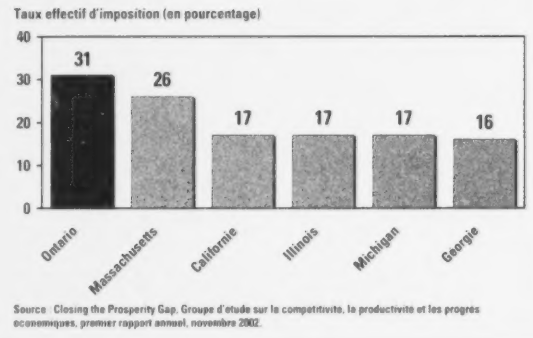

Source : Closing the Prosperity Gap, Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, premier rapport annuel, novembre 2002.

Bien que le taux d'imposition des sociétés prévu par la loi américaine soit supérieur à celui de l'Ontario, d'autres éléments du régime américain abaissent le taux d'imposition effectif des investissements de capitaux.

Selon une étude récente du Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, les taux effectifs d'imposition des États-Unis sont inférieurs à ceux de l'Ontario. En outre, d'autres aspects du régime fiscal américain, tels que l'absence d'impôt sur le capital, des amortissements plus généreux aux fins de l'impôt et des déductions des coûts des stocks abaissent les taux effectifs d'imposition.

Les États-Unis peuvent demeurer compétitifs sur le plan des investissements des entreprises, même si leur taux d'imposition est légèrement plus élevé, car il s'agit du plus vaste marché de la planète et un très grand nombre d'entreprises multinationales y ont établi leur siège social.

Pour que l'Ontario puisse attirer des investissements, il est essentiel de maintenir des taux d'imposition concurrentiels. En raison des préoccupations soulevées ces dernières années concernant la sécurité et des tensions accrues qui en découlent à la frontière, les entreprises hésitent davantage à investir à l'extérieur des États-Unis. L'Ontario doit démontrer qu'il est très compétitif à tous les égards pour surmonter cet obstacle.

STRATÉGIE DE L'ONTARIO POUR RELEVER LE DÉFI

Dans le budget de 2000, le gouvernement de l'Ontario a annoncé des mesures visant à encourager les entreprises à investir. Il a annoncé un programme pluriannuel de réduction de l'impôt sur les sociétés et une baisse du taux d'inclusion des gains en capital s'appliquant aux sociétés et aux particuliers. Le gouvernement provincial a décrit un plan de réduction de l'impôt sur les sociétés visant à donner à l'Ontario un avantage marqué à cet égard par rapport aux territoires auxquels il livre concurrence. Ce plan prévoyait des réductions d'impôt s'appliquant à divers types de sociétés : sociétés ordinaires, entreprises manufacturières et petites entreprises.

Plan pluriannuel ontarien de réduction de l'impôt sur les sociétés

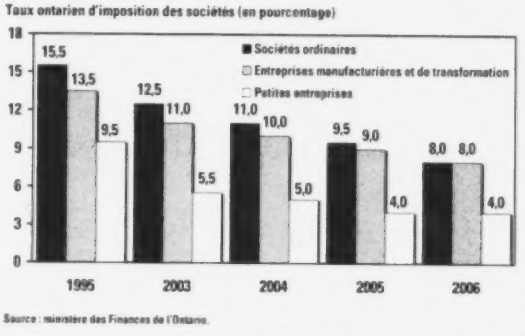

Le plan, qui a été enchâssé dans la loi, réduira considérablement les taux d'imposition des sociétés. Il ramènera le taux d'imposition des petites entreprises à 4 % d'ici 2005 et celui de toutes les autres entreprises à 8 % d'ici 2006. Grâce au plan de l'Ontario visant à mettre en oeuvre un taux d'imposition unique des sociétés de 8 % pour tous les secteurs, le régime fiscal sera plus juste et plus efficient. Il permettra de mieux bénéficier des investissements des entreprises et encouragera l'expansion de ces entreprises. Toutefois, la réduction des taux d'imposition des sociétés n'est qu'une des façons de créer un climat propice aux affaires, de soutenir la concurrence internationale et d'attirer des investissements.

« [...] les entreprises se servent des réductions prévues de l'impôt ontarien sur les sociétés pour promouvoir la province en tant que lieu d'investissement. Lorsque ces réductions auront été entièrement mises en oeuvre, elles procureront un net avantage à la province par rapport à des territoires concurrents comme le Texas et la Louisiane. »

Association canadienne des fabricants de produits chimiques

ÉLIMINATION DE L'IMPÔT SUR LE CAPITAL

L'impôt sur le capital a lui aussi une incidence considérable sur la compétitivité de l'Ontario et sur sa capacité d'attirer de nouveaux investissements.

L'impôt sur le capital est un impôt direct que les entreprises doivent payer année après année sur leurs investissements de capitaux, qu'elles soient rentables ou non. Il est perçu non seulement sur les grandes entreprises, mais également sur les petites et moyennes entreprises en expansion dès que leur capital imposable atteint 5 millions de dollars.

« L'impôt sur le capital a aussi détourné de nombreux investissements importants dans les petites entreprises des quatre coins de la province [...] Il faut supprimer cet impôt de sorte que l'industrie de l'accueil puisse attirer les capitaux nécessaires et rester concurrentielle. En plus d'accroître la prospérité et de favoriser la création d'emplois, une telle décision permettra de mieux faire connaître l'Ontario sur la scène internationale en tant que lieu d'investissement et d'affaires. »

Ontario Restaurant Hotel and Motel Association

L'impôt sur le capital décourage ces investissements, alors qu'il ne fait aucun doute qu'il faut les encourager. La plupart de nos concurrents ne perçoivent pas d'impôt élevé sur le capital, ce qui signifie que ce type d'impôt nuit à la compétitivité de la province.

Le Conseil du Partenariat du secteur canadien de l'automobile, qui est formé notamment de représentants des gouvernements fédéral et provincial, de l'industrie automobile et des syndicats, a formulé une série de recommandations visant à renforcer le secteur canadien de l'automobile. Il a déclaré que l'impôt sur le capital est un obstacle clé aux investissements et a recommandé que les deux paliers de gouvernement abolissent cet impôt.

En période de ralentissement économique, lorsque les entreprises perdent de l'argent et doivent trouver des moyens de réduire leurs coûts, l'impôt sur le capital les oblige à effectuer ces réductions là où elles ont une certaine marge de manoeuvre, généralement les salaires. Par conséquent, l'impôt sur le capital entraîne des pertes d'emplois plus importantes lors d'un ralentissement économique.

« L'impôt sur le capital a des effets dévastateurs sur l'emploi, car il est imperméable à la rentabilité des entreprises. »

Chambre de commerce de Windsor et du district

L'Ontario proposera des mesures en vue d'éliminer l'impôt sur le capital. La province serait alors un meilleur endroit où faire des affaires. Dans l'avenir, lorsque les investisseurs d'ici et d'ailleurs chercheraient où investir, ils constateraient que l'Ontario est l'endroit tout désigné. La hausse des investissements de capitaux en Ontario appuiera l'innovation, la productivité et la croissance économique. Si on éliminait cet obstacle qu'est l'impôt sur le capital, un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens occuperaient un emploi productif à forte valeur ajoutée.

« En plus de décourager la propriété de capitaux en Ontario, l'impôt sur le capital désavantage les investisseurs ontariens par rapport à leurs concurrents américains. »

Manufacturiers et Exportateurs du Canada

UN RÉGIME FISCAL QUI APPUIE ET ENCOURAGE LES PARTICULIERS, QUEL QUE SOIT LEUR REVENU

L'attrait de l'Ontario en tant qu'endroit où travailler et investir dépend également de la façon dont les particuliers sont imposés, particulièrement les gestionnaires, les scientifiques, les professionnels et les entrepreneurs mobiles, qui peuvent travailler ou établir leur entreprise où bon leur semble.

Grâce aux réductions de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers, les contribuables disposent de 12 milliards de dollars de plus cette année. D'autres réductions, enchâssées dans la loi, seront apportées aux premier et deuxième taux d'imposition le 1er janvier 2004. Les contribuables disposeront ainsi de 700 millions de dollars supplémentaires. Les réductions d'impôt visent à accorder les baisses les plus importantes, en pourcentage, aux personnes à revenu faible ou modeste. Grâce à ces mesures, l'Ontario est maintenant l'endroit où les taux d'imposition sont les plus faibles au Canada pour la plupart des personnes qui déclarent un revenu inférieur à environ 60 000 $. De plus, la province est compétitive par rapport à ses voisins américains pour des niveaux de revenu similaires.

L'engagement du gouvernement ontarien d'éliminer la surtaxe sur le revenu des particuliers est un pas important en vue de choisir la compétitivité et la prospérité. La surtaxe est un impôt supplémentaire qui s'applique même aux personnes à revenu modeste. Grâce aux mesures proposées dans le présent budget et aux réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers qui devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2004, cette surtaxe serait éliminée pour 40 % des personnes qui la paient actuellement.

Détails des mesures de perception des recettes

Les sections suivantes fournissent des renseignements sur les mesures fiscales proposées dans le présent budget. Conformément aux procédures budgétaires habituelles, pour que ces mesures entrent en vigueur, les projets de loi requis doivent être déposés et approuvés par l'Assemblée législative.

Pour obtenir une description précise de ces mesures, il est suggéré de consulter les dispositions législatives modificatrices.

PROGRAMME ONTARIEN D'ALLÉGEMENT DE L'IMPÔT FONCIER RÉSIDENTIEL POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Programme ontarien d'allégement de l'impôt foncier résidentiel pour les personnes âgées

Pour aider les personnes âgées à rester chez elles, le gouvernement de l'Ontario proposera de leur accorder un allégement de l'impôt foncier résidentiel.

Les personnes âgées qui possèdent ou louent un logement seraient admissibles à un crédit leur accordant un remboursement intégral de l'impôt foncier scolaire. Ce crédit s'appliquerait aux impôts fonciers perçus après le 1er juillet 2003.

Les personnes âgées seraient tenues de présenter une demande pour obtenir ce crédit. Lorsque cette demande aurait été traitée, elles recevraient, à compter de 2004, un remboursement du montant intégral de l'impôt foncier scolaire.

Ce nouveau crédit n'aurait pas d'incidence sur les investissements permanents considérables de l'Ontario dans l'enseignement public.

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Crédits d'impôt foncier et crédit de taxe sur les ventes de l'Ontario

Les crédits d'impôt de l'Ontario pour les personnes âgées seraient redressés afin de tenir compte du nouveau Programme ontarien d'allégement de l'impôt foncier résidentiel pour les personnes âgées et de veiller à ce que les montants crédités ne soient pas comptés deux fois.

Programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu

Le Programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu vise à réduire ou à éliminer l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers autrement exigible des contribuables à revenu faible ou modeste. Le présent budget propose d'augmenter le montant de base de 181 $ à 197 $ et de l'indexer à l'inflation à compter du 1er janvier 2004.

Avec ce changement proposé, environ 45 000 contribuables n'auraient plus à payer d'impôt ontarien sur le revenu des particuliers et 630 000 autres en paieraient moins. Cette mesure porterait à 825 000 le nombre de personnes qui ne paieraient pas d'impôt ontarien sur le revenu des particuliers, mais qui continueront de payer l'impôt fédéral sur le revenu.

Surtaxe

Le gouvernement s'est engagé à éliminer la surtaxe sur le revenu des particuliers de l'Ontario, qui constitue un impôt supplémentaire s'appliquant même aux personnes à revenu modeste. Pour concrétiser l'engagement du gouvernement, le présent budget propose également de hausser le seuil à partir duquel cette surtaxe est exigible.

L'an prochain, la surtaxe de l'Ontario sera exigible lorsque l'impôt ontarien sur le revenu dépassera 4 727 $, avec augmentation pour l'inflation. Le présent budget suggère de faire passer ce seuil à 5 240 $ à compter du 1er janvier 2005.

Avec cette proposition, la surtaxe ne s'appliquerait pas aux particuliers dont le revenu imposable est inférieur à 75 000 $. Ainsi, 70 000 contribuables n'auraient pas à payer cette surtaxe, et tous les autres contribuables visés par celle-ci paieraient un montant réduit.

Meilleur avantage fiscal pour les personnes handicapées et les aidants naturels

Un grand nombre de personnes ayant un handicap et leurs soignants doivent assumer des coûts plus élevés que l'ensemble de la population. Le régime fiscal de l'Ontario tient déjà compte de leur capacité réduite de payer des impôts en offrant plusieurs crédits d'impôt non remboursables aux personnes ayant un handicap et aux personnes qui prennent soin de membres de leur famille ayant un handicap. On propose que trois améliorations entrant en vigueur le 1er janvier 2003 soient apportées à ces crédits.

Premièrement, le présent budget propose de hausser à 6 637 $ le montant sur lequel sont fondés le crédit pour personne handicapée, le crédit pour fournisseur de soins, le crédit pour personne à charge handicapée et le supplément au crédit pour les enfants ayant un handicap grave.

92-95

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Crédit d'impôt non remboursable	Montant actuel 2003	Montant proposé 2003
Crédit d'impôt pour personne handicapée	6 316 $	6 637 $
Crédit d'impôt pour fournisseur de soins	3 684 $	6 637 $
Crédit d'impôt pour personne à charge handicapée	3 684 $	6 637 $
Supplément au crédit d'impôt pour les enfants ayant un handicap grave	3 684 $	6 637 $

Deuxièmement, le présent budget propose d'élargir le crédit d'impôt pour fournisseur de soins et le crédit d'impôt pour personne à charge handicapée pour qu'ils s'appliquent aux conjoints ou aux conjoints de fait qui sont à charge en raison d'un handicap physique ou mental, et de venir en aide à un plus grand nombre de fournisseurs de soins qui n'habitent pas avec les membres à charge de leur famille.

Troisièmement, le présent budget propose que le crédit pour fournisseur de soins et le crédit pour personne à charge handicapée soient réduits lorsque le revenu net de la personne à charge atteint 13 050 $ et qu'ils soient éliminés lorsque le revenu atteint 19 687 $. En ce moment, le crédit d'impôt pour fournisseur de soins est éliminé lorsque le revenu de la personne à charge atteint 16 290 $ et le crédit pour personne à charge handicapée est nul lorsque le revenu de cette personne est de 8 922 $ ou plus.

Ces améliorations permettraient à environ 165 000 contribuables ontariens de bénéficier d'avantages fiscaux estimatifs de 50 millions de dollars.

L'Ontario prévoit collaborer avec le gouvernement fédéral et les représentants des personnes handicapées et des fournisseurs de soins afin de simplifier et de bonifier davantage ces avantages fiscaux.

Crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation

Dans le budget de 2001, le gouvernement a annoncé qu'il entendait appuyer les familles qui veulent avoir plus de choix concernant l'éducation de leurs enfants en offrant un crédit d'impôt aux parents dont les enfants fréquentent une école indépendante. Pour donner plus de choix aux parents en matière d'éducation, le gouvernement propose d'accélérer la mise en oeuvre du crédit d'impôt.

Cette modification rétablirait le calendrier de mise en oeuvre proposé dans le budget de 2001 :

Année d'imposition	Taux du crédit d'impôt
2003	20 %
2004	30 %
2005	40 %
2006 et les années d'imposition subséquentes	50 %

Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants

Dans le budget de l'Ontario de 1998, le gouvernement a instauré le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, qui constitue un réinvestissement dans le cadre du Programme de la prestation nationale pour enfants. Des fonds supplémentaires seront disponibles en juillet 2003 en raison de la majoration du Supplément de la prestation nationale pour enfants annoncée dans le budget fédéral de 2003.

Le gouvernement de l'Ontario propose de faire passer de 20 000 $ à 20 750 $ le seuil à partir duquel il y a réduction des prestations liées au Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Lorsque le revenu familial net dépasse le seuil de 20 750 $, ces prestations continueraient de faire l'objet d'une réduction correspondant à 8 % de la différence entre le revenu familial net et ce seuil.

Le seuil majoré de revenu net entrerait en vigueur en juillet 2003 ou on effectuerait des redressements rétroactifs. Cela dépendrait de l'adoption, par l'Assemblée législative, des modifications législatives nécessaires.

Les prestations pour la période allant de juillet 2003 à juin 2004 seraient calculées en fonction des montants indiqués dans la déclaration familiale de revenus de 2002 et des données relatives à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

LOI SUR L'IMPOSITION DES CORPORATIONS

Impôt sur le capital

Pour stimuler les investissements, la croissance économique et la création d'emplois, le gouvernement de l'Ontario propose d'éliminer l'impôt sur le capital.

En 2001, dans le cadre de la première étape d'une initiative visant à éliminer l'impôt sur le capital, la première tranche de 5 millions de dollars du capital imposable de toutes les sociétés a été exemptée de cet impôt. Le gouvernement de l'Ontario propose d'éliminer l'impôt sur le capital pour toutes les sociétés au même moment où le gouvernement fédéral éliminera l'impôt qu'il perçoit sur le capital. Le présent budget annonce la prochaine étape de l'élimination de cet impôt. Les taux d'imposition du capital pour toutes les sociétés seraient réduits de 10 % à compter du 1er janvier 2004.

Crédit d'impôt non remboursable	Montant actuel 2003	Montant proposé 2003
Crédit d'impôt pour personne handicapée	6 316 $	6 637 $
Crédit d'impôt pour fournisseur de soins	3 684 $	6 637 $
Crédit d'impôt pour personne à charge handicapée	3 684 $	6 637 $
Supplément au crédit d'impôt pour les enfants ayant un handicap grave	3 684 $	6 637 $

Deuxièmement, le présent budget propose d'élargir le crédit d'impôt pour fournisseur de soins et le crédit d'impôt pour personne à charge handicapée pour qu'ils s'appliquent aux conjoints ou aux conjoints de fait qui sont à charge en raison d'un handicap physique ou mental, et de venir en aide à un plus grand nombre de fournisseurs de soins qui n'habitent pas avec les membres à charge de leur famille.

Troisièmement, le présent budget propose que le crédit pour fournisseur de soins et le crédit pour personne à charge handicapée soient réduits lorsque le revenu net de la personne à charge atteint 13 050 $ et qu'ils soient éliminés lorsque le revenu atteint 19 687 $. En ce moment, le crédit d'impôt pour fournisseur de soins est éliminé lorsque le revenu de la personne à charge atteint 16 290 $ et le crédit pour personne à charge handicapée est nul lorsque le revenu de cette personne est de 8 922 $ ou plus.

Ces améliorations permettraient à environ 165 000 contribuables ontariens de bénéficier d'avantages fiscaux estimatifs de 50 millions de dollars.

L'Ontario prévoit collaborer avec le gouvernement fédéral et les représentants des personnes handicapées et des fournisseurs de soins afin de simplifier et de bonifier davantage ces avantages fiscaux.

Crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation

Dans le budget de 2001, le gouvernement a annoncé qu'il entendait appuyer les familles qui veulent avoir plus de choix concernant l'éducation de leurs enfants en offrant un crédit d'impôt aux parents dont les enfants fréquentent une école indépendante. Pour donner plus de choix aux parents en matière d'éducation, le gouvernement propose d'accélérer la mise en œuvre du crédit d'impôt.

Cette modification rétablirait le calendrier de mise en oeuvre proposé dans le budget de 2001 :

Année d'imposition	Taux du crédit d'impôt
2003	20 %
2004	30 %
2005	40 %
2006 et les années d'imposition subséquentes	50 %

Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants

Dans le budget de l'Ontario de 1998, le gouvernement a instauré le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, qui constitue un réinvestissement dans le cadre du Programme de la prestation nationale pour enfants. Des fonds supplémentaires seront disponibles en juillet 2003 en raison de la majoration du Supplément de la prestation nationale pour enfants annoncée dans le budget fédéral de 2003.

Le gouvernement de l'Ontario propose de faire passer de 20 000 $ à 20 750 $ le seuil à partir duquel il y a réduction des prestations liées au Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Lorsque le revenu familial net dépasse le seuil de 20 750 $, ces prestations continueraient de faire l'objet d'une réduction correspondant à 8 % de la différence entre le revenu familial net et ce seuil.

Le seuil majoré de revenu net entrerait en vigueur en juillet 2003 ou on effectuerait des redressements rétroactifs. Cela dépendrait de l'adoption, par l'Assemblée législative, des modifications législatives nécessaires.

Les prestations pour la période allant de juillet 2003 à juin 2004 seraient calculées en fonction des montants indiqués dans la déclaration familiale de revenus de 2002 et des données relatives à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

LOI SUR L'IMPOSITION DES CORPORATIONS

Impôt sur le capital

Pour stimuler les investissements, la croissance économique et la création d'emplois, le gouvernement de l'Ontario propose d'éliminer l'impôt sur le capital.

En 2001, dans le cadre de la première étape d'une initiative visant à éliminer l'impôt sur le capital, la première tranche de 5 millions de dollars du capital imposable de toutes les sociétés a été exemptée de cet impôt. Le gouvernement de l'Ontario propose d'éliminer l'impôt sur le capital pour toutes les sociétés au même moment où le gouvernement fédéral éliminera l'impôt qu'il perçoit sur le capital. Le présent budget annonce la prochaine étape de l'élimination de cet impôt. Les taux d'imposition du capital pour toutes les sociétés seraient réduits de 10 % à compter du 1er janvier 2004.

Incitatif fiscal pour les sociétés qui produisent leur propre électricité

Les sociétés qui produisent de l'électricité à leurs propres fins réduisent la demande à l'endroit du réseau ontarien d'électricité. À l'heure actuelle, ces sociétés peuvent amortir rapidement les biens qu'elles utilisent pour produire de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement.

Pour promouvoir davantage l'autosuffisance en matière d'électricité, le présent budget propose d'accorder aux sociétés ontariennes une déduction fiscale supplémentaire de 100 % applicable au coût des biens admissibles qu'elles utilisent pour produire de l'électricité à leurs propres fins à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement.

On propose que :

- la déduction fiscale s'applique aux installations de production d'électricité dont les travaux de construction ont commencé le 25 novembre 2002 et prendront fin avant le 1er janvier 2008;
- les sociétés admissibles à cet incitatif ne puissent se prévaloir du congé fiscal de 10 ans prévu pour les nouveaux projets de production d'électricité.

Crédit d'impôt pour l'apprentissage

Le gouvernement de l'Ontario propose d'instaurer un crédit d'impôt pour l'apprentissage pour encourager les entreprises ontariennes à embaucher des apprentis afin que des secteurs clés de l'économie, comme la fabrication et la construction, disposent d'un plus grand nombre de travailleurs qualifiés.

Incitatif fiscal

Les sociétés et les entreprises non constituées en personne morale en Ontario auraient droit à un crédit d'impôt remboursable de 10 % sur les dépenses admissibles liées à un apprenti qui exerce un métier spécialisé admissible. Ce crédit d'impôt atteindrait 15 % pour les entreprises dont les coûts salariaux ne dépassent pas 400 000 $. Les employeurs auraient droit à un crédit d'impôt maximal de 250 $ par mois par apprenti jusqu'à concurrence de 6 000 $ sur une période d'emploi de 24 mois.

Dépenses admissibles

Par dépenses admissibles, on entendrait les traitements et salaires versés après le 27 mars 2003 à un apprenti qui exerce un métier spécialisé admissible.

Par métiers spécialisés admissibles, on entendrait les métiers industriels et de la construction désignés, de même que les métiers axés sur la technologie de pointe admissibles en vertu du volet actuel d'apprentissage du crédit d'impôt pour l'éducation coopérative.

Crédit d'impôt pour l'apprentissage

Parmi les métiers spécialisés admissibles au crédit d'impôt pour l'apprentissage, on trouve les suivants :

Métiers industriels

- Machiniste
- Outilleur-ajusteur
- Concepteur de machines outils
- Électricien industriel
- Concepteur de moules
- Mouliste
- Mécanicien industriel (mécanicien-monteur)
- Mécanicien d'instruments industriels
- Électrotechnicien industriel
- Fabricant de tôles de précision

Métiers dans le secteur des services

- Électronicien d'entretien
- Fabricant de matériel microélectronique
- Spécialiste du câblage de réseaux
- Analyste en soutien informatique

Métiers de la construction

- Plombier
- Tôlier
- Électricien
- Mécanicien en réfrigération et en climatisation
- Briqueteur et maçon
- Charpentier-menuisier
- Monteur de charpentes métalliques

Métiers liés à la force motrice

- Technicien – dispositifs d'alimentation en carburant et systèmes électriques
- Machiniste – force motrice

Interaction avec le volet technologie de pointe du crédit d'impôt pour l'éducation coopérative

Le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative serait toujours offert aux entreprises qui embauchent des étudiants inscrits à un programme d'enseignement coopératif et aux étudiants du niveau postsecondaire inscrits à un programme de technologie de pointe autre qu'un programme d'apprentissage.

On mettrait en oeuvre des règles afin de faciliter la transition vers le nouveau crédit d'impôt proposé pour les apprentis visés actuellement par le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative.

Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne

Le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) est un crédit d'impôt remboursable de 20 % offert aux entreprises de production ontariennes sous contrôle canadien qui réalisent des productions admissibles en Ontario.

Crédit d'impôt pour l'apprentissage

Parmi les métiers spécialisés admissibles au crédit d'impôt pour l'apprentissage, on trouve les suivants :

Métiers industriels

- Machiniste
- Outilleur-ajusteur
- Concepteur de machines outils
- Électricien industriel
- Concepteur de moules
- Mouliste
- Mécanicien industriel (mécanicien-monteur)
- Mécanicien d'instruments industriels
- Électrotechnicien industriel
- Fabricant de tôles de précision

Métiers de la construction

- Plombier
- Tôlier
- Électricien
- Mécanicien en réfrigération et en climatisation
- Briqueteur et maçon
- Charpentier-menuisier
- Monteur de charpentes métalliques

Métiers dans le secteur des services

- Électronicien d'entretien
- Fabricant de matériel microélectronique
- Spécialiste du câblage de réseaux
- Analyste en soutien informatique

Métiers liés à la force motrice

- Technicien – dispositifs d'alimentation en carburant et systèmes électriques
- Machiniste – force motrice

Interaction avec le volet technologie de pointe du crédit d'impôt pour l'éducation coopérative

Le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative serait toujours offert aux entreprises qui embauchent des étudiants inscrits à un programme d'enseignement coopératif et aux étudiants du niveau postsecondaire inscrits à un programme de technologie de pointe autre qu'un programme d'apprentissage.

On mettrait en oeuvre des règles afin de faciliter la transition vers le nouveau crédit d'impôt proposé pour les apprentis visés actuellement par le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative.

Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne

Le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) est un crédit d'impôt remboursable de 20 % offert aux entreprises de production ontariennes sous contrôle canadien qui réalisent des productions admissibles en Ontario.

Pour maintenir l'avantage concurrentiel dont jouit l'Ontario au sein de l'industrie cinématographique et télévisuelle et favoriser la création d'emplois dans ce secteur important de l'économie ontarienne, le gouvernement de l'Ontario propose d'améliorer le CIPCTO.

Pour les productions dont les principaux travaux de prise de vues commencent après le 27 mars 2003, les investissements d'organismes gouvernementaux ne réduiraient pas les dépenses de main-d'oeuvre admissibles en Ontario.

MODIFICATIONS DE FORME

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition est un crédit d'impôt remboursable de 30 % offert aux maisons d'édition de l'Ontario qui y ont droit pour les dépenses admissibles qu'elles engagent à l'égard des oeuvres littéraires admissibles de nouveaux auteurs canadiens.

Lorsqu'une réorganisation a lieu au sein d'une société, il se peut que la société remplaçante n'ait pas droit au crédit d'impôt même si elle poursuit les activités d'édition de la société remplacée. Pour rendre la situation plus équitable, le présent budget propose que les livres publiés et les dépenses admissibles engagées par la société remplacée deviennent ceux de la société remplaçante. Cette mesure s'appliquerait aux réorganisations ayant eu lieu après le 31 décembre 2001.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche est un crédit d'impôt remboursable de 20 % qui s'applique aux dépenses admissibles de recherche-développement (R-D) engagées par un institut de recherche admissible (IRA) en vertu d'un contrat de recherche financé par la société qui demande le crédit.

En vue de réaliser les objectifs du crédit d'impôt, c'est-à-dire d'accroître la compétitivité de l'Ontario en matière de R-D et de tisser des liens plus étroits entre le secteur privé et les instituts de recherche sans but lucratif de la province, on propose les changements suivants :

- Lorsqu'un IRA et une société sont liés en vertu d'un contrat, seules les dépenses de R-D engagées au cours de la période pendant laquelle ils sont liés ne seraient pas admissibles aux fins du crédit d'impôt. De plus, on éliminerait l'exigence voulant que la société et l'IRA ne soient pas liés au cours des 24 mois précédant le contrat. Ces changements s'appliqueraient aux dépenses engagées après le 6 mai 1997.
- Dans le cas des contrats de sous-traitance conclus après le 27 mars 2003, un IRA aurait le droit de confier à un sous-traitant les travaux de R-D, pourvu que ces travaux soient sous le contrôle général de l'IRA et que leur coût ne représente pas plus de 10 % des dépenses totales de R-D engagées dans le cadre du contrat de recherche conclu entre l'IRA et la société.

LOI DE 1998 SUR L'ÉLECTRICITÉ

Impôt sur le transfert

Les municipalités et les services publics municipaux qui transfèrent un intérêt dans des biens relatifs à l'électricité doivent payer un impôt de 33 % sur la valeur de ces biens.

Avant la restructuration du secteur de l'électricité, il y avait plus de 300 services municipaux d'électricité dans la province. Ce nombre a diminué considérablement en raison de l'exemption accordée pendant deux ans, soit de 1998 à 2000, touchant l'impôt sur le transfert. Ceci dit, il reste tout de même plus de 90 services publics municipaux. Dans le but d'encourager une plus grande rationalisation et une hausse de l'efficience des services publics d'électricité, on déposera un projet de règlement afin d'offrir à nouveau une exemption de l'impôt sur le transfert pendant deux ans.

Cette exemption s'appliquerait aux transferts de biens relatifs à l'électricité entre une municipalité ou un service municipal d'électricité et une autre municipalité ou un autre service public d'électricité qui ont lieu après le 27 mars 2003 et avant le 28 mars 2005.

LOI SUR LA TAXE DE VENTE AU DÉTAIL

Remise accordée pour les éoliennes, les microcentrales hydroélectriques et les systèmes d'énergie géothermique utilisés dans les locaux d'habitation

Pour encourager la production d'énergie propre renouvelable en Ontario, on déposera un projet de loi qui ferait en sorte que la remise quinquennale de la taxe de vente au détail visant les systèmes d'énergie solaire, annoncée en novembre 2002, s'applique également aux éoliennes, aux microcentrales hydroélectriques et aux systèmes de chauffage et de climatisation géothermiques utilisés pour les locaux d'habitation. Cette remise porterait sur les achats effectués après le 27 mars 2003 et avant le 26 novembre 2007.

Hausse de la remise accordée pour les véhicules fonctionnant avec carburants de substitution

Pour encourager l'achat de véhicules fonctionnant avec carburants de substitution plus propres et appuyer la mise au point de tels véhicules, on déposera un projet de loi afin de doubler la remise de la taxe de vente au détail s'appliquant aux véhicules admissibles fonctionnant avec carburants de substitution livrés aux acheteurs après le 27 mars 2003 pour la porter à 2 000 $ maximum. La remise maximale pour les véhicules fonctionnant au propane demeurera de 750 $.

Élargissement de la remise pour les investissements dans les immobilisations effectués par les organismes de bienfaisance

On propose de moderniser la remise de la taxe de vente au détail s'appliquant aux organismes de bienfaisance qui construisent de nouveaux immeubles. À l'heure actuelle, les organismes religieux et de bienfaisance peuvent demander une remise de la taxe de vente au détail sur les matériaux qu'ils achètent et qui sont utilisés dans les immeubles qu'ils possèdent ou qu'ils louent à long terme. Grâce à cette remise, ces organismes n'ont pas à payer la taxe qui s'appliquerait normalement aux matériaux de construction intégrés aux immobilisations dans lesquelles ils investissent.

On apporterait des modifications réglementaires afin que les organismes religieux et de bienfaisance admissibles aient droit à cette remise s'ils passent un contrat pour la construction d'un immeuble qu'ils loueront à long terme dès qu'il sera achevé.

Les règles d'admissibilité seraient les suivantes :

- l'immeuble doit être cédé à l'organisme de bienfaisance dès l'achèvement substantiel de l'ouvrage;
- l'immeuble doit être loué par l'organisme de bienfaisance pendant au moins 20 ans;
- l'organisme de bienfaisance doit avoir le droit d'acheter l'immeuble pour une contrepartie nulle ou symbolique à la fin du bail.

Cette proposition permettrait de mettre à jour le programme de remise à la lumière des nouveaux modes de financement. Toutes les autres règles d'admissibilité à la remise seraient les mêmes.

- On entend par organisme religieux ou de bienfaisance un organisme de bienfaisance enregistré aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral ayant un numéro d'enregistrement émis par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.
- Comme c'est le cas actuellement, l'organisme de bienfaisance devrait prendre un engagement selon lequel la totalité de la remise serait utilisée uniquement aux fins de bienfaisance de l'organisme.

Les nouvelles règles s'appliqueraient aux contrats passés après le 27 mars 2003. Pour faciliter la transition, on pourrait accorder une remise partielle pour les contrats passés le 27 mars 2003 ou avant cette date. Cette remise porterait sur la partie du prix contractuel payée après le 27 mars 2003.

Restructuration de la taxe de vente au détail applicable aux transporteurs intérieurs

À la suite de suggestions faites par l'industrie du camionnage, le gouvernement de l'Ontario consultera cette industrie sur les avantages d'appliquer à tous les véhicules utilitaires lourds les modifications apportées à la taxe de vente au détail touchant les véhicules qui circulent dans plusieurs territoires.

LOI SUR LES FONDS COMMUNAUTAIRES D'INVESTISSEMENT DANS LES PETITES ENTREPRISES

On propose d'améliorer les fonds d'investissement des travailleurs (FIT) et les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises (FCIPE) pour aider les petites et moyennes entreprises à accéder au capital.

Les FIT sont une source importante de capital de risque pour les petites et moyennes entreprises. Ils ont investi 350 millions de dollars dans les entreprises ontariennes l'an dernier. Les FIT constituaient la plus importante source d'investissement dans les nouvelles entreprises ontariennes en 2002.

- Un grand nombre de petites entreprises ouvertes n'ont pas accès au capital de risque sur les marchés actuels. Pour réussir, ces entreprises ont besoin de sources supplémentaires de financement. Les FIT, qui sont une source importante de capital pour les petites entreprises, peuvent effectuer des investissements limités dans les entreprises et celles-ci ne doivent pas dépasser une certaine taille. On propose d'apporter les modifications suivantes afin d'aider ces entreprises à accéder au capital :

    - On assouplirait la restriction touchant les investissements dans des entreprises cotées à la bourse afin de permettre aux FIT d'effectuer jusqu'à 25 % de leurs investissements annuels dans ces entreprises. La limite actuelle est de 15 %.
    - On modifierait la définition de petite entreprise afin de porter l'actif maximal d'une petite entreprise admissible à 6 millions de dollars.
    - À l'heure actuelle, les investissements des FIT ne doivent pas être supérieurs à 15 millions de dollars et sont limités aux entreprises dont l'actif ne dépasse pas 50 millions de dollars. Le gouvernement estime que ces fonds devraient être en mesure d'effectuer des investissements plus importants dans des entreprises de plus grande taille. Comme le programme fédéral des FIT comprend des définitions identiques à celles du programme provincial, l'Ontario demandera la collaboration du gouvernement fédéral afin de hausser ces limites et de permettre des investissements maximums de 18 millions de dollars dans des entreprises dont l'actif ne dépasse pas 60 millions de dollars.

En 1997, le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied les FCIPE afin d'aider les entreprises en croissance ayant un actif d'au plus 1 million de dollars à accéder aux capitaux de placement. Ces fonds sont devenus une source importante de capitaux pour les universités et les hôpitaux qui commercialisent les résultats de leurs recherches. Il y a maintenant 13 FCIPE disposant d'environ 50 millions de dollars en capitaux.

- On propose d'apporter en 2003 les modifications suivantes aux FCIPE afin de faciliter la mise sur pied de fonds supplémentaires :

    - La date limite d'inscription d'un FCIPE, qui est le 31 décembre 2003, serait portée au 31 décembre 2004.

- Le stimulant maximal à l'investissement offert aux particuliers et aux entreprises passerait de 15 % à 30 %. Il serait de 15 % lors d'un investissement dans un FCIPE et de 15 % lorsqu'un FCIPE investit dans une petite entreprise. Le stimulant maximal qu'un particulier ou une entreprise pourrait demander serait de 150 000 $.
- On éliminerait l'exigence selon laquelle une institution financière ou un FIT doit investir dans un FCIPE avant que ce dernier puisse être inscrit.

- Pour que les contribuables obtiennent les investissements maximums dans les petites entreprises en échange du crédit d'impôt relatif aux FIT, on propose d'apporter les modifications suivantes aux FCIPE :
  - Les FIT qui investissent dans un FCIPE pourraient inclure une seule fois cet investissement, parmi ceux qu'ils doivent effectuer, au moment où ils procèdent à cette opération.

LOI DE 1994 SUR LES CAISSES POPULAIRES ET LES CREDIT UNIONS

Le gouvernement de l'Ontario propose de donner plus de choix aux membres des caisses populaires et *credit unions* pour ce qui est de déterminer le meilleur moyen pour ces dernières de fournir des services. Les caisses populaires et *credit unions* qui veulent offrir des services à leurs membres à l'échelle nationale pourraient passer de la compétence provinciale à la compétence fédérale. De même, les caisses populaires et *credit unions* d'autres provinces et les institutions financières fédérales pourraient relever de la compétence de l'Ontario. Cette mesure aiderait les institutions de dépôt de l'Ontario à s'adapter à l'évolution de la situation concurrentielle et permettrait aux Ontariennes et aux Ontariens, peu importe où ils habitent, d'avoir accès de façon efficace à des services bancaires et financiers de haute qualité.

LOI SUR LES DROITS DE CESSION IMMOBILIÈRE

Exemption des baux viagers des droits de cession immobilière

Les baux viagers permettent à des personnes âgées d'avoir un logement puisqu'ils confèrent aux personnes qui en sont titulaires les droits exclusifs d'occupation à vie d'un logement. Le gouvernement reconnaît la nature unique des baux viagers. On propose d'exempter des droits de cession immobilière certaines opérations liées aux baux viagers lorsqu'elles découlent d'une entente entre un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), ou un organisme sans but lucratif précisé dans le règlement, et l'acheteur du bail viager. L'exemption proposée serait mise en oeuvre par voie de règlement et rétroactive à la date d'application des droits de cession immobilière aux aliénations non enregistrées d'un intérêt dans un bien-fonds.

Cessions de terres agricoles au sein d'une famille

Les exploitations agricoles et les entreprises connexes apportent une contribution importante à l'économie de l'Ontario. À l'heure actuelle, les cessions de terres agricoles au sein d'une corporation agricole familiale sont exemptées des droits de cession immobilière. Pour venir en aide à tous les agriculteurs, il est proposé d'apporter des modifications réglementaires afin que cette exemption s'applique également aux cessions de terres agricoles au sein d'une famille. La mesure proposée s'appliquerait aux cessions admissibles effectuées après le 27 mars 2003.

IMPÔT FONCIER

Évaluation foncière et examen des catégories de biens-fonds

En 2002, Marcel Beaubien, député provincial de Lambton-Kent-Middlesex et adjoint parlementaire de la ministre des Finances, a examiné les questions entourant l'évaluation foncière et les catégories de biens-fonds. En novembre 2002, il a publié un rapport dans lequel il a formulé un large éventail de recommandations sur les questions soulevées par les intervenants lors de l'examen. On a invité le public à présenter à la ministre des Finances des observations sur ces recommandations, car le gouvernement souhaite prendre connaissance des commentaires des intervenants avant de prendre une décision concernant la mise en oeuvre des recommandations.

Comme les observations faites jusqu'à maintenant ont été positives, le gouvernement prendra les mesures suivantes afin de rationaliser l'administration du régime d'imposition foncière et de rendre ce régime plus équitable et plus souple.

Catégorie des forêts aménagées

- Pour aider les municipalités à s'adapter aux priorités locales, le gouvernement propose de modifier la *Loi de 2001 sur les municipalités* afin de permettre aux municipalités de palier supérieur et à palier unique, à compter de l'année d'imposition 2003, de ramener la portion municipale du taux d'imposition des forêts aménagées à moins de 25 % du taux d'imposition des biens résidentiels. Cette mesure serait semblable à celle applicable à la catégorie des biens agricoles annoncée dans le budget de 2002.
- Pour encourager une meilleure planification de la gestion des terres et en reconnaissance de la diversité des terres forestières, on propose de modifier les critères d'admissibilité régissant la catégorie des forêts aménagées afin de pouvoir inclure les zones naturelles où ne poussent pas d'arbres, telles que les marais et les parois rocheuses, dans la catégorie des forêts aménagées au même titre que les zones forestières admissibles. Cette mesure serait mise en oeuvre par voie de règlement et entrerait en vigueur à compter de l'année d'imposition 2004.
- Pour réduire les formalités administratives et simplifier l'administration de la catégorie des forêts aménagées, on propose d'apporter les améliorations suivantes par voie de règlement :

- Faire passer du 31 août au 31 juillet la date limite de présentation des demandes afin de laisser suffisamment de temps pour le traitement des demandes avant la préparation du rôle d'évaluation, en commençant avec le rôle d'évaluation de l'année d'imposition 2004.
- Modifier les exigences afin qu'il ne soit plus nécessaire de présenter une demande tous les ans et que l'on puisse la présenter tous les dix ans. Cela réduira les coûts d'obtention de plans d'aménagement forestier pour les propriétaires fonciers. On mettrait en oeuvre des mesures de surveillance adéquates pour assurer la conformité aux critères d'admissibilité entre les périodes de demande.
- Modifier les exigences de dépôt des demandes afin que les propriétaires fonciers ne soient plus tenus de présenter un plan complet d'aménagement forestier et qu'ils puissent présenter uniquement les sections pertinentes.
- À compter de l'année d'imposition 2003, accepter les demandes jusqu'au 31 décembre de l'année d'imposition dans le cas de circonstances atténuantes telles qu'un changement de propriété.

Catégorie des biens agricoles

- Conformément au changement proposé pour la catégorie des forêts aménagées, le gouvernement entend autoriser l'acceptation des demandes d'inclusion dans la catégorie des biens agricoles jusqu'au 31 décembre de l'année d'imposition, à compter de l'année d'imposition 2003, afin de fournir la souplesse nécessaire pour faire face à des circonstances atténuantes (comme un changement de propriété). Cette mesure serait mise en oeuvre par voie de règlement.

Maisons de chambres

- Pour clarifier le règlement établissant les catégories de biens-fonds (Règlement de l'Ontario 282/98), la province propose de modifier ce règlement afin de préciser que les maisons de chambres autorisées sont incluses dans la catégorie des biens résidentiels et non dans la catégorie des immeubles à logements multiples, à compter de l'année d'imposition 2003. Cette modification atténuerait l'incertitude actuelle des contribuables qui habitent dans ce type de logement à prix modique.

Le gouvernement continue de recevoir les observations d'intervenants concernant les autres recommandations contenues dans le rapport de M. Beaubien. On poursuit l'analyse de ces recommandations, dont on tiendra compte lors de la réévaluation de 2004.

Mesures d'amélioration de la qualité des services d'évaluation

En vertu de la *Loi de 1997 sur la Société d'évaluation foncière des municipalités*, la ministre des Finances est autorisée à établir des règles, méthodes et normes pour la prestation de services d'évaluation par la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM).

Comme on procédera désormais à une réévaluation tous les ans à la grandeur de la province, le gouvernement entend amorcer un dialogue avec les contribuables, les municipalités et la SEFM afin de déterminer les règles, méthodes et normes qui pourraient être mises en oeuvre pour améliorer la qualité des services d'évaluation, accroître la satisfaction de la clientèle et clarifier le rôle et les responsabilités de la SEFM.

Dans l'immédiat, on proposera de modifier la *Loi sur l'évaluation foncière* afin de permettre à la ministre des Finances de prescrire les renseignements supplémentaires devant être inclus dans le rôle d'évaluation. On améliorerait ainsi la nature et la clarté des données d'évaluation mises à la disposition des municipalités et des contribuables.

Examen de l'évaluation selon la moyenne de la valeur

En 1998, le gouvernement provincial a mis en oeuvre un système d'évaluation selon la valeur actuelle afin de rendre le régime ontarien d'imposition foncière équitable et d'améliorer la reddition de comptes. Dans le cadre de la réforme initiale du régime d'imposition foncière, le gouvernement a déposé un projet de loi afin de mettre en oeuvre en 2005 un mode d'évaluation selon la moyenne de la valeur. À la suite de l'adoption de ce projet de loi, il a imposé des limites quant à l'augmentation annuelle des impôts fonciers et a offert aux municipalités divers outils d'allégement fiscal afin de faciliter la transition des contribuables vers le nouveau système d'évaluation selon la valeur actuelle.

Cinq années se sont écoulées depuis la mise en oeuvre du système d'évaluation selon la valeur actuelle et des outils d'allégement fiscal. Comme on prévoit que le mode d'évaluation selon la moyenne de la valeur sera mis en oeuvre dans moins de deux ans, le gouvernement estime qu'il est temps de déterminer si on devrait adopter ou non ce mode d'évaluation compte tenu des mécanismes qui existent déjà.

Marcel Beaubien, député provincial de Lambton-Kent-Middlesex et adjoint parlementaire de la ministre des Finances, a été chargé d'effectuer un examen, de tenir des consultations publiques et de conseiller la ministre sur la mise en oeuvre du mode d'évaluation selon la moyenne de la valeur en Ontario. L'examen portera sur l'efficacité des outils d'allégement fiscal et permettra de déterminer dans quelle mesure ce mode d'évaluation permettra de mieux protéger les contribuables.

En attendant les conclusions de l'examen effectué par M. Beaubien, le gouvernement propose de reporter la mise en oeuvre du mode d'évaluation selon la moyenne de la valeur au-delà de 2005. On proposera de modifier la *Loi sur l'évaluation foncière* et de remplacer cette date par une date qui sera déterminée par la ministre des Finances. On proposera de donner un préavis de 18 mois afin de laisser aux municipalités et à la SEFM suffisamment de temps pour apporter les modifications nécessaires à leurs opérations et systèmes.

Le gouvernement est déterminé à aider les contribuables à faire la transition vers le système d'évaluation selon la valeur actuelle et à maintenir un régime d'imposition foncière juste, transparent et responsable.

BIÈRE ET VIN

Microbrasseries

Les petites brasseries appuient le tourisme ainsi que le développement des collectivités et des régions rurales. Pour favoriser la croissance et le développement des microbrasseries de l'Ontario, les droits prélevés par la Commission des alcools et des jeux seront redressés à compter du 26 mai 2003.

Le 26 mai 2003 ou après cette date, on entendrait par microbrasserie un fabricant de bière dont la production mondiale au cours des cinq dernières années a été en moyenne de 150 000 hectolitres par année ou moins.

On propose d'apporter les réductions suivantes aux taux et aux seuils touchant les microbrasseries :

- 5,11 cents le litre pour la bière ordinaire et 3,61 cents le litre pour la bière pression sur la première tranche de 15 000 hectolitres de bière expédiée en Ontario le 26 mai 2003 ou après cette date;
- 12,76 cents le litre pour la bière ordinaire et 9,01 cents le litre pour la bière pression sur la prochaine tranche de 15 000 hectolitres de bière expédiée en Ontario le 26 mai 2003 ou après cette date;
- 25,53 cents le litre pour la bière ordinaire et 18,03 cents le litre pour la bière pression sur la prochaine tranche de 20 000 hectolitres de bière expédiée en Ontario le 26 mai 2003 ou après cette date;
- 38,29 cents le litre pour la bière ordinaire et 27,04 cents le litre pour la bière pression sur la prochaine tranche de 25 000 hectolitres de bière expédiée en Ontario le 26 mai 2003 ou après cette date;
- 45,95 cents le litre pour la bière ordinaire et 32,45 cents le litre pour la bière pression sur la prochaine tranche de 75 000 hectolitres, jusqu'à 150 000 hectolitres de bière expédiée en Ontario le 26 mai 2003 ou après cette date;
- 51,05 cents le litre pour la bière ordinaire et 36,05 cents le litre pour la bière pression sur un volume supérieur à 150 000 hectolitres de bière expédiée en Ontario le 26 mai 2003 ou après cette date.

On entend par bière ordinaire la bière expédiée dans des contenants d'une capacité inférieure à 18 litres. On entend par bière pression la bière expédiée dans des contenants d'une capacité égale ou supérieure à 18 litres.

Produits de la bière vendus dans les magasins de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

Pour assurer le traitement uniforme de tous les produits de la bière vendus dans les magasins de la LCBO, on modifiera le système de comptabilisation des recettes tirées des produits de la bière provinciaux afin qu'elles soient traitées de la même façon que celles tirées des produits de la bière importés.

Appui à la Stratégie vinicole de l'Ontario

Le gouvernement appuie le plan stratégique de l'industrie vinicole de l'Ontario visant à faire connaître les vins de l'Ontario sur les marchés internationaux en versant des fonds de contrepartie pour des initiatives de commercialisation, de publicité et de tourisme. Le programme actuel prend fin le 31 décembre 2004. Soucieux d'appuyer cette industrie provinciale dynamique, le gouvernement de l'Ontario s'engagera à verser 2 millions de dollars par année pendant cinq ans aux fins de nouvelles activités de commercialisation. Ces fonds de contrepartie seront accordés lorsque le programme actuel aura pris fin. Ce partenariat avec le secteur privé aidera l'industrie à atteindre les objectifs énoncés dans son plan stratégique.

ÉQUITÉ ET EFFICACITÉ SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

Pour un régime fiscal intègre

Toutes les principales lois fiscales de l'Ontario exigent des contribuables qu'ils produisent volontairement une déclaration de revenus, qu'ils indiquent précisément l'impôt à payer et qu'ils paient cet impôt. Dans un système fondé sur l'observation volontaire, il y aura toujours des personnes qui n'assumeront pas leurs responsabilités et ne produiront pas de déclaration de revenus, de sorte qu'elles ne paieront pas leur juste part d'impôt. Le ministère des Finances prend des mesures concrètes pour s'assurer que toutes les sociétés produisent une déclaration de revenus ou présentent une dispense de dépôt d'une déclaration de revenus.

D'ici le 30 avril 2003, toutes les sociétés n'ayant pas produit de déclaration de revenus recevront un avis exigeant qu'elles déposent sur-le-champ les documents nécessaires. Les sociétés qui ne donnent pas suite à cet avis pourraient, en dernier recours, être dissoutes et leurs administrateurs pourraient faire l'objet de poursuites en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* pour défaut d'avoir produit une déclaration de revenus. De plus, en cas d'impôt impayé, on imposera des pénalités pour production tardive pouvant atteindre 17 % du montant dû. Ces pénalités s'élèveraient à 50 % en cas de récidive.

Pour veiller à ce que tous les impôts aient été payés ou perçus, on proposera de modifier la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario afin de permettre la dissolution d'une société et la révocation du certificat de décharge aux fins de reconstitution, de transfert d'actif ou de dissolution lorsque des impôts n'ont pas été payés au ministère des Finances aux termes de la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*, de la *Loi sur la taxe de vente au détail*, de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, de la *Loi de la taxe sur les carburants*, de la *Loi de la taxe sur l'essence* et de la *Loi de la taxe sur le tabac*.

Simplifier l'administration du régime fiscal en fournissant des services et des renseignements de qualité aux contribuables

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour que tous les contribuables disposent des renseignements dont ils ont besoin pour déterminer les impôts qu'ils doivent payer et à continuer d'améliorer le processus de production des déclarations de revenus. Un grand nombre d'améliorations ont été apportées en ce sens au cours des dernières années. Toutefois, le gouvernement reconnaît qu'on doit faire encore mieux.

Le gouvernement annonce la mise en oeuvre d'engagements et de normes de services pour l'administration de l'impôt. Ces sept engagements et 18 normes seront évalués et feront l'objet d'un rapport tous les ans. Ils tiendront le gouvernement et son personnel responsables de la qualité des services dispensés au public et les aideront à s'assurer que les mesures législatives fiscales sont appliquées de façon courtoise et juste.

On proposera de modifier le système des certificats d'exemption à l'achat aux fins de la taxe de vente au détail (TVD) afin de réduire les formalités administratives et les coûts de conformité pour les fournisseurs et les contribuables qui demandent une exemption de la TVD pour leurs achats. Il ne sera plus nécessaire de signer le certificat ni de fournir une liste d'articles exemptés. De plus, le certificat n'aura pas de date d'expiration. Ces changements seraient mises en oeuvre par la modification des dispositions réglementaires.

Pour simplifier l'achat de fournitures, de matériel et de matériaux de construction utilisés à des fins agricoles, les agriculteurs admissibles pourront utiliser une carte d'identification d'agriculteur au lieu d'un certificat d'exemption à l'achat. On consultera les organisations agricoles afin de déterminer la date de mise en oeuvre de cette initiative et de confirmer le processus administratif. Ces changements seraient mises en oeuvre par la modification des règlements.

Le ministère des Finances améliorera la communication des exigences de production de la déclaration d'impôt-santé des employeurs et de paiement de cet impôt. Pour ce faire, il enverra tous les ans une trousse d'information aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 300 000 $ et 400 000 $ pour les informer de leurs obligations potentielles concernant l'impôt-santé des employeurs.

Par souci d'uniformité avec les dispositions de la *Loi sur l'imposition des corporations* et de la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*, on proposera de modifier la *Loi sur la taxe de vente au détail* afin d'autoriser la ministre des Finances à demander une dispense aux contribuables lorsque la période prescrite par la Loi pour le paiement de l'impôt tire à sa fin. Cela permettrait aux contribuables de recueillir des renseignements supplémentaires étayant leur position sans craindre qu'un avis de cotisation estimatif ne soit émis.

Modifications de forme

L'Ontario déposera des projets de loi et des règlements afin d'améliorer l'efficacité des politiques et de l'administration, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal, de simplifier les lois et d'améliorer l'observation fiscale.

- *Loi sur l'évaluation foncière*
- *Loi sur les sociétés par actions*
- *Loi sur l'imposition des corporations*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*
- *Loi de la taxe sur les carburants*
- *Loi de la taxe sur l'essence*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- *Loi sur les droits de cession immobilière*
- *Loi de 2001 sur les municipalités*
- *Loi de 1997 sur la Société d'évaluation foncière des municipalités*
- *Loi sur les subventions tenant lieu d'impôt aux municipalités*
- *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*
- *Loi sur la taxe de vente au détail*
- *Loi de la taxe sur le tabac*

108

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Avantages pour les contribuables : Résumé de l'incidence du budget de 2003	2003-2004 (en millions de dollars)	Exercice entier (en millions de dollars)
AVANTAGES POUR LES PARTICULIERS		
Programme ontarien d'allégement de l'impôt foncier résidentiel pour les personnes âgées	340	450
Bonification du programme ontarien de réduction de l'impôt	5	20
Hausse du seuil de la surtaxe	0	105
Amélioration des avantages fiscaux pour les personnes handicapées et les aidants naturels	50	50
Crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation	60	180
Modification des fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises	3	3
Remise de la taxe de vente au détail (TVD) pour les éoliennes, les microcentrales hydroélectriques et les systèmes d'énergie géothermique utilisés dans les locaux d'habitation	3	3
Hausse de la remise de la TVD accordée pour les véhicules fonctionnant avec carburants de substitution	2	2
Exemption des droits de cession immobilière pour les baux viagers	4	1
Exemption des droits de cession immobilière pour les cessions de terres agricoles au sein d'une famille	5	5
Élargissement de la remise de la TVD pour les investissements dans les immobilisations effectués par les organismes de bienfaisance	2	2
Total des avantages pour les particuliers	**474**	**821**
AVANTAGES POUR LES EMPLOYEURS		
Impôt sur le capital (prochaine étape en vue de son élimination)	3	110
Crédit d'impôt pour l'apprentissage	11	15
Incitatif fiscal pour les sociétés qui produisent leur propre électricité	8	10
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne	4	4
Réduction de l'impôt scolaire applicable aux biens d'entreprises	14	57
Recettes provenant des microbrasseries	5	6
Modifications de forme touchant l'impôt sur les sociétés	2	2
Total des avantages pour les employeurs	**47**	**204**
Total des avantages pour les contribuables	**521**	**1 025**

Avantages pour les contribuables : Résumé de l'incidence du budget de 2003	2003-2004 (en millions de dollars)	Exercice entier (en millions de dollars)
AVANTAGES POUR LES PARTICULIERS		
Programme ontarien d'allégement de l'impôt foncier résidentiel pour les personnes âgées	340	450
Bonification du programme ontarien de réduction de l'impôt	5	20
Hausse du seuil de la surtaxe	0	105
Amélioration des avantages fiscaux pour les personnes handicapées et les aidants naturels	50	50
Crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation	60	180
Modification des fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises	3	3
Remise de la taxe de vente au détail (TVD) pour les éoliennes, les microcentrales hydroélectriques et les systèmes d'énergie géothermique utilisés dans les locaux d'habitation	3	3
Hausse de la remise de la TVD accordée pour les véhicules fonctionnant avec carburants de substitution	2	2
Exemption des droits de cession immobilière pour les baux viagers	4	1
Exemption des droits de cession immobilière pour les cessions de terres agricoles au sein d'une famille	5	5
Élargissement de la remise de la TVD pour les investissements dans les immobilisations effectués par les organismes de bienfaisance	2	2
Total des avantages pour les particuliers	**474**	**821**
AVANTAGES POUR LES EMPLOYEURS		
Impôt sur le capital (prochaine étape en vue de son élimination)	3	110
Crédit d'impôt pour l'apprentissage	11	15
Incitatif fiscal pour les sociétés qui produisent leur propre électricité	8	10
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne	4	4
Réduction de l'impôt scolaire applicable aux biens d'entreprises	14	57
Recettes provenant des microbrasseries	5	6
Modifications de forme touchant l'impôt sur les sociétés	2	2
Total des avantages pour les employeurs	**47**	**204**
Total des avantages pour les contribuables	**521**	**1 025**

Document D

Plan de financement de l'Ontario

Faits saillants

- La province a affiché un excédent de 524 millions de dollars en 2002-2003, ce qui lui a permis d'atteindre son objectif de réduction de la dette de 5 milliards de dollars par rapport à la dette de 1998-1999.
- Les agences d'évaluation du crédit ont reconnu les réalisations de l'Ontario sur le plan économique et financier. En juillet 2002, Moody's Investors Service (Moody's) a fait passer la cote de solvabilité de l'Ontario de Aa3 à Aa2. C'est la première fois depuis 1974 que cette société hausse la cote de la province. En août 2002, Standard & Poor's (S&P) et Dominion Bond Rating Service (DBRS) ont tous deux confirmé la cote AA de la province. Depuis 1995, la cote de l'Ontario a été haussée à neuf reprises, y compris à quatre reprises pour sa cote à long terme.
- Par l'entremise de l'Office ontarien de financement (OOF), la province prévoit mobiliser 11,8 milliards de dollars par des emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2003-2004, principalement aux fins du refinancement de la dette arrivant à échéance. Ce montant englobe le produit de la neuvième campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario en juin.
- Les emprunts à long terme de la province sur les marchés publics pour 2002-2003, lesquels s'élèvent à 15,8 milliards de dollars, ont été effectués de manière efficiente. Comme l'Ontario jouit d'une cote de solvabilité solide et stable, il peut tirer parti de diverses possibilités d'emprunt sur les marchés intérieur et internationaux des valeurs à revenu fixe.
- La province a répondu aux besoins d'emprunt de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) en 2002-2003. Ces besoins comprennent une dette arrivant à échéance de 2,7 milliards de dollars. L'OOF refinancera une dette à long terme arrivant à échéance en 2003-2004 de 3,5 milliards de dollars.
- La SFIEO a vendu des titres de créance de Hydro One s'élevant à 2,1 milliards de dollars. Elle détenait ces titres depuis la restructuration du secteur de l'électricité en 1999. Cette vente, qui a eu lieu sur les marchés financiers publics, a permis à la SFIEO de réaliser un gain de plus de 200 millions de dollars.
- Le 28 janvier 2003, le gouvernement provincial a annoncé que la Desjardins Credit Union Inc. avait présenté l'offre la plus intéressante pour l'achat de la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO). Desjardins deviendra propriétaire de la CEO le 1er avril 2003.

Programme d'emprunt de 2002-2003

Par l'entremise de l'OOF, la province a utilisé un large éventail de méthodes de financement pour contracter des emprunts en 2002-2003. L'Ontario s'est adapté aux conditions difficiles du marché en continuant de diversifier ses sources de financement afin de répondre aux besoins des investisseurs. Ces sources comprennent des obligations émises sur les marchés intérieur, européen et internationaux, ainsi que des obligations à moyen terme. En outre, la population de l'Ontario a participé à la campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario.

Les obligations de la province sont bien accueillies par les épargnants et les grands investisseurs à l'échelle internationale. Les investisseurs nationaux sont les principaux acheteurs des obligations de l'Ontario, mais un grand nombre d'investisseurs étrangers, particulièrement ceux des États-Unis, d'Europe et d'Asie, s'y intéressent également, ce qui témoigne de la demande internationale relativement à ces obligations.

- La province a contracté des emprunts à long terme de 15,8 milliards de dollars en 2002-2003 comparativement à des emprunts de 12,7 milliards de dollars indiqués dans le plan budgétaire. Comme les taux d'intérêt ont rarement été aussi faibles, même s'ils sont à la hausse, la province a jugé qu'il était prudent de répondre d'avance à une partie de ses besoins de financement de 2003-2004, qui comprennent un montant de 2,2 milliards de dollars pour le remplacement des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario.

- Le marché canadien a été la principale source de financement de la province en 2002-2003. On y a mobilisé au total 6,7 milliards de dollars, notamment à l'aide des mesures suivantes :
  - 11 émissions consortiales sur le marché intérieur;
  - plus de 20 émissions structurées de plus faible envergure par l'entremise du programme de billets à moyen terme sur le marché intérieur.
- La campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario a rapporté 2,6 milliards de dollars supplémentaires en 2002.

Emprunts à long terme sur les marchés publics en 2002-2003

Emprunts à long terme de 15,8 milliards de dollars sur les marchés publics*

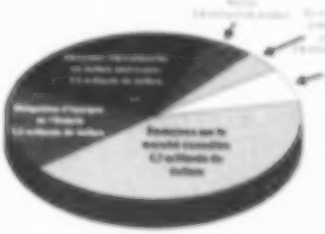

*Ne comprend pas les rachats de titres de créance.
Source : Office ontarien de financement.

- La province a également procédé à neuf émissions d'euro-obligations en dollars canadiens dans le cadre de son programme d'euro-obligations à moyen terme, ce qui a permis de recueillir au total 1,1 milliard de dollars.
- Bien que plus des deux tiers de ses emprunts aient été en dollars canadiens, l'Ontario a également effectué de bons emprunts sur les marchés financiers internationaux. Ces opérations ont permis d'obtenir des coûts d'emprunt inférieurs à ceux du marché canadien. La province a émis sept obligations en dollars américains sur le marché mondial, obtenant ainsi l'équivalent de 4,0 milliards de dollars canadiens; une obligation en dollars néo-zélandais sur le marché mondial, qui a mobilisé au total 0,9 milliard de dollars; une euro-obligation à moyen terme en euros; et une euro-obligation à moyen terme en dollars australiens.
- En 2002-2003, la province a racheté plusieurs titres de l'Ontario d'une valeur de 517 millions de dollars et les a remplacés par des titres de valeur similaire émis à des taux plus favorables.

114 - 116

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Programme d'emprunt de 2003-2004

La province entend contracter des emprunts à long terme de 11,8 milliards de dollars sur les marchés publics en 2003-2004 qui serviront principalement à refinancer la dette arrivant à échéance.

Sommaire financier
(en milliards de dollars)

	Plan budgétaire 2002-2003	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan budgétaire 2003-2004
Excédent	0,0	0,5	0,0
Redressements pour :			
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans l'excédent	(2,9)	(4,2)	(1,3)
l'amortissement des immobilisations corporelles	0,7	0,8	0,8
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1,4)	(1,3)	(1,5)
Dette arrivant à échéance*	(11,7)	(11,6)	(10,1)
Rachats anticipés de titres de créance	(1,2)	(1,1)	(1,0)
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	0,7	-	1,2
Diminution/(Augmentation) des espèces et des quasi-espèces	3,0	(0,2)	3,0
Augmentation/(Diminution) des emprunts à court terme	-	1,3	0,3
Autres sources/(Utilisations) des espèces**	-	-	(3,2)
Emprunts à long terme sur les marchés publics	**12,7**	**15,8**	**11,8**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

* Les chiffres provisoires de la dette arrivant à échéance sont inférieurs au montant prévu dans le plan budgétaire de 2002-2003 parce que la province s'est prévalue de son option sur des obligations prorogeables.

** Englobent l'affectation de 1 milliard de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités et le remplacement de dépôts de la Caisse d'épargne de l'Ontario évalués à environ 2,2 milliards de dollars au moment de sa vente.

- Le marché intérieur demeurera la principale source d'emprunt pour la province, y compris la neuvième campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario en juin.
- La province continuera de saisir les possibilités d'emprunt sur les marchés étrangers lorsque cela est avantageux.

Programme d'emprunt de 2003-2004

La province entend contracter des emprunts à long terme de 11,8 milliards de dollars sur les marchés publics en 2003-2004 qui serviront principalement à refinancer la dette arrivant à échéance.

Sommaire financier
(en milliards de dollars)

	Plan budgétaire 2002-2003	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan budgétaire 2003-2004
Excédent	0,0	0,5	0,0
Redressements pour :			
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans l'excédent	(2,9)	(4,2)	(1,3)
l'amortissement des immobilisations corporelles	0,7	0,8	0,8
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1,4)	(1,3)	(1,5)
Dette arrivant à échéance*	(11,7)	(11,6)	(10,1)
Rachats anticipés de titres de créance	(1,2)	(1,1)	(1,0)
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	0,7	-	1,2
Diminution/(Augmentation) des espèces et des quasi-espèces	3,0	(0,2)	3,0
Augmentation/(Diminution) des emprunts à court terme	-	1,3	0,3
Autres sources/(Utilisations) des espèces**	-	-	(3,2)
Emprunts à long terme sur les marchés publics	**12,7**	**15,8**	**11,8**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

* Les chiffres provisoires de la dette arrivant à échéance sont inférieurs au montant prévu dans le plan budgétaire de 2002-2003 parce que la province s'est prévalue de son option sur des obligations prorogeables.

** Englobent l'affectation de 1 milliard de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités et le remplacement de dépôts de la Caisse d'épargne de l'Ontario évalués à environ 2,2 milliards de dollars au moment de sa vente.

- Le marché intérieur demeurera la principale source d'emprunt pour la province, y compris la neuvième campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario en juin.
- La province continuera de saisir les possibilités d'emprunt sur les marchés étrangers lorsque cela est avantageux.

Programme de gestion de la dette

La province gère sa dette en suivant des politiques de gestion prudente des risques financiers, tels que les risques liés aux taux d'intérêt, au change et au crédit, tout en maintenant la souplesse nécessaire de ses programmes d'emprunt et de gestion de la dette.

- La province a adopté une politique limitant les risques associés aux changements des taux d'intérêt à 25 % de la dette non remboursée. L'exposition aux changements des taux d'intérêt représente le total de l'exposition au taux d'intérêt flottant net (c.-à-d. l'exposition au taux d'intérêt flottant moins les réserves de liquidité) et de toute la dette à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois. Au 28 février 2003, le taux d'exposition aux changements des taux d'intérêt était de 12,1 % de la dette non remboursée, comparativement à un taux de 12,5 % au 31 mars 2002.
- La province a adopté une politique limitant l'exposition aux risques non couverts liés aux devises étrangères à 5 % de la dette non remboursée. Au 28 février 2003, l'exposition de la province aux fluctuations des devises étrangères était de 1,5 % de la dette non remboursée, soit le même pourcentage qu'au 31 mars 2002.
- Les risques de crédit se présentent lorsque la province investit ses réserves de liquidité et qu'elle prend des mesures de gestion de la dette pour pallier les risques liés aux nouveaux emprunts ainsi qu'à la dette non remboursée. Pour réduire au minimum son exposition aux risques de crédit, la province a adopté une politique selon laquelle elle ne s'engage dans des opérations financières qu'avec les gouvernements fédéral et provinciaux et des contreparties non gouvernementales ayant une bonne cote de solvabilité.
- Les réserves de liquidité sont maintenues à un niveau suffisant pour permettre au gouvernement de faire face à ses obligations financières à court terme. La province peut aussi avoir recours, au besoin, à des bons du Trésor et à des effets de commerce américains pour répondre à ses besoins supplémentaires de liquidités.
- Les montants des dettes de la province et de la SFIEO qui arriveront à échéance au cours des trois prochains exercices varient de 13,6 milliards de dollars en 2003-2004 à 17,8 milliards de dollars en 2005-2006.
- La province vise l'équilibre de son profil des échéances de la dette afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt attribuable au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant.

Profil des échéances de la dette

Source : Office ontarien de financement

Cote de solvabilité de l'Ontario

Les agences d'évaluation du crédit ont reconnu les réalisations de l'Ontario sur le plan économique et financier.

En juillet 2002, Moody's a fait passer la cote de solvabilité de l'Ontario de Aa3 à Aa2. C'est la première fois depuis 1974 que cette société hausse la cote de la province. En août 2002, S&P et DBRS ont confirmé la cote AA de la province. À la suite de cette amélioration, l'Ontario se classe au deuxième rang, derrière l'Alberta, parmi les provinces canadiennes ayant la cote de solvabilité la plus élevée.

Depuis 1995, la cote de l'Ontario a été haussée à neuf reprises, y compris à quatre reprises pour sa cote à long terme. Ces hausses font suite à une amélioration soutenue du profil financier de la province, qui s'explique par les faits suivants :

- des budgets équilibrés consécutifs depuis 1999-2000;
- l'économie de la province est de plus en plus compétitive en raison des réductions d'impôt;
- le gouvernement a adopté une politique financière prudente et il y a une amélioration constante du profil d'endettement de la province.

Cote de solvabilité de l'Ontario

	Cote de solvabilité	Perspectives
Standard & Poor's	AA	Stable
Moody's Investors Service	Aa2	Stable
Dominion Bond Rating Service	AA	Stable

Source : Office ontarien de financement.

Cote de solvabilité de l'Ontario

Les agences d'évaluation du crédit ont reconnu les réalisations de l'Ontario sur le plan économique et financier.

En juillet 2002, Moody's a fait passer la cote de solvabilité de l'Ontario de Aa3 à Aa2. C'est la première fois depuis 1974 que cette société hausse la cote de la province. En août 2002, S&P et DBRS ont confirmé la cote AA de la province. À la suite de cette amélioration, l'Ontario se classe au deuxième rang, derrière l'Alberta, parmi les provinces canadiennes ayant la cote de solvabilité la plus élevée.

Depuis 1995, la cote de l'Ontario a été haussée à neuf reprises, y compris à quatre reprises pour sa cote à long terme. Ces hausses font suite à une amélioration soutenue du profil financier de la province, qui s'explique par les faits suivants :

- des budgets équilibrés consécutifs depuis 1999-2000;
- l'économie de la province est de plus en plus compétitive en raison des réductions d'impôt;
- le gouvernement a adopté une politique financière prudente et il y a une amélioration constante du profil d'endettement de la province.

Cote de solvabilité de l'Ontario

	Cote de solvabilité	Perspectives
Standard & Poor's	AA	Stable
Moody's Investors Service	Aa2	Stable
Dominion Bond Rating Service	AA	Stable

Source : Office ontarien de financement.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

La SFIEO est l'organisme de la province chargé d'assurer le service et la gestion de la dette de l'ancienne société Ontario Hydro et de prendre en charge ses contrats dérivés et certains autres éléments de passif.

- La SFIEO a vendu des titres de créance de Hydro One s'élevant à 2,1 milliards de dollars. Elle détenait ces titres depuis la restructuration du secteur de l'électricité en 1999. Cette vente, qui a eu lieu sur les marchés financiers publics, a permis à la SFIEO de réaliser un gain de plus de 200 millions de dollars.
- En 2002-2003, la province a répondu aux besoins d'emprunts de la SFIEO, qui comprenaient des emprunts venant à échéance de 2,7 milliards de dollars. Pour ce faire, elle a vendu des billets de Hydro One, ce qui lui a permis de mobiliser 2,1 milliards de dollars, et contracté des emprunts à long terme de 0,9 milliard de dollars.
- Pour 2003-2004, la dette à long terme de la SFIEO arrivant à échéance s'élève à 3,5 milliards de dollars. Elle sera refinancée à long terme sur les marchés publics.
- Le 9 décembre 2002, le gouvernement a adopté la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité* afin de geler à 4,3 cents le kilowatt-heure (kWh) jusqu'en 2006 le prix de l'électricité que paient les familles, les petites entreprises et les agriculteurs. La SFIEO est chargée de gérer le Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité qui a été créé en vertu de la Loi.

Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) et obligations ontariennes de financement de projets

En août 2002, lors de l'allocution qu'il a prononcée pendant l'assemblée annuelle de l'Association des municipalités de l'Ontario, le premier ministre a annoncé la création de l'OOFIEM dans le but de réduire les coûts de financement de l'infrastructure que paient les municipalités et d'aider ces dernières à relever les défis associés à la croissance économique et démographique.

La *Loi de 2002 sur l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités*, qui a reçu la sanction royale le 9 décembre 2002, définit le cadre de gouvernance et de reddition de comptes de ce nouvel organisme.

Le premier ministre a précisé que le gouvernement affecterait initialement 1 milliard de dollars à ce nouvel office de financement et que l'Agence ontarienne des eaux accorderait 120 millions de dollars pour le financement de l'infrastructure d'assainissement de l'eau et de traitement des eaux usées. L'OOFIEM émettra des obligations ontariennes de financement de projets exemptées d'impôt à l'intention des investisseurs privés afin de réunir des fonds supplémentaires.

Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO)

La CEO offre au public des services de dépôt de base par l'entremise de ses 28 succursales réparties dans la province.

- Dans le budget de 2001, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il souhaitait vendre la CEO, car il estimait que le secteur privé, qui a davantage d'expérience dans l'exploitation des banques, serait mieux placé pour fournir des services bancaires. Le 26 septembre 2002, il a lancé une Demande de proposition à l'intention des soumissionnaires qualifiés souhaitant se porter acquéreurs de la CEO.
- Le 28 janvier 2003, le gouvernement a annoncé que la Desjardins Credit Union Inc. avait présenté l'offre la plus intéressante pour l'achat de la Caisse d'épargne de l'Ontario et qu'elle en prendrait possession le 1er avril 2003. La Desjardins Credit Union Inc. versera environ 50 millions de dollars pour se porter acquéreur de la CEO et investira 120 millions de dollars supplémentaires pour étoffer les services, accroître la formation et apporter d'autres améliorations.
- La province continuera de garantir le paiement de tous les dépôts à court terme de la CEO et des certificats de placement garanti achetés avant le 1er avril 2003 jusqu'à ce qu'ils arrivent à échéance. La garantie provinciale touchant les dépôts à vue demeurera en vigueur jusqu'à ce que le nouveau propriétaire prenne possession de la CEO. À la date de cession, la Desjardins Credit Union Inc. assumera la responsabilité de tous les dépôts de la CEO.

Annexe du document D : Tableaux financiers

Tableau I (A) : Dette provinciale nette

Tableau I (B) : Calendrier des échéances de la dette

Tableau I (C) : Sommaire de la dette provisoire de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

Tableau I (D) : Description des instruments financiers dérivés

Tableau II : Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario

122 - 125

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

DETTE PROVINCIALE NETTE — **TABLEAU I (A)**
Chiffres provisoires pour 2003[1] (en millions de dollars)

	1999	2000	2001	2002	Chiffres provisoires 2003	Plan 2004
Dette contractée aux fins de la province[2]						
Dette contractée sur les marchés non publics						
Ministre des Finances du Canada :						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 487 $	10 369 $	10 442 $	10 063 $	8 768 $	7 567 $
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	13 213	12 252	11 535	11 043	10 387	9 487
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario	666	622	569	502	266	103
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 208	1 181	1 147	1 116	1 078	1 040
Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	3 604	3 535	3 446	3 331	3 200	3 052
Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)	1 712	1 679	1 637	1 582	1 520	1 450
Caisse de retraite des coll. d'arts appl. et de technologie	89	86	81	73	43	19
Régime de retraite de Ryerson	8	8	7	6	5	4
Société ont. de gestion des fonds des invest. immigrants					42	41
	30 987 $	29 732 $	28 864 $	27 716 $	25 309 $	22 763 $
Dette contractée sur les marchés publics						
Débentures et obligations[3]	72 464 $	72 549 $	73 279 $	76 502 $	81 553 $	85 364
Bons du Trésor	950	3 002	2 680	2 118	2 971	2 626
Effets de commerce américains[3]	272	396	523	809	1 256	1 256
Autre	460	458	447	447	438	435
	74 146 $	76 405 $	76 929 $	79 876 $	86 218	89 681
Total de la dette contractée aux fins de la province	105 133 $	106 137 $	105 793 $	107 592 $	111 527	113 645
Dette émise pour des investissements dans le secteur de l'électricité[4]	- $	8 885 $	8 885 $	8 885 $	8 885 $	8 885 $
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario[5]	2 517 $	2 812 $	2 482 $	2 438 $	- $	- $
Autres éléments de passif[6]	19 237	19 403	15 940	12 815	14 289	10 058
Total des éléments de passif :	126 887 $	137 237 $	133 100 $	131 730 $	134 701 $	132 588 $
Moins : Total des actifs	(12 150) $	(23 522) $	(22 466) $	(21 540) $	(24 995) $	(22 882) $
Dette provinciale nette[7] **avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables**	**114 737 $**	**113 715 $**	**110 634 $**	**110 190 $**[7]	**109 706 $**	**109 706 $**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

(1) La définition de la dette provinciale nette pour 2002-2003 et 2003-2004 inclut l'investissement net dans les immobilisations corporelles. Pour tous les autres exercices, on entend par dette provinciale nette la différence entre le total des éléments de passif et les actifs financiers.

(2) Y compris la dette contractée par les organismes du gouvernement.

(3) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes passés par la province.

(4) La dette émise pour investissements dans le secteur de l'électricité comprend les billets à payer à la SFIEO en raison d'un échange de créances contre actifs entre la province et les deux filiales lui appartenant à part entière, Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.

(5) Le 28 janvier 2003, le gouvernement a annoncé que Desjardins Credit Union Inc. avait été choisie pour l'achat de la CEO. La vente prend effet le 31 mars 2003. Les dépôts à la CEO seront remplacés par un passif à court et à long terme. Par conséquent, le passif de 2,2 milliards de dollars de la CEO est inclus dans les autres éléments de passif dans les chiffres provisoires de 2003. Les fonds seront transférés à l'acheteur le 1er avril 2003.

(6) Les autres éléments de passif comprennent les comptes fournisseurs, les charges à payer et les régimes de retraite et tiennent compte des montants antérieurs au redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et des modifications comptables.

(7) Pour plus de renseignements sur la dette provinciale nette, voir l'État de la situation financière des *Comptes publics de l'Ontario* de 2001-2002.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE LA DETTE **TABLEAU I (B)**
Chiffres provisoires pour 2003[1] (en millions de dollars)

Exercice prenant fin le 31 mars	Dette contractée aux fins de la province [2]			Dette contractée par la province aux fins de la SFIEO[4]	Total
	Dette contractée sur les marchés publics[3]	Dette contractée sur les marchés non publics	Total partiel		
2004	9 932	2 546	12 478	3 742	16 220
2005	9 071	2 243	11 314	3 250	14 564
2006	14 484	2 600	17 084	925	18 009
2007	5 892	1 903	7 795	119	7 914
2008	5 376	2 410	7 786	836	8 622
1-5 ans	44 755	11 702	56 457	8 872	65 329
6-10 ans	18 770	10 217	28 987	3 828	32 815
11-15 ans	36	1 320	1 356	-	1 356
16-20 ans	1 641	2 044	3 685	230	3 915
21-25 ans	9 955	26	9 981	25	10 006
26-50 ans	11 061	-	11 061	578	11 639
	86 218	25 309	111 527	13 533	125 060

(1) Fondés sur la méthode de comptabilité de caisse modifiée et de consolidation.
(2) Y compris la dette émise par les organismes du gouvernement.
(3) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes passés par la province.
(4) Cette dette est compensée par des obligations de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) ayant des modalités semblables à celles des obligations de l'Ontario. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SFIEO a été établie le 1er avril 1999 afin de poursuivre les activités d'Ontario Hydro.

DETTE PROVINCIALE NETTE **TABLEAU I (A)**
Chiffres provisoires pour 2003[1] (en millions de dollars)

	1999	2000	2001	2002	Chiffres provisoires 2003	Plan 2004
Dette contractée aux fins de la province[2]						
Dette contractée sur les marchés non publics						
Ministre des Finances du Canada :						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 487 $	10 369 $	10 442 $	10 063 $	8 768 $	7 567 $
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	13 213	12 252	11 535	11 043	10 387	9 487
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario	666	622	569	502	266	103
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 208	1 181	1 147	1 116	1 078	1 040
Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	3 604	3 535	3 446	3 331	3 200	3 052
Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)	1 712	1 679	1 637	1 582	1 520	1 450
Caisse de retraite des coll. d'arts appl. et de technologie	89	86	81	73	43	19
Régime de retraite de Ryerson	8	8	7	6	5	4
Société ont. de gestion des fonds des invest. immigrants					42	41
	30 987 $	29 732 $	28 864 $	27 716 $	25 309 $	22 763 $
Dette contractée sur les marchés publics						
Débentures et obligations[3]	72 464 $	72 549 $	73 279 $	76 502 $	81 553 $	85 364
Bons du Trésor	950	3 002	2 680	2 118	2 971	2 626
Effets de commerce américains[3]	272	396	523	809	1 256	1 256
Autre	460	458	447	447	438	435
	74 146 $	76 405 $	76 929 $	79 876 $	86 218	89 681
Total de la dette contractée aux fins de la province	105 133 $	106 137 $	105 793 $	107 592 $	111 527	113 645
Dette émise pour des investissements dans le secteur de l'électricité[4]	- $	8 885 $	8 885 $	8 885 $	8 885 $	8 885 $
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario[5]	2 517 $	2 812 $	2 482 $	2 438 $	- $	- $
Autres éléments de passif[6]	19 237	19 403	15 940	12 815	14 289	10 058
Total des éléments de passif :	126 887 $	137 237 $	133 100 $	131 730 $	134 701 $	132 588 $
Moins : Total des actifs	(12 150) $	(23 522) $	(22 466) $	(21 540) $	(24 995) $	(22 882) $
Dette provinciale nette[7] **avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables**	**114 737 $**	**113 715 $**	**110 634 $**	**110 190 $**[7]	**109 706 $**	**109 706 $**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

(1) La définition de la dette provinciale nette pour 2002-2003 et 2003-2004 inclut l'investissement net dans les immobilisations corporelles. Pour tous les autres exercices, on entend par dette provinciale nette la différence entre le total des éléments de passif et les actifs financiers.

(2) Y compris la dette contractée par les organismes du gouvernement.

(3) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes passés par la province.

(4) La dette émise pour investissements dans le secteur de l'électricité comprend les billets à payer à la SFIEO en raison d'un échange de créances contre actifs entre la province et les deux filiales lui appartenant à part entière, Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.

(5) Le 28 janvier 2003, le gouvernement a annoncé que Desjardins Credit Union Inc. avait été choisie pour l'achat de la CEO. La vente prend effet le 31 mars 2003. Les dépôts à la CEO seront remplacés par un passif à court et à long terme. Par conséquent, le passif de 2,2 milliards de dollars de la CEO est inclus dans les autres éléments de passif dans les chiffres provisoires de 2003. Les fonds seront transférés à l'acheteur le 1er avril 2003.

(6) Les autres éléments de passif comprennent les comptes fournisseurs, les charges à payer et les régimes de retraite et tiennent compte des montants antérieurs au redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et des modifications comptables.

(7) Pour plus de renseignements sur la dette provinciale nette, voir l'État de la situation financière des *Comptes publics de l'Ontario* de 2001-2002.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE LA DETTE **TABLEAU I (B)**
Chiffres provisoires pour 2003[1] (en millions de dollars)

Exercice prenant fin le 31 mars	Dette contractée aux fins de la province[2]			Dette contractée par la province aux fins de la SFIEO[4]	Total
	Dette contractée sur les marchés publics[3]	Dette contractée sur les marchés non publics	Total partiel		
2004	9 932	2 546	12 478	3 742	16 220
2005	9 071	2 243	11 314	3 250	14 564
2006	14 484	2 600	17 084	925	18 009
2007	5 892	1 903	7 795	119	7 914
2008	5 376	2 410	7 786	836	8 622
1-5 ans	44 755	11 702	56 457	8 872	65 329
6-10 ans	18 770	10 217	28 987	3 828	32 815
11-15 ans	36	1 320	1 356	-	1 356
16-20 ans	1 641	2 044	3 685	230	3 915
21-25 ans	9 955	26	9 981	25	10 006
26-50 ans	11 061	-	11 061	578	11 639
	86 218	25 309	111 527	13 533	125 060

(1) Fondés sur la méthode de comptabilité de caisse modifiée et de consolidation.
(2) Y compris la dette émise par les organismes du gouvernement.
(3) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes passés par la province.
(4) Cette dette est compensée par des obligations de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) ayant des modalités semblables à celles des obligations de l'Ontario. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SFIEO a été établie le 1er avril 1999 afin de poursuivre les activités d'Ontario Hydro.

SOMMAIRE DE LA DETTE PROVISOIRE DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO (SFIEO) POUR 2003 — **TABLEAU I (C)** (en millions de dollars)

Devises	Dollars canadiens	Dollars américains	Yens japonais	Total au 31 mars 2003	Total au 31 mars 2002
Exercice					
2003	-	-	-	-	6 544
2004	4 558	309	-	4 867	1 666
2005	3 250	-	65	3 315	3 250
2006	500	425	-	925	1 000
2007	619	-	-	619	119
2008	302	1 572	-	1 874	-
1-5 ans	9 229	2 306	65	11 600	12 579
6-10 ans	6 389	388	-	6 777	8 237
11-15 ans	648	1 114	-	1 762	1 843
16-20 ans	3 678	-	-	3 678	2 702
21-25 ans	2 083	-	-	2 083	3 037
26-50 ans	929	-	-	929	966
	22 956	3 808	65	26 829	29 364

Dette de la SFIEO – Statistiques

Chiffres provisoires pour 2003 (en millions de dollars)	2000	2001	2002	Chiffres provisoires 2003	Plan 2004
Dette contractée par la province au nom de la SFIEO (autrefois Ontario Hydro)	9 647	11 195	13 217	13 533	16 200
Dette garantie par la province	21 691	19 371	16 147	13 296	11 400
Dette totale de la SFIEO	31 338	30 566	29 364	26 829	27 600

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Tableau I (D)

Le tableau ci-dessous donne un calendrier préliminaire des échéances des instruments financiers dérivés de la province, par type, fondé sur le montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent le volume des contrats dérivés en cours; ils ne sont pas indicatifs du risque de crédit ou du marché ni des flux de trésorerie réels.

La province a des besoins considérables de financement, principalement pour refinancer les dettes échues. Pour satisfaire à ces besoins de la manière la plus économique possible, la province a émis une variété d'instruments d'emprunt sur les marchés nationaux et internationaux. Pour profiter de taux d'intérêt avantageux, la province émet des instruments d'emprunt remboursables dans des devises autres que le dollar canadien.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir et de minimiser les frais d'intérêt et de change sur les devises. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales dans le cadre desquelles deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon une valeur nominale pendant une période déterminée afin de compenser ou en fait, de convertir, leurs obligations actuelles. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

VALEUR NOMINALE DU PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS
Chiffres provisoires pour 2003

(en millions de dollars)

Échéance durant l'exercice	2004	2005	2006	2007	2008	Dans 6 à 10 ans	Dans plus de 10 ans	Total des chiffres provisoires pour 2003	Total pour 2002
Échanges :									
Taux d'intérêt	2 821	4 442	13 876	1 795	5 539	8 901	7 930	45 304	41 245
Crédit croisé	3 589	5 915	10 575	1 206	2 512	4 078	-	27 875	29 187
Contrats de change à terme .	1 208	-	-	-	-	-	-	1 208	1 252
Contrats à terme normalisés	251	-	-	-	-	-	-	251	171
	7 869 $	10 357 $	24 451 $	3 001 $	8 051 $	12 979 $	7 930 $	74 638 $	71 855 $

Définitions :

Valeur nominale : elle représente le volume des contrats en cours et non les flux de trésorerie.

Échange : une entente légale dans le cadre de laquelle chacune des parties (la contrepartie) assume la responsabilité d'une obligation financière contractée par l'autre. Un échange de taux d'intérêt échange des paiements d'intérêt flottant contre des paiements d'intérêt fixe et vice versa. Un crédit croisé échange les paiements de capital et d'intérêts dans une devise contre des flux monétaires dans une autre devise.

Contrat de change à terme : une entente entre deux parties qui fixe d'avance les taux de change.

Contrat à terme normalisé : un contrat qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés.

La province limite son risque de crédit sur les instruments dérivés en concluant des accords de compensation avec presque toutes ses contreparties, ce qui lui permet de s'acquitter de ses contrats dérivés sur une base nette en cas de manquement d'une contrepartie.

SOMMAIRE DE LA DETTE PROVISOIRE DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO (SFIEO) POUR 2003 — **TABLEAU I (C)** (en millions de dollars)

Devises	Dollars canadiens	Dollars américains	Yens japonais	Total au 31 mars 2003	Total au 31 mars 2002
Exercice					
2003	-	-	-	-	6 544
2004	4 558	309	-	4 867	1 666
2005	3 250	-	65	3 315	3 250
2006	500	425	-	925	1 000
2007	619	-	-	619	119
2008	302	1 572	-	1 874	-
1-5 ans	9 229	2 306	65	11 600	12 579
6-10 ans	6 389	388	-	6 777	8 237
11-15 ans	648	1 114	-	1 762	1 843
16-20 ans	3 678	-	-	3 678	2 702
21-25 ans	2 083	-	-	2 083	3 037
26-50 ans	929	-	-	929	966
	22 956	3 808	65	26 829	29 364

Dette de la SFIEO – Statistiques

Chiffres provisoires pour 2003 (en millions de dollars)	2000	2001	2002	Chiffres provisoires 2003	Plan 2004
Dette contractée par la province au nom de la SFIEO (autrefois Ontario Hydro)	9 647	11 195	13 217	13 533	16 200
Dette garantie par la province	21 691	19 371	16 147	13 296	11 400
Dette totale de la SFIEO	31 338	30 566	29 364	26 829	27 600

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS — Tableau I (D)

Le tableau ci-dessous donne un calendrier préliminaire des échéances des instruments financiers dérivés de la province, par type, fondé sur le montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent le volume des contrats dérivés en cours; ils ne sont pas indicatifs du risque de crédit ou du marché ni des flux de trésorerie réels.

La province a des besoins considérables de financement, principalement pour refinancer les dettes échues. Pour satisfaire à ces besoins de la manière la plus économique possible, la province a émis une variété d'instruments d'emprunt sur les marchés nationaux et internationaux. Pour profiter de taux d'intérêt avantageux, la province émet des instruments d'emprunt remboursables dans des devises autres que le dollar canadien.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir et de minimiser les frais d'intérêt et de change sur les devises. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales dans le cadre desquelles deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon une valeur nominale pendant une période déterminée afin de compenser ou en fait, de convertir, leurs obligations actuelles. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

VALEUR NOMINALE DU PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Chiffres provisoires pour 2003 — (en millions de dollars)

Échéance durant l'exercice	2004	2005	2006	2007	2008	Dans 6 à 10 ans	Dans plus de 10 ans	Total des chiffres provisoires pour 2003	Total pour 2002
Échanges :									
Taux d'intérêt	2 821	4 442	13 876	1 795	5 539	8 901	7 930	45 304	41 245
Crédit croisé	3 589	5 915	10 575	1 206	2 512	4 078	-	27 875	29 187
Contrats de change à terme .	1 208	-	-	-	-	-	-	1 208	1 252
Contrats à terme normalisés	251	-	-	-	-	-	-	251	171
	7 869 $	10 357 $	24 451 $	3 001 $	8 051 $	12 979 $	7 930 $	74 638 $	71 855 $

Définitions :

Valeur nominale : elle représente le volume des contrats en cours et non les flux de trésorerie.

Échange : une entente légale dans le cadre de laquelle chacune des parties (la contrepartie) assume la responsabilité d'une obligation financière contractée par l'autre. Un échange de taux d'intérêt échange des paiements d'intérêt flottant contre des paiements d'intérêt fixe et vice versa. Un crédit croisé échange les paiements de capital et d'intérêts dans une devise contre des flux monétaires dans une autre devise.

Contrat de change à terme : une entente entre deux parties qui fixe d'avance les taux de change.

Contrat à terme normalisé : un contrat qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés.

La province limite son risque de crédit sur les instruments dérivés en concluant des accords de compensation avec presque toutes ses contreparties, ce qui lui permet de s'acquitter de ses contrats dérivés sur une base nette en cas de manquement d'une contrepartie.

Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario **TABLEAU II**
Chiffres provisoires pour 2003

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
			Dette contractée aux fins de la province		
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS NON PUBLICS					
Au ministre des Finances du Canada					
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada :					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2004	1984	RPC	10,92 à 12,14	1 200 847 000	
2005	1985	RPC	12,08 à 14,06	1 133 182 000	
2006	1986	RPC	10,58 à 12,57	1 213 502 000	
2007	1987	RPC	9,36 à 10,17	232 269 000	
2008	1988	RPC	10,79	42 300 000	
2012	1992	RPC	9,81 à 10,04	987 249 000	
2013	1993	RPC	9,17 à 9,45	700 137 000	
2019	1999	RPC	5,81 à 5,84	45 270 000	
2020	1999	RPC	5,50 à 6,91	869 889 000	
2021	2000	RPC	6,33 à 6,67	609 834 000	
2022	2001	RPC	6,17 à 6,47	330 994 000	
				7 365 473 000	
Dette contractée par les organismes du gouvernement					
2010	1989	RPC	9,15 à 10,31	435 983 000	
2011	1990	RPC	10,36 à 11,33	799 613 000	
2012	1991	RPC	9,81 à 10,04	91 630 000	
2013	1992	RPC	9,17 à 9,45	75 135 000	
				1 402 361 000	
Total de la dette envers le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada				8 767 834 000	(5)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
À la Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2004	1982-1984	CRE	12,88 à 13,34	900 000 000	
2005	1984-1991	CRE	12,60 à 13,27	821 000 000	
2006	1985-1991	CRE	11,07 à 14,40	1 070 000 000	
2007	1985-1991	CRE	10,26 à 13,01	1 185 000 000	
2008	1983-1991	CRE	10,15 à 15,38	1 945 000 000	
2009	1986-1991	CRE	10,98 à 11,50	1 465 000 000	
2010	1986-1991	CRE	10,22 à 11,24	1 236 000 000	
2011	1987	CRE	10,11 à 10,32	560 000 000	
2012	1988-1991	CRE	10,68 à 11,24	580 000 000	
2013	1989-1991	CRE	11,06 à 11,31	625 000 000	
				10 387 000 000	(1)
Au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2004	1996	RREMO	9,45	183 695 000	
2007	1996	RREMO	9,77	102 675 000	
				286 370 000	(1)(38)
À la Caisse de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie :					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2004	1996	CRCAAT	9,45	24 255 000	
2007	1996	CRCAAT	9,77	18 625 000	
				42 880 000	(1)(38)
À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants :					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2004-2008	2003	SOGFII	Zéro	41 967 309	(123)
				41 967 309	

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
Au Régime de retraite de Ryerson :					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2004	1995	RRR	12,78	1 081 061	
2005	1995	RRR	13,33	1 229 597	
2006	1995	RRR	11,16	1 464 199	
2007	1995	RRR	9,64	1 618 485	
				5 393 342	(1)
À la Société canadienne d'hypothèques et de logement :					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2000-2004	1974 à 1975	SCHL	5,125 à 7,875	54 532	
2000-2005	1971 à 1975	SCHL	5,125 à 8,625	389 342	
2000-2006	1973 à 1976	SCHL	5,125 à 10,375	566 844	
2000-2007	1974 à 1977	SCHL	5,375 à 10,375	2 010 879	
2000-2010	1970 à 1975	SCHL	5,75 à 6,875	1 558 695	
2000-2011	1971 à 1976	SCHL	5,375 à 8,25	2 833 542	
2000-2012	1972	SCHL	6,875 à 8,25	3 689 497	
2000-2013	1973	SCHL	7,25 à 8,25	700 166	
2000-2014	1974	SCHL	6,125 à 8,25	11 361 699	
2000-2015	1975	SCHL	7,50 à 10,375	7 151 935	
2000-2016	1976	SCHL	5,375 à 10,75	15 348 205	
2000-2017	1977	SCHL	7,625 à 10,75	11 465 977	
2000-2018	1977 à 1978	SCHL	7,625 à 13,00	29 585 263	
2000-2019	1977 à 1980	SCHL	7,625 à 15,25	33 762 881	
2000-2020	1978 à 1980	SCHL	7,625 à 15,75	54 158 503	
2000-2021	1981	SCHL	9,50 à 15,75	28 114 815	
2000-2022	1982	SCHL	9,75 à 15,75	1 037 170	
				201 797 945	(7)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
Dette contractée par les organismes du gouvernement					
2004	s.o.	SCHL	9,207	10 075	
2005	s.o.	SCHL	5,125	12 810	
2006	s.o.	SCHL	4,25	41 238	
2007	s.o.	SCHL	4,674	203 017	
2008	s.o.	SCHL	5,075	185 659	
2009	s.o.	SCHL	5,375	138 646	
2010	s.o.	SCHL	6,46	718 642	
2011	s.o.	SCHL	6,418	6 604 779	
2012	s.o.	SCHL	5,299	381 787	
2013	s.o.	SCHL	5,375	5 146 880	
2014	s.o.	SCHL	5,621	15 782 554	
2015	s.o.	SCHL	5,822	14 694 383	
2016	s.o.	SCHL	6,139	40 279 091	
2017	s.o.	SCHL	6,249	63 012 260	
2018	s.o.	SCHL	7,133	92 518 737	
2019	s.o.	SCHL	5,875 à 7,616	56 864 700	
2020	s.o.	SCHL	6,25 à 7,85	174 236 741	
2021	s.o.	SCHL	6,875 à 7,56	85 941 610	
2022	s.o.	SCHL	6,089 à 6,875	94 426 729	
2023	s.o.	SCHL	6,089 à 7,25	75 238 542	
2024	s.o.	SCHL	6,089	60 149 021	
2025	s.o.	SCHL	6,089 à 7,50	55 100 409	
2026	s.o.	SCHL	6,089	21 953 380	
2027	s.o.	SCHL	6,089	22 393 095	
2028	s.o.	SCHL	6,089	3 403 370	
Divers	s.o.	SCHL	Divers	27 149 000	
				876 528 125	(7)
Total de la dette envers la Société canadienne d'hypothèques et de logement				**1 079 326 080**	

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
À la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario :					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2004	1997	CRF	9,50 à 14,65	67 265 166	
2005	1997	CRF	9,82 à 12,78	160 431 479	
2006	1997	CRF	11,05 à 13,33	172 212 515	
2007	1997	CRF	11,16 à 13,33	188 766 466	
2008	1997	CRF	15,38	218 362 903	
2009	1997	CRF	12,79	264 512 886	
2010	1997	CRF	12,88	273 669 452	
2011	1997	CRF	13,33	282 994 558	
2012	1997	CRF	11,55	336 229 108	
2013	1997	CRF	10,38	374 479 804	
2014	1997	CRF	11,10	409 677 031	
2015	1997	CRF	11,19	450 938 707	
				3 199 540 075	(1)(23)(65)
À la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario :					
Exercice prenant fin le 31 mars					
2004	1997	CR-SEFPO	9,50 à 14,65	31 954 627	
2005	1997	CR-SEFPO	9,82 à 12,78	76 213 714	
2006	1997	CR-SEFPO	11,05 à 13,33	81 810 350	
2007	1997	CR-SEFPO	11,16 à 13,33	89 674 381	
2008	1997	CR-SEFPO	15,38	103 734 305	
2009	1997	CR-SEFPO	12,79	125 658 067	
2010	1997	CR-SEFPO	12,88	130 007 936	
2011	1997	CR-SEFPO	13,33	134 437 870	
2012	1997	CR-SEFPO	11,55	159 727 189	
2013	1997	CR-SEFPO	10,38	177 898 359	
2014	1997	CR-SEFPO	11,10	194 618 964	
2015	1997	CR-SEFPO	11,19	214 220 513	
				1 519 956 275	(1)(23)(65)
TOTAL - DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS NON PUBLICS				**25 309 267 081**	

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS					
22 avr. 2003	29 déc. 1992	HG	8,75	750 000 000	(1)
13 juill. 2003	13 janv. 2000	NB	Flottant	100 000 000	(8)
16 sept. 2003	16 sept. 1998	MA	Flottant	100 000 000	(1)(73)
2 juin 2004	3 févr. 2000	MG	4,875	190 600 000	(1)(97)
4 juin 2004	4 oct. 2001	DMTN20	Flottant	75 500 000	(1)(102)
11 juin 2004	11 oct. 2001	DMTN21	Flottant	50 000 000	(1)(100)
2 juill. 2004	2 juill. 2002	DMTN50	Flottant	50 000 000	(129)
15 sept. 2009	21 juin 1994	HU	9,00	1 450 000 000	(1)
4 nov. 2009	4 nov. 2002	DMTN55	Accélérateur	25 000 000	(2)
27 nov. 2009	27 nov. 2002	DMTN56	Accélérateur	25 000 000	(17)
2 déc. 2004	11 juin 2002	DMTN48	6,40	94 290 000	(130)
2 déc. 2014	28 oct. 1999	MV	6,40	12 710 000	(34)(49)
18 déc. 2009	18 déc. 2002	DMTN57	Accélérateur	25 000 000	(96)
31 janv. 2011	31 janv. 2003	DMTN58	Accélérateur	25 000 000	(139)
18 févr. 2010	18 févr. 2003	DMTN59	Accélérateur	25 000 000	(85)
1er mars 2005	1er mars 2002	DMTN38	Flottant	50 000 000	(115)
8 mars 2005	10 déc. 1999	MZ	6,25	1 052 875 000	(1)(106)
13 mai 2005	13 mai 1999	ML	5,85	50 000 000	(44)
1er déc. 2005	13 sept. 1995	JP	8,25	1 000 000 000	(1)
1er févr. 2006	1er févr. 1999	MJ	5,00	90 000 000	(1)
1er févr. 2006	1er févr. 2002	DMTN34	Flottant	500 000 000	(1)(105)
20 févr. 2006	20 févr. 1996	JZ	0,00 à 17,25	107 000 000	(1)(40)
8 mars 2006	26 oct. 2000	NL	5,90	995 710 000	(1)(97)
20 juill. 2006	20 juill. 2001	DMTN6	Accélérateur	45 000 000	(3)
24 juill. 2006	24 juill. 1996	KE	7,75	700 000 000	(1)(39)(78)
21 août 2006	21 août 2001	DMTN9	Accélérateur	25 000 000	(22)
5 sept. 2006	5 sept. 2001	DMTN12	Accélérateur	25 000 000	(26)
11 sept. 2006	11 sept. 2001	DMTN13	Accélérateur	30 000 000	(36)
11 sept. 2006	11 sept. 2001	DMTN14	6,25	125 000 000	(32)
28 nov. 2006	28 nov. 2001	DMTN25	Accélérateur	25 000 000	(94)
12 déc. 2006	12 déc. 2001	DMTN27	Accélérateur	25 000 000	(88)
12 janv. 2007	12 janv. 1995	JF	9,50	132 950 000	(1)(21)
12 févr. 2007	12 févr. 2002	DMTN35	Accélérateur	50 000 000	(108)
20 févr. 2007	20 nov. 2001	DMTN24	Accélérateur	100 000 000	(95)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS (suite)					
1er mars 2007	1er mars 2002	DMTN36	Accélérateur	35 000 000	(113)
8 mars 2007	11 sept. 2001	DMTN16	5,20	1 499 640 000	(1)(77)(97)
19 mars 2007	19 mars 2002	DMTN41	Accélérateur	25 000 000	(6)
3 mai 2007	3 mai 2002	DMTN43	Accélérateur	30 000 000	(131)
4 juin 2007	4 déc. 2001	DMTN28	Accélérateur	30 000 000	(72)
18 juin 2007	18 déc. 2001	DMTN31	Accélérateur	33 000 000	(111)
21 juill. 2007	21 janv. 2002	DMTN32	Accélérateur	35 000 000	(112)
15 juill. 2007	15 juill. 2002	DMTN49	Accélérateur	50 000 000	(136)
27 août 2007	27 août 2001	DMTN11	Accélérateur	25 000 000	(42)
12 sept. 2007	12 sept. 1997	LE	6,125	1 145 000 000	(1)(39)
15 nov. 2007	15 mai 2002	DMTN47	Accélérateur	25 000 000	(134)
10 déc. 2007	10 déc. 1997	LH	5,875	66 475 000	(1)
3 juin 2008	3 juin 1999	MN	Flottant	50 000 000	(46)
15 juill. 2008	6 févr. 1998	LM	5,50	75 000 000	(1)
4 sept. 2008	4 sept. 1998	LW	6,30	50 000 000	(1)
17 sept. 2008	17 sept. 2001	DMTN15	Accélérateur	38 000 000	(52)
22 oct. 2008	22 oct. 2001	DMTN22	Accélérateur	25 000 000	(99)
1er déc. 2008	5 mars 2002	DMTN39	Flottant	150 000 000	(116)
1er déc. 2008	15 sept. 1998	LZ	5,70	1 550 000 000	(1)
5 déc. 2008	5 déc. 2001	DMTN30	Accélérateur	50 000 000	(110)
3 mars 2009	3 mars 2003	DMTN60	Accélérateur	25 000 000	(140)
17 mars 2009	17 mars 2003	DMTN63	Accélérateur	25 000 000	(141)
18 mars 2009	18 mars 2002	DMTN40	Accélérateur	30 000 000	(117)
1er avr. 2009	9 avr. 1998	LR	6,15	205 000 000	(87)
3 avr. 2009	3 avr. 2002	DMTN42	Accélérateur	45 000 000	(132)
6 mai 2009	6 mai 2002	DMTN45	Accélérateur	36 000 000	(133)
23 juill. 2009	23 juill. 2002	DMTN51	Accélérateur	25 000 000	(137)
27 juill. 2009	27 juill. 1999	MR	5,75 à 6,50	40 000 000	(25)
4 sept. 2009	4 sept. 1997	LD	6,00 à 7,625	75 000 000	(71)
10 sept. 2009	10 sept. 2002	DMTN52	Accélérateur	35 000 000	(138)
3 oct. 2009	3 oct. 2001	DMTN19	Accélérateur	33 000 000	(103)
19 nov. 2009	19 mars 1999	MU	6,20	900 000 000	(1)(109)
4 mars 2010	4 mars 2002	DMTN37	Accélérateur	25 000 000	(114)
30 mai 2010	30 mai 2001	DMTN4	Accélérateur	50 000 000	(59)
28 juin 2010	28 juin 2001	DMTN5	Accélérateur	30 000 000	(68)
30 juill. 2010	30 juill. 2001	DMTN7	Accélérateur	25 000 000	(70)
19 nov. 2010	24 nov. 2000	NK	6,10	1 620 000 000	(1)
28 sept. 2011	28 sept. 2001	DMTN17	Accélérateur	40 000 000	(104)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS (suite)					
5 oct. 2011	5 oct. 2001	DMTN18	Accélérateur	40 000 000	(101)
30 oct. 2011	30 oct. 2001	DMTN23	Accélérateur	35 000 000	(16)
29 nov. 2011	29 nov. 2001	DMTN26	Accélérateur	50 000 000	(89)
2 déc. 2011	27 févr. 2002	DMTN8	6,10	1 000 000 000	(1)(60)
7 juill. 2012	18 mai 2002	DMTN46	Zéro	25 269 411	(98)
15 oct. 2012	15 oct. 2002	DMTN54	Accélérateur	30 000 000	(86)
2 déc. 2012	2 déc. 2002	DMTN53	5,375	2 000 000 000	(1)
1er sept. 2015	1er sept. 2000	DMTN1	6,25	34 000 000	(1)(45)
4 sept. 2020	4 sept. 1998	LY	6,30	50 000 000	(135)
13 juill. 2022	13 juill. 1992	HC	9,50	1 590 438 000	(1)(53)
8 sept. 2023	8 sept. 1993	HP	8,10	1 350 000 000	(1)
2 juin 2025	20 déc. 1994	JE	9,50	500 000 000	(1)
2 déc. 2025	5 oct. 1995	JQ	8,50	1 000 000 000	(1)
6 févr. 2026	6 févr. 1996	JY	8,00	12 500 000	(1)
2 juin 2026	21 déc. 1995	JU	8,00	1 000 000 000	(1)
2 déc. 2026	13 févr. 1997	KR	8,00	386 500 000	(1)
2 déc. 2026	20 janv. 1999	MH	7,00	124 584 000	(1)(90)
3 févr. 2027	5 août 1997	KN	7,50	58 220 000	(18)
3 févr. 2027	5 août 1997	KT	6,95	8 726 000	(74)
3 févr. 2027	1er août 1997	KY	7,50	11 549 000	(1)
3 févr. 2027	4 déc. 1998	LA	7,50	5 507 000	(1)
4 févr. 2027	4 févr. 1998	KQ	7,375	990 000	(1)
2 juin 2027	17 oct. 1996	KJ	7,60	4 237 700 000	(1)(75)
25 août 2028	25 févr. 1998	LQ	6,25	2 020 000	(1)
8 mars 2029	8 janv. 1998	LK	6,50	4 677 000 000	(1)
13 janv. 2031	8 sept. 1995	JN	9,50	125 000 000	(1)
2 juin 2031	27 mars 2000	NF	6,20	2 500 000 000	(1)(107)
3 mars 2033	17 févr. 2003	DMTN61	5,85	1 000 000 000	(1)
3 nov. 2034	3 nov. 1994	HY	9,75	280 000 000	(1)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS (suite)					
10 janv. 1995 au 10 janv. 2035	30 nov. 1994	HZ	9,4688	2 315 904	(1)(24)
" "	" "	JA	9,4688	16 636 760	(1)(24)(82)
" "	" "	JB	9,4688	8 482 324	(1)(24)
" "	" "	JC	9,4688	4 764 354	(1)(24)
" "	" "	JD	9,4688	3 171 134	(1)(24)
8 févr. 2035	8 févr. 1995	JJ	9,875	73 000 000	(19)
20 juin 2036	28 juin 1996	KC	8,25	211 000 000	(1)
20 juin 2038	16 sept. 1996	KG	8,10	120 000 000	(1)
13 juill. 2038	29 juill. 1998	LS	5,75	50 000 000	(1)
25 août 2038	17 août 1998	LT	6,00	100 000 000	(1)
13 juill. 2039	2 févr. 1999	MK	5,65	300 000 000	(1)
2 déc. 2039	25 févr. 2000	NE	5,70	553 700 000	(1)
13 juill. 2040	18 avr. 2002	DMTN44	6,20	50 000 000	(1)
2 déc. 2041	15 août 2001	DMTN10	6,20	290 000 000	(1)(126)
8 mars 2042	4 déc. 2001	DMTN29	6,00	41 000 000	(1)
2 juin 2042	18 janv. 2002	DMTN33	6,00	140 000 000	(1)(128)
2 juin 2043	24 févr. 2003	DMTN62	5,75	50 000 000	(1)
10 juin 2045	25 mai 1995	JL	8,435	35 531 176	(1)(41)
1er mars 2045	1er mars 1995	JK	9,50	150 000 000	(20)
				40 712 355 063	
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO					
1er mars 2000	1er mars 1995	Annuel	Variable	2 590 400	(29)
1er mars 2000	1er mars 1995	Composé	Variable	4 472 350	(29)
21 juin 2000	21 juin 1997	Annuel	Fixe	371 100	(29)
21 juin 2000	21 juin 1997	Composé	Fixe	221 800	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Annuel	Accélérateur	1 483 800	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Composé	Accélérateur	2 933 100	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Annuel	Variable	686 900	(29)
21 juin 2001	21 juin 1996	Composé	Variable	500 600	(29)
21 juin 2001	21 juin 1998	Annuel	Fixe	444 200	(29)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO (suite)					
21 juin 2001	21 juin 1998	Composé	Fixe	558 800	(29)
21 juin 2002	21 juin 1999	Annuel	Fixe	2 390 300	(29)
21 juin 2002	21 juin 1999	Composé	Fixe	3 537 600	(29)
21 juin 2003	21 juin 1998	Composé	Accélérateur	246 371 300	(62)(92)
21 juin 2003	21 juin 1998	Annuel	Accélérateur	270 137 100	(62)(92)
21 juin 2003	21 juin 2000	Annuel	Fixe	438 656 400	(30)(62)
21 juin 2003	21 juin 2000	Composé	Fixe	354 083 900	(30)(62)
21 juin 2004	21 juin 1997	Annuel	Accélérateur	445 456 400	(62)(66)
21 juin 2004	21 juin 1997	Composé	Accélérateur	361 201 500	(62)(66)
21 juin 2004	21 juin 1997	Annuel	Variable	9 890 400	(62)(67)
21 juin 2004	21 juin 1997	Composé	Variable	10 082 200	(62)(67)
21 juin 2004	21 juin 1999	Composé	Accélérateur	244 513 350	(62)(28)
21 juin 2004	21 juin 1999	Annuel	Accélérateur	237 819 100	(62)(28)
21 juin 2004	21 juin 2001	Annuel	Fixe	709 584 100	(30)(62)
21 juin 2004	21 juin 2001	Composé	Fixe	560 437 400	(30)(62)
21 juin 2005	21 juin 1998	Annuel	Variable	67 563 100	(62)(81)
21 juin 2005	21 juin 1998	Composé	Variable	70 412 700	(62)(81)
21 juin 2005	21 juin 2000	Annuel	Accélérateur	705 343 800	(62)(48)
21 juin 2005	21 juin 2000	Composé	Accélérateur	601 201 150	(62)(48)
21 juin 2005	21 juin 2002	Annuel	Fixe	531 693 300	(62)(30)
21 juin 2005	21 juin 2002	Composé	Fixe	502 633 100	(62)(30)
21 juin 2006	21 juin 1999	Composé	Variable	72 197 600	(62)(81)
21 juin 2006	21 juin 1999	Annuel	Variable	52 920 600	(62)(81)
21 juin 2006	21 juin 2001	Annuel	Accélérateur	869 007 500	(62)(63)
21 juin 2006	21 juin 2001	Composé	Accélérateur	1 077 474 100	(62)(63)
21 juin 2007	21 juin 2000	Composé	Variable	116 973 650	(62)(56)
21 juin 2007	21 juin 2000	Annuel	Variable	90 312 600	(62)(56)
21 juin 2007	21 juin 2002	Annuel	Accélérateur	196 374 400	(62)(124)
21 juin 2007	21 juin 2002	Composé	Accélérateur	255 628 700	(62)(124)
21 juin 2008	21 juin 2001	Annuel	Variable	93 684 000	(62)(64)
21 juin 2008	21 juin 2001	Composé	Variable	99 940 700	(62)(64)
21 juin 2009	21 juin 2002	Annuel	Variable	356 705 800	(62)(127)
21 juin 2009	21 juin 2002	Composé	Variable	249 823 200	(62)(127)
				9 918 314 100	
TOTAL PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS				75 939 936 244	(1)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS CANADIENS					
8 déc. 2003	20 juill. 1993	HM	7,75	1 250 000 000	
24 janv. 2005	24 janv. 2000	NC	Flottant	500 000 000	(50)
19 janv. 2006	19 janv. 1996	JV	7,50	1 240 000 000	(39)
7 févr. 2024	7 févr. 1994	HS	7,50	1 250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS CANADIENS				4 240 000 000	(1)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS					
27 nov. 2003	27 nov. 1998	ME	5,00	250 000 000	
27 sept. 2005	27 sept. 1993	HQ	7,25	500 000 000	
1er déc. 2005	1er déc. 1999	EMTN045	6,50	375 000 000	
23 janv. 2006	23 janv. 2003	EMTN053	3,50	100 000 000	
9 août 2006	9 août 2001	EMTN049	5,75	100 000 000	
10 sept. 2007	10 sept. 2002	EMTN052	4,375	750 000 000	
31 déc. 2007	16 janv. 2002	EMTN051	5,125	350 000 000	(31)
27 janv. 2009	27 janv. 1999	EMTN042	5,00	350 000 000	
30 nov. 2011	30 nov. 2001	EMTN050	5,25	450 000 000	(58)
13 juill. 2034	13 juill. 1994	EMTN005	9,40	300 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS				3 525 000 000	(1)
PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS CANADIENS					
18 févr. 2013	18 févr. 1993	HJ	9,24	250 000 000	
TOTAL PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS CANADIENS				250 000 000	(1)
PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS					
30 juin 2005	13 mars 2002	NP	4,20	250 000 000	
TOTAL PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS				250 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,5885 $				397 125 000	(10)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS AMÉRICAINS					
22 juin 2004	22 juin 1994	HV	7,625	1 000 000 000	
4 août 2005	4 août 1995	JM	7,00	1 250 000 000	
15 déc. 2005	26 nov. 2002	NT	2,625	481 691 920	(125)
21 févr. 2006	21 févr. 1996	KA	6,00	2 050 000 000	
17 sept. 2007	17 sept. 2002	NR	3,50	1 000 000 000	
1er oct. 2008	1er oct. 1998	MB	5,50	1 750 000 000	
15 déc. 2009	1er oct. 2002	NS	3,75	300 000 000	
17 juill. 2012	17 juill. 2002	NQ	5,125	750 000 000	
15 févr. 2013	7 févr. 2003	NU	4,375	500 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS AMÉRICAINS				9 081 691 920	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 1,47419 $				13 388 151 133	(43)
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS AMÉRICAINS					
24 avr. 2005	24 avr. 1995	DMTN1	Flottant	100 000 000	
1er mai 2005	1er mai 1995	DMTN2	Flottant	100 000 000	
9 mai 2005	9 mai 1995	DMTN3	Flottant	100 000 000	
16 mai 2005	16 mai 1995	DMTN4	Flottant	100 000 000	
TOTAL PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS AMÉRICAINS				400 000 000	(35)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 1,36625 $				546 500 000	(9)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AMÉRICAINS					
12 juin 2003	19 janv. 2001	EMTN047	Flottant	100 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AMÉRICAINS				100 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 1,5260 $				152 600 000	(11)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
PAYABLE AU JAPON EN YENS JAPONAIS					
25 août 2003	25 août 1993	YL003	Flottant	10 000 000 000	(1)(4)
22 sept. 2003	22 sept. 1993	YL004	5,20	10 000 000 000	(1)
6 juill. 2004	6 juill. 1994	YL005	4,40	10 000 000 000	(1)
21 juill. 2004	21 juill. 1994	YL006	4,53	10 000 000 000	(1)
8 sept. 2004	7 sept. 1994	YL008	4,71	7 000 000 000	(1)
25 oct. 2004	25 oct. 1994	YL009	5,00	10 000 000 000	(1)
20 déc. 2004	20 déc. 1994	YL010	4,80	5 000 000 000	(1)
31 août 2005	31 août 1995	YL011	3,10	25 000 000 000	(1)
16 mars 2007	18 mars 1997	KU	3,10	5 000 000 000	(1)(54)
16 mars 2007	18 mars 1997	KV	3,25	15 000 000 000	(1)(55)
18 juill. 2007	18 juill. 1997	YL012	2,615	10 000 000 000	(1)
12 nov. 2009	12 nov. 1999	YL014	2,00	10 000 000 000	(1)
TOTAL PAYABLE AU JAPON EN YENS JAPONAIS				127 000 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 0,01313 $				1 667 763 321	(14)
PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN YENS JAPONAIS					
25 janv. 2010	25 janv. 2000	ND	1,875	50 000 000 000	
TOTAL PAYABLE EN YENS JAPONAIS				50 000 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 0,01248 $				624 152 136	(122)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
PAYABLE EN EUROPE EN YENS JAPONAIS					
15 mars 2005	15 mars 1995	EMTN015	6,00	2 000 000 000	(33)
8 sept. 2005	23 mars 1998	EMTN037	6,21	10 000 000 000	
19 sept. 2005	4 sept. 1998	EMTN038	6,205	10 000 000 000	
29 août 2006	29 août 1996	EMTN021	4,28	10 000 000 000	(57)
26 mars 2007	3 avr. 1997	EMTN033	3,20	10 000 000 000	(47)
13 juin 2007	13 juin 1997	EMTN034	3,58	10 000 000 000	(79)
25 févr. 2008	25 févr. 1998	EMTN036	2,60	7 100 000 000	(80)
19 nov. 2009	24 nov. 1999	EMTN046	2,00	10 000 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN YENS JAPONAIS				69 100 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 0,01278 $				883 354 744	(15)
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS AUSTRALIENS					
7 mars 2008	7 mars 2003	EMTN054	4,75	100 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS AUSTRALIENS				100 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 0,89714 $				89 713 600	(142)
PAYABLE EN EUROPE EN EUROS					
13 janv. 2004	13 janv. 1994	HR	6,25	735 825 710	(119)
27 sept. 2004	27 sept. 1994	HX	7,75	181 512 086	(120)
17 févr. 2006	17 févr. 1999	EMTN043	3,50	27 000 000	(1)
29 juill. 2008	29 juill. 1996	KD	6,875	457 347 051	(121)
21 juill. 2009	21 juill. 1997	EMTN035	5,875	457 347 051	(118)
12 mars 2010	12 mars 2003	EMTN055	3,50	400 000 000	(143)
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN EUROS				2 259 031 898	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 1,75148 $				3 956 660 123	(27)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS					
3 mars 2008	3 mars 2003	NV	5,75	250 000 000	
3 déc. 2008	3 déc. 1998	MF	6,25	250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS				500 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 0,83151 $				415 754 000	(69)
PAYABLE EN EUROPE EN COURONNES NORVÉGIENNES					
29 déc. 2004	12 sept. 1996	EMTN022	7,00	300 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN COURONNES NORVÉGIENNES				300 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 0,21235 $				63 704 048	(61)
PAYABLE EN EUROPE EN LIVRES STERLING					
10 juin 2004	10 juin 1998	EMTN039	6,375	200 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN LIVRES STERLING				200 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 2,3635 $				472 700 000	(12)
PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS SUISSES					
7 juill. 2003	7 juill. 1998	EMTN041	2,50	250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN EUROPE EN FRANCS SUISSES				250 000 000	(1)
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 0,99726 $				249 315 000	(13)
TOTAL - DÉBENTURES ET OBLIGATIONS				81 553 162 268	
BONS DU TRÉSOR				2 971 000 000	(84)
EFFETS DE COMMERCE AMÉRICAINS (en dollars américains)				817 420 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 1,53674 $				1 256 161 845	(91)

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
Autre dette contractée par les organismes du gouvernement					
PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS					
1er juill. 2006	31 mars 1994	Financement garanti	7,261 à 7,395	313 102 206	
TOTAL PAYABLE AUX ÉTATS-UNIS EN DOLLARS AMÉRICAINS				313 102 206	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS AU TAUX DE CHANGE DE 1,3977 $				437 624 036	
TOTAL DE LA DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS				**86 217 948 149**	
TOTAL DE LA DETTE CONTRACTÉE AUX FINS DE LA PROVINCE				**111 527 215 230**	(83)
Dette contractée aux fins de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)*					
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS NON PUBLICS					
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada					
2007	1986	RPC	9,64	119 000 000	
2008	1988	RPC	9,13 à 9,72	388 715 000	
2009	1989	RPC	9,62 à 10,31	589 319 000	
2010	1990	RPC	9,61 à 10,31	650 712 000	
2021	2001	RPC	6,08	19 375 000	
2022	2002	RPC	6,17 à 6,29	172 961 000	
2023	2003	RPC	6,16	38 130 000	
TOTAL PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS				1 978 212 000	(5)

* Cette dette est compensée par des obligations de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) ayant des modalités semblables à celles des obligations de l'Ontario. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SFIEO a été établie le 1er avril 1999 afin de poursuivre les activités d'Ontario Hydro.

TABLEAU II - Annexe de la dette non remboursée contractée par la province de l'Ontario (suite)

Date d'échéance	Date d'émission	Série	Taux d'intérêt (%)	En circulation ($)	Références
PAYABLE AU CANADA EN DOLLARS CANADIENS					
DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS					
2 juin 2004	9 déc. 1998	HC-MG	4,875	3 000 000 000	(76)
8 mars 2006	8 mars 2001	CDB-NLA	5,90	500 000 000	
1er déc. 2008	22 janv. 1999	HC-LZ	5,70	650 000 000	
19 nov. 2009	26 juill. 2000	HC-MU	6,20	500 000 000	
19 nov. 2010	1er sept. 2000	HC-NK	6,10	500 000 000	
15 mars 2011	15 mars 2001	DMTN3	5,50	50 000 000	(37)
2 déc. 2011	20 juill. 2001	DMTN8	6,10	500 000 000	(60)
2 juin 2027	4 févr. 2000	HC-KJA	7,60	25 500 000	
25 août 2028	6 avr. 1999	HC-LQA	6,25	78 600 000	
2 juin 2031	24 févr. 2000	HC-NF	6,20	500 000 000	(51)
				6 304 100 000	
PAYABLE EN EUROPE EN DOLLARS CANADIENS					
27 nov. 2003	17 juin 1999	HC-ME	5,00	350 000 000	
28 févr. 2005	28 févr. 2001	EMTN-48	5,25	250 000 000	
				600 000 000	
PAYABLE SUR LE MARCHÉ MONDIAL EN DOLLARS AMÉRICAINS					
15 déc. 2005	26 nov. 2002	GLB-NTB	2,625	200 300 000	(125)
28 mars 2008	26 févr. 2003	GLB-NW	3,282	300 000 000	
1er oct. 2008	19 mars 2001	GLB-MBB	5,50	250 000 000	
TOTAL PAYABLE EN DOLLARS AMÉRICAINS				818 300 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 1,5282 $				1 250 499 999	(83)
BONS DU TRÉSOR				3 081 700 000	
EFFETS DE COMMERCE AMÉRICAINS (en dollars américains)				204 000 000	
ÉQUIVALENT EN DOLLARS CANADIENS					
AU TAUX DE CHANGE DE 1,5166 $				309 386 150	
TOTAL DE LA DETTE CONTRACTÉE AUX FINS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO (SFIEO)				**13 532 986 149**	

Références :

1. Non remboursables.
2. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 8 novembre 2006, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 8 novembre 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,10 % la première et la deuxième année, de 4,55 % la troisième année, de 5,40 % la quatrième année, de 6,0 % la cinquième année, de 6,75 % la sixième année et de 7,5 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux de 3,40 %.
3. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province tous les six mois à compter du 20 juillet 2003 jusqu'au 20 juillet 2006, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les mois à un taux de 5,25 % la première et la deuxième année, de 5,90 % la troisième année, de 6,50 % la quatrième année et de 7,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,99 %.
4. L'intérêt est fixé au taux T-bill, de six mois pour ten ans.
5. Les titres vendus au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada sont payables 20 ans après leur date d'émission respective. Ils ne sont pas négociables, transférables ni cessibles, mais peuvent être remboursés en totalité ou en partie avant l'échéance si le ministre des Finances du Canada en décide ainsi, sur préavis de six mois, s'il juge que cela est nécessaire pour répondre aux exigences du Régime de pensions du Canada. En cas de rachat avant l'échéance, les titres de l'Ontario devant être rachetés dans l'ordre selon lequel ils ont été émis et la quantité de titres de l'Ontario devant être rachetés à tout moment doit être proportionnelle à la quantité de titres alors détenus au nom du fonds représenté par les titres de l'Ontario.
6. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 19 mars 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 19 mars 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,20 % la première et la deuxième année, de 4,75 % la troisième année, de 5,75 % la quatrième année et de 7,1 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,09 %.
7. Selon les modalités de ces débentures, un montant égal doit être versé chaque année jusqu'à l'échéance, ce versement consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis.
8. L'intérêt est fixé au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois.
9. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,366225. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 8,68 %.
10. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,39885. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,07 %.
11. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,52860. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,85 %.
12. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en livres sterling en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 2,38235. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,93 %.
13. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en francs suisses en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,995726. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,025 %.
14. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir la quasi-totalité de ces obligations en yens japonais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,013213. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 7,67 % sur 1 668 millions de dollars et en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,251 % sur 220 millions de dollars.
15. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir la quasi-totalité de ces obligations en yens japonais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,012278. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,79 %.
16. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 30 octobre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 30 octobre 2011, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les mois à un taux de 4,75 % la première année, de 5,0 % la deuxième année, de 5,25 % la troisième année, de 5,50 % la quatrième année, de 5,75 % la cinquième année, de 6,00 % la sixième année, de 6,50 % la septième année, de 6,75 % la huitième année, de 7,00 % la neuvième année et de 7,25 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,12 %.

17. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 27 novembre 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 27 novembre 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,0 % la première et la deuxième année, de 4,2 % la troisième année, de 4,55 % la quatrième année, de 5,35 % la cinquième année, de 6,05 % la sixième année et de 6,55 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,372 %.

18. Au cours de l'exercice 2002-2003, la province a acheté 4,38 millions de dollars d'obligations de série KN afin de les annuler.

19. Encaissables par anticipation, en totalité ou en partie, le 8 février 2007 au gré du porteur, à condition que l'avis d'encaissement soit donné au cours de la période allant du 15 juillet 2006 au 15 janvier 2007 inclusivement. Cette décision est irrévocable.

20. Encaissables par anticipation, en totalité ou en partie, le 1er mars 2010 au gré du porteur, à condition que l'avis d'encaissement soit donné au cours de la période allant du 1er mars 1995 au 12 février 2010 inclusivement. Cette décision est irrévocable.

21. Échangeables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré du porteur, pour des obligations d'un montant en capital équivalent de série JG, à 9,50 %, arrivant à échéance le 12 janvier 2035.

22. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 21 août 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 21 août 2006, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 5,20 % la première et la deuxième année, de 5,50 % la troisième année, de 6,00 % la quatrième année et de 6,70 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,63 %.

23. Selon les modalités de ces débentures, le capital doit être remboursé en 12 versements mensuels égaux pendant l'année qui précède la date d'échéance.

24. Selon les modalités de ces débentures, des versements inégaux, consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis, doivent être effectués à intervalles irréguliers déterminés à l'avance. Au 10 janvier 2035, le capital à rembourser sur chaque débenture sera de 2,3 millions de dollars.

25. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 27 juillet 2001 (option exercée), date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 27 juillet 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 5,75 % la première et la deuxième année, de 5,90 % la troisième et la quatrième année, de 6,00 % la cinquième et la sixième année, de 6,15 % la septième et la huitième année, de 6,25 % la neuvième année et de 6,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,125 %.

26. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 5 septembre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 5 septembre 2006, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 5,00 % la première et la deuxième année, de 5,25 % la troisième année, de 5,75 % la quatrième année et de 6,40 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,39 %.

27. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en euros en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,75148. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,65 % sur 3 912 millions de dollars et un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,055 % sur 45 millions de dollars.

28. Le taux d'intérêt a été fixé à 4,75 % pour la première année. L'intérêt est payable à un taux de 6,00 % la deuxième année, de 6,25 % la troisième année, de 6,50 % la quatrième année et de 6,75 % la dernière année.

29. Les Obligations d'épargne de l'Ontario de la série 1995 sont arrivées à échéance le 1er mars 2000, les obligations de la série fixe 1997 sont arrivées à échéance le 21 juin 2000, les obligations de la série 1996 et celles de la série fixe 1998 sont arrivées à échéance le 21 juin 2001 et les obligations de la série fixe 1999 sont arrivées à échéance le 21 juin 2002. Les montants non remboursés représentent les obligations dont on n'a pas encore demandé le remboursement.

30. Pour chaque année de la période 1997-2002, la province a émis des Obligations d'épargne de l'Ontario à taux fixe, chacune assortie d'un terme de trois ans. Un taux d'intérêt a été établi pour le terme des obligations. Pour les séries 1997 et 1998, le taux d'intérêt a été fixé à 5,25 %. Pour les séries 1999 et 2001, il a été établi à 5,50 %; pour la série 2000, à 6,50 %; et pour la série 2002, à 4,625 %.

31. Au cours de l'exercice 2002-2003, les obligations de la série EMTN51 ont été rouvertes une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 350 millions de dollars.

32. Remboursables en totalité, et non en partie, le 4 septembre 2003, au pair. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,06 %.

33. Le produit de l'émission et le remboursement sont exprimés en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 27,2 millions de dollars australiens au taux de 6,00 %.

34. L'échéance des obligations est prorogeable au gré du porteur jusqu'au 10 novembre 2004. L'intérêt du coupon est versé à un taux de 6,40 % pour les cinq premières années. Si elles sont prorogées jusqu'au 2 décembre 2014, date d'échéance finale, le coupon passe au taux de 6,80 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires.

35. L'intérêt est payable au taux TIOL de six mois pour le dollar américain plus 0,0475 %.

36. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 11 septembre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 11 septembre 2006, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,75 % la première et la deuxième année, de 5,10 % la troisième année, de 5,55 % la quatrième année et de 6,40 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,07 %.

37. Encaissables, en totalité ou en partie, le 15 mars 2005 au gré du porteur, à condition que l'avis d'encaissement irrévocable soit donné le 1er mars 2005. L'intérêt du coupon est versé à un taux de 5,50 % les quatre premières années et de 6,80 % les six dernières années sur les obligations non remboursées.

38. Les débentures originales payables au RREMO ont été remplacées à compter du 31 décembre 1995 par des débentures payables au RREMO et à la Caisse de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, d'un montant de 741,6 millions de dollars et de 90,9 millions de dollars respectivement. Les modalités s'appliquant aux nouvelles débentures restent les mêmes.

39. Agricorp, organisme du gouvernement, détient 15 millions de dollars dans la série LE, 10 millions de dollars dans la série JV et 6,2 millions de dollars dans la série KE.

40. Aucun intérêt n'est payable pendant les cinq premières années, à la suite de quoi il est payable tous les mois à raison d'un taux annuel de 17,25 %.

41. Selon les modalités de ces débentures, des versements inégaux, consistant en un paiement de capital et d'intérêts réunis, doivent être effectués à des intervalles irréguliers fixés à l'avance, le dernier paiement devant être effectué le 10 janvier 2045. Le capital et les intérêts qui doivent être payés sur l'ensemble de la durée des débentures s'élèvent à 1 325 millions de dollars au total.

42. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 27 août 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 27 août 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 5,10 % la première et la deuxième année, de 5,60 % la troisième année, de 5,80 % la quatrième année, de 6,00 % la cinquième année et de 7,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,52 %.

43. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,4768. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,24 % sur 12 649 millions de dollars et en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires sur 763 millions de dollars.

44. Ces obligations peuvent être remboursées le 13 mai 2003, au gré de la province. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,05 %.

45. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,02 %.

46. L'intérêt est payable à un taux canadien flottant d'acceptations bancaires plus 0,85 % versé tous les trimestres au cours des deux premières années, puis à un taux de 5,75 % à chaque semestre si les obligations ne sont pas rachetées. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,07 %.

47. Le produit de l'émission et le remboursement sont exprimés en yens japonais. L'intérêt est payable annuellement en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 103,2 millions de dollars australiens au taux de 3,2 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,86 %.

48. Le taux d'intérêt a été fixé à 5,75 % pour la première année. L'intérêt minimum payable est de 6,25 % la deuxième année, de 6,50 % la troisième année, de 6,75 % la quatrième année et de 7,00 % la dernière année.

49. Au cours de l'exercice 2002-2003, la province a acheté 94,29 millions de dollars d'obligations de série MV afin de les annuler.

50. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,63 %.

51. Cette émission est rétrocédée à la SFIEO jusqu'au 2 juin 2010, après quoi elle sera assumée par la province jusqu'à échéance.

52. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 17 septembre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 17 septembre 2008, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé annuellement à un taux de 4,75 % la première et la deuxième année, de 5,25 % la troisième année, de 6,20 % la quatrième année, de 6,25 % la cinquième année, de 6,50 % la sixième année et de 6,75 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,79 %.

53. Au cours de l'exercice 2002-2003, la province a racheté 95,282 millions de dollars d'obligations de série HC afin de les annuler.

54. Le produit de l'émission et le remboursement sont exprimés en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 52,5 millions de dollars australiens au taux de 3,10 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,051 %.

55. Le produit de l'émission et le remboursement sont exprimés en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars américains, basé sur un montant nominal de référence de 120,8 millions de dollars américains au taux de 3,25 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,051 %.

56. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 6,00 %; depuis le 21 décembre 2002, le taux s'établit à 2,50 %.

57. Le produit de l'émission et le remboursement sont exprimés en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars australiens, basé sur un montant nominal de référence de 121,1 millions de dollars australiens au taux de 4,28 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 7,38 %.

58. Au cours de l'exercice 2002-2003, la série EMTN50 a été rouverte deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 450 millions de dollars.

59. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 30 mai 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 30 mai 2010, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 5,50 % la première année, de 5,75 % la deuxième année, de 6,00 % la troisième année, de 6,25 % la quatrième année, de 6,50 % la cinquième année, de 6,75 % la sixième année, de 7,00 % la septième année, de 7,50 % la huitième année et de 8,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,04 %.

60. Au cours de l'exercice 2002-2003, les obligations de la série DMTN8 ont été rouvertes une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 500 millions de dollars (y compris 500 millions de dollars pour les besoins de la SFIEO).

61. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en couronnes norvégiennes en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,21235. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,028 %.

62. Les Obligations d'épargne de l'Ontario actuelles sont remboursables soit au gré du porteur le 21 juin ou le 21 décembre, à l'exception des obligations à taux fixe qui sont remboursables à échéance seulement, soit au décès du propriétaire réel. Les obligations des séries 1999, 2000, 2001 et 2002 peuvent aussi être remboursées pendant les 14 jours civils suivant immédiatement le 21 juin ou le 21 décembre. Le ministre des Finances peut réviser le taux d'intérêt de temps à autre avant l'échéance.

63. Le taux d'intérêt a été fixé à 4,25 % pour la première année. Le taux est de 5,00 % la deuxième année, de 5,75 % la troisième année, de 6,25 % la quatrième année et de 6,75 % la dernière année.

64. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 4,50 %. Depuis le 21 décembre 2002, le taux s'établit à 2,50 %.

65. En vertu de la *Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario* et de l'Entente de transfert d'éléments d'actif du 12 décembre 1994, la province est tenue de procéder à une nouvelle répartition des débentures entre la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO) en fonction des données exactes disponibles. Le 13 juin 1997, une Entente mise à jour relative à la modification de l'entente de promotion et au transfert d'éléments d'actif a été signée, remplaçant l'entente de 1994. En vertu de cette entente, la nouvelle répartition des débentures a été achevée le 17 septembre 1997. Pour mener à bien cette répartition de l'actif, des débentures au montant de 3 745,8 millions de dollars ont été rachetées à la CRF et remplacées par des débentures au montant de 3 726,8 millions de dollars, tandis que 1 751,4 millions de dollars de débentures ont été rachetées à la CR-SEFPO et remplacées par des débentures au montant de 1 770,4 millions de dollars.

66. Le taux d'intérêt a été fixé à 3,00 % pour la première année. L'intérêt est payable à un taux de 5,25 % la deuxième année, de 6,00 % la troisième année, de 6,50 % la quatrième année, de 7,00 % la cinquième année, de 7,50 % la sixième année et de 8,00 % la dernière année.

67. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 3,25 %; depuis le 21 décembre 2002, le taux s'établit à 2,50 %.

68. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 28 juin 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 28 juin 2010, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 5,70 % la première et la deuxième année, de 6,00 % la troisième et la quatrième année, de 6,25 % la cinquième année, de 6,50 % la sixième année, de 7,00 % la septième année, de 7,50 % la huitième année et de 8,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,82 %.

69. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars néo-zélandais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,82770. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux d'acceptations bancaires fixe de 5,56 %.

70. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 30 juillet 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 30 juillet 2010, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 5,50 % la première année, de 5,75 % la deuxième année, de 6,25 % la troisième et la quatrième année, de 6,50 % la cinquième et la sixième année, de 7,00 % la septième année, de 7,25 % la huitième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,79 %.

71. Ces obligations peuvent être remboursées au gré de la province les 4 septembre 2000, 2003 et 2006 jusqu'au 4 septembre 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 6,00 % de la première à la troisième année, de 6,125 % de la quatrième à la sixième année, de 6,35 % de la septième à la neuvième année et de 7,625 % de la dixième à la douzième année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,19 %.

72. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 4 juin 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 4 juin 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,20 % la première et la deuxième année et de 6,05 % les trois autres années. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,04 %.

73. L'intérêt est payable au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,05 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,23 %.

74. Au cours de l'exercice 2002-2003, la province a acheté 25,549 millions de dollars d'obligations de série KT afin de les annuler.

75. Au cours de l'exercice 2002-2003, les obligations de la série KJ ont été rouvertes une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 4 237,7 millions de dollars.

76. Au cours de l'exercice 2002-2003, les obligations de la série HC-MG ont été rouvertes deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 3 000 millions de dollars.

77. Au cours de l'exercice 2002-2003, les obligations de la série DMTN16 ont été rouvertes une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 1 500 millions de dollars.

78. Au cours de l'exercice 2002-2003, les obligations de la série KE ont été rouvertes une fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 700 millions de dollars.

79. Le produit de l'émission et le remboursement du capital sont en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars américains, basé sur un montant nominal de référence de 86,3 millions de dollars américains, au taux de 3,58 % versé annuellement. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,35 %.

80. Le produit de l'émission et le remboursement du capital sont en yens japonais. L'intérêt est payable en dollars américains, basé sur un montant nominal de référence de 57,1 millions de dollars américains, au taux de 2,6 % versé tous les six mois. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,57 %.

81. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 5,00 %; depuis le 21 décembre 2002, le taux d'intérêt s'établit à 2,50 %.

82. Au cours de l'exercice 2002-2003, la province a acheté 1,54071 million de dollars d'obligations de série JA afin de les annuler.

83. La dette totale contractée aux fins de la province, sur une base consolidée, comprend la dette à long terme de la Société de logement de l'Ontario au montant de 2 200 millions de dollars, de la Régie des transports en commun de la région de Toronto (Réseau GO) au montant de 438 millions de dollars et de la Société ontarienne d'aménagement municipal au montant de 79 millions de dollars.

84. Sont exclus des bons du Trésor les titres suivants : des bons de 267 millions de dollars que détient la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, de 120 millions de dollars que détient la Fondation Trillium de l'Ontario et de 33 millions de dollars que détient la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Ces titres seront éliminés lors de la consolidation.

85. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 18 février 2005, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 18 février 2010, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,15 % la première et la deuxième année, de 4,40 % la troisième année, de 4,75 % la quatrième année, de 5,50 % la cinquième année, de 6,30 % la sixième année et de 7,15 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,519 %.

86. Ces obligations peuvent être remboursées le 15 octobre 2004, au gré de la province de l'Ontario. L'intérêt du coupon n'est payable qu'à compter du 15 octobre 2004. Après cette date, l'intérêt est versé tous les six mois à un taux de 5,50 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires.

87. Ces obligations peuvent être remboursées le 1er avril 2003, au gré de la province de l'Ontario. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,09 %.

88. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 12 décembre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 12 décembre 2006, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,00 % la première et la deuxième année, de 4,75 % la troisième année, de 5,90 % la quatrième année et de 7,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont permis de s'assurer d'un gain de 11 points de base.

89. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 29 novembre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 29 novembre 2011, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,50 % la première année, de 4,75 % la deuxième année, de 5,00 % la troisième année, de 5,50 % la quatrième année, de 6,00 % la cinquième année, de 6,25 % la sixième année, de 6,50 % la septième année, de 6,75 % la huitième année, de 7,00 % la neuvième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont permis de s'assurer d'un gain de 8 points de base.

90. Selon les modalités de ces débentures, un paiement ponctuel spécial d'intérêts au montant de 31,1 millions de dollars sera effectué à l'échéance.

91. Les effets de commerce américains ne portent aucun intérêt et ont des termes de 182 jours ou moins.

92. Le taux d'intérêt a été fixé à 4,75 % pour la première année. L'intérêt minimum payable est de 5,00 % la deuxième année, de 6,00 % la troisième année, de 6,25 % la quatrième année et de 6,50 % la dernière année.

93. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars américains en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 1,5392. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,51 %.

94. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 28 novembre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 28 novembre 2006, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 3,50 % la première et la deuxième année et de 5,25 % les trois autres années. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont permis de s'assurer d'un gain de 9 points de base.

95. L'échéance des obligations est prorogeable au gré des investisseurs le 20 novembre 2002 (option exercée), date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 20 février 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les trimestres à un taux canadien d'acceptations bancaires moins 0,05 % la première année, moins 0,01 % la deuxième année, plus 0,03 % la troisième année, plus 0,05 % la quatrième année et plus 0,07 % les autres années jusqu'à l'échéance.

96. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 18 décembre 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 18 décembre 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,0 % la première et la deuxième année, de 4,20 % la troisième année, de 4,75 % la quatrième année, de 5,5 % la cinquième année, de 6,0 % la sixième année et de 6,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,320 %.

97. L'aide juridique, organisme gouvernemental, détient 9,4 millions de dollars d'obligations de la série MG, 4,7 millions de dollars de la série NL et 0,36 million de dollars de la série DMTN16.

98. Cette série est une obligation à coupon zéro à paiement variable offrant un rendement de 4,54 %.

99. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 22 octobre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 22 octobre 2008, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les mois à un taux de 4,00 % la première et la deuxième année, de 4,50 % la troisième année, de 5,25 % la quatrième année, de 6,10 % la cinquième année, de 6,75 % la sixième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,46 %.

100. L'intérêt est payable tous les trimestres au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois plus 0,05 %.

101. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 5 octobre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 5 octobre 2011, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,70 % la première année, de 5,00 % la deuxième année, de 5,25 % la troisième année, de 5,50 % la quatrième année, de 5,75 % la cinquième année, de 6,00 % la sixième année, de 6,25 % la septième année, de 6,50 % la huitième année, de 7,00 % la neuvième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,51 %.

102. L'intérêt est payable tous les trimestres au taux canadien d'acceptations bancaires d'un mois plus 0,05 %; l'intérêt est composé.

103. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 3 octobre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 3 octobre 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,50 % la première et la deuxième année, de 5,00 % la troisième année, de 5,50 % la quatrième année, de 5,80 % la cinquième année, de 6,00 % la sixième année, de 6,50 % la septième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,50 %.

104. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 28 septembre 2003, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 28 septembre 2011, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les ans à un taux de 5,00 % la première et la deuxième année, de 5,05 % la troisième et la quatrième année, de 5,10 % la cinquième année, de 6,35 % la sixième année, de 6,50 % la septième année, de 6,75 % la huitième année et de 7,00 % les deux dernières années. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,57 %.

105. L'intérêt est payable tous les trimestres au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois plus 0,03 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur 425 millions de dollars en un taux fixe de 4,68 %.

106. Au cours de l'exercice 2002-2003, la province a racheté 197,125 millions de dollars d'obligations de série MZ afin de les annuler.

107. Au cours de l'exercice 2002-2003, la série NF a été rouverte trois fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 2 500 millions de dollars.

108. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 12 février 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 12 février 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,05 % la première et la deuxième année, de 4,75 % la troisième année, de 6,00 % la quatrième année et de 7,25 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,31 %.

109. Au cours de l'exercice 2002-2003, la province a racheté 100 millions de dollars d'obligations de série MU afin de les annuler.

110. L'échéance des obligations est prorogeable au gré des investisseurs le 5 décembre 2002 (option exercée), date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 5 décembre 2008, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les trimestres à un taux canadien d'acceptations bancaires moins 0,05 % la première année, moins 0,01 % la deuxième année, plus 0,03 % la troisième année, plus 0,05 % la quatrième année, plus 0,07 % la cinquième année et plus 0,08 % les deux dernières années.

111. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 18 juin 2004, date d'échéance initiale, jusqu'au 18 juin 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,20 % la première et la deuxième année, et de 6,05 % les trois dernières années si l'échéance est prorogée. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires moins 0,06 %.

112. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 21 juillet 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 21 juillet 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,00 % la première et la deuxième année, et de 6,00 % les trois dernières années si l'échéance est prorogée. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,38 %.

113. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 1er mars 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 1er mars 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,10 % la première et la deuxième année, de 4,50 % la troisième année, de 5,75 % la quatrième année et de 7,25 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,08 %.

114. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 4 mars 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 4 mars 2010, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé à un taux de 4,30 % la première année et la deuxième année, de 4,50 % la troisième année, de 5,10 % la quatrième année, de 6,00 % la cinquième année, de 6,50 % la sixième année, de 7,00 % la septième année et de 7,50 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,08 %.

115. L'intérêt est payable tous les trimestres au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois plus 0,275 % jusqu'au maximum de 4,775 % pour la première année, de 5,025 % pour la deuxième année et de 5,775 % pour la troisième année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,01 %.

116. L'émission est rachetable le 1er juin 2005 au gré de la province. L'intérêt est payable tous les trimestres au taux canadien d'acceptations bancaires de trois mois plus 0,59 % de la première à la troisième année et tous les six mois au taux de 5,70 % si elle n'est pas rachetée. Si l'obligation n'est pas rachetée, le détenteur a le droit d'échanger cette série contre la série LZ. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,03 %.

117. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 18 mars 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 18 mars 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,50 % la première et la deuxième année, de 4,75 % la troisième année, de 5,50 % la quatrième année, de 6,25 % la cinquième année, de 6,50 % la sixième année et de 7,00 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,09 %.

118. Le montant à payer en devise préexistante s'élève à 3 000 000 000 de francs français. Le franc français est converti en euro au taux de 6,55957. Cela est conforme au règlement du conseil (UE) nº 2866/98. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 5,41 %.

119. Le montant à payer en devise préexistante s'élève à 1 439 150 000 de deutsche mark. Le deutsche mark est converti en euro au taux de 1,95583. Cela est conforme au règlement du conseil (UE) nº 2866/98. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 7,684 %.

120. Le montant à payer en devise préexistante s'élève à 400 000 000 de florins hollandais. Le florin est converti en euro au taux de 2,20371. Cela est conforme au règlement du conseil (UE) nº 2866/98. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 9,859 %.

121. Le montant à payer en devise préexistante s'élève à 3 000 000 000 de francs français. Le franc français est converti en euro au taux de 6,55957. Cela est conforme au règlement du conseil (UE) nº 2866/98. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 6,6 %.

122. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir la quasi-totalité de ces obligations en yens japonais en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,01248. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 2,78 %.

123. Les obligations sont des obligations à coupon zéro émises au-dessous du pair. Selon les modalités de ces débentures, le capital et l'intérêt doivent être payés à chaque date d'échéance de 2004 à 2008. Le capital et les intérêts qui doivent être payés sur l'ensemble de la durée des débentures s'élèvent à 49 508 448 $.

124. Les taux d'intérêt ont été fixés à 2,50 % pour la première année, 3,75 % la deuxième année, 4,50 % la troisième année, 5,00 % la quatrième année et 5,50 % la dernière année.

125. Le montant total de l'émission est de 750 millions $US (y compris un montant de 268 308 080 $ rétrocédé à la SFIEO).

126. Au cours de l'exercice 2002-2003, la série DMTN10 a été rouverte deux fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 290 millions de dollars.

127. Le ministre des Finances révisera le taux d'intérêt tous les six mois. Le taux initial a été fixé à 2,75 %; depuis le 21 décembre 2002, le taux s'établit à 2,50 %.

128. Au cours de l'exercice 2002-2003, la série DMTN33 a été rouverte trois fois, ce qui a porté le montant total de l'émission à 140 millions de dollars.

129. L'intérêt est payable tous les trimestres au taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,02 %. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur 50 millions de dollars en un taux fixe de 3,89 %.

130. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois.

131. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 3 mai 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 3 mai 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les mois à un taux de 4,70 % la première et la deuxième année, de 5,15 % la troisième année, de 6,05 % la quatrième année et de 6,90 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,0775 %.

132. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 3 avril 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 3 avril 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,80 % la première et la deuxième année, de 5,625 % la troisième année, de 6,50 % la quatrième année, de 6,875 % la cinquième année, de 7,25 % la sixième année et de 7,75 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,301 %.

133. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 6 mai 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 6 mai 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les mois à un taux de 4,62 % la première et la deuxième année, de 5,00 % la troisième année, de 6,00 % la quatrième année, de 6,50 % la cinquième année, de 7,00 % la sixième année et de 7,25 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,969 %.

134. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 15 novembre 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 15 novembre 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,50 % la première et la deuxième année, et de 5,80 % de la troisième à la cinquième année si l'échéance est prorogée. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,532 %.

135. La province a le droit de rembourser la série LY le 4 septembre 2008.

136. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 15 juillet 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 15 juillet 2007, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,30 % la première et la deuxième année, de 5,00 % la troisième année, de 5,75 % la quatrième année et de 6,70 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,624 %.

137. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 23 juillet 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 23 juillet 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,30 % la première et la deuxième année, de 5,10 % la troisième année, de 5,80 % la quatrième année, de 6,30 % la cinquième année, de 6,50 % la sixième année et de 7,75 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,45 %.

138. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 10 septembre 2004, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 10 septembre 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,00 % la première et la deuxième année, de 4,50 % la troisième année, de 5,25 % la quatrième année, de 6,00 % la cinquième année, de 6,50 % la sixième année et de 7,25 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,5173 %.

139. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 31 janvier 2005, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 31 janvier 2011, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,25 % la première et la deuxième année, de 4,35 % la troisième année, de 4,45 % la quatrième année, de 5,25 % la cinquième année, de 5,35 % la sixième année, de 5,75 la septième année et de 6,25 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 3,534 %.

140. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 3 mars 2005, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 3 mars 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,05 % la première et la deuxième année, de 4,40 % la troisième année, de 4,85 % la quatrième année, de 5,85 % la cinquième année et de 6,875 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,07 %.

141. L'échéance des obligations est prorogeable au gré de la province le 17 mars 2005, date d'échéance initiale, et à chaque date d'échéance subséquente jusqu'au 17 mars 2009, date d'échéance finale. L'intérêt du coupon est versé tous les six mois à un taux de 4,0 % la première et la deuxième année, de 4,10 % la troisième année, de 5,0 % la quatrième année et de 6,0 % la dernière année. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux canadien flottant d'acceptations bancaires de trois mois moins 0,07 %.

142. La province a conclu des contrats de change qui ont eu pour effet de convertir ces obligations en dollars australiens en obligations en dollars canadiens à un taux de change de 0,89714. De plus, la province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,5252 %.

143. La province a conclu des ententes sur taux d'intérêt qui ont eu pour effet de convertir les engagements d'intérêt sur cette dette en un taux fixe de 4,8831 %.

Document E

Création d'emplois et prospérité par des réductions stratégiques d'impôt à long terme

Introduction

En 1995, l'économie de l'Ontario ressentait manifestement les effets de dix années de hausses d'impôt et de dépenses excessives.

- Pendant la première moitié des années 1990, l'économie de l'Ontario a connu la pire décroissance jamais enregistrée depuis la Crise de 1929. En 1994, le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant était encore de 5 % environ inférieur à ce qu'il était cinq ans auparavant.
- En regard des États-Unis et du reste du Canada, le PIB réel de l'Ontario par habitant avait diminué de dix points de pourcentage environ, démontrant que ce sont les hausses d'impôts et les déficits élevés, et non l'économie mondiale, qui ont nui à l'Ontario.
- Le taux de chômage était élevé. Nous perdions des emplois au profit d'autres provinces et des États-Unis.
- Les dépenses publiques et la dette provinciale avaient pris des proportions démesurées. L'Ontario faisait face à un déficit possible de 11,3 milliards de dollars et la dette provinciale augmentait de 1 million de dollars chaque heure.
- En raison d'une décennie de hausses des impôts de l'Ontario, les investissements et les nouveaux emplois continuaient à fuir vers d'autres territoires moins imposés.

Depuis, grâce à un plan visant à améliorer les facteurs économiques fondamentaux, dont l'élément principal est la baisse marquée des taux d'imposition, la croissance économique a été plus forte en Ontario que dans n'importe quel des grands pays industrialisés, plus d'un million d'emplois y ont été créés et le niveau de vie a augmenté. En 2003-2004, grâce aux réductions d'impôt que le gouvernement a déjà accordées, jumelées à celles qui sont proposées dans le présent budget, les contribuables de l'Ontario, particuliers et entreprises confondus, économiseraient plus de 16 milliards de dollars en impôts.

Le contexte fiscal de l'Ontario en 1995

En 1995, les taux d'imposition en Ontario étaient parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Une série de hausses de l'impôt sur le revenu des particuliers entre 1985 et 1995 a considérablement fait grimper l'impôt sur le revenu des personnes à revenu faible et moyen. Le taux d'imposition supérieur de l'Ontario était parmi les plus élevés au Canada. En fait, seule la Colombie-Britannique avait un taux plus élevé. En outre, le taux d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario était trop élevé par rapport à ceux en vigueur dans les États américains concurrents.

Le régime de fiscalité foncière de l'Ontario était dans un état désastreux. Les biens n'étaient pas évalués régulièrement et des méthodes d'évaluation foncière différentes étaient utilisées, ce qui donnait des valeurs cotisées disparates et inexplicables qui dataient de loin. Les taux d'imposition appliqués à ces valeurs variaient énormément d'une municipalité à une autre.

Entre 1985 et 1995, les taux de l'impôt scolaire que prélevaient les conseils scolaires avaient augmenté de plus de 60 %. Pendant la même période, les recettes fiscales des conseils scolaires avaient affiché une hausse de plus de 120 % tandis que les effectifs avaient augmenté de 16 % seulement.

Les entreprises aussi faisaient face à des taux d'imposition inacceptables en 1995. En fait, il n'y avait qu'une seule autre province canadienne où le taux d'imposition des petites entreprises, celles qui créent une bonne partie des emplois dans l'économie, était supérieur à celui de l'Ontario. L'impôt-santé des employeurs, instauré en 1991, avait un effet direct sur le potentiel de création d'emplois des petites entreprises.

Les réductions d'impôt en Ontario

Il était clair que des changements importants devaient être apportés pour redresser une économie en déclin et freiner des hausses d'impôt devenues inacceptables. Le gouvernement a élaboré un plan audacieux de création d'emplois en laissant aux contribuables et aux propriétaires de petites entreprises une plus grande partie de leurs revenus et de leurs profits.

LES RÉDUCTIONS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS PROFITENT À TOUS LES CONTRIBUABLES

En 1995, le gouvernement s'est engagé à réduire de 30 % le taux d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario. En 1998, cet engagement avait été rempli, un an plus tôt que prévu. Le gouvernement s'est engagé en 1999 à procurer aux Ontariennes et aux Ontariens d'autres avantages totalisant 4 milliards de dollars en réduisant de 20 % de plus le taux d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario, dont 5 % dès 1999.

Jusqu'alors, l'impôt sur le revenu des particuliers représentait un pourcentage de l'impôt fédéral. Donc, quand le gouvernement fédéral augmentait ses taux d'imposition, les taux d'imposition réels de l'Ontario augmentaient aussi et l'Ontario ne pouvait pas prévenir les hausses d'impôt cachées découlant de l'incapacité du gouvernement fédéral à indexer complètement le régime d'impôt sur le revenu.

En 2000, la province a adopté un régime d'impôt sur le revenu adapté aux besoins de l'Ontario en vertu duquel l'impôt provincial sur le revenu est calculé en fonction d'un revenu imposable et non de l'impôt fédéral. L'Ontario a le pouvoir d'établir ses propres tranches de revenus et taux indépendamment de ceux en vigueur au fédéral et de fournir ses propres crédits d'impôt qui tiennent compte de situations particulières qui peuvent entraver la capacité des gens à payer de l'impôt. Le gouvernement a utilisé sa nouvelle marge de manoeuvre pour :

- réduire le premier et le deuxième taux d'imposition de l'Ontario, procurant ainsi des avantages à tous les contribuables;
- indexer l'impôt sur le revenu au taux d'inflation de l'Ontario afin de protéger les contribuables contre les hausses d'impôt cachées;
- augmenter les crédits d'impôt pour les étudiantes et étudiants ainsi que pour les personnes handicapées et les membres de leur famille qui en prennent soin;
- ramener de 75 % à 50 % la proportion de gains en capital inclus dans le revenu;
- prendre des mesures pour augmenter le niveau de revenu auquel la surtaxe de l'Ontario s'applique.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Ensemble, les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario que le gouvernement a pratiquées depuis 1995 signifient que :

- l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario a été réduit ou supprimé pour six millions d'Ontariennes et d'Ontariens;
- tous les contribuables profitent des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, particulièrement les personnes à faible revenu;
- une famille typique de quatre personnes dont le revenu net provenant de deux salaires s'élève à 60 000 $ économisera 2 125 $ en impôts cette année;
- les taux d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario sont moins élevés pour la plupart des contribuables ontariens que pour ceux des autres provinces, et le fardeau de l'impôt sur le revenu pour les Ontariennes et Ontariens se compare beaucoup plus favorablement avec celui des contribuables des États américains concurrents.

Comparaison interprovinciale

Taux combinés fédéral-provincial d'IRP, 2004
Particuliers gagnant 50 000 $

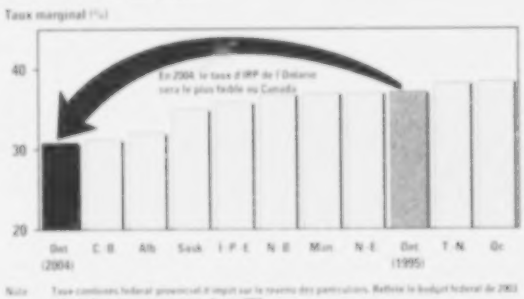

Note : Taux combinés fédéral-provincial d'impôt sur le revenu des particuliers. Reflète le budget fédéral de 2003 et les budgets provinciaux jusqu'en février 2003.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Baisses marquées des taux d'imposition de l'Ontario du revenu des particuliers

	Année d'imposition 1995		
Tranches de revenus imposables	29 590 $	59 180 $	
Taux d'imposition de l'Ontario avant le budget de l'Ontario de 1996 (équivalant à un taux ontarien d'impôt calculé sur l'impôt de 58 %)	9,86 %	15,08 %	16,82 %
	Année d'imposition 2004		
Tranches de revenus imposables (avec indexation prévue)	33 473 $	66 946 $	
Taux d'imposition de l'Ontario pour 2004	5,65 %	8,85 %	11,16 %

Nota : Ne comprend pas la surtaxe de l'Ontario.

L'an prochain, lorsque le premier et le deuxième taux d'imposition de l'Ontario seront de nouveau réduits et que le seuil de revenu auquel la surtaxe s'applique aura été relevé, les contribuables profiteront d'économies d'impôt sur le revenu des particuliers totalisant près de 900 millions de dollars.

Pour le gouvernement, les recettes fiscales représentent l'argent que les contribuables ontariens ont durement gagné et qu'ils confient à la province pour qu'elle l'affecte de façon efficiente aux programmes et services que la population de l'Ontario juge importants.

Ensemble, les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario que le gouvernement a pratiquées depuis 1995 signifient que :

- l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario a été réduit ou supprimé pour six millions d'Ontariennes et d'Ontariens;
- tous les contribuables profitent des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, particulièrement les personnes à faible revenu;
- une famille typique de quatre personnes dont le revenu net provenant de deux salaires s'élève à 60 000 $ économisera 2 125 $ en impôts cette année;
- les taux d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario sont moins élevés pour la plupart des contribuables ontariens que pour ceux des autres provinces, et le fardeau de l'impôt sur le revenu pour les Ontariennes et Ontariens se compare beaucoup plus favorablement avec celui des contribuables des États américains concurrents.

Comparaison interprovinciale

Taux combinés fédéral-provincial d'IRP, 2004
Particuliers gagnant 50 000 $

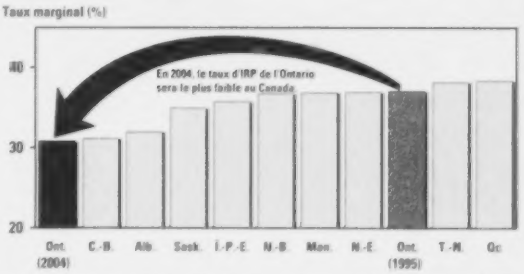

Nota : Taux combinés fédéral-provincial d'impôt sur le revenu des particuliers. Reflète le budget fédéral de 2003 et les budgets provinciaux jusqu'en février 2003.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Baisses marquées des taux d'imposition de l'Ontario du revenu des particuliers

	Année d'imposition 1995		
Tranches de revenus imposables	29 590 $	59 180 $	
Taux d'imposition de l'Ontario avant le budget de l'Ontario de 1996 (équivalant à un taux ontarien d'impôt calculé sur l'impôt de 58 %)	9,86 %	15,08 %	16,82 %
	Année d'imposition 2004		
Tranches de revenus imposables (avec indexation prévue)	33 473 $	66 946 $	
Taux d'imposition de l'Ontario pour 2004	5,65 %	8,85 %	11,16 %

Nota : Ne comprend pas la surtaxe de l'Ontario.

L'an prochain, lorsque le premier et le deuxième taux d'imposition de l'Ontario seront de nouveau réduits et que le seuil de revenu auquel la surtaxe s'applique aura été relevé, les contribuables profiteront d'économies d'impôt sur le revenu des particuliers totalisant près de 900 millions de dollars.

Pour le gouvernement, les recettes fiscales représentent l'argent que les contribuables ontariens ont durement gagné et qu'ils confient à la province pour qu'elle l'affecte de façon efficiente aux programmes et services que la population de l'Ontario juge importants.

En 1999, le rendement de l'économie a été supérieur aux prévisions et les recettes ont dépassé ce dont le gouvernement avait besoin pour mettre en oeuvre son plan. Par conséquent, les personnes qui avaient payé de l'impôt ontarien sur le revenu en 1999 et contribué à la réussite financière de la province cette année-là étaient admissibles à un « dividende » maximal de 200 $ chacun. Au total, 1 milliard de dollars a été rendu aux 5 millions de contribuables ontariens par l'entremise de ce programme.

LES PROPRIÉTAIRES DE BIENS RÉSIDENTIELS ONT PROFITÉ DE LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE

En 1998, la province a amorcé une réforme complète de la fiscalité foncière. L'instauration, en 1998, de l'évaluation foncière à la valeur actuelle partout en Ontario a rendu le régime d'imposition foncière équitable et transparent puisque les biens résidentiels sont évalués en fonction de leur valeur marchande actuelle à l'échelle de la province.

S'appuyant sur plusieurs études menées récemment et l'expérience d'autres territoires, le gouvernement croit que l'évaluation à la valeur actuelle constitue le mode d'évaluation foncière le plus approprié. En appliquant l'évaluation à la valeur actuelle, l'Ontario demeure constant et compétitif avec la plupart des autres territoires d'Amérique du Nord.

L'évaluation à la valeur actuelle est plus équitable, plus compréhensible et plus responsable que l'ancien système en vertu duquel les évaluations dans de nombreuses collectivités dataient de 50 ans et même plus. Son application à l'échelle de la province fait en sorte que les propriétaires de biens résidentiels semblables de valeur équivalente paient des impôts semblables dans chaque collectivité. En fondant les évaluations sur la valeur de revente des biens résidentiels à un certain moment, les propriétaires peuvent comprendre leur évaluation et la comparer à d'autres.

Pour l'année d'imposition 2003, l'évaluation des biens résidentiels repose sur leur valeur de revente au 30 juin 2001. La réévaluation de 2003 marque le début de réévaluations annuelles menées à l'échelle de la province. À compter de 2004, la valeur des biens résidentiels reposera sur les conditions du marché au 30 juin de l'année d'imposition précédente. Nous croyons qu'il est essentiel d'évaluer tous les biens résidentiels de façon uniforme à un moment précis et de mettre à jour les valeurs régulièrement. La valeur des biens résidentiels peut augmenter ou diminuer à différents moments et les mises à jour fréquentes assurent l'équité.

Les municipalités peuvent mettre en oeuvre graduellement, sur une période de huit ans, les modifications fiscales qui découlent d'une réévaluation. Beaucoup de propriétaires de biens résidentiels ont profité de l'utilisation de cette option par les municipalités. En outre, différents programmes d'allégements fiscaux permettent aux municipalités de fournir une aide aux organismes de bienfaisance, aux organismes sans but lucratif, aux propriétaires de biens patrimoniaux, aux personnes âgées et aux citoyens en difficulté.

L'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels a été réduit considérablement. En 1998, la province a pris en charge l'établissement du financement de l'éducation et des taux de l'impôt scolaire. Cette année-là, elle a réduit de moitié l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels et accordé aux municipalités une marge fiscale de 2,5 milliards de dollars dans le cadre de la réforme globale des responsabilités

provinciales et municipales en matière de financement. Un nouveau taux uniforme d'impôt scolaire pour tous les biens résidentiels et immeubles à logements multiples a été établi.

En 1999, le gouvernement s'est engagé à réduire de 20 % le taux d'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels. Une première réduction de 10 % a été mise en oeuvre dès l'année d'imposition 1999, ce qui a donné lieu à des réductions annuelles de l'impôt foncier totalisant 250 millions de dollars pour les propriétaires de biens résidentiels. Cependant, tous les propriétaires de biens résidentiels ne profiteront pas de cette réduction d'impôt parce que beaucoup de municipalités ont accru la portion municipale de l'impôt foncier d'un montant équivalent qui neutralise les économies prévues au chapitre de l'impôt scolaire. Par conséquent, le gouvernement a proposé que la deuxième moitié de ces réductions d'impôt soit versée directement aux contribuables de la province.

SOUTIEN AUX PERSONNES ÂGÉES DE L'ONTARIO

Sur les 12 millions de résidents ontariens, plus de 1,5 million ont 65 ans et plus. Les personnes âgées de l'Ontario ont aidé à bâtir une province fière et prospère. Leur apport continu contribue à la réussite et à la prospérité de l'Ontario. Cependant, le revenu collectif des personnes âgées est inférieur au revenu moyen de la population et beaucoup ont un revenu fixe.

Le système fiscal de l'Ontario reconnaît déjà ces différences par divers crédits d'impôt. Par exemple, le crédit d'impôt de l'Ontario en fonction de l'âge représentera pour les personnes âgées à revenu faible ou modeste des économies fiscales de plus de 200 millions de dollars cette année. Grâce aux crédits touchant l'impôt foncier et la taxe de vente, les personnes âgées jouissent d'avantages bonifiés qui représentent 300 millions de dollars de plus par année en soutien fiscal aux personnes âgées et à leurs familles. Collectivement, les personnes âgées réaliseront 1,6 milliard de dollars cette année en économies fiscales grâce aux réductions de l'impôt sur le revenu que le gouvernement de l'Ontario a consenties jusqu'à maintenant.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement à réduire l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels, le gouvernement propose dans le présent budget de fournir aux personnes âgées, qu'elles soient propriétaires ou locataires, un crédit d'impôt représentant la totalité de l'impôt scolaire applicable aux biens résidentiels qu'elles paient.

Ce soutien versé par l'entremise du régime d'impôt foncier aidera toutes les personnes âgées à assumer leurs coûts de logement. Cette aide sera particulièrement utile pour les personnes âgées qui ont un revenu fixe et n'ont donc pas la possibilité d'augmenter leur revenu pour faire face à la hausse des coûts.

L'impôt scolaire que les personnes âgées paient relativement à leur résidence principale serait totalement éliminé par l'entremise du nouveau Programme ontarien d'allégement de l'impôt foncier résidentiel pour les personnes âgées après le 1er juillet 2003. Ce crédit d'impôt serait offert aux personnes âgées qui en feraient la demande, qu'elles soient propriétaires ou locataires.

Les personnes âgées de l'Ontario, 700 000 propriétaires et 245 000 locataires, profiteraient de ces crédits d'impôt dont la valeur totale s'éleverait à 450 millions de dollars par année.

RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES FOURNISSEURS DE SOINS

De nombreuses personnes handicapées reçoivent des membres de leur famille l'aide et les soins dont elles ont besoin pour demeurer chez elles. Ces personnes doivent assumer des coûts plus élevés que l'ensemble de la population.

Le régime fiscal de l'Ontario fournit actuellement un soutien à plus de 150 000 personnes handicapées et à leurs fournisseurs de soins par l'entremise d'un certain nombre de crédits d'impôt non remboursables, notamment le crédit d'impôt pour personne handicapée, le crédit d'impôt pour fournisseur de soins et le crédit d'impôt pour personne à charge handicapée. Cependant, le régime de l'impôt sur le revenu actuel ne reconnaît pas les soins qu'une personne prodigue à sa conjointe ou à son conjoint ayant un handicap, ni les efforts des enfants adultes qui aident leurs parents ou leurs grands-parents à revenu modeste ayant un handicap à demeurer chez eux.

Pour combler ces lacunes et mieux tenir compte de la capacité réduite de ces personnes à payer de l'impôt sur le revenu à cause de leur situation, le gouvernement propose dans le présent budget que trois améliorations soient apportées au soutien accordé actuellement par l'entremise du régime fiscal aux personnes handicapées et à leurs fournisseurs de soins.

Premièrement, le montant sur lequel sont fondés ces crédits d'impôt serait augmenté et porté à 6 637 $.

Deuxièmement, le présent budget propose d'élargir le crédit d'impôt pour fournisseur de soins et le crédit d'impôt pour personne à charge handicapée afin d'inclure les conjoints qui sont des personnes à charge en raison d'un handicap physique ou mental et d'aider plus de fournisseurs de soins qui ne vivent pas avec les personnes à leur charge.

Troisièmement, le niveau de revenu des personnes à charge à partir duquel le crédit d'impôt pour fournisseur de soins et le crédit d'impôt pour personne à charge handicapée sont réduits serait augmenté et porté à 13 050 $, et les deux crédits d'impôt seraient éliminés lorsque le revenu des personnes à charge atteint 19 687 $.

En outre, notre gouvernement propose de travailler de concert avec le gouvernement fédéral, des représentants des soignants et les personnes handicapées pour simplifier les multiples mesures fiscales destinées à ces personnes et offrir, par l'entremise du régime de l'impôt sur le revenu, des prestations globales bonifiées aux personnes ayant un handicap et à leurs fournisseurs de soins.

SOUTIEN AUX FAMILLES À FAIBLE REVENU QUI TRAVAILLENT

Depuis juin 1995, le système d'impôts et de transferts de l'Ontario a été modifié pour soutenir les familles à revenu faible ou modeste qui travaillent et faire en sorte que le travail rapporte plus que l'aide sociale.

La plus importante réduction du taux d'imposition ontarien prévu par la loi a été pratiquée dans le taux d'imposition qui s'applique aux personnes à revenu modeste. En 1995, le premier taux d'impôt de l'Ontario s'établissait à 9,86 %. Lorsque les réductions d'impôt de l'Ontario auront toutes été mises en oeuvre en janvier 2004, le premier taux d'imposition en Ontario s'établira à 5,65 %. Cette réduction de 43 % du taux d'imposition procurera aux Ontariennes et aux Ontariens à revenu modeste le taux d'impôt sur le revenu le plus bas au Canada.

Par ailleurs, le Programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu, qui réduit ou élimine l'impôt sur le revenu des Ontariennes et des Ontariens à faible revenu, a été bonifié. Pour 2004, le présent budget propose d'augmenter le montant personnel de base et de le porter à 197 $ plus indexation. Ajoutées aux mesures de bonification annoncées dans le présent budget et aux réductions du taux d'imposition qui entreront en vigueur le 1er janvier 2004, les réductions d'impôt consenties par notre gouvernement feraient en sorte que 695 000 contribuables à revenu modeste ne paieraient plus d'impôt. En outre, 825 000 personnes ne paieraient plus d'impôt provincial sur le revenu mais continueraient de payer l'impôt fédéral.

En plus de réduire l'impôt sur le revenu, le gouvernement a instauré le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Ce programme favorise le travail en faisant en sorte qu'il soit plus avantageux de travailler que de toucher des prestations d'aide sociale.

Le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants a été lancé en vertu d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces aux fins de la Prestation nationale pour enfants (PNE), une initiative qui devait permettre aux familles de mieux vivre si elles travaillaient au lieu de recevoir de l'aide sociale. Aux termes de cette entente, les provinces ont le choix de soustraire des paiements d'aide sociale le montant du Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) si elles réinvestissent ces fonds dans les programmes destinés aux familles à faible revenu comportant des enfants. Le principal programme de l'Ontario issu de ce réinvestissement est le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants.

Pour que le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants continue de faire en sorte qu'il soit plus avantageux de travailler que de toucher des prestations d'aide sociale, le présent budget propose d'augmenter le niveau de revenu net à partir duquel les prestations versées dans le cadre du Supplément sont réduites, pour le faire passer de 20 000 $ à 20 750 $.

161 - 162

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Soutien pour les familles à revenu faible ou modeste qui travaillent

Le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants est une prestation annuelle de 1 100 $, non imposable, destinée aux familles à revenu faible ou modeste qui comportent des enfants de moins de sept ans. Ce programme soutient également les parents qui fréquentent l'école ou qui suivent une formation en versant des prestations aux familles qui ont des dépenses de garde d'enfants admissibles pour les enfants de moins de sept ans. En outre, un supplément annuel de 210 $ par enfant de moins de sept ans est versé aux chefs de famille monoparentale qui travaillent eu égard à leur situation particulière. Le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants a été lancé en 1998.

Le présent budget propose de hausser le seuil du revenu net à partir duquel les prestations du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants commencent à être réduites, en le portant de 20 000 $ à 20 750 $. Au total, en vertu du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, on versera quelque 200 millions de dollars en prestations chaque année à environ 373 000 enfants vivant dans 227 000 familles.

En juin 1995, le régime ontarien de prestations d'aide sociale n'incitait guère les familles à faible revenu à travailler. Les prestations étaient supérieures au revenu que de nombreuses familles pouvaient gagner en exerçant un travail à plein temps au salaire minimum. Ainsi, un chef de famille monoparentale ayant deux enfants âgés de quatre et six ans, qui aurait travaillé à temps plein au salaire de 6,85 $ l'heure, le salaire minimum, aurait touché un salaire total annuel après impôt de 16 199 $, y compris la Prestation fiscale pour enfants (PFE) du gouvernement fédéral et le Supplément au revenu gagné. Cette personne aurait dû toucher 8,40 $ l'heure pour avoir un revenu avant impôt égal au revenu qu'aurait touché une famille dans la même situation qui est prestataire de l'aide sociale.

Depuis juin 1995, le système d'impôts et de transferts a été restructuré de telle sorte qu'il est devenu plus avantageux pour des parents de s'intégrer à la population active ou de travailler de plus longues heures Ainsi, en 2003, le même chef de famille monoparentale travaillant à temps plein au salaire minimum toucherait un revenu annuel après impôt de 21 558 $, dont 2 620 $ du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants et de la Prestation fiscale pour enfants. Ce revenu est beaucoup plus élevé que les prestations d'aide sociale que recevrait cette famille.

DES ÉCONOMIES FISCALES IMPORTANTES POUR LES FAMILLES DE L'ONTARIO

Les réductions globales de l'impôt sur le revenu des particuliers et des impôts fonciers ont eu des résultats évidents : des économies significatives pour tous les contribuables ontariens.

Les exemples qui suivent illustrent les effets que les réductions de l'impôt de l'Ontario ont eus sur les particuliers et les familles, selon différents revenus et situations.

Soutien pour les familles à revenu faible ou modeste qui travaillent

Le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants est une prestation annuelle de 1 100 $, non imposable, destinée aux familles à revenu faible ou modeste qui comportent des enfants de moins de sept ans. Ce programme soutient également les parents qui fréquentent l'école ou qui suivent une formation en versant des prestations aux familles qui ont des dépenses de garde d'enfants admissibles pour les enfants de moins de sept ans. En outre, un supplément annuel de 210 $ par enfant de moins de sept ans est versé aux chefs de famille monoparentale qui travaillent eu égard à leur situation particulière. Le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants a été lancé en 1998.

Le présent budget propose de hausser le seuil du revenu net à partir duquel les prestations du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants commencent à être réduites, en le portant de 20 000 $ à 20 750 $. Au total, en vertu du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, on versera quelque 200 millions de dollars en prestations chaque année à environ 373 000 enfants vivant dans 227 000 familles.

En juin 1995, le régime ontarien de prestations d'aide sociale n'incitait guère les familles à faible revenu à travailler. Les prestations étaient supérieures au revenu que de nombreuses familles pouvaient gagner en exerçant un travail à plein temps au salaire minimum. Ainsi, un chef de famille monoparentale ayant deux enfants âgés de quatre et six ans, qui aurait travaillé à temps plein au salaire de 6,85 $ l'heure, le salaire minimum, aurait touché un salaire total annuel après impôt de 16 199 $, y compris la Prestation fiscale pour enfants (PFE) du gouvernement fédéral et le Supplément au revenu gagné. Cette personne aurait dû toucher 8,40 $ l'heure pour avoir un revenu avant impôt égal au revenu qu'aurait touché une famille dans la même situation qui est prestataire de l'aide sociale.

Depuis juin 1995, le système d'impôts et de transferts a été restructuré de telle sorte qu'il est devenu plus avantageux pour des parents de s'intégrer à la population active ou de travailler de plus longues heures. Ainsi, en 2003, le même chef de famille monoparentale travaillant à temps plein au salaire minimum toucherait un revenu annuel après impôt de 21 558 $, dont 2 620 $ du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants et de la Prestation fiscale pour enfants. Ce revenu est beaucoup plus élevé que les prestations d'aide sociale que recevrait cette famille.

DES ÉCONOMIES FISCALES IMPORTANTES POUR LES FAMILLES DE L'ONTARIO

Les réductions globales de l'impôt sur le revenu des particuliers et des impôts fonciers ont eu des résultats évidents : des économies significatives pour tous les contribuables ontariens.

Les exemples qui suivent illustrent les effets que les réductions de l'impôt de l'Ontario ont eus sur les particuliers et les familles, selon différents revenus et situations.

Exemples d'économies annuelles dont bénéficient les Ontariennes et Ontariens grâce aux réductions de l'impôt de l'Ontario $

Description du ménage ou de la famille	Revenu net	Réduction d'impôt ou prestation	Économie[1]
Personne âgée vivant seule, touchant des prestations de de la SV, du RPC et d'un régime de retraite privé, et payant un loyer mensuel de 500 $	**20 000 $**	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	520
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	152
			672
Couple à revenu unique avec deux enfants de moins de sept ans vivant dans une maison évaluée à 150 000 $	**20 000 $**	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	1 629
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	56
		Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants	1 460
			3 136
Chef de famille monoparentale avec deux enfants de moins de sept ans vivant dans une maison évaluée à 160 000 $	**40 000 $**	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	1 890
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	60
		Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants	1 080
			3 030
Couple de personnes âgées, dont une est handicapée, touchant des revenus de la SV, du RPC et d'un régime de retraite privé vivant dans une maison évaluée à 170 000 $	**50 000 $**	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	2 250
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	633
			2 883
Couple à deux revenus avec deux enfants de plus de six ans vivant dans une maison évaluée à 180 000 $	**60 000 $**	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	2 575
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	67
			2 642
Couple à revenu unique avec un enfant ayant un handicap grave vivant dans une maison évaluée à 200 000 $	**70 000 $**	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	3 955
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	74
			4 029
Personne seule vivant dans une maison évaluée à 220 000 $	**80 000 $**	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	5 210
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	82
			5 292
Une personne touchant un revenu d'emploi et un investisseur touchant un revenu de dividende et des gains en capital qui vivent dans une maison évaluée à 240 000 $	**90 000 $**	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	5 220
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	89
			5 309

1. Compte tenu des réductions d'impôt et des prestations consenties depuis 1995, avec mise en œuvre de toutes les réductions d'impôt devant entrer en vigueur en 2004 et des mesures proposées dans le présent budget. La réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels comprend l'allégement proposé de l'impôt foncier résidentiel pour les personnes âgées.

Exemples d'économies annuelles dont bénéficient les Ontariennes et Ontariens grâce aux réductions de l'impôt de l'Ontario ($)

Description du ménage ou de la famille	Revenu net	Réduction d'impôt ou prestation	Économie[1]
Personne âgée vivant seule, touchant des prestations de la SV, du RPC et d'un régime de retraite privé, et payant un loyer mensuel de 500 $	20 000 $	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	520
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	152
			672
Couple à revenu unique avec deux enfants de moins de sept ans vivant dans une maison évaluée à 150 000 $	30 000 $	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	1 620
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	56
		Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants	1 460
			3 136
Chef de famille monoparentale avec deux enfants de moins de sept ans vivant dans une maison évaluée à 160 000 $	40 000 $	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	1 890
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	60
		Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants	1 080
			3 030
Couple de personnes âgées, dont une est handicapée, touchant des revenus de la SV, du RPC et d'un régime de retraite privé vivant dans une maison évaluée à 170 000 $	50 000 $	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	2 250
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	633
			2 883
Couple à deux revenus avec deux enfants de plus de six ans vivant dans une maison évaluée à 180 000 $	60 000 $	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	2 575
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	67
			2 642
Couple à revenu unique avec un enfant ayant un handicap grave vivant dans une maison évaluée à 200 000 $	70 000 $	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	3 955
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	74
			4 029
Personne seule vivant dans une maison évaluée à 220 000 $	80 000 $	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	5 210
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	82
			5 292
Une personne touchant un revenu d'emploi et un investisseur touchant un revenu de dividendes et des gains en capital qui vivent dans une maison évaluée à 240 000 $	90 000 $	Réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers	5 220
		Réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels	89
			5 309

1. Compte tenu des réductions d'impôt et des prestations consenties depuis 1995, avec mise en œuvre de toutes les réductions d'impôt devant entrer en vigueur en 2004 et des mesures proposées dans le présent budget. La réduction de l'impôt scolaire sur les biens résidentiels comprend l'allégement proposé de l'impôt foncier résidentiel pour les personnes âgées.

RÉDUCTIONS IMPORTANTES POUR LES PETITES ENTREPRISES

Les petites et moyennes entreprises de l'Ontario créent plus de la moitié des emplois dans le secteur privé en Ontario. Dans une conjoncture propice aux investissements, à la création d'emplois et à l'entrepreneuriat, de nombreuses petites entreprises peuvent devenir de grandes sociétés prospères. Reconnaissant l'apport important des petites entreprises à l'économie, la province leur a consenti d'importantes réductions d'impôt pour leur permettre de réinvestir les économies dans leur expansion et, ce faisant, de créer plus d'emplois.

Les politiques du gouvernement portent des fruits. Depuis septembre 1995, l'économie ontarienne a contribué à créer plus de un million d'emplois.

Les réductions ontariennes de l'impôt sur le revenu des particuliers ont aidé de nombreuses petites entreprises de la province. En effet, le propriétaire d'une petite entreprise non constituée en société se sert de la déclaration de revenus des particuliers pour déclarer le revenu de l'entreprise. En réduisant les taux d'imposition du revenu des particuliers, l'Ontario a également réduit l'impôt sur le revenu des propriétaires de petites entreprises non constituées en société, ce qui leur laisse plus d'argent qu'ils peuvent investir dans la croissance de leur entreprise et l'embauche de travailleurs.

En 1998, l'Ontario a annoncé un plan visant à réduire le taux de l'impôt sur le revenu des petites entreprises. Depuis, le taux d'imposition des petites entreprises constituées en société a été ramené de 9,5 % à 5,5 %. Le 1er janvier 2004, il passera à 5 % et le 1er janvier 2005 à 4 %, ce qui représente une réduction globale d'environ 58 %.

En outre, le seuil de revenu admissible aux fins de l'imposition des petites entreprises de l'Ontario sera porté à 400 000 $ d'ici 2005, soit le double de ce qu'il était initialement. En augmentant le niveau de revenu qui peut être imposé au taux des petites entreprises, l'Ontario a étendu les avantages du taux inférieur à un plus grand nombre de petites entreprises et aplani un obstacle fiscal à la croissance des petites entreprises.

Dans son budget de 2003, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il haussera le plafond de la déduction accordée aux petites entreprises pour le porter de 200 000 $ à 300 000 $ d'ici 2006. Ce montant demeure inférieur de 100 000 $ au niveau de revenu admissible au taux ontarien d'imposition des petites entreprises. Si le plafond fédéral était porté au niveau du seuil d'admissibilité de l'Ontario, à savoir 400 000 $, les petites entreprises de l'Ontario ayant des revenus imposables de 400 000 $ économiseraient chacune 9 000 $ par année en impôt fédéral sur le revenu des sociétés.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Plan de réduction du taux d'imposition des petites entreprises

	1995	1er janvier 2001	1er octobre 2001	1er janvier 2003	1er janvier 2004	1er janvier 2005
Taux d'imposition	9,5 %	6,5 %	6 %	5,5 %	5 %	4 %
Niveau de revenu	200 000 $	240 000 $	280 000 $	320 000 $	360 000 $	400 000 $

Les réductions d'impôt de l'Ontario ont aidé plus de 100 000 petites entreprises qui continuent de prendre de l'expansion et de créer des emplois.

En 2005, lorsque les réductions du taux d'imposition du revenu des petites entreprises auront été entièrement mises en oeuvre, l'Ontario pratiquera l'un des taux d'imposition des petites entreprises les plus bas de toutes les provinces, devancé seulement par l'Alberta et le Nouveau-Brunswick.

Les petites entreprises n'ont pas été épargnées non plus par les impôts, notamment les charges sociales, les impôts fonciers et l'impôt sur le capital, qu'elles doivent payer sans égard à leur rentabilité. Depuis 1995, le gouvernement met en oeuvre un certain nombre de mesures dans le but de réduire le fardeau que représentent ces impôts établis sans égard aux bénéfices.

Appuyer les petites entreprises

- Le taux d'imposition du revenu des petites entreprises est passé de 9,5 % à 5,5 % et sera ramené à 4 % d'ici 2005.
- Le niveau de revenu auquel le taux d'imposition des petites entreprises s'applique est passé de 200 000 $ à 320 000 $ et passera à 400 000 $ d'ici 2005.
- La partie imposable des gains en capital a été réduite de 75 % à 50 %.
- L'impôt-santé des employeurs a été éliminé pour la première tranche de 400 000 $ de la masse salariale du secteur privé et pour le revenu d'un travail indépendant.
- Les biens des entreprises surtaxés sont protégés contre des hausses d'impôts supplémentaires.
- Les impôts scolaires applicables aux sociétés seront réduits de plus de 500 millions de dollars d'ici 2005.
- L'impôt sur le capital a été éliminé pour les entreprises dont le capital imposable ne dépasse pas 5 millions de dollars.

Tous les employeurs du secteur privé ont profité des modifications apportées à l'impôt-santé des employeurs. En 1995, les petites et les grandes entreprises payaient l'impôt-santé des employeurs, ce qui nuisait à la création d'emplois. En outre, les travailleurs indépendants qui déclaraient des revenus d'emploi supérieurs à 40 000 $ étaient assujettis à cette charge sociale. Entre 1996 et 1999, une exemption de 400 000 $ a été instaurée, éliminant l'impôt-santé des employeurs pour 88 % des entreprises du secteur privé. Pendant cette même période, l'impôt-santé des employeurs a été supprimé pour les travailleurs indépendants.

Les entreprises de l'Ontario profitent de la réforme des impôts fonciers de la province. L'instauration d'un mode d'évaluation foncière uniforme a rendu le régime d'imposition foncière équitable et transparent. Grâce à l'imposition d'une limite de 5 % sur les hausses d'impôt annuelles découlant des réévaluations, les modifications fiscales sont faciles à gérer pour toutes les entreprises contribuables. Dans les municipalités où les biens des entreprises sont beaucoup plus imposés que les biens résidentiels, les

Plan de réduction du taux d'imposition des petites entreprises

	1995	1er janvier 2001	1er octobre 2001	1er janvier 2003	1er janvier 2004	1er janvier 2005
Taux d'imposition	9,5 %	6,5 %	6 %	5,5 %	5 %	4 %
Niveau de revenu	200 000 $	240 000 $	280 000 $	320 000 $	360 000 $	400 000 $

Les réductions d'impôt de l'Ontario ont aidé plus de 100 000 petites entreprises qui continuent de prendre de l'expansion et de créer des emplois.

En 2005, lorsque les réductions du taux d'imposition du revenu des petites entreprises auront été entièrement mises en oeuvre, l'Ontario pratiquera l'un des taux d'imposition des petites entreprises les plus bas de toutes les provinces, devancé seulement par l'Alberta et le Nouveau-Brunswick.

Les petites entreprises n'ont pas été épargnées non plus par les impôts, notamment les charges sociales, les impôts fonciers et l'impôt sur le capital, qu'elles doivent payer sans égard à leur rentabilité. Depuis 1995, le gouvernement met en oeuvre un certain nombre de mesures dans le but de réduire le fardeau que représentent ces impôts établis sans égard aux bénéfices.

Appuyer les petites entreprises

- Le taux d'imposition du revenu des petites entreprises est passé de 9,5 % à 5,5 % et sera ramené à 4 % d'ici 2005.
- Le niveau de revenu auquel le taux d'imposition des petites entreprises s'applique est passé de 200 000 $ à 320 000 $ et passera à 400 000 $ d'ici 2005.
- La partie imposable des gains en capital a été réduite de 75 % à 50 %.
- L'impôt-santé des employeurs a été éliminé pour la première tranche de 400 000 $ de la masse salariale du secteur privé et pour le revenu d'un travail indépendant.
- Les biens des entreprises surtaxés sont protégés contre des hausses d'impôts supplémentaires.
- Les impôts scolaires applicables aux sociétés seront réduits de plus de 500 millions de dollars d'ici 2005.
- L'impôt sur le capital a été éliminé pour les entreprises dont le capital imposable ne dépasse pas 5 millions de dollars.

Tous les employeurs du secteur privé ont profité des modifications apportées à l'impôt-santé des employeurs. En 1995, les petites et les grandes entreprises payaient l'impôt-santé des employeurs, ce qui nuisait à la création d'emplois. En outre, les travailleurs indépendants qui déclaraient des revenus d'emploi supérieurs à 40 000 $ étaient assujettis à cette charge sociale. Entre 1996 et 1999, une exemption de 400 000 $ a été instaurée, éliminant l'impôt-santé des employeurs pour 88 % des entreprises du secteur privé. Pendant cette même période, l'impôt-santé des employeurs a été supprimé pour les travailleurs indépendants.

Les entreprises de l'Ontario profitent de la réforme des impôts fonciers de la province. L'instauration d'un mode d'évaluation foncière uniforme a rendu le régime d'imposition foncière équitable et transparent. Grâce à l'imposition d'une limite de 5 % sur les hausses d'impôt annuelles découlant des réévaluations, les modifications fiscales sont faciles à gérer pour toutes les entreprises contribuables. Dans les municipalités où les biens des entreprises sont beaucoup plus imposés que les biens résidentiels, les

municipalités ne peuvent pas augmenter les impôts fonciers sur les biens des entreprises avant que le fardeau fiscal ne soit réparti plus équitablement entre les biens résidentiels et les biens des entreprises.

Qui plus est, les entreprises de partout en Ontario profitent d'un engagement provincial de réduire l'impôt scolaire applicable aux sociétés de plus de 500 millions de dollars d'ici 2005. Depuis 1998, la méthode que la province a adoptée pour établir le taux de l'impôt scolaire applicable aux sociétés a contribué à réduire de plus de 400 millions de dollars par année les impôts fonciers pour les entreprises; ce sont surtout celles qui font face aux taux d'imposition les plus élevés qui en ont le plus profité. En 2004 et 2005, d'autres réductions viendront s'ajouter à celles qui ont déjà été mises en oeuvre.

Pour encourager les municipalités à réduire leurs propres impôts, la province a pour politique d'accélérer les réductions de l'impôt scolaire applicable aux sociétés en offrant des réductions équivalentes aux réductions des impôts municipaux sur les biens commerciaux et industriels. Depuis 1998, la province a appliqué cette politique dans 10 municipalités.

En 1995, les petites entreprises devaient payer l'impôt ontarien sur le capital si la valeur de leurs actifs ou leurs recettes étaient supérieures à 1 million de dollars. Entre 1999 et 2001, le gouvernement a simplifié et enrichi l'exemption de l'impôt sur le capital pour les petites entreprises et a pris les premières mesures en vue d'éliminer l'impôt sur le capital en portant le montant exempté à 5 millions de dollars pour ce qui est du capital imposable. Par conséquent, 70 000 petites entreprises de l'Ontario ne paient plus d'impôt sur le capital.

Dans le présent budget, le gouvernement propose de réduire de 10 % le taux d'imposition du capital à compter du 1er janvier 2004. Il éliminerait l'impôt ontarien sur le capital en même temps que le gouvernement fédéral.

RÉDUCTIONS D'IMPÔT STRATÉGIQUES POUR STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS

En plus de réduire de façon générale l'impôt sur le revenu des particuliers, les impôts fonciers et l'impôt des sociétés pour les petites entreprises, le gouvernement a procédé à d'autres réductions d'impôt stratégiques visant à stimuler la création d'emplois et à favoriser la croissance de secteurs clés.

Embauche et formation

Dans le but d'encourager les entreprises à offrir des emplois aux personnes ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires, le gouvernement a mis sur pied le crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés. Ce crédit d'impôt remboursable de 10 % (15 % pour les petites entreprises) est accordé aux entreprises qui embauchent des étudiantes et des étudiants récemment diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire qui ont été en chômage pendant au moins 16 des 32 dernières semaines.

Pour aider les employeurs à engager des personnes handicapées, le gouvernement a mis en oeuvre l'incitatif fiscal pour l'adaptation du milieu de travail, qui accorde aux entreprises une déduction supplémentaire de 100 % (crédit d'impôt remboursable de 15 % accordé aux entreprises non constituées en société) pour les dépenses qu'elles ont engagées afin de répondre aux besoins de nouveaux employés handicapés.

Mesures fiscales de l'Ontario pour soutenir l'embauche et la formation :

- **crédit d'impôt pour l'éducation coopérative pour les étudiantes et étudiants des programmes d'éducation coopérative ou de technologie;**
- **nouveau crédit d'impôt pour l'apprentissage proposé;**
- **crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés;**
- **incitatif fiscal pour l'adaptation du milieu de travail.**

Dans le but d'encourager la formation professionnelle et de stimuler l'emploi chez les jeunes, le gouvernement a mis sur pied le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIEC). Ce crédit remboursable de 10 % (15 % pour les petites entreprises) est accordé aux entreprises qui embauchent une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme d'enseignement coopératif. En plus d'appuyer la formation professionnelle et l'emploi chez les jeunes, ce crédit reconnaît que les travailleurs spécialisés dans les technologies de pointe sont essentiels pour assurer la croissance durable de l'économie ontarienne, ainsi que pour préserver les emplois bien rémunérés qu'occupent les Ontariennes et Ontariens.

Le gouvernement propose de mettre en oeuvre un nouveau crédit d'impôt pour l'apprentissage conçu sur le modèle du CIEC afin d'encourager les entreprises ontariennes à embaucher et à former des travailleurs spécialisés dans des secteurs stratégiques clés de l'économie, tels que la fabrication et la construction.

Recherche-développement et innovation

Le régime ontarien d'imposition appuie activement les activités permanentes de R-D et d'innovation. Parmi les incitatifs que la province offre à cet égard grâce au régime d'imposition des sociétés, citons :

- l'exemption fiscale du crédit d'impôt fédéral pour la recherche scientifique et le développement expérimental;
- le crédit d'impôt remboursable de 20 % pour la R-D faite en Ontario dans les instituts admissibles;
- le crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario; ce crédit remboursable de 10 % est accordé aux petites et moyennes entreprises admissibles qui font de la R-D;
- la déduction de 100 % pour les coûts de propriété intellectuelle telle que les brevets et les permis.

Mesures fiscales pour soutenir la R-D et l'innovation :

- crédit d'impôt à l'innovation;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques;
- non-imposition du crédit fédéral pour la recherche scientifique et le développement expérimental;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche;
- stimulant fiscal pour les nouvelles technologies;
- non-application de la règle de réintégration de 5 % aux paiements de redevances;
- crédit d'impôt de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche;
- exemption de la taxe de vente au détail pour le matériel de recherche-développement médical;
- élargissement de l'exemption de la taxe de vente au détail sur le matériel de R-D pour les fabricants.

Meilleur accès au capital

On a amélioré le programme des fonds d'investissement des travailleurs afin d'aider les petites entreprises ontariennes en croissance à accéder au capital. Le présent budget propose de modifier ce programme de manière à faciliter encore plus les investissements des fonds d'investissement des travailleurs dans les sociétés qui n'ont pas réussi à réunir du capital de risque.

Les entrepreneurs doivent pouvoir accéder au capital de risque pour continuer de créer des emplois et de stimuler ainsi l'économie de l'Ontario. Le gouvernement provincial entend également prendre des mesures parallèles à celles annoncées dans le budget fédéral de 2003 concernant le report libre d'impôt dont peuvent se prévaloir les petites entreprises. Cette mesure encourage les investisseurs à réinvestir dans les petites entreprises en différant, dans certaines circonstances, l'imposition des gains en capital réalisés à la suite de la disposition d'actions de petites entreprises admissibles.

Mesures fiscales pour soutenir l'accès au capital :

- grâce aux modifications apportées au programme des fonds d'investissement des travailleurs, plus de capitaux sont investis dans les petites entreprises plus tôt;
- les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises et le Programme des fonds d'investissement axé sur la recherche ont amélioré le mouvement du capital de risque vers les entreprises à fort potentiel de croissance;
- d'autres modifications sont proposées aux fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises pour accroître le capital de risque disponible pour commercialiser les recherches effectuées dans les universités et les hôpitaux.

RÉDUCTIONS D'IMPÔT STRATÉGIQUES POUR STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS

En plus de réduire de façon générale l'impôt sur le revenu des particuliers, les impôts fonciers et l'impôt des sociétés pour les petites entreprises, le gouvernement a procédé à d'autres réductions d'impôt stratégiques visant à stimuler la création d'emplois et à favoriser la croissance de secteurs clés.

Embauche et formation

Dans le but d'encourager les entreprises à offrir des emplois aux personnes ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires, le gouvernement a mis sur pied le crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés. Ce crédit d'impôt remboursable de 10 % (15 % pour les petites entreprises) est accordé aux entreprises qui embauchent des étudiantes et des étudiants récemment diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire qui ont été en chômage pendant au moins 16 des 32 dernières semaines.

Pour aider les employeurs à engager des personnes handicapées, le gouvernement a mis en oeuvre l'incitatif fiscal pour l'adaptation du milieu de travail, qui accorde aux entreprises une déduction supplémentaire de 100 % (crédit d'impôt remboursable de 15 % accordé aux entreprises non constituées en société) pour les dépenses qu'elles ont engagées afin de répondre aux besoins de nouveaux employés handicapés.

Mesures fiscales de l'Ontario pour soutenir l'embauche et la formation :

- crédit d'impôt pour l'éducation coopérative pour les étudiantes et étudiants des programmes d'éducation coopérative ou de technologie;
- nouveau crédit d'impôt pour l'apprentissage proposé;
- crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés;
- incitatif fiscal pour l'adaptation du milieu de travail.

Dans le but d'encourager la formation professionnelle et de stimuler l'emploi chez les jeunes, le gouvernement a mis sur pied le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIEC). Ce crédit remboursable de 10 % (15 % pour les petites entreprises) est accordé aux entreprises qui embauchent une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme d'enseignement coopératif. En plus d'appuyer la formation professionnelle et l'emploi chez les jeunes, ce crédit reconnaît que les travailleurs spécialisés dans les technologies de pointe sont essentiels pour assurer la croissance durable de l'économie ontarienne, ainsi que pour préserver les emplois bien rémunérés qu'occupent les Ontariennes et Ontariens.

Le gouvernement propose de mettre en oeuvre un nouveau crédit d'impôt pour l'apprentissage conçu sur le modèle du CIEC afin d'encourager les entreprises ontariennes à embaucher et à former des travailleurs spécialisés dans des secteurs stratégiques clés de l'économie, tels que la fabrication et la construction.

Recherche-développement et innovation

Le régime ontarien d'imposition appuie activement les activités permanentes de R-D et d'innovation. Parmi les incitatifs que la province offre à cet égard grâce au régime d'imposition des sociétés, citons :

- l'exemption fiscale du crédit d'impôt fédéral pour la recherche scientifique et le développement expérimental;
- le crédit d'impôt remboursable de 20 % pour la R-D faite en Ontario dans les instituts admissibles;
- le crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario; ce crédit remboursable de 10 % est accordé aux petites et moyennes entreprises admissibles qui font de la R-D;
- la déduction de 100 % pour les coûts de propriété intellectuelle telle que les brevets et les permis.

Mesures fiscales pour soutenir la R-D et l'innovation :

- crédit d'impôt à l'innovation;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques;
- non-imposition du crédit fédéral pour la recherche scientifique et le développement expérimental;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche;
- stimulant fiscal pour les nouvelles technologies;
- non-application de la règle de réintégration de 5 % aux paiements de redevances;
- crédit d'impôt de l'Ontario relatif aux options d'achat d'actions accordées aux employés pour le développement de la recherche;
- exemption de la taxe de vente au détail pour le matériel de recherche-développement médical;
- élargissement de l'exemption de la taxe de vente au détail sur le matériel de R-D pour les fabricants.

Meilleur accès au capital

On a amélioré le programme des fonds d'investissement des travailleurs afin d'aider les petites entreprises ontariennes en croissance à accéder au capital. Le présent budget propose de modifier ce programme de manière à faciliter encore plus les investissements des fonds d'investissement des travailleurs dans les sociétés qui n'ont pas réussi à réunir du capital de risque.

Les entrepreneurs doivent pouvoir accéder au capital de risque pour continuer de créer des emplois et de stimuler ainsi l'économie de l'Ontario. Le gouvernement provincial entend également prendre des mesures parallèles à celles annoncées dans le budget fédéral de 2003 concernant le report libre d'impôt dont peuvent se prévaloir les petites entreprises. Cette mesure encourage les investisseurs à réinvestir dans les petites entreprises en différant, dans certaines circonstances, l'imposition des gains en capital réalisés à la suite de la disposition d'actions de petites entreprises admissibles.

Mesures fiscales pour soutenir l'accès au capital :

- grâce aux modifications apportées au programme des fonds d'investissement des travailleurs, plus de capitaux sont investis dans les petites entreprises plus tôt;
- les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises et le Programme des fonds d'investissement axé sur la recherche ont amélioré le mouvement du capital de risque vers les entreprises à fort potentiel de croissance;
- d'autres modifications sont proposées aux fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises pour accroître le capital de risque disponible pour commercialiser les recherches effectuées dans les universités et les hôpitaux.

Les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises (FCIPE) et le Programme des fonds d'investissement axé sur la recherche ont amélioré le mouvement du capital de risque dans les secteurs stratégiques de notre économie. L'accès au capital de risque est un élément essentiel à la commercialisation des résultats des recherches menées dans les universités et les hôpitaux de l'Ontario. Les FCIPE sont devenus une source importante de capital pour ces établissements.

Le gouvernement propose de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2004, la date limite d'inscription des nouveaux FCIPE. De plus, le présent budget propose des améliorations au programme afin d'encourager les particuliers et les sociétés à investir dans la commercialisation des résultats de recherches dans le cadre des FCIPE.

Industries culturelles

L'industrie de la télévision et du cinéma joue un rôle important dans l'économie ontarienne. Ses activités de production ont atteint plus de 2 milliards de dollars en 2002. Reconnaissant la grande mobilité de la production cinématographique et les emplois précieux que celle-ci génère, le gouvernement de l'Ontario a mis en place des incitatifs fiscaux ciblés pour appuyer les investissements et la création d'emplois dans cette industrie en offrant divers incitatifs fiscaux, dont les suivants :

- Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) : crédit remboursable de 20 % qui s'applique aux dépenses de main-d'oeuvre des productions cinématographiques et télévisuelles nationales.
- Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production cinématographique et télévisuelle : crédit remboursable de 11 % qui s'applique aux dépenses de main-d'oeuvre des productions cinématographiques et télévisuelles étrangères et non certifiées.

Mesures fiscales de l'Ontario pour soutenir les industries culturelles :

- crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore.

- Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques : crédit remboursable de 20 % qui s'applique aux dépenses de main-d'oeuvre pour les effets spéciaux et l'animation informatiques des productions cinématographiques et télévisuelles.

Reconnaissant également l'importance d'un secteur culturel dynamique et les emplois à forte valeur ajoutée qu'il génère, le gouvernement de l'Ontario a mis en place les incitatifs fiscaux suivants, qui visent à encourager la création d'emplois et les investissements :

- Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition : crédit remboursable de 30 % qui porte sur la publication et la promotion des trois premières oeuvres d'auteurs canadiens.

- Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore : crédit remboursable de 20 % qui porte sur la production des enregistrements sonores de nouveaux artistes canadiens.

Le présent budget propose d'aider davantage l'industrie de la télévision et du cinéma de l'Ontario en permettant aux organismes gouvernementaux qui font des placements de participation dans cette industrie de demander le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne.

Industrie minière

L'industrie minière de l'Ontario est un employeur important, particulièrement dans le Nord. En 2000, le gouvernement a annoncé un plan de réduction de l'impôt sur l'exploitation minière afin de soutenir davantage la compétitivité de cette industrie. En 1995, le taux ontarien d'imposition des bénéfices miniers était de 20 %. Il est aujourd'hui de 12 %. Il sera de 10 % d'ici 2004, soit une réduction globale de 50 %.

En 2000, le gouvernement a également bonifié les incitatifs fiscaux accordés aux investisseurs pour l'achat d'actions accréditives dans des entreprises d'exploration minière.

PROMOUVOIR LA RÉALISATION D'OBJECTIFS CLÉS EN RÉDUISANT LES IMPÔTS

Le gouvernement a mis en oeuvre d'autres réductions d'impôt et incitatifs fiscaux afin de réaliser divers objectifs importants.

Appuyer le choix en matière d'éducation

En 2001, le gouvernement a pris des mesures afin d'appuyer les parents qui veulent plus de choix pour l'éducation de leurs enfants, notamment ceux qui désirent que leurs enfants reçoivent un enseignement qui soit conforme à leurs croyances culturelles et religieuses. Il a mis en oeuvre le crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation, qui accorde aux parents un crédit partiel sur la première tranche de 7 000 $ des frais de scolarité admissibles des enfants qui font leurs études dans une école indépendante de l'Ontario.

Mesures fiscales de l'Ontario pour soutenir le choix en matière d'éducation :

- crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation.

Le gouvernement réitère son engagement d'appuyer le choix des parents en matière d'éducation en proposant d'accélérer la mise en oeuvre du crédit d'impôt et en déposant un projet de loi qui prescrira le reste des mesures à prendre.

Mesures fiscales de l'Ontario pour soutenir l'éducation :

- incitatif fiscal de l'Ontario pour la sécurité des autobus scolaires;
- incitatif fiscal pour la technologie éducative;
- exemption de la taxe de vente au détail pour les dons aux établissements d'enseignement;
- exemption de la taxe de vente au détail pour les cédéroms éducatifs;
- augmentation des crédits d'impôt à l'intention des étudiantes et des étudiants.

Les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises (FCIPE) et le Programme des fonds d'investissement axé sur la recherche ont amélioré le mouvement du capital de risque dans les secteurs stratégiques de notre économie. L'accès au capital de risque est un élément essentiel à la commercialisation des résultats des recherches menées dans les universités et les hôpitaux de l'Ontario. Les FCIPE sont devenus une source importante de capital pour ces établissements.

Le gouvernement propose de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2004, la date limite d'inscription des nouveaux FCIPE. De plus, le présent budget propose des améliorations au programme afin d'encourager les particuliers et les sociétés à investir dans la commercialisation des résultats de recherches dans le cadre des FCIPE.

Industries culturelles

L'industrie de la télévision et du cinéma joue un rôle important dans l'économie ontarienne. Ses activités de production ont atteint plus de 2 milliards de dollars en 2002. Reconnaissant la grande mobilité de la production cinématographique et les emplois précieux que celle-ci génère, le gouvernement de l'Ontario a mis en place des incitatifs fiscaux ciblés pour appuyer les investissements et la création d'emplois dans cette industrie en offrant divers incitatifs fiscaux, dont les suivants :

- Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) : crédit remboursable de 20 % qui s'applique aux dépenses de main-d'oeuvre des productions cinématographiques et télévisuelles nationales.
- Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production cinématographique et télévisuelle : crédit remboursable de 11 % qui s'applique aux dépenses de main-d'oeuvre des productions cinématographiques et télévisuelles étrangères et non certifiées.

Mesures fiscales de l'Ontario pour soutenir les industries culturelles :

- crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition;
- crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore.

- Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques : crédit remboursable de 20 % qui s'applique aux dépenses de main-d'oeuvre pour les effets spéciaux et l'animation informatiques des productions cinématographiques et télévisuelles.

Reconnaissant également l'importance d'un secteur culturel dynamique et les emplois à forte valeur ajoutée qu'il génère, le gouvernement de l'Ontario a mis en place les incitatifs fiscaux suivants, qui visent à encourager la création d'emplois et les investissements :

- Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition : crédit remboursable de 30 % qui porte sur la publication et la promotion des trois premières oeuvres d'auteurs canadiens.

- Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore : crédit remboursable de 20 % qui porte sur la production des enregistrements sonores de nouveaux artistes canadiens.

Le présent budget propose d'aider davantage l'industrie de la télévision et du cinéma de l'Ontario en permettant aux organismes gouvernementaux qui font des placements de participation dans cette industrie de demander le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne.

Industrie minière

L'industrie minière de l'Ontario est un employeur important, particulièrement dans le Nord. En 2000, le gouvernement a annoncé un plan de réduction de l'impôt sur l'exploitation minière afin de soutenir davantage la compétitivité de cette industrie. En 1995, le taux ontarien d'imposition des bénéfices miniers était de 20 %. Il est aujourd'hui de 12 %. Il sera de 10 % d'ici 2004, soit une réduction globale de 50 %.

En 2000, le gouvernement a également bonifié les incitatifs fiscaux accordés aux investisseurs pour l'achat d'actions accréditives dans des entreprises d'exploration minière.

PROMOUVOIR LA RÉALISATION D'OBJECTIFS CLÉS EN RÉDUISANT LES IMPÔTS

Le gouvernement a mis en oeuvre d'autres réductions d'impôt et incitatifs fiscaux afin de réaliser divers objectifs importants.

Appuyer le choix en matière d'éducation

En 2001, le gouvernement a pris des mesures afin d'appuyer les parents qui veulent plus de choix pour l'éducation de leurs enfants, notamment ceux qui désirent que leurs enfants reçoivent un enseignement qui soit conforme à leurs croyances culturelles et religieuses. Il a mis en oeuvre le crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation, qui accorde aux parents un crédit partiel sur la première tranche de 7 000 $ des frais de scolarité admissibles des enfants qui font leurs études dans une école indépendante de l'Ontario.

Mesures fiscales de l'Ontario pour soutenir le choix en matière d'éducation :

- crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation.

Le gouvernement réitère son engagement d'appuyer le choix des parents en matière d'éducation en proposant d'accélérer la mise en oeuvre du crédit d'impôt et en déposant un projet de loi qui prescrira le reste des mesures à prendre.

Mesures fiscales de l'Ontario pour soutenir l'éducation :

- incitatif fiscal de l'Ontario pour la sécurité des autobus scolaires;
- incitatif fiscal pour la technologie éducative;
- exemption de la taxe de vente au détail pour les dons aux établissements d'enseignement;
- exemption de la taxe de vente au détail pour les cédéroms éducatifs;
- augmentation des crédits d'impôt à l'intention des étudiantes et des étudiants.

Reduction de la taxe de vente au détail

La taxe de vente au détail de 5 % sur les primes d'assurance-automobile a été réduite et sera éliminée d'ici le 1er avril 2004. La taxe de vente au détail de 8 % sur les réparations et les remplacements effectués sous garantie sera elle aussi éliminée d'ici le 1er avril 2004.

Accédants à la propriété

Dans le but de favoriser l'accès à la propriété, le gouvernement accorde un remboursement maximal de 2 000 $ des droits de cession immobilière aux accédants à la propriété qui achètent un logement neuf. Le programme de remboursement des droits de cession immobilière soutient la création d'emplois et l'industrie du logement, une composante importante de l'économie ontarienne.

Autres réductions d'impôt et incitatifs clés :

- exemption de la taxe de vente au détail pour les matériaux de construction utilisés à des fins agricoles;
- élimination de l'impôt sur le capital pour les caisses populaires et *credit unions*;
- élimination de la taxe sur les recettes brutes;
- application aux véhicules électriques hybrides, aux camionnettes et aux véhicules utilitaires sport de la remise de la taxe de vente au détail consentie aux véhicules fonctionnant aux carburants de substitution;
- exemption de la taxe de vente au détail pour les livres sonores destinés aux personnes aveugles;
- exemption de la taxe sur les carburants de 14,3 cents le litre pour le biodiesel;
- exemption de la taxe de vente au détail pour les centres d'appel.

Mesures incitatives touchant l'énergie

L'automne dernier, le gouvernement a déposé la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité* afin de protéger les familles, les petites entreprises et les agriculteurs contre les coûts élevés de l'électricité, d'accroître l'approvisionnement en électricité et de promouvoir la conservation.

Cette loi comprend diverses mesures fiscales visant à encourager la mise au point rapide de sources d'électricité propres, renouvelables et de remplacement. Ces mesures encourageront les consommateurs à conserver l'électricité et à l'utiliser de façon plus efficiente, réduiront la demande d'électricité et favoriseront l'assainissement de l'air dans la province.

Le présent budget propose un nouvel incitatif fiscal pour encourager les investissements dans l'électricité auto-produite, notamment la cogénération, ainsi qu'un soutien supplémentaire pour la conservation de l'énergie et la production d'énergie renouvelable écologique.

Mesures incitatives touchant l'énergie
annoncées en novembre 2002 :

- congé fiscal de 10 ans pour les entreprises qui produisent de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement;
- congé d'impôt foncier de 10 ans pour les nouvelles installations qui produisent de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement;
- déductibilité complète immédiate pour les entreprises du coût des nouveaux biens utilisés pour produire de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement;
- exemption de l'impôt sur le capital pour les nouveaux biens utilisés pour produire de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement avant le 1er janvier 2008;
- remise de la taxe de vente au détail pour les machines à laver, lave-vaisselle, réfrigérateurs et congélateurs Energy Star[MD] admissibles achetés avant le 26 novembre 2003;
- remise de la taxe de vente au détail pour les matériaux de construction achetés et utilisés après le 25 novembre 2002 mais avant le 1er janvier 2008 pour bâtir des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement;
- remise quinquennale de la taxe de vente au détail visant les systèmes d'énergie solaire dans les locaux d'habitation.

Nouvelles mesures :

- élargissement de la remise de la taxe de vente au détail pour les systèmes d'énergie solaire afin d'inclure d'autres systèmes utilisés pour les locaux d'habitation;
- hausse de la remise de la taxe de vente au détail accordée pour certains véhicules fonctionnant avec carburants de substitution, jusqu'à concurrence de 2 000 $;
- déduction fiscale de 100 % applicable au coût des biens neufs que les sociétés utilisent pour produire de l'électricité à leurs propres fins à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement;
- exemption de l'impôt sur le transfert pendant deux ans pour la vente ou la fusion de services municipaux d'électricité afin d'encourager une plus grande rationalisation et une hausse de l'efficience.

Réduction de la taxe de vente au détail

La taxe de vente au détail de 5 % sur les primes d'assurance-automobile a été réduite et sera éliminée d'ici le 1er avril 2004. La taxe de vente au détail de 8 % sur les réparations et les remplacements effectués sous garantie sera elle aussi éliminée d'ici le 1er avril 2004.

Accédants à la propriété

Dans le but de favoriser l'accès à la propriété, le gouvernement accorde un remboursement maximal de 2 000 $ des droits de cession immobilière aux accédants à la propriété qui achètent un logement neuf. Le programme de remboursement des droits de cession immobilière soutient la création d'emplois et l'industrie du logement, une composante importante de l'économie ontarienne.

Autres réductions d'impôt et incitatifs clés :

- exemption de la taxe de vente au détail pour les matériaux de construction utilisés à des fins agricoles;
- élimination de l'impôt sur le capital pour les caisses populaires et *credit unions*;
- élimination de la taxe sur les recettes brutes;
- application aux véhicules électriques hybrides, aux camionnettes et aux véhicules utilitaires sport de la remise de la taxe de vente au détail consentie aux véhicules fonctionnant aux carburants de substitution;
- exemption de la taxe de vente au détail pour les livres sonores destinés aux personnes aveugles;
- exemption de la taxe sur les carburants de 14,3 cents le litre pour le biodiesel;
- exemption de la taxe de vente au détail pour les centres d'appel.

Mesures incitatives touchant l'énergie

L'automne dernier, le gouvernement a déposé la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité* afin de protéger les familles, les petites entreprises et les agriculteurs contre les coûts élevés de l'électricité, d'accroître l'approvisionnement en électricité et de promouvoir la conservation.

Cette loi comprend diverses mesures fiscales visant à encourager la mise au point rapide de sources d'électricité propres, renouvelables et de remplacement. Ces mesures encourageront les consommateurs à conserver l'électricité et à l'utiliser de façon plus efficiente, réduiront la demande d'électricité et favoriseront l'assainissement de l'air dans la province.

Le présent budget propose un nouvel incitatif fiscal pour encourager les investissements dans l'électricité auto-produite, notamment la cogénération, ainsi qu'un soutien supplémentaire pour la conservation de l'énergie et la production d'énergie renouvelable écologique.

Mesures incitatives touchant l'énergie
annoncées en novembre 2002 :

- congé fiscal de 10 ans pour les entreprises qui produisent de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement;
- congé d'impôt foncier de 10 ans pour les nouvelles installations qui produisent de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement;
- déductibilité complète immédiate pour les entreprises du coût des nouveaux biens utilisés pour produire de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement;
- exemption de l'impôt sur le capital pour les nouveaux biens utilisés pour produire de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement avant le 1er janvier 2008;
- remise de la taxe de vente au détail pour les machines à laver, lave-vaisselle, réfrigérateurs et congélateurs Energy Star[MD] admissibles achetés avant le 26 novembre 2003;
- remise de la taxe de vente au détail pour les matériaux de construction achetés et utilisés après le 25 novembre 2002 mais avant le 1er janvier 2008 pour bâtir des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement;
- remise quinquennale de la taxe de vente au détail visant les systèmes d'énergie solaire dans les locaux d'habitation.

Nouvelles mesures :

- élargissement de la remise de la taxe de vente au détail pour les systèmes d'énergie solaire afin d'inclure d'autres systèmes utilisés pour les locaux d'habitation;
- hausse de la remise de la taxe de vente au détail accordée pour certains véhicules fonctionnant avec carburants de substitution, jusqu'à concurrence de 2 000 $;
- déduction fiscale de 100 % applicable au coût des biens neufs que les sociétés utilisent pour produire de l'électricité à leurs propres fins à partir de sources d'énergie renouvelables ou de remplacement;
- exemption de l'impôt sur le transfert pendant deux ans pour la vente ou la fusion de services municipaux d'électricité afin d'encourager une plus grande rationalisation et une hausse de l'efficience.

RÉDUCTIONS D'IMPÔT PLURIANNUELLES POUR FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS À LONG TERME

Pour accroître la compétitivité de l'Ontario, favoriser les nouveaux investissements et soutenir davantage les emplois à forte valeur ajoutée, le gouvernement annonçait dans son budget de 2000 un plan pluriannuel visant la réduction des taux d'imposition des sociétés.

Le plan de l'Ontario visant à réduire les taux d'imposition des sociétés se poursuit comme prévu. Le taux général d'imposition est passé de 15,5 % à 12,5 % et le taux d'imposition des sociétés des secteurs de la fabrication et de la transformation a été ramené de 13,5 % à 11 %. D'ici 2006, un seul taux d'imposition s'appliquera aux sociétés en Ontario, et il sera de 8 %. Le taux d'imposition des petites entreprises, qui s'applique actuellement aux entreprises dont les revenus sont inférieurs à 320 000 $, est passé de 9,5 % à 5,5 % et sera encore diminué et ramené à 4 % d'ici 2005.

Le taux général combiné d'imposition des sociétés de l'Ontario n'est plus l'un des plus élevés au monde. Il est inférieur au taux combiné moyen des États américains limitrophes, beaucoup plus proche du taux moyen de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et inférieur aux taux en vigueur aux États-Unis, au Japon, en Allemagne et en Italie.

Bien que les taux ontariens d'imposition du revenu prévus par la loi deviennent de plus en plus concurrentiels, d'autres facteurs doivent être examinés. Les investisseurs prendront probablement leurs décisions en fonction du taux d'imposition réel du capital investi. Le taux d'imposition réel mesure l'impôt payé en tant que pourcentage du revenu gagné lorsque le revenu après impôt est suffisant pour justifier un investissement. Des études ont démontré que le taux d'imposition réel de l'Ontario demeure supérieur à celui des États-Unis, malgré le taux d'imposition des sociétés inférieur en Ontario.

Dans le présent budget, le gouvernement propose de réduire les taux d'imposition du capital pour toutes les sociétés et d'éliminer l'impôt ontarien sur le capital en même temps que le gouvernement fédéral éliminera le sien, ce qui réduirait considérablement le taux d'imposition réel du capital investi et favoriserait la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité. Dans la plupart des territoires concurrents de l'Ontario, le taux d'impôt du capital est peu important.

Avantages tangibles des réductions d'impôt de l'Ontario

Les avantages des réductions d'impôt de l'Ontario sont importants. Ces réductions d'impôt, jumelées aux autres mesures proposées dans le présent budget, représenteraient des avantages d'une valeur de plus de 16 milliards de dollars pour tous les contribuables de l'Ontario, particuliers et entreprises confondus.

Au cours des années passées, la croissance économique en Ontario a été supérieure à celle du reste du Canada et des États-Unis et à la croissance moyenne des pays industrialisés. Plus de un million d'emplois ont été créés en Ontario en 1995.

Augmentation des recettes fiscales parallèle à la réduction des taux d'imposition

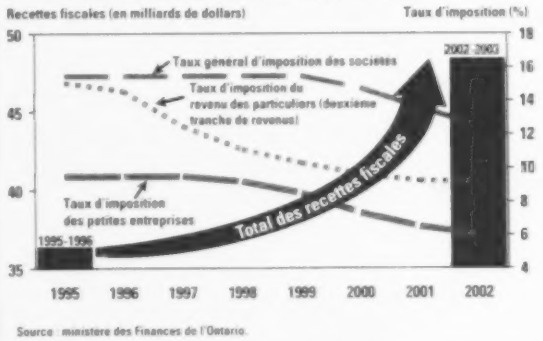

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Alors que les particuliers et les entreprises profitent des réductions d'impôt consenties par le gouvernement, le régime fiscal de l'Ontario génère plus de recettes globalement, permettant au gouvernement d'investir dans les secteurs clés et de continuer à offrir les services que les Ontariennes et Ontariens s'attendent à recevoir.

Document F

Partenariat : Gage de progrès
Le financement de base pluriannuel en Ontario

Introduction

Les Ontariennes et Ontariens méritent que leurs hôpitaux, écoles, collèges et universités leur offrent des services publics de qualité supérieure.

- Ils méritent des hôpitaux qui puissent répondre aux besoins de tous.
- Ils méritent des écoles où les élèves de la province disposeront des ressources voulues pour s'épanouir.
- Ils méritent des collèges et des universités qui feront le nécessaire afin d'offrir une place pour chaque élève qualifié et motivé de l'Ontario.

En termes simples, l'amélioration des services publics se traduit par une meilleure qualité de vie. Les contribuables ont besoin de savoir que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour protéger les services publics. Le gouvernement doit démontrer aux contribuables que leur argent, si durement gagné, est utilisé efficacement, leur laissant voir du coup les fruits de leur investissement. Le gouvernement ne doit pas se contenter de dépenser; il lui incombe aussi de démontrer qu'il investit dans les priorités stratégiques qui amélioreront la vie en Ontario.

Pour ce faire, le débat public doit cesser de porter uniquement sur les sommes dépensées et s'attacher aux résultats. Désormais, on insistera davantage sur l'évaluation des améliorations que les deniers publics investis ont contribué à payer. Notre gouvernement est déterminé à améliorer sans cesse sa façon d'évaluer et de financer les services si chers à la population de l'Ontario, et d'en rendre compte. Le gouvernement continue d'examiner en premier lieu ses propres modes de fonctionnement en vue d'en améliorer l'efficience et l'efficacité. Pour réaliser cet objectif, l'évaluation continue des programmes fera partie intégrante des activités du gouvernement de l'Ontario. Dans le cadre de cette initiative, tous les postes de dépenses publiques seront examinés chaque année, y compris les priorités telles que la santé et l'éducation, pour veiller à ce que les deniers publics qui y sont investis produisent les résultats escomptés.

Le gouvernement a promis d'élaborer un modèle de financement de base pluriannuel pour les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités qui accroîtra la stabilité du financement et assurera un meilleur horizon de planification pour les partenaires qui reçoivent des paiements de transfert. Ceux-ci seront alors en mesure de mettre à profit la plus grande certitude qui découlera de cette stabilité accrue pour offrir des services plus efficaces et plus efficients. Ces améliorations ne seront possibles que par l'entremise de partenariats axés sur la reddition de comptes. La collaboration est essentielle pour que le gouvernement puisse continuer à mettre en place les services publics que les Ontariennes et Ontariens apprécient, qu'ils peuvent se permettre et auxquels ils font confiance. À long terme, il en résultera de meilleurs services de santé et une meilleure éducation pour les Ontariennes et Ontariens.

Le modèle de financement de base pluriannuel désigne un processus. Le présent document souligne le cadre stratégique qui façonnera ce processus en Ontario. Il décrit les grands objectifs d'une stratégie pluriannuelle ainsi que les mécanismes de soutien qui contribueront à atteindre ces objectifs. Le processus décrit dans le cadre stratégique de financement pluriannuel de base est essentiel pour assurer la stabilité et renforcer la reddition de comptes.

Aux fins du modèle de financement de base pluriannuel, nous entrons dans une année de transition. Le budget de 2003 présente les objectifs pluriannuels de base de chaque secteur dans le *Document B – Plan financier de l'Ontario*. Cependant, la clé de la réussite sera de faire en sorte que le cadre stratégique soit prêt pour qu'il serve de base aux futures discussions. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit là d'un processus par étape qui peut être façonné pour répondre aux besoins de chaque secteur.

Le premier ministre, Ernie Eves, a récemment réitéré la nécessité d'avoir des partenariats fondés sur la collaboration et la confiance entre le gouvernement et les organismes du secteur parapublic. Conformément à cette vision, le gouvernement a tenu récemment des consultations avec les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités concernant les principaux éléments du cadre stratégique de financement pluriannuel et les principes qui le sous-tendent. Les commentaires des intervenants représentent la première étape essentielle en vue de la conception d'une méthode de financement pluriannuel de base durable.

> « Mon gouvernement continuera de suivre cette formule très simple qui compte quatre étapes :
> Nous vous demandons votre avis. Vous répondez.
> Nous écoutons. Nous agissons.
> Nous croyons que c'est comme ça qu'un gouvernement doit fonctionner. »
>
> *Premier ministre Ernie Eves,*
> *Rural Ontario Municipal Association/*
> *Ontario Good Roads Association,*
> *24 février 2003*

Contexte

La question de la stabilité accrue du financement est revenue souvent dans les consultations avec nos partenaires des secteurs de la santé et de l'éducation qui reçoivent des paiements de transfert. Les organismes ont souligné l'importance d'un financement prévisible pour améliorer la planification et la gestion et offrir de meilleurs services. Les hôpitaux, les conseils scolaires et les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario devraient pouvoir se concentrer sur la prestation de services publics de qualité et l'obtention de résultats.

« L'OCSTA accueille avec plaisir la décision du gouvernement d'instaurer un modèle de financement pluriannuel des conseils scolaires. Des subventions pluriennuelles fondées sur des prévisions fiables, jumelées à des ressources suffisantes, permettront aux conseils de faire de la planification à long terme et leur donneront plus de latitude pour dépenser. »

Ontario Catholic School Trustees' Association
Consultations prébudgétaires 2003

« La valse-hésitation qui caractérise le financement doit faire place à un modèle de financement qui favorise la stabilité et la planification à long terme. »

Ontario College of Family Physicians
Consultations prébudgétaires 2002

« L'OHA et son groupe de travail accueillent avec plaisir l'engagement du gouvernement de mettre en place un modèle de financement pluriannuel qui permettra aux hôpitaux de mieux planifier leurs programmes et de s'attaquer aux pénuries de main-d'oeuvre dans un délai raisonnable . »

Stability and Sustainability: A Multi-Year Funding Policy for Ontario Hospitals,
Ontario Hospital Association, octobre 2002

Les mesures que le gouvernement a prises en 2001 pour assurer à chaque élève qualifié et motivé une place dans un établissement d'enseignement postsecondaire illustre clairement comment le financement pluriannuel favorise une meilleure planification. Reconnaissant que la croissance démographique, l'augmentation des effectifs et la réforme de l'enseignement au palier secondaire feraient augmenter de façon significative le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire, le gouvernement s'est engagé à augmenter les subventions de fonctionnement proportionnellement à la croissance prévue des effectifs. En sachant quels montants ils recevront, les établissements d'enseignement postsecondaire sont maintenant en mesure de mieux planifier l'augmentation la plus importante d'effectifs depuis les années 1960.

Aux fins du modèle de financement de base pluriannuel, nous entrons dans une année de transition. Le budget de 2003 présente les objectifs pluriannuels de base de chaque secteur dans le *Document B – Plan financier de l'Ontario*. Cependant, la clé de la réussite sera de faire en sorte que le cadre stratégique soit prêt pour qu'il serve de base aux futures discussions. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit là d'un processus par étape qui peut être façonné pour répondre aux besoins de chaque secteur.

Le premier ministre, Ernie Eves, a récemment réitéré la nécessité d'avoir des partenariats fondés sur la collaboration et la confiance entre le gouvernement et les organismes du secteur parapublic. Conformément à cette vision, le gouvernement a tenu récemment des consultations avec les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités concernant les principaux éléments du cadre stratégique de financement pluriannuel et les principes qui le sous-tendent. Les commentaires des intervenants représentent la première étape essentielle en vue de la conception d'une méthode de financement pluriannuel de base durable.

« Mon gouvernement continuera de suivre cette formule très simple qui compte quatre étapes :
Nous vous demandons votre avis. Vous répondez.
Nous écoutons. Nous agissons.
Nous croyons que c'est comme ça qu'un gouvernement doit fonctionner. »

Premier ministre Ernie Eves,
Rural Ontario Municipal Association/
Ontario Good Roads Association,
24 février 2003

Contexte

La question de la stabilité accrue du financement est revenue souvent dans les consultations avec nos partenaires des secteurs de la santé et de l'éducation qui reçoivent des paiements de transfert. Les organismes ont souligné l'importance d'un financement prévisible pour améliorer la planification et la gestion et offrir de meilleurs services. Les hôpitaux, les conseils scolaires et les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario devraient pouvoir se concentrer sur la prestation de services publics de qualité et l'obtention de résultats.

« L'OCSTA accueille avec plaisir la décision du gouvernement d'instaurer un modèle de financement pluriannuel des conseils scolaires. Des subventions pluriannuelles fondées sur des prévisions fiables, jumelées à des ressources suffisantes, permettront aux conseils de faire de la planification à long terme et leur donneront plus de latitude pour dépenser. »

Ontario Catholic School Trustees' Association
Consultations prébudgétaires 2003

« La valse-hésitation qui caractérise le financement doit faire place à un modèle de financement qui favorise la stabilité et la planification à long terme. »

Ontario College of Family Physicians
Consultations prébudgétaires 2002

« L'OHA et son groupe de travail accueillent avec plaisir l'engagement du gouvernement de mettre en place un modèle de financement pluriannuel qui permettra aux hôpitaux de mieux planifier leurs programmes et de s'attaquer aux pénuries de main-d'oeuvre dans un délai raisonnable . »

Stability and Sustainability: A Multi-Year Funding Policy for Ontario Hospitals,
Ontario Hospital Association, octobre 2002

Les mesures que le gouvernement a prises en 2001 pour assurer à chaque élève qualifié et motivé une place dans un établissement d'enseignement postsecondaire illustre clairement comment le financement pluriannuel favorise une meilleure planification. Reconnaissant que la croissance démographique, l'augmentation des effectifs et la réforme de l'enseignement au palier secondaire feraient augmenter de façon significative le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire, le gouvernement s'est engagé à augmenter les subventions de fonctionnement proportionnellement à la croissance prévue des effectifs. En sachant quels montants ils recevront, les établissements d'enseignement postsecondaire sont maintenant en mesure de mieux planifier l'augmentation la plus importante d'effectifs depuis les années 1960.

Pour bien comprendre la complexité du financement pluriannuel de base, il est utile d'examiner les stratégies de planification et de financement pluriannuels utilisées dans les autres territoires. Plusieurs territoires ont élaboré des modèles pluriannuels dans le but d'assainir leurs finances publiques et de favoriser la stabilité et la durabilité des services publics. Le Royaume-Uni, l'État de la Nouvelle-Galles du Sud en Australie et la Colombie-Britannique comptent parmi les pionniers de la démarche pluriannuelle à différents paliers des services publics.

- Le Royaume-Uni a adopté une règle d'or en matière de responsabilité financière, à savoir que le gouvernement n'empruntera que pour investir et non pour financer les dépenses courantes. Pour mettre l'accent sur l'atteinte de résultats, le Royaume-Uni publie dans son examen bisannuel des dépenses les limites triennales de dépenses des ministères et les plans pluriannuels de prestation des services.
- En Nouvelle-Galles du Sud, à la faveur de réformes récentes, des ententes pluriannuelles ont été conclues pour la prestation des services de santé dans les régions comprenant des contrats de services et des normes de qualité minimales.
- À la fin de 2002, la Colombie-Britannique a annoncé le recours à une méthode de financement global de trois ans à l'intention de ses cinq autorités sanitaires régionales. Conformément aux principes de la responsabilité fiscale et du partage des risques, chaque autorité doit équilibrer son budget aux termes d'un accord triennal de paiements de transfert.

Engagement

« [...] au cours de la prochaine année, nous commencerons à suivre une démarche pluriannuelle de budgétisation et de financement afin d'assurer graduellement à nos partenaires du secteur public une stabilité et une certitude accrues. »

Janet Ecker, ministre des Finances, Budget de l'Ontario, juin 2002

La population de l'Ontario compte sur le gouvernement et ses partenaires pour obtenir les services clés dont elle a besoin. Partout en Ontario, des enseignantes et des enseignants, des infirmières et des infirmiers, des médecins, des professeurs et d'autres professionnels dévoués mettent tout en oeuvre pour que les Ontariennes et les Ontariens aient confiance dans les services publics. C'est sur la base d'un financement stable et durable que se bâtit cette confiance. Dans l'énoncé budgétaire de l'an dernier, la ministre des Finances, Janet Ecker, s'est engagée à consolider cette base en élaborant un modèle de financement pluriannuel pour les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités. En vertu de ce modèle, qui a également été annoncé dans le Discours du Trône, le gouvernement a établi un plan sur trois ans, donnant à ces organismes du secteur public plus de stabilité et de certitude quant au financement de leurs activités. Les projets d'immobilisations continueront d'être planifiés et gérés par l'entremise de la Société SuperCroissance. Comme leurs programmes seront planifiés avec plus de certitude, ces organismes pourront se concentrer sur les résultats escomptés.

Du point de vue du gouvernement, il est important que la stabilité accrue du financement respecte les limites des initiatives et des orientations actuelles du gouvernement. Le cadre de financement de base pluriannuel doit faire partie de l'engagement du gouvernement de l'Ontario envers la responsabilité financière et l'équilibre budgétaire.

Transferts de l'Ontario vers ses principaux partenaires en pourcentage du total des dépenses de programmes, 2003-2004

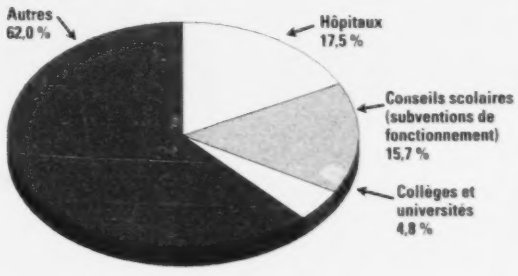

Source : ministère des Finances de l'Ontario

En plus d'offrir aux Ontariennes et aux Ontariens des services publics de grande valeur, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités et les municipalités représentent une part importante des dépenses provinciales totales. C'est pourquoi l'élaboration du cadre stratégique de financement de base pluriannuel visera ces organismes. Même si le débat actuel sur le financement pluriannuel de base porte surtout sur ces quatre secteurs, le gouvernement est résolu à fournir la même stabilité de financement à d'autres secteurs. Les municipalités représentent d'importants partenaires de la province pour le financement et la prestation d'un large éventail de services et de programmes que les contribuables apprécient grandement. Le gouvernement a invité les municipalités à engager un dialogue sur une nouvelle méthode de financement pluriannuel pour le secteur municipal.

Principes

Le budget de 2002 proposait cinq principes devant servir de point de départ aux discussions sur le modèle de financement de base pluriannuel : responsabilité financière, gestion des risques, ouverture et transparence, priorité aux résultats et meilleure reddition de comptes. Le consensus qui se dégage des consultations que le gouvernement vient de tenir avec ses partenaires du secteur parapublic qui reçoivent des paiements de transfert, c'est que le cadre stratégique de financement de base pluriannuel représente la voie de l'avenir.

Outre ceux exposés dans le budget de 2002, d'autres principes ont émergé de ces consultations :

- Souplesse – Pour la province et les organismes, les priorités stratégiques, la réalité commerciale et la conjoncture économique changent. Les organismes doivent avoir assez de souplesse pour réagir efficacement aux nouvelles situations et éviter les conséquences involontaires.
- Qualité des services – La population de l'Ontario dépend des organismes du secteur public pour lui offrir des services de qualité facilement accessibles.
- Qualité de l'information – Les institutions publiques ont besoin de renseignements de haute qualité pour être en mesure de prendre au moment opportun les décisions qui s'imposent et assurer la bonne gestion des changements et de l'intégration des systèmes. La réussite du modèle de financement de base pluriannuel est tributaire d'indicateurs de rendement uniformes et appropriés.

On a dit au gouvernement qu'un climat de confiance et un esprit de collaboration entre lui et le secteur parapublic seront nécessaires pour que le modèle de financement de base pluriannuel se traduise par une meilleure planification et de meilleurs services, et le gouvernement est d'accord.

Cadre stratégique de financement de base pluriannuel

Mettant à profit les consultations menées auprès des partenaires qui reçoivent des paiements de transfert ainsi que les expériences d'autres territoires, le gouvernement envisage, pour le modèle de financement de base pluriannuel, une approche qui :

- prévoie l'évaluation du système en utilisant des renseignements opportuns et fiables sur le volume, les coûts et la qualité des services;
- comprenne des ententes avec les organismes du secteur parapublic qui décrivent les objectifs de rendement, les modes d'évaluation du rendement et les stratégies d'atténuation des risques;
- permette des révisions régulières des modes de financement, des risques et de l'information sur le rendement axé sur les résultats;
- établisse des critères minimaux en matière de présentation de rapports au public.

Le présent document décrit le cadre qui permettra de concrétiser cette vision et les principaux éléments sur lesquels reposera la nouvelle méthode de financement à long terme, dont les suivants : **assises financières responsables**, **priorité aux services**, **partage des risques** et **meilleure reddition de comptes**.

I. Assises financières responsables

La responsabilité financière est la pierre angulaire des politiques du présent gouvernement. L'engagement de ce dernier à l'égard d'une gestion financière prudente et de l'équilibre budgétaire s'est révélé essentiel à la protection des services publics et a contribué à remettre l'économie sur la voie d'une forte croissance. Ces principes continueront d'inspirer la planification financière de l'Ontario.

> **« [...] les contribuables ne disposent pas de ressources infinies. Les parents et tous les intervenants du système d'éducation doivent prendre conscience du lien entre les dépenses publiques et les ressources dont la province dispose. »**
>
> ***Rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation (rapport Rozanski), décembre 2002***

Le gouvernement estime que le cadre stratégique du modèle de financement de base pluriannuel doit reposer notamment sur les assises suivantes :

- **Budgets provinciaux équilibrés.** Aux termes de la loi, le gouvernement est tenu d'équilibrer son budget et de dépenser selon ses moyens.
- **Planification prudente.** Lorsqu'il procédera à la planification financière, le gouvernement formulera des hypothèses prudentes quant à la croissance économique et aux projections de recettes en découlant.

- **Pas d'indexation automatique.** Le gouvernement n'intégrera pas au cadre stratégique l'indexation automatique pour l'inflation, car cela lui imposerait des restrictions et pourrait exposer les contribuables à un risque inacceptable. Tout rajustement des dispositions de financement fera l'objet de décisions politiques explicites.

Une stratégie budgétaire pluriannuelle efficace repose sur la capacité de prévoir avec exactitude les recettes futures du gouvernement. L'Ontario n'échappe pas aux incertitudes économiques et financières. Même en formulant des hypothèses prudentes quant à la croissance, des écarts par rapport aux prévisions relatives aux recettes sont inévitables, écarts qui s'amplifient vers la fin du cycle. Étant donné que les paiements de transfert représentent une partie considérable du budget provincial, il faut examiner avec plus d'attention les fluctuations possibles des recettes futures.

Il importe de procéder dès le départ à une planification prudente. Toutefois, le gouvernement vise à élaborer un modèle de financement de base pluriannuel qui laisse une marge de manoeuvre suffisante en cas d'incertitude économique. Puisque le financement du gouvernement soutient également d'importants services publics, comme la protection de l'environnement, la sécurité routière et les services policiers, toute méthode de financement de base pluriannuel doit s'appliquer dans un contexte budgétaire qui reconnaisse la nécessité de protéger ces services à long terme.

II. Priorité aux services

Le gouvernement doit s'assurer qu'on met toujours l'accent sur la qualité des services offerts et non uniquement sur les fonds qui y sont consacrés. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement joue deux rôles importants :

- Il agit à titre d'agent pour les contribuables, qui sont en définitive les acheteurs des services publics.
- Il travaille au nom des usagers des services publics en veillant à ce que les services soient disponibles, accessibles et de haute qualité.

En examinant ces rôles, on en vient inévitablement à la conclusion que le financement doit appuyer un système de la taille appropriée, qui fournit les services à des coûts équitables pour les contribuables. Si l'on veut que le financement de base pluriannuel donne les résultats escomptés, le cadre doit incorporer un mécanisme

« Le passage à une formule de financement fondée sur les services dispensés (FSD) pour la rémunération des hôpitaux – par rapport au système actuel, fondé sur des budgets globaux qui ne sont pas rattachés à des niveaux précis de services fournis aux malades – permettra aux Canadiens de constater, pour la première fois, la relation directe qui existe entre le niveau de financement et les diverses interventions effectuées. Cela contribuera à orienter le débat public, qui ne porte actuellement que sur des considérations financières abstraites, vers une évaluation concrète de la quantité des services qu'il est possible d'offrir aux malades avec un niveau de financement donné. »

– Points saillants : Principes et recommandations en vue de la réforme
Partie I, étude du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, de la science et de la technologie sur le système de soins de santé au Canada (rapport Kirby), avril 2002

permettant d'évaluer le système au moyen de renseignements opportuns et fiables quant au volume, aux coûts et à la qualité des services.

Pour satisfaire aux besoins en matière de taille et de coûts, le modèle de financement de base pluriannuel doit s'articuler autour de deux facteurs : le nombre de bénéficiaires des services (volume) et un coût abordable pour chaque service fourni (taux). Il en résultera un système exposant clairement aux contribuables les facteurs qui déterminent le budget des organismes publics. Un système axé sur le volume et le taux facilitera aussi la comparaison des résultats entre secteurs. Des rapports récents sur le financement des services publics valident cette méthode : le rapport Kirby sur les services de santé et le rapport du groupe de travail de la Ontario Hospital Association sur le modèle de financement de base pluriannuel. Les recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation sont aussi axées sur cette méthode.

À mesure que le gouvernement met en oeuvre le modèle de financement de base pluriannuel, il faut répondre aux questions suivantes afin d'établir le volume et les taux appropriés pour chaque secteur :

- **Quels services de base chaque secteur fournit-il?** Il faut définir un ensemble de services de base qui correspondent de près aux activités de base permanentes de chaque secteur et mieux comprendre la façon dont ces services évoluent.
- **Quelle serait la meilleure façon de prévoir le volume des services utilisés?** En règle générale, pour déterminer le volume des services, il ne suffit pas d'effectuer une simple projection à partir des niveaux actuels. Certes, les caractéristiques démographiques sont un déterminant clé du volume des services. Cependant, nombre d'autres facteurs moins facilement quantifiables influent sur le volume. Il est difficile de prévoir les volumes des services, car la définition des services de base de chaque secteur évolue.
- **Quel est le taux approprié par unité de service?** Le taux doit être le fruit d'un juste équilibre entre divers facteurs. Pour atteindre cet équilibre, il faut tenir compte à la fois de la nécessité de faire preuve d'efficience et de la nécessité de financer adéquatement des services de qualité. Divers facteurs influeront sur les décisions prises quant aux taux : les changements technologiques, les normes de qualité, l'éventail de programmes, les économies d'échelle et les politiques mises en oeuvre par le gouvernement.

III. Partage des risques

En plus de faire preuve de responsabilité financière et de mettre l'accent sur les services, le gouvernement a pris l'engagement de procéder à une gestion efficiente des risques. Le financement de base pluriannuel ajoute une nouvelle dimension aux mesures de gestion des risques, étant donné que l'incertitude quant aux événements futurs tend à augmenter lorsque l'horizon temporel s'élargit. Le cadre stratégique tentera de repérer et d'atténuer,

« Il serait avantageux pour la province et les conseils scolaires d'effectuer une planification pluriannuelle du financement de l'éducation. En effet, un modèle pluriannuel rendrait le financement plus prévisible et donnerait aux deux partenaires le temps de planifier. Toutefois, comme la situation économique de la province peut changer, ce modèle devrait être assez souple et dynamique pour s'adapter aux changements d'ordre financier ou autre. »

Rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation (rapport Rozanski), décembre 2002

par des mécanismes de partage appropriés, les risques accrus liés aux initiatives de budgétisation et de planification à long terme.

Le gouvernement tient à fournir à la population de l'Ontario des services publics stables et durables. Pour atteindre cet objectif, il doit tout particulièrement préserver les assises financières de la province sans perdre de vue les exigences en matière de services. En raison des effets de l'incertitude future sur ces deux aspects, il convient d'établir des partenariats entre le gouvernement et les fournisseurs de services pour faire face à ces risques. Comme pour tous les éléments du cadre stratégique, la collaboration entre le gouvernement et les organismes du secteur parapublic sera primordiale pour résoudre cette problématique commune. En ce qui concerne les questions que soulève l'incertitude quant aux événements futurs, le gouvernement envisage de créer un processus de révision et de renouvellement du modèle de financement de base pluriannuel.

- **Révision et renouvellement.** Ce processus donnera au gouvernement et aux organismes du secteur parapublic la souplesse nécessaire pour adopter un point de vue à long terme plus stratégique en ce qui concerne les principaux services publics. À cette fin, le processus de révision et de renouvellement devrait être doté des caractéristiques de base suivantes :
  - Il devrait reposer sur la collaboration – D'étroits partenariats entre le gouvernement et les organismes du secteur parapublic sont essentiels au succès du financement de base pluriannuel. Ces partenariats devraient être ouverts et transparents et accroître la confiance entre les parties.
  - Il devrait être fondé sur des preuves – Les décisions prises à la suite du processus de révision et de renouvellement doivent reposer sur des preuves empiriques solides et vérifiables.
  - Il devrait incorporer des perspectives à long terme – En élargissant l'horizon de planification, le gouvernement et ses partenaires délaisseront la gestion des crises quotidiennes pour se concentrer sur les questions prioritaires.
  - Il établirait un juste équilibre entre l'efficience et un niveau adéquat de services – Afin de renouveler le mécanisme de financement pour l'avenir, il faudra envisager des augmentations nécessaires à la prestation de services adéquats et des restrictions visant l'efficience, pour être en mesure en dernière analyse de prendre les décisions appropriées.

Le processus de révision et de renouvellement devrait être axé sur les trois éléments suivants :

- Mode de financement – L'évolution constante des considérations touchant le volume et les taux exige des révisions périodiques pour veiller à ce que le cadre de financement réponde aux objectifs. Une révision régulière des éléments de la formule de financement permettra de renforcer la confiance entre le gouvernement et les organismes du secteur parapublic.
- Élaboration de renseignements sur le rendement – Les examens du rendement appuient le principe de la reddition de comptes et renforcent le lien crucial entre une plus grande certitude de financement et un meilleur rendement. Toute discussion du modèle de financement de base pluriannuel doit s'accompagner d'une discussion des critères d'évaluation de l'atteinte des résultats escomptés par le gouvernement et les organismes du secteur parapublic.

- Gestion et partage des risques – La détermination et la gestion des risques sont le troisième élément fondamental d'un processus de révision et de renouvellement. Il faut d'abord discuter ouvertement de la nature des risques dans chaque secteur. La gestion des risques pour une partie accroit-elle les risques pour l'autre partie? Quels sont les risques impossibles à maîtriser? Les stratégies de gestion des risques pourraient comprendre la surveillance des fonds sectoriels de prévoyance, des stratégies d'adaptation rapide aux événements imprévus ayant une incidence sur le plan financier, des modifications apportées aux lois, et l'intégration d'éléments conceptuels aux formules de financement afin de fournir la souplesse nécessaire.

Un processus de révision et de renouvellement donnera la souplesse voulue au cadre de financement pluriannuel. Le système de financement pourra ainsi évoluer et s'adapter non seulement aux changements du plan financier, mais aussi aux défis que devront relever les organismes du secteur public à l'avenir.

IV. Meilleure reddition de comptes

En définitive, le gouvernement doit rendre des comptes à la population de l'Ontario et fournir les services les meilleurs et les plus efficients qui soient. Le modèle de financement de base pluriannuel n'aura pas atteint ses objectifs s'il n'entraîne pas une amélioration des services.

Le modèle doit comprendre des mécanismes d'évaluation du rendement. Par conséquent, pour appuyer le principe de la reddition de comptes, on visera à intégrer les éléments suivants au cadre stratégique :

- **Ententes fondées sur les services.** Les ententes relatives au rendement des organismes du secteur parapublic décriront les objectifs et les mesures de rendement, ainsi que les stratégies d'atténuation des risques. Lorsqu'elles s'accompagneront d'un processus complet de révision et de renouvellement, les ententes axées sur les services favoriseront l'innovation et les progrès.
- **Nouvelles mesures législatives en matière de reddition de comptes.** Comme l'a recommandé la Commission ontarienne de révision des pratiques financières en 2001, des normes minimales communes sont importantes pour accroître la reddition de comptes. Au cours du prochain exercice, le gouvernement procédera à des consultations en vue d'élaborer un projet de loi sur la reddition de comptes qui définira un cadre de planification et de présentation de rapports pour tous les organismes visés par le modèle de financement de base pluriannuel. Ce projet de loi a pour but de donner à chaque organisme la marge de manoeuvre nécessaire pour établir ses propres objectifs et mesures du rendement, dans le contexte d'objectifs et de mesures du rendement globaux applicables au secteur. Bien qu'il importe d'effectuer des comparaisons à l'échelle d'un secteur, il est crucial que chaque organisme puisse faire état de sa situation et de ses objectifs particuliers.

Changement de paradigme

Depuis 1995, le présent gouvernement a démontré qu'il était disposé à accroître ses dépenses dans les domaines prioritaires et à assurer l'accessibilité des services en matière de santé, d'éducation et d'enseignement postsecondaire. Toutefois, il faut faire une distinction entre des dépenses accrues et des dépenses efficaces. La population de l'Ontario mérite de savoir de quelle manière les dépenses de la province améliorent les services et de quelle manière ces services rehaussent la qualité de vie. Le gouvernement doit changer le paradigme afin que le débat ne porte plus sur les critères « plus d'argent » ou « moins d'argent » mais plutôt sur les critères « meilleurs résultats » ou « résultats moindres ». Le modèle de financement de base pluriannuel donnera une plus grande stabilité aux partenaires qui reçoivent des paiements de transfert, mais il doit également changer le paradigme au profit de la population de l'Ontario. La reddition de comptes exige que ce modèle trouve des réponses aux questions suivantes :

- Le gouvernement et ses partenaires qui reçoivent des paiements de transfert dépensent-ils l'argent des contribuables judicieusement?
- Quels sont les effets des investissements dans les programmes?

Pour répondre à ces questions, il faut disposer de renseignements de qualité. Le gouvernement et ses partenaires reconnaissent qu'il est impossible de changer le paradigme du rendement si on n'a pas accès aux données nécessaires au moment opportun. L'ensemble du secteur public devra intensifier ses efforts en vue d'élaborer les outils nécessaires à la gestion de l'information.

Par conséquent, le gouvernement a pris les engagements suivants :

- **Renforcement de nos partenariats** – Aux fins du modèle de financement pluriannuel de base, le gouvernement formera des alliances stratégiques avec le secteur parapublic et les ministères concernés en collaborant à des projets et à des initiatives de formation et de recherche. En outre, le gouvernement mettra l'accent sur les initiatives clés qui permettront de recueillir l'information. Il s'agit de rehausser l'élaboration et l'utilisation des renseignements de haute qualité qui sont nécessaires à la prise de décisions dans le secteur public.
- **Élaboration de mesures législatives sur la reddition de comptes** – Au cours de la prochaine année, le gouvernement élaborera, en consultation avec ses partenaires qui reçoivent des paiements de transfert, un projet de loi établissant des normes communes de planification et de présentation de rapports pour les organismes du secteur parapublic visés par le modèle de financement de base pluriannuel.

D'IMPORTANTES AUGMENTATIONS SONT VISÉES POUR 2005-2006

Dans le contexte du processus de financement de base pluriannuel que décrit le présent document, le gouvernement entreprend la première étape en vue d'accroître la stabilité de financement des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges et des universités.

Financement de base pluriannuel
(en milliards de dollars)

Secteur	Plan 2002-2003	Chiffres provisoires 2002-2003	Plan 2003-2004	Objectif de base 2004-2005[1]	Objectif de base 2005-2006[1]
Collèges et universités[2]	2,5	2,6	2,8	2,9	3,1 21 % de plus par rapport à 2002-2003
Conseils scolaires[3] **(selon l'année scolaire)**	14,3	14,6	15,3	15,8	16,2 14 % de plus par rapport à 2002-2003
Hôpitaux[4]	9,4	9,8	10,3	10,6	10,9 16 % de plus par rapport à 2002-2003

1. Les objectifs représentent le financement sur lequel les partenaires qui reçoivent des paiements de transfert peuvent compter. Ils correspondent au coût du maintien des services de base, compte tenu des prévisions sur le volume et des décisions sur le financement.
2. À l'exception des programmes suivants : Programme d'accès aux perspectives d'avenir, baccalauréat en sciences infirmières et Fonds pour l'assurance de la qualité dans les collèges et les universités.
3. Comprend les mesures prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation.
4. Tient compte des prévisions sur les répercussions des changements démographiques et des améliorations apportées aux services. À l'exception du fonds pour l'équipement diagnostique et médical.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- Pour 2005-2006, l'augmentation de base visée pour les hôpitaux est de 1,5 milliard de dollars, soit 16 % de plus par rapport au plan de 2002-2003, avant l'examen par une tierce partie. Les hôpitaux toucheront aussi des fonds supplémentaires pour l'équipement médical.
- Pour 2005-2006, l'augmentation de base visée pour les conseils scolaires est de 2,0 milliards de dollars, soit 14 % de plus par rapport au plan de 2002-2003, avant que le gouvernement ait commencé à donner suite aux recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation.
- Pour 2005-2006, l'augmentation de base visée pour les collèges et les universités est de 500 millions de dollars, soit 21 % de plus par rapport au plan de 2002-2003. En plus de ces montants de base, les collèges et les universités toucheront des fonds dans le cadre des programmes suivants : Programme d'accès aux perspectives d'avenir, baccalauréat en sciences infirmières et Fonds pour l'assurance de la qualité dans les collèges et les universités.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

30 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Bien sûr, dans le cadre du processus décisionnel continu du gouvernement, les objectifs de financement de base pluriannuel seront régulièrement révisés et renouvelés.

La hausse du financement s'accompagne de la responsabilité de démontrer qu'il y a eu amélioration des services, au moyen de rapports de rendement. Le public réclame les services les meilleurs et les plus efficients possible en contrepartie de l'argent des contribuables. Au fil de l'évolution du cadre de financement de base pluriannuel, le gouvernement et ses partenaires qui reçoivent des paiements de transfert élaboreront des mesures d'évaluation du rendement afin de veiller à ce que des services efficaces et efficients soient fournis au public.

En plus des objectifs ci-dessus aux fins du modèle de financement de base pluriannuel, une prochaine étape importante sera l'invitation que lancera le gouvernement aux municipalités en vue d'ouvrir le dialogue sur une nouvelle méthode de financement de base pluriannuel pour les municipalités. Le gouvernement de l'Ontario établit une base solide pour ces discussions en s'engageant à accroître le financement des municipalités pour les trois prochains exercices, et il tient à travailler de concert avec les municipalités pour étoffer la reddition de comptes en matière d'investissements publics et de services publics.

Le gouvernement s'est engagé à accroître les fonds versés aux municipalités au cours des trois prochaines années. D'ici 2005-2006, le financement des municipalités sera augmenté de 18 % ou de 106 millions de dollars par rapport au plan de 2002-2003.

- **Plan de 2002-2003 : 582 millions de dollars**
- **Financement provisoire (2002-2003) : 624 millions de dollars**
- **Plan de 2003-2004 : 649 millions de dollars**
- **2004-2005 : 668 millions de dollars**
- **2005-2006 : 688 millions de dollars**

L'établissement du modèle de financement de base pluriannuel nous donne l'occasion de faire fond sur les partenariats existants entre le gouvernement et les organismes du secteur parapublic. Le gouvernement poursuivra cette année le processus consultatif et recueillera l'opinion des parties intéressées afin de faire progresser cette initiative. Ensemble, le gouvernement et ses partenaires du secteur parapublic travailleront à la protection des services publics de demain qui revêtent une si grande importance pour la population de l'Ontario.

Bien sûr, dans le cadre du processus décisionnel continu du gouvernement, les objectifs de financement de base pluriannuel seront régulièrement révisés et renouvelés.

La hausse du financement s'accompagne de la responsabilité de démontrer qu'il y a eu amélioration des services, au moyen de rapports de rendement. Le public réclame les services les meilleurs et les plus efficients possible en contrepartie de l'argent des contribuables. Au fil de l'évolution du cadre de financement de base pluriannuel, le gouvernement et ses partenaires qui reçoivent des paiements de transfert élaboreront des mesures d'évaluation du rendement afin de veiller à ce que des services efficaces et efficients soient fournis au public.

En plus des objectifs ci-dessus aux fins du modèle de financement de base pluriannuel, une prochaine étape importante sera l'invitation que lancera le gouvernement aux municipalités en vue d'ouvrir le dialogue sur une nouvelle méthode de financement de base pluriannuel pour les municipalités. Le gouvernement de l'Ontario établit une base solide pour ces discussions en s'engageant à accroître le financement des municipalités pour les trois prochains exercices, et il tient à travailler de concert avec les municipalités pour étoffer la reddition de comptes en matière d'investissements publics et de services publics.

Le gouvernement s'est engagé à accroître les fonds versés aux municipalités au cours des trois prochaines années. D'ici 2005-2006, le financement des municipalités sera augmenté de 18 % ou de 106 millions de dollars par rapport au plan de 2002-2003.

- **Plan de 2002-2003 : 582 millions de dollars**
- **Financement provisoire (2002-2003) : 624 millions de dollars**
- **Plan de 2003-2004 : 649 millions de dollars**
- **2004-2005 : 668 millions de dollars**
- **2005-2006 : 688 millions de dollars**

L'établissement du modèle de financement de base pluriannuel nous donne l'occasion de faire fond sur les partenariats existants entre le gouvernement et les organismes du secteur parapublic. Le gouvernement poursuivra cette année le processus consultatif et recueillera l'opinion des parties intéressées afin de faire progresser cette initiative. Ensemble, le gouvernement et ses partenaires du secteur parapublic travailleront à la protection des services publics de demain qui revêtent une si grande importance pour la population de l'Ontario.

LES BONS CHOIX
pour assurer notre avenir

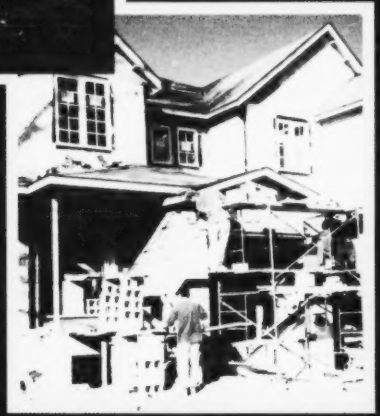

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003
ISBN 0-7794-4505-8